



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 147 • NUMÉRO 058 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 6 mars 2014

—
Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 mars 2014

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

●(1005)

[Français]

LES PLANS ET PRIORITÉS

L'hon. Tony Clement (président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, au nom de 92 ministères et agences, les Rapports sur les plans et priorités 2014-2015.

* * *

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe concernant sa participation à une mission parlementaire en Grèce, prochain pays à assumer la présidence par rotation du Conseil de l'Union européenne, ainsi qu'en Croatie, plus récent adhérent à l'Union européenne, tenue à Athènes, en Grèce, et à Zagreb, en Croatie, du 14 au 20 novembre 2013.

M. Gordon Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis concernant sa participation au congrès national annuel du Council of State Governments, tenu à Kansas City, dans le Missouri, aux États-Unis, du 19 au 22 septembre 2013.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, qui porte sur le Budget supplémentaire des dépenses (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

* * *

PÉTITIONS

LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter sept groupes de pétitions qui portent toutes sur le même sujet.

Dans l'intérêt de la sécurité publique, les pétitionnaires demandent l'adoption de lois plus sévères prévoyant de nouvelles peines minimales obligatoires pour les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort.

LES ESPÈCES EN PÉRIL

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter trois pétitions portant plusieurs centaines de signatures et demandant au gouvernement de prendre de toute urgence, en vertu de la Loi sur les espèces en péril, des mesures pour protéger les 81 épaulards résidents du Sud encore vivants.

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le Président, je présente une pétition du Mouvement pour la représentation équitable au Canada, qui demande l'instauration de la représentation proportionnelle, qui est plus juste.

LES PENSIONS

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je dépose aujourd'hui une pétition signée par de nombreux résidents de Winnipeg-Nord et portant sur l'attitude du gouvernement, en particulier du premier ministre, au sujet du report de l'âge de la retraite, qui est actuellement de 65 ans, à 67 ans.

Les pétitionnaires croient qu'on devrait avoir encore la possibilité de prendre sa retraite à 65 ans et que le gouvernement ne devrait d'aucune façon minimiser l'importance et l'utilité des trois principaux programmes canadiens d'aide aux aînés: la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada.

*Affaires courantes***QUESTIONS AU FEUILLETON**

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 172, 176, 178, 180, 182, 184, 191, 194, 206, 217, 221, 226, 241, 242 et 253.

[Texte]

Question n^o 172 — **M. John Rafferty:**

En ce qui concerne le ministère des Anciens Combattants, quels critères ont été utilisés pour déterminer quels bureaux régionaux des Anciens Combattants seront fermés au plus tard en février 2014, comme cela a été annoncé dans le budget de 2012-2013?

L'hon. Julian Fantino (ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, la fermeture de certains bureaux régionaux est attribuable au profil démographique changeant des vétérans au Canada. Le bien-être des vétérans et de leurs familles constitue la principale priorité d'Anciens Combattants Canada. Le ministère est déterminé à leur offrir les avantages et programmes exemplaires qu'ils méritent, peu importe où ils habitent, dans le cadre des efforts continus qui sont déployés par Anciens Combattants Canada, afin d'améliorer le service et de s'adapter aux besoins et au profil démographique changeants des vétérans. Les gestionnaires de cas continueront à faire des visites à domicile chez les vétérans s'il y a lieu.

Anciens Combattants Canada a augmenté le nombre de gestionnaires de cas dans les régions où la demande est plus élevée. On compte aussi 17 cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel et 24 centres intégrés de soutien du personnel qui sont situés à proximité de bases des Forces armées canadiennes et de grandes villes à l'échelle du Canada.

Anciens Combattants Canada travaille aussi en partenariat avec Service Canada afin d'offrir encore plus d'options pour faciliter l'accès aux programmes et aux services du ministère, en particulier pour ceux et celles qui vivent dans des régions rurales ou éloignées. Le personnel des Forces armées canadiennes, les vétérans et leurs familles peuvent maintenant obtenir des renseignements généraux et présenter des demandes pour bénéficier de certains avantages à n'importe lequel des quelque 600 centres de Service Canada à l'échelle du pays, qui offrent un guichet unique où ils peuvent avoir accès à une vaste gamme d'autres programmes et services fédéraux.

Cela simplifiera beaucoup les choses pour les vétérans, qui n'auront plus à se déplacer autant puisqu'ils ne seront plus limités à un seul point de service. Afin d'offrir un soutien accru dans les régions où les bureaux régionaux moins utilisés seront restructurés, un agent des services aux clients d'Anciens Combattants Canada sera affecté dans certains centres de Service Canada - plus précisément à Kelowna, en Colombie-Britannique, à Saskatoon, en Saskatchewan, à Brandon, au Manitoba, à Thunder Bay et à Windsor, en Ontario, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, et à Corner Brook, à Terre-Neuve-et-Labrador, afin d'aider les vétérans qui souhaitent présenter des demandes de prestations et de répondre à leurs questions.

Les vétérans de partout au pays peuvent continuer de s'attendre à recevoir le même service de haute qualité, et comme toujours, les gens peuvent communiquer directement avec le ministère pour obtenir de l'aide en composant sans frais le 1 866-522-2122 ou en visitant le site Web d'ACC, www.veterans.gc.ca.

Question n^o 176 — **M. Scott Andrews:**

En ce qui concerne l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), quelles demandes l'Agence a-t-elle reçues de la circonscription d'Avalon pendant les exercices 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, (i) quels sont

les projets qui ont été approuvés ou rejetés au cours de chacun de ces exercices, (ii) quels sont les nom et adresse des promoteurs, (iii) quel est le titre de chaque projet, (iv) quelle est l'étendue des travaux proposés, (v) quel est le coût total des projets, (vi) à combien s'élèvent les fonds approuvés par l'APECA, (vii) de quels programmes de financement de l'APECA venaient les fonds approuvés?

L'hon. Rob Moore (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), PCC): Monsieur le Président, en ce qui a trait à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA, et aux demandes reçues de la circonscription d'Avalon de l'exercice 2009-2010 à l'exercice 2012-2013, l'APECA ne compile pas les projets par circonscription fédérale. L'information sur les projets approuvés par l'APECA à Terre Neuve et Labrador se trouve sur le site Web de l'agence.

Question n^o 178 — **M. Scott Andrews:**

En ce qui concerne le Cabinet du premier ministre, en date du 1^{er} février 2013: a) combien de personnes gagnent un salaire annuel de 150 000 \$ ou plus; b) combien de personnes gagnent un salaire annuel de 200 000 \$ ou plus; c) combien de personnes gagnent un salaire annuel de 250 000 \$ ou plus; d) combien de personnes gagnent un salaire annuel de 300 000 \$ ou plus; e) parmi les personnes qui gagnent un salaire annuel de 200 000 \$ ou plus, combien reçoivent une prime de rendement, aussi appelée bonus; f) pour chacune des personnes ayant reçu une prime de rendement, à combien s'élevait cette prime?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, lorsqu'il traite des documents parlementaires, le gouvernement applique la Loi sur la protection des renseignements personnels et les principes de la Loi sur l'accès à l'information. Les renseignements demandés n'ont pas été communiqués, car il s'agissait de renseignements personnels.

Question n^o 180 — **L'hon. Gerry Byrne:**

En ce qui concerne l'indice des prix à la consommation (IPC), pour chaque année de 2003 à 2013, quel a été l'IPC pour chaque quintile de revenu des ménages étant donné les biens et services achetés normalement avec chaque quintile selon la moyenne des habitudes de dépense des ménages?

L'hon. Rob Moore (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), PCC): Monsieur le Président, l'Indice des prix à la consommation, l'IPC, est un indicateur de l'évolution des prix à la consommation par des résidents canadiens. Il est obtenu en comparant, au fil du temps, les prix d'un panier fixe de biens et services achetés par les consommateurs. Les données par quintile ne sont pas et n'ont jamais été compilées pour l'IPC sur une base continue puisque l'IPC est censé représenter une mesure de l'inflation globale des consommateurs.

Question n^o 182 — **M. Ted Hsu:**

En ce qui concerne l'exonération de remboursement du prêt d'études pour les médecins de famille, les résidents en médecine familiale, les infirmiers praticiens et le personnel infirmier admissibles qui travaillent dans des collectivités rurales ou éloignées: a) combien de professionnels de la santé ont demandé l'exonération de leur prêt depuis le 1^{er} avril 2013, ventilé par (i) profession de la santé admissible, (ii) collectivité désignée dans laquelle travaille le demandeur; b) combien de professionnels de la santé qui ont demandé l'exonération de leur prêt ont vu leur demande acceptée depuis le 1^{er} avril 2013, ventilé par (i) profession de la santé admissible, (ii) collectivité désignée dans laquelle travaille le demandeur; c) quelle est la valeur totale prévue des paiements d'exonération de prêt qui seront versés aux professionnels de la santé admissibles dans le cadre de ce programme d'ici avril 2014, ventilée par (i) période d'exonération de prêt, (ii) profession de la santé admissible, (iii) collectivité désignée dans laquelle travaille le demandeur?

Affaires courantes

M. Scott Armstrong (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, le budget de 2011 a annoncé que le gouvernement annulerait une partie de la composante fédérale des prêts d'études canadiens que doivent rembourser les médecins de famille, le personnel infirmier praticien et le personnel infirmier qui viennent d'obtenir leur diplôme et qui travaillent dans des collectivités mal desservies en milieu rural ou éloigné. Depuis 2012-2013, les médecins de famille admissibles ont reçu, en exonération de remboursement de prêt, de 8 000 \$ par année jusqu'à un maximum de 40 000 \$. Dans le cas du personnel infirmier praticien et du personnel infirmier, cela représente 4 000 \$ par année, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

En janvier 2014, la ministre d'État au Développement social a annoncé que, dans les 10 premiers mois, presque 1200 médecins de famille et infirmières ont reçu l'exonération de remboursement de prêt.

En réponse à la partie a)(i) de la question, ont demandé l'exonération de leur prêt depuis le 1er avril 2013, 53 médecins de famille, 99 résidents en médecine familiale, 1 039 infirmiers ou infirmiers autorisés, 40 infirmières ou infirmiers psychiatriques autorisés, 132 infirmières ou infirmiers auxiliaires autorisés, 275 infirmières ou infirmiers auxiliaires et 14 infirmières ou infirmiers praticiens.

Pour ce qui est de la partie a)(ii) de la question, en raison de préoccupations en matière de protection des renseignements personnels, EDSC ne peut fournir l'information demandée.

En ce qui concerne la partie b)(i) de la question, les nombre fournis n'incluent pas les projets qui n'ont pas encore été traités, ont vu leur demande d'exonération de leur prêt acceptée depuis le 1er avril 2013, 37 médecins de famille, 58 résidents en médecine familiale, 845 infirmières ou infirmiers autorisés, 34 infirmières ou infirmiers psychiatriques autorisés, 97 infirmières ou infirmiers auxiliaires autorisés, 206 infirmières ou infirmiers auxiliaires et 10 infirmières ou infirmiers praticiens.

En ce qui a trait à la partie b)(ii) de la question, en raison de préoccupations en matière de protection des renseignements personnels, EDSC ne peut fournir l'information demandée.

Pour ce qui est de la partie c)(i) de la question, toutes les approbations de demande d'exonération de remboursement du prêt se rattachent à des périodes prenant fin entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014, pour un total de 8 480 000 \$.

En ce qui concerne la partie c)(ii) de la question, les valeurs totales prévues des paiements d'exonération de prêt qui seront versés par profession de la santé sont les suivantes: 400 000 \$ pour les médecins de famille; 800 000 \$ pour les résidents en médecine familiale; 5 200 000 \$ pour les infirmières ou infirmiers autorisés; 200 000 \$ pour les infirmières ou infirmiers psychiatriques autorisés; 600 000 \$ pour les infirmières ou infirmiers auxiliaires autorisés; 1 200 000 \$ pour les infirmières ou infirmiers auxiliaires; et 80 000 \$ pour les infirmières ou infirmiers praticiens.

Enfin, en ce qui a trait à la partie c)(iii) de la question, en raison de préoccupations en matière de protection des renseignements personnels, EDSC ne peut fournir l'information demandée.

Question n° 184 — L'hon. Lawrence MacAulay:

En ce qui concerne le poste d'ambassadeur pour la conservation des pêches: a) le gouvernement compte-t-il y nommer quelqu'un; b) si oui, pourquoi; c) si non, pourquoi pas?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC):

Monsieur le Président, il n'est pas prévu pour le moment de nommer un ambassadeur pour la conservation des pêches étant donné que la plupart des efforts actuels en matière de pêches à l'échelle internationale portent sur la mise en œuvre des engagements existants, et non sur la négociation et la création de nouveaux engagements. Le niveau de représentation actuel du Canada satisfait aux exigences de cette mise en œuvre.

Question n° 191 — Mme Joyce Murray:

En ce qui concerne l'équipement fourni aux membres de la force régulière et de la force de réserve des Forces armées canadiennes, combien de nouvelles recrues n'ont pas encore reçu leurs bottes depuis le 1er janvier 2013, ventilé selon (i) qu'il s'agit d'un membre de la force régulière ou de la force de réserve, (ii) la branche des Forces armées canadiennes, (iii) le rang du membre, (iv) l'unité, (v) le mois d'enrôlement?

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, les pièces d'habillement et d'équipement qui sont distribuées, y compris les bottes, sont consignées dans des dossiers individuels dans le Système d'information de la gestion des ressources de la Défense. Pour déterminer si les militaires ont reçu les bottes appropriées, il faudrait demander à chaque unité de passer en revue chaque dossier individuel pour tous les types de bottes. De plus, les dossiers individuels dans le Système d'information de la gestion des ressources de la Défense ne contiennent aucun renseignement sur la date d'enrôlement. L'examen de tous ces dossiers n'était pas possible dans le délai accordé pour répondre à cette question.

Question n° 194 — L'hon. Geoff Regan:

En ce qui concerne le pont Champlain à Montréal, au Québec: a) quel est le coût estimé du nouveau pont; b) selon les estimations, combien coûtera le péage sur ce pont?

L'hon. Denis Lebel (ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, les coûts finaux du projet seront déterminés d'ici la fin du processus d'approvisionnement compétitif du partenariat public-privé, le PPP, après que l'entente de projet aura été signée. Des estimés très préliminaires suggèrent que le coût du projet pourrait se situer entre 3 et 5 milliards de dollars. Cela inclurait les coûts de conception et de construction pour l'ensemble du projet qui comprend, en plus du remplacement du pont Champlain, l'alignement avec l'autoroute A-10, des travaux autoroutiers sur l'île des Sœurs, le remplacement du pont de l'île des Sœurs ainsi que l'élargissement et la reconstruction de la partie fédérale de l'autoroute A-15.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, il est trop tôt pour dire quel sera le taux du péage. Des études additionnelles et des consultations seront complétées avant que le taux du péage ne soit établi. Plusieurs scénarios de péage qui s'harmonisent avec les péages en vigueur dans la région de Montréal sont à l'examen et seront rendus public à une date ultérieure.

*Affaires courantes***Question n° 206 — M. Scott Simms:**

En ce qui concerne les logiciels utilisés par le gouvernement sur toutes les plateformes numériques: a) quels logiciels peuvent être utilisés sur (i) les serveurs, (ii) les postes de travail et les ordinateurs de bureau, (iii) les ordinateurs portatifs, (iv) les assistants numériques personnels, les téléphones cellulaires et d'autres appareils électroniques personnels, (v) la justification; b) pour chacun des éléments en a), quels logiciels dont l'utilisation est interdite; c) pour chacun des éléments en a) et b), où ces logiciels ont-ils été développés; d) pour chacun des éléments en a) et b), si les logiciels ne sont pas des « logiciels ouverts » (selon la définition de « open source » de la Open Source Initiative) ou des « logiciels gratuits » (selon la définition de « free software » de la Free Software Foundation), existe-t-il d'autres types de logiciels ouverts ou gratuits disponibles, (i) ces options ont-elles été examinées, (ii) pourquoi les a-t-on rejetées?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, afin de produire de telles informations au niveau de détail requis, les organisations seraient tenues de vérifier manuellement chaque équipement informatique qu'elles maintiennent. Le recueil et la compilation de ces données exigeraient plusieurs mois de travail. Il n'est donc pas possible de produire une telle réponse dans les délais prescrits.

Question n° 217 — Mme Irene Mathyssen:

En ce qui concerne l'entreprise de pisciculture de Thames Centre, comté de Middlesex: a) combien de financement a été accordé; b) le financement a-t-il été accordé suite à une promesse de création d'emplois; c) quelles vérifications ont été faites pour garantir que l'argent a été dépensé adéquatement?

L'hon. Gail Shea (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, Pêches et Océans Canada a accordé un financement total de 415 000 \$ au projet dans le cadre du Programme d'innovation en aquaculture et d'accès au marché. D'autres contributions ont également été faites, notamment 1 000 000 \$ en prêt remboursable provenant du Fonds de développement des collectivités des Plaines de Sable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, administré par les Sociétés d'aide au développement des collectivités en Ontario, 1 082 882 \$ en liquidités et 2 800 000 \$ en aide non financière de 1767065 Ontario Inc., Sand Plains.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, en ce qui concerne le financement provenant de Pêches et Océans Canada, l'allocation ne visait pas directement la création d'emplois, mais plutôt l'achat d'équipement pour catalyser un investissement dans l'industrie aquacole provenant d'autres secteurs. De façon plus générale, l'objectif du PIAAM était de stimuler l'investissement pour l'innovation et une plus grande compétitivité de l'industrie, afin de permettre l'expansion de l'industrie et une augmentation de la création d'emplois dans le secteur aquacole. Le projet a d'abord été étudié par le comité d'examen régional, puis par un comité d'examen national, qui ont évalué sa performance quant aux critères de programme, l'ampleur de ses répercussions, le plan, la gestion du rendement et le budget.

Enfin, en ce qui concerne le financement provenant de Pêches et Océans Canada, le ministère a veillé à ce qu'un financement approprié soit accordé en demandant à son personnel d'effectuer des visites de sites, de recueillir les factures nécessaires pour appuyer les demandes de remboursement et de les faire vérifier par un comptable agréé afin qu'il les compare aux dossiers financiers du projet.

Question n° 221 — L'hon. Mark Eyking:

En ce qui concerne l'emploi à Agriculture et Agroalimentaire Canada, combien de suppressions d'emploi involontaires ont été effectuées au Ministère chaque année de 2006 à 2013, ventilées par (i) année, (ii) activité de programme, (iii) sous-activité de programme, (iv) description de poste, (v) raison de la suppression involontaire?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, PCC): Monsieur le Président, en réponse à la partie (i)

de la question, Agriculture et Agroalimentaire Canada, y compris l'Agence canadienne du pari mutuel, ont enregistré 895 pertes d'emploi involontaires entre les années 2006 et 2013.

Pour ce qui est de la partie (ii) de la question, il y a eu 895 pertes d'emploi involontaires dans 11 activités de programme.

En ce qui a trait à la partie (iii) de la question, il y a eu 895 pertes d'emploi involontaires dans 29 sous-activités de programme.

En ce qui concerne la partie (iv) de la question, les 895 pertes d'emploi involontaires ont touché 413 titres de poste.

Enfin, pour ce qui est de la partie (v) de la question, cinq raisons expliquent les 895 pertes d'emploi involontaires.

Question n° 226 — M. Brian Masse:

En ce qui concerne la mesure annoncée par le gouvernement le 28 mai 2012, qui permettra d'allouer 17,5 milliards de dollars sur cinq ans à la lutte contre l'invasion de la carpe asiatique dans le bassin des Grands Lacs par la prévention, la détection et l'intervention rapides, la gestion et les mesures de lutte: a) où en est-on à l'égard de ces initiatives; b) quel est le total des fonds versés dans chaque secteur d'intervention à ce jour?

L'hon. Gail Shea (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, il est à noter que l'annonce du gouvernement parlait d'une somme de 17,5 millions de dollars.

Voici ce que les progrès réalisés jusqu'à ce jour pour chacune des initiatives du programme comprennent.

En matière de prévention, des travaux collaboratifs sont en cours avec des groupes de partenaires, comme le Centre des espèces envahissantes, afin de sensibiliser et d'instruire le public sur la menace que représentent les carpes asiatiques et sur la façon dont il peut contribuer à la lutte. Nous avons aussi commencé, avec la Commission des pêcheries des Grands Lacs, une évaluation binationale des risques pour l'une des espèces de carpes asiatiques, la carpe herbivore, aussi appelée amour blanc. Cette évaluation des risques servira à élaborer des avis scientifiques précieux pour le Canada et pour les États-Unis à des fins de prévention, d'atténuation et de gestion pour cette espèce. On effectue actuellement des recherches sur les déplacements des poissons dans les canaux en vue de potentiellement créer des systèmes de détection à l'avance; de plus, des recherches sont en cours sur des mécanismes d'intervention ou de contrôle potentiels, par exemple des obstacles physiques, des obstacles à pression, et des obstacles sonores ou en bulles.

Du côté de la détection, en 2013, 22 sites de détection ont été installés dans les lacs les plus hautement prioritaires, les lacs Érié et Huron, afin de lancer l'alerte le plus tôt possible. Ces sites ont été surveillés de façon approfondie afin de détecter la carpe asiatique et de déterminer les meilleurs engins de détection précoce. Ces sites ont maintenant été établis et seront visités chaque année à des fins de suivi à long terme ainsi que pour établir un modèle de départ « pré-invasion » de la communauté de poissons. Des plans sont en cours pour élaborer des sites de détection dans les lacs Ontario et Supérieur. On effectue également des recherches sur les outils génétiques qui pourraient être utilisés pour la détection précoce; ceux-ci seront utilisés dans des secteurs clés.

Pour ce qui est de l'intervention, des protocoles et des plans ont été élaborés en partenariat avec la province de l'Ontario et les États-Unis pour intervenir face à la carpe asiatique. Deux carpes herbivores ont été capturées l'été dernier dans les eaux canadiennes — on a plus tard découvert que ces deux poissons étaient stériles —, et des activités d'intervention ont immédiatement été lancées par Pêches et Océans Canada en partenariat avec le gouvernement de l'Ontario.

Affaires courantes

En ce qui a trait à la gestion, il y a collaboration continue avec la province de l'Ontario pour la gestion de la voie d'invasion que constitue le commerce de carpes asiatiques vivantes. De plus, la rédaction d'un règlement national sur les espèces aquatiques envahissantes qui permettrait d'interdire l'importation, la possession et le transport d'espèces aquatiques envahissantes listées, comme la carpe asiatique, est en cours. Une ébauche devrait être pré-publiée dans la Gazette du Canada pour commentaires au cours de l'année 2014.

Dans les fonds dépensés jusqu'à présent sur les initiatives du programme, 3 365 700 \$ ont été consacrés à la prévention, 2 072 950 \$ ont été attribués à la détection à l'avance, l'intervention a reçu 72 000 \$ et la gestion et le contrôle ont reçu 120 000 \$.

Question n° 241 — M. David McGuinty:

En ce qui concerne l'enregistrement récent des services téléphoniques effectué par Services partagés Canada et terminé le 20 janvier 2014: a) combien (i) de téléphones traditionnels, y compris ceux utilisant la voix sur le protocole Internet, (ii) de téléphones cellulaires, (iii) d'appareils BlackBerry, (iv) de téléavertisseurs, (v) d'autres téléphones intelligents, ont été enregistrés par le personnel de Services partagés Canada et de chacune de ses organisations partenaires; b) combien de suspensions du service téléphonique ont eu lieu à la suite de cet exercice d'enregistrement?

L'hon. Diane Finley (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, PCC): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, l'inventaire actuel fait état de 194 418 téléphones classiques, y compris la voix sur protocole Internet, de 16 883 téléphones cellulaires, de 49 269 appareils BlackBerry, de 859 téléavertisseurs et de 2 423 autres téléphones intelligents.

L'enregistrement des services et des appareils téléphoniques a été reporté au 28 février 2014, en tant que tel, l'analyse détaillée des données sur les services ne commencera qu'après la phase de collecte de données de cette activité. L'inventaire ci-dessus mentionné continue d'évoluer.

Enfin, pour ce qui est de la partie b) de la question, l'exercice en cours n'a entraîné aucune suspension de lignes téléphoniques jusqu'à maintenant. Tout abandon de services ne surviendra qu'après une analyse détaillée des données recueillies et une vérification de la situation de ces services individuels auprès des organisations partenaires de SPC.

Question n° 242 — M. David McGuinty:

En ce qui concerne les documents d'information sur Postes Canada qui ont été produits depuis le 17 juillet 2013 à l'intention de la ministre des Transports ou de son personnel, pour chacun de ces documents, quel en est : (i) la date, (ii) le titre ou le sujet traité, (iii) le numéro de suivi interne donné par le Ministère?

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, Transports Canada ne collige pas l'information requise dans les deux langues officielles, mais plutôt dans la langue de l'auteur. Étant donné le volume d'information, il n'est pas possible pour Transports Canada de traduire les documents demandés dans la période de temps requise.

Question n° 253 — Mme Elizabeth May:

En ce qui concerne la publication de projets de modification des articles du Règlement sur la santé des animaux concernant le transport d'animaux d'élevage dans les limites du Canada: a) le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire fera-t-il publier immédiatement dans la Gazette du Canada le projet de modification du Règlement; b) le Ministre augmentera-t-il le budget de l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin qu'elle puisse accroître le nombre des inspecteurs pour faire respecter les dispositions actuelles et futures du Règlement; c) le Ministre demandera-t-il au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'examiner la crise qui touche actuellement les animaux en transit et de faire rapport sur l'état de la situation?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, PCC): Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, la loi confère à l'ACIA des pouvoirs relatifs à la protection des animaux durant le transport n'importe où au Canada ainsi qu'à l'abattage sans cruauté des animaux dans les établissements agréés par le gouvernement fédéral. L'agence a le pouvoir d'enquêter sur tous les cas suscitant des inquiétudes et les cas soupçonnés de non-conformité relatifs au bien-être des animaux relevant de son champ de compétence. Elle peut donner suite aux conclusions des enquêtes en appliquant un éventail d'outils d'application de la loi, dont des poursuites judiciaires.

L'ACIA maintient son engagement à l'égard du traitement sans cruauté des animaux et poursuit la modernisation de la réglementation relative au transport sans cruauté par le biais d'examen et de consultations auprès des intervenants afin de s'assurer que celle-ci est à jour et efficace et tient compte des dernières données scientifiques.

De plus, l'ACIA met présentement à jour le Manuel des méthodes de l'hygiène des viandes afin que ce dernier tienne compte des pratiques exemplaires et des connaissances scientifiques les plus récentes concernant le traitement sans cruauté lors de l'abattage des animaux destinés à l'alimentation dans les établissements fédéraux.

La mise à jour de ces pouvoirs en matière de réglementation permettra à l'ACIA de prendre des mesures plus pertinentes pour sévir contre la minorité de gens qui maltraitent des animaux.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, depuis, le gouvernement du Canada a réalisé un investissement de 517 M\$, qui ont été attribués à l'ACIA pour embaucher des inspecteurs, adopter une approche d'inspection améliorée, mieux former le personnel, mettre des outils plus modernes à la disposition des inspecteurs de première ligne et renforcer la capacité scientifique.

L'ACIA continue de diriger les ressources vers les secteurs prioritaires en fonction des risques, de la conformité et de la demande en vue de protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Enfin, en ce qui a trait à la partie c) de la question, en tant que ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, je ne peux ordonner le comité dans le choix de ses études. Toutefois, le comité peut initier toute étude dans le cadre de l'exercice de son mandat et rapporter à la Chambre des communes ses conclusions sur un sujet particulier.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 171, 175, 177, 183, 185, 188, 189, 190 et 223 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: D'accord?**Des voix:** D'accord.

[Texte]

Question n° 171 — M. John Rafferty:

En ce qui concerne le ministère des Anciens Combattants, quels ont été la valeur et le pourcentage de tous les « crédits inutilisés » au Ministère, avec ventilation par année de 2005 à 2013?

(Le document est déposé)

Affaires courantes

Question n° 175 — **L'hon. Lawrence MacAulay:**

En ce qui concerne l'accord de libre-échange Canada-Europe (AECG): *a*) quel est le détail de tous les droits de douane qui ne s'appliqueront plus aux produits de la mer canadiens, *i*) à quelle(s) date(s) ces droits seront-ils éliminés, *ii*) quelles sont les économies projetées pour l'industrie canadienne des produits de la mer; *b*) quel est le détail de tous les droits de douane qui ne s'appliqueront plus aux produits de la mer européens, *i*) à quelle(s) date(s) ces droits seront-ils éliminés, *ii*) quelles sont les économies projetées pour l'industrie européenne des produits de la mer; *c*) quel est le volume total et la valeur des exportations de produits de la mer canadiens vers l'Union européenne (UE) pour chaque année depuis 2006, en indiquant le détail par province; *d*) à combien s'élève le volume total et la valeur des exportations de produits de la mer européens vers le Canada pour chaque année depuis 2006; *e*) quels seront les effets de l'élimination des exigences de Terre-Neuve-et-Labrador en matière de traitement minimal pour les produits de la mer exportés vers l'UE sur l'industrie de transformation de cette province; *f*) quel est le détail de la valeur et du volume des exportations de produits de la mer de Terre-Neuve-et-Labrador vers l'UE, pour chaque année depuis 2006; *g*) le gouvernement a-t-il fait une étude ou une analyse des conséquences de l'élimination des exigences relatives au traitement minimal, ou a-t-il consulté des organismes externes ou des entreprises pour connaître ces implications et, si oui, quel en est le détail; *h*) à combien le gouvernement estime-t-il le nombre d'employés d'usines de transformation de Terre-Neuve-et-Labrador qui seront déplacés en raison de l'élimination des exigences relatives au traitement minimal; *i*) quel est le détail des 280 millions de dollars que le gouvernement offrira en échange de l'élimination des exigences relatives au traitement minimal à Terre-Neuve-et-Labrador, notamment en ce qui a trait *i*) aux programmes et ministères d'où viendront les fonds, *ii*) à la façon dont l'argent sera utilisé, *iii*) au moment où les fonds seront dépensés, *iv*) aux raisons justifiant l'octroi de tels fonds; *j*) est-ce que l'interdiction par l'UE des produits canadiens dérivés du phoque a déjà fait l'objet de discussions au sommet entre le gouvernement canadien et l'UE dans le cadre de l'AECG, et dans la négative, pour quelle raison; *k*) quel est le détail de tous les effets éventuels qu'aura l'AECG sur la propriété étrangère de permis de pêche canadiens; *l*) l'AECG aura-t-il une incidence sur le financement de ports pour petits bateaux, les politiques de séparation des flottilles et de propriétaire exploitant, les ententes de contrôle ou tout autre financement, toute autre politique et tout autre programme visant les pêcheurs, l'industrie de la pêche ou les collectivités côtières du Canada?

(Le document est déposé)

Question n° 177 — **M. Scott Andrews:**

En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale et son engagement à l'égard du programme de vol des Cadets de l'Air: *a*) quels changements seront apportés en 2014 et à combien s'élèvent les économies prévues; *b*) le rôle de la Ligue des cadets de l'Air du Canada changera-t-il en 2013 ou en 2014; *c*) l'Association du transport aérien du Canada jouera-t-elle un rôle dans le programme en 2013 ou en 2014; *d*) combien de personnes ont participé au programme de vol des Cadets de l'Air chaque année de 2010 à 2013; *e*) selon les estimations, combien de personnes participeront au programme en 2014 et en 2015?

(Le document est déposé)

Question n° 183 — **M. Ted Hsu:**

En ce qui concerne l'extradition: *a*) par pays et par année depuis 20 ans, *i*) combien d'individus ont été extradés au Canada, *ii*) combien de demandes d'extradition le Canada a-t-il reçues, *iii*) combien d'individus le Canada a-t-il extradés, *iv*) combien de demandes d'extradition le Canada a-t-il présentées, *v*) par année de la demande, combien y a-t-il de demandes d'extradition en suspens au Canada, *vi*) par année de la demande, combien y a-t-il de demandes d'extradition du Canada en suspens à l'étranger, *vii*) quelle est la dernière étape du processus d'extradition des demandes en suspens au Canada, *viii*) quelle est la dernière étape du processus d'extradition des demandes du Canada en suspens à l'étranger, *ix*) par pays de la demande, combien de mois s'écoulent en moyenne entre la date de la demande d'extradition et l'extradition par le Canada de l'individu, *x*) combien de mois s'écoulent en moyenne entre la date de la demande d'extradition et le retour au Canada de l'individu, *xi*) combien d'argent le Canada a-t-il consacré à chaque demande d'extradition plaidée à l'étranger, *xii*) combien d'argent le Canada a-t-il consacré à chaque demande d'extradition plaidée au Canada, *xiii*) à combien de décisions judiciaires chaque demande d'extradition plaidée au Canada a-t-elle donné lieu et à quelles instances ont-elles été rendues; *b*) quelles sont la moyenne, la médiane et la classe modale du nombre de procédures judiciaires engagées au Canada pour l'extradition moyenne au cours des 20 dernières années; *c*) en ce qui concerne les traités d'extradition, *i*) avec quels pays le Canada a-t-il passé un traité, *ii*) avec quels pays le Canada négocie-t-il en ce moment un traité, *iii*) quelle est la dernière étape du processus de passation de traité dans le cadre des négociations en cours, *iv*) à quelle fréquence les traités sont-ils examinés, *v*) en fonction de quels paramètres les traités sont-ils examinés, *vi*) quelles consultations a-t-on menées au sujet des traités au cours des sept dernières années, *vii*) quelles consultations prévoient-on mener au sujet des traités, *viii*) quels particuliers et groupes les ministres ont-ils

rencontrés au sujet des traités, *viii*) quels particuliers et groupes les ministres ont-ils rencontrés au sujet des traités d'extradition, *ix*) comment le Parlement est-il informé des changements apportés aux traités, *x*) en fonction de quels paramètres l'efficacité des traités est-elle évaluée, *xi*) les traités sont-ils d'une efficacité variable et, si oui, à quoi la variabilité tient-elle, *xii*) quels avantages le Canada tire-t-il d'un traité, *xiii*) comment les avantages visés en *xii*) sont-ils quantifiés, *xiv*) quelles mesures prend-on pour assurer l'uniformité d'application des traités, *xv*) quelles mesures prend-on pour assurer l'uniformité d'exécution des traités, *xvi*) quelles mesures prend-on pour assurer l'uniformité d'efficacité des traités; *d*) en ce qui concerne le processus d'extradition, *i*) à quelle fréquence est-il examiné au Canada, *ii*) à quand remonte le dernier examen, *iii*) quand le prochain examen doit-il avoir lieu, *iv*) en fonction de quels paramètres l'efficacité du processus d'extradition est-elle évaluée, *v*) qui établit les critères visés en *iv*), *vi*) quelles mesures prend-on pour réduire les lenteurs du processus de traitement des demandes d'extradition, *vii*) quelles normes président au traitement d'une demande d'extradition et qui les établit, *viii*) en fonction de quels paramètres les normes visées en *vii*) sont-elles examinées, *ix*) à quand remonte le dernier examen, *x*) quand le prochain examen doit-il avoir lieu, *xi*) quel rôle joue Citoyenneté et Immigration Canada dans le processus d'extradition; *e*) quels paramètres le Canada applique-t-il aux extraditions et qui les applique; *f*) comment les provinces sont-elles associées au processus d'extradition; *g*) consulte-t-on les provinces au sujet des changements à venir et, si oui, comment; *h*) au sujet des propos que le ministre de la Justice a tenus en août 2013, à savoir qu'« il faut réformer et moderniser les modalités d'extradition »: *i*) quelles politiques a-t-on adoptées pour moderniser le processus d'extradition, *ii*) quelles politiques est-on en train d'élaborer pour moderniser le processus d'extradition, *iii*) qu'entend le gouvernement par « modernisation », *iv*) suivant quels paramètres mesure-t-on la modernisation du processus d'extradition, *v*) quelles mesures prend-on pour moderniser le processus d'extradition, *vi*) quelles consultations a-t-on menées au sujet de la modernisation du processus d'extradition au cours de l'année écoulée, *vii*) quelles consultations prévoit-on mener au sujet de la modernisation du processus d'extradition, *viii*) quels particuliers et groupes les ministres ont-ils rencontrés au sujet de la modernisation du processus d'extradition, *ix*) quels particuliers et groupes les ministres ont-ils rencontrés au sujet de la modernisation du processus d'extradition, *x*) quelles autres mesures prend-on pour s'assurer de l'efficacité et de la modernité de notre politique d'extradition; *i*) quelles autres mesures prend-on pour s'assurer de l'efficacité et de la modernité du système d'extradition; *j*) comment détermine-t-on les pays auxquels le Canada peut extraire un individu; *k*) dans quelles circonstances le Canada rejette-t-il une demande d'extradition; *l*) comment prend-on la décision visée en *k*); *m*) par pays de la demande et par motif, combien de demandes d'extradition le Canada a-t-il rejetées au cours des dix dernières années; *n*) dans quelles circonstances le Canada renonce-t-il à demander l'extradition d'un Canadien; *o*) comment prend-on la décision visée en *n*); *p*) quelles procédures suit-on pour assurer l'uniformité des circonstances dans lesquelles le Canada décide de demander ou non l'extradition d'un individu; *q*) a-t-on mené des études concernant l'impact sur le processus d'extradition *i*) de la tenue d'élections au Canada et, si oui, quelles ont été les conclusions, *ii*) d'un changement de gouvernement au Canada et, si oui, quelles ont été les conclusions; *r*) quelles tendances observe-t-on depuis dix ans au sujet de la fréquence et du traitement des demandes d'extradition; *s*) quelles études universitaires le Canada a-t-il commandées au sujet de l'extradition au cours des dix dernières années; *t*) à quels examens ou analyses internes le gouvernement a-t-il soumis le processus d'extradition au cours des dix dernières années; *u*) quelles mesures le gouvernement prend-il pour renseigner les Canadiens sur le processus d'extradition et l'informer des changements qui lui seront apportés; *v*) comment le Canada communique-t-il ses politiques d'extradition à ses partenaires internationaux et quelles réunions ont eu lieu récemment avec les responsables canadiens au sujet de l'extradition; *w*) quels sont les recours des individus dont le Canada choisit de ne pas demander l'extradition; *x*) quels sont les recours du Canada lorsqu'un gouvernement rejette une demande d'extradition; *y*) par pays, combien de demandes d'extradition du Canada a-t-on rejetées au cours des dix dernières années; *z*) pour quels motifs a-t-on rejeté les demandes visées en *y*); *aa*) dans les cas visés en *y*), qu'est-il advenu de l'individu; *bb*) dans quelles circonstances le Canada envoie-t-il une note diplomatique au sujet d'une demande d'extradition; *cc*) quel est le rôle de la Charte canadienne des droits et libertés dans le processus d'extradition; *dd*) comment le gouvernement assure-t-il la conformité à la Charte canadienne des droits et libertés; *ee*) quels autres instruments juridiques internationaux — autres que les traités d'extradition — s'appliquent au processus d'extradition; *ff*) comment le gouvernement assure-t-il la conformité aux instruments juridiques internationaux visés en *ee*); *gg*) quelle est l'histoire de la politique d'extradition du Canada et quels principes président à sa mise au point et en œuvre?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 185 — L'hon. Judy Sgro:**

En ce qui concerne les communications du gouvernement depuis le 23 octobre 2013: *a*) pour chaque communiqué de ministère ou d'organisme fédéral contenant l'expression « le gouvernement Harper », prière d'indiquer (i) la manchette ou le titre, (ii) la date, (iii) le numéro de dossier ou de code, (iv) le sujet; *b*) ces communiqués ont-ils été diffusés (i) par le site web du ministère ou de l'organisme fédéral, (ii) par Marketwire, (iii) par CNW Telbec, (iv) par un autre service commercial de transmission ou de diffusion, en indiquant lequel; *c*) pour chaque communiqué diffusé par un service commercial de transmission ou de diffusion mentionné en *b*) (ii), (iii) ou (iv), combien a coûté la diffusion?

(Le document est déposé)

Question n° 188 — L'hon. Irwin Cotler:

En ce qui concerne les demandes de révision des condamnations criminelles présentées au ministre de la Justice: *a*) pour chaque année depuis 2002, (i) combien de demandes de révision de condamnations criminelles le ministre de la Justice a-t-il reçues, (ii) sur les demandes reçues, combien d'évaluations préliminaires ont été réalisées, (iii) sur les demandes qui ont fait l'objet d'une évaluation préliminaire, combien sont passées à l'étape de l'enquête, (iv) sur les demandes qui ont fait l'objet d'une enquête, combien ont été rejetées, (v) combien et lesquelles ont été retenues, (vi) sur les demandes retenues, combien et lesquelles ont fait l'objet d'un nouveau procès à la demande du ministre, (vii) sur les demandes retenues, combien et lesquelles ont fait l'objet d'un renvoi à la Cour d'appel à la demande du ministre; *b*) pour chaque année depuis 2002, (i) combien d'argent a été mis à la disposition du Groupe de la révision des condamnations criminelles (GRCC) aux fins du processus de révision des condamnations, (ii) combien d'argent le GRCC a-t-il demandé; *c*) pour chaque année depuis 2002, (i) combien d'argent a été mis à la disposition du ministre de la Justice aux fins du processus de révision postérieure à la condamnation, (ii) combien d'argent le ministre de la Justice a-t-il dépensé à cet égard, (iii) combien d'argent le ministre de la Justice a-t-il demandé à cet égard; *d*) parmi les membres du GRCC, (i) combien sont des avocats; (ii) en indiquant le titre des postes, combien ne sont pas avocats, (iii) quelle est la durée des fonctions des personnes en (i) et (ii); *e*) pour chaque année depuis 2002, (i) combien d'avocats ont été à l'emploi du GRCC, (ii) qui était chargé de déterminer les besoins en dotation du GRCC, (iv) à quelle fréquence les niveaux de dotation étaient-ils examinés afin de déterminer s'ils étaient suffisants par rapport au nombre de demandes reçues, (v) combien de membres du GRCC ont participé à l'examen de chacune des demandes reçues par le ministre, (vi) combien de demandes chaque avocat à l'emploi du GRCC a-t-il examinées, (vii) selon chaque cas, à quelles demandes chaque avocat a-t-il été affecté, (viii) sur les demandes examinées par chaque avocat à l'emploi du GRCC, combien et lesquelles ont donné lieu à une révision préliminaire complète, (ix) combien ont donné lieu à une enquête complète; *f*) pour chaque année depuis 2002, dans combien de cas et dans quels cas en particulier le GRCC a-t-il recommandé une enquête plus approfondie; *g*) pour chaque année depuis 2002, dans combien d'enquêtes et dans lesquelles en particulier le GRCC a-t-il (i) interrogé des témoins, (ii) procédé à des tests scientifiques, (iii) obtenu des évaluations de spécialistes du domaine judiciaire ou des sciences sociales, (iv) consulté des services de police au sujet de l'enquête en question, (v) consulté des procureurs au sujet de l'enquête en question, (vi) consulté des avocats de la défense au sujet de l'enquête en question, (vii) obtenu d'autres renseignements ou documents pertinents; *h*) pour chaque année depuis 2002, (i) dans combien de cas et dans quels cas le GRCC a-t-il produit un rapport d'enquête (ii) dans combien de cas et dans quels cas le demandeur a-t-il présenté des commentaires sur un rapport d'enquête, (iii) dans combien de cas et dans quels cas le GRCC a-t-il approfondi une enquête à la lumière des commentaires d'un demandeur à l'égard d'un rapport d'enquête, (iv) dans combien de cas et dans quels cas le conseiller spécial a-t-il présenté au ministre un avis ou une recommandation qui divergeait de l'avis ou de la recommandation du rapport d'enquête du GRCC, (v) dans combien de cas et dans quels cas le ministre a-t-il pris une décision qui divergeait du rapport d'enquête, (vi) dans combien de cas et dans quels cas le ministre a-t-il pris une décision qui divergeait de l'avis du conseiller spécial; *i*) en ce qui concerne le critère des « nouvelles questions importantes », (i) à l'heure actuelle, est-il nécessaire qu'une demande de révision de condamnation criminelle soit fondée sur des « nouvelles questions importantes » pour qu'elle puisse passer l'étape de l'évaluation préliminaire, (ii) pour qu'elle puisse passer l'étape de l'enquête, (iii) pour que le ministre autorise la demande; *j*) en ce qui concerne le critère des « nouvelles questions importantes », (i) le critère a-t-il été appliqué de la même façon chaque année depuis 2002, (ii) si tel n'est pas le cas, en quoi son application a-t-elle changée, (iii) le cas échéant, dans quels dossiers des demandes sont-elles passées à d'autres étapes de la révision sans reposer sur de « nouvelles questions importantes », (iv) quel est le sens de l'expression « nouvelles questions importantes » dans le contexte du processus de révision ministérielle, (v) pour qu'une demande soit retenue, doit-elle reposer sur de « nouveaux éléments de preuve » qui n'étaient pas disponibles au moment du procès, (vi) une demande d'examen peut-elle être retenue en fonction de preuves qui existaient, mais qui ne pouvaient raisonnablement être découvertes au moment du procès, (vii) une demande d'examen peut-elle être retenue en fonction de preuves qui auraient raisonnablement pu être découvertes par le demandeur au moment du procès, mais qui ne l'ont pas été; *k*

pour chaque année depuis 2002, dans combien de cas et dans quels cas le ministre a-t-il renoncé au privilège à l'égard d'un rapport d'enquête; *l*) pour chaque année et chaque cas depuis 2002, dans quels cas le ministre a-t-il, (i) déterminé l'existence d'un conflit d'intérêts, (ii) dans les cas où le ministre a déterminé l'existence d'un conflit d'intérêts, dans quels dossiers le ministre a-t-il autorisé un agent de l'extérieur du ministère de la Justice ou du GRCC à mener l'enquête; *m*) pour chaque année et chaque cas depuis 2002, dans quels cas et à qui le ministre a-t-il (i) délégué son pouvoir de recueillir des témoignages, (ii) délégué son pouvoir d'émettre des assignations à témoigner, (iii) délégué son pouvoir de contraindre un témoin à comparaître, (iv) délégué son pouvoir de contraindre un témoin à déposer, (v) délégué son pouvoir de conduire l'enquête de façon générale et, si tel est le cas, quels pouvoirs précis ont été délégués; *n*) en ce qui concerne l'obligation qu'a le ministre de la Justice, en vertu de l'article 696.5 du Code criminel, de présenter au Parlement un rapport sur les demandes de révision ministérielle, (i) quelles sont les exigences relatives à l'établissement et au dépôt du rapport annuel, (ii) où ces exigences sont-elles précisées, (iii) ces exigences ont-elles changées depuis 2002 et, si tel est le cas, quand et de quelles façons ont-elles été modifiées, (iv) le cas échéant, quelles sont les exigences en matière de publication, (v) quel est le processus de diffusion du rapport; *o*) en ce qui a trait à l'exigence de l'alinéa 7f) du Règlement sur les demandes de révision auprès du ministre, selon laquelle le ministre doit inclure dans son rapport annuel « tout autre renseignement que le ministre juge utile », (i) quelles lignes directrices permettent de déterminer les renseignements qui sont utiles et qui peuvent être inclus au rapport en vertu de cet alinéa du Règlement, (ii) dans chaque rapport ministériel présenté aux termes de l'article 696.5 du Code criminel depuis 2002, quels aspects ont été insérés au rapport parce que le ministre a déterminé qu'ils étaient utiles en vertu de l'alinéa 7f) du Règlement sur les demandes de révision auprès du ministre; *p*) pour chaque année depuis 2000, combien de commissions d'enquête canadiennes sur des condamnations injustifiées ont recommandé d'examiner plus en détail la mise sur pied d'une commission indépendante qui assumerait les pouvoirs du ministre de la Justice pour ce qui est d'enquêter sur les cas présumés d'erreurs judiciaires et de les renvoyer pour réexamen judiciaire; *q*) pour chaque commission d'enquête, (i) quels mécanismes d'examen étrangers ont été étudiés à titre de modèles potentiels pour la restructuration du régime canadien de révision postérieure à la condamnation, (ii) quelles mesures ont été prises pour mettre en œuvre les suggestions ou les recommandations de la commission d'enquête, (iii) le gouvernement a-t-il consulté des intervenants au sujet de la possibilité de mettre sur pied une commission d'enquête indépendante qui assumerait les pouvoirs du ministre de la Justice à cet égard, (iv) quels intervenants ont été consultés sur cette question est quand l'ont-ils été, (v) quelles provinces le gouvernement a-t-il consultées sur cette question, (vi) quelles associations juridiques provinciales le gouvernement a-t-il consultées sur cette question, (vii) quels procureurs généraux provinciaux le gouvernement a-t-il consultés sur cette question, (viii) le gouvernement a-t-il procédé à une analyse comparative des coûts du processus de révision ministérielle actuel et de ceux d'une éventuelle commission indépendante; *r*) quelles mesures précises le gouvernement prend-il pour réduire au minimum les cas de condamnations injustifiées; *s*) quelles mesures ont été prises pour mettre en œuvre les recommandations des rapports du Groupe de travail fédéral provincial territorial sur les condamnations injustifiées; *t*) quelles mesures ont été prises pour informer les Canadiens des options dont ils disposent pour corriger ce qu'ils croient être une condamnation injustifiée ou un autre type d'erreur judiciaire; *u*) pour ce qui est du site Web gouvernemental « Révision d'une condamnation » (<http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/rc-ccr/rev.html>), mis à jour le 30 avril 2013, quels changements ont été apportés à cette date et quelles étaient les trois versions précédentes de cette page; *v*) par quels moyens le gouvernement examine-t-il, dans son ensemble, le processus en matière de condamnations injustifiées et quelles données mesure-t-on à cet égard; *w*) en ce qui concerne le rapport annuel de 2004, dans lequel le ministre de la Justice de l'époque déclarait que « [m]ême s'ils n'y sont pas tenus, les demandeurs seraient bien avisés de demander l'aide d'un avocat [...] », (i) quand l'expression « les demandeurs seraient bien avisés de demander l'aide d'un avocat » a-t-elle été supprimée du rapport annuel, (ii) qui a pris la décision de supprimer l'expression et pour quels motifs, (iii) quand ce changement a-t-il été mis en œuvre, (iv) le changement donnait-il suite à une politique en particulier, (v) quelle politique ce changement servait-il, (vi) existe-t-il une différence quant aux taux de succès des demandes présentées avec l'aide d'un conseiller juridique et sans l'aide d'un conseiller juridique et, le cas échéant, quelle est-elle, (vii) le ministre de la Justice a-t-il demandé un élargissement de l'accès à l'aide juridique pour ceux qui présentent une demande de révision ministérielle à l'égard d'une condamnation criminelle?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 189 — L'hon. Irwin Cotler:**

En ce qui concerne les Canadiens détenus à l'étranger: *a*) par année depuis 15 ans et par pays d'arrestation, d'accusation ou de détention, (i) combien de Canadiens ont été accusés à l'étranger, (ii) combien de Canadiens ont été détenus à l'étranger, (iii) combien de Canadiens détenus à l'étranger ont été accusés d'une infraction, (iv) combien de Canadiens détenus à l'étranger ont été détenus sans accusation à l'étranger; *b*) par pays d'arrestation, d'accusation ou de détention, (i) combien de Canadiens sont détenus à l'étranger, (ii) combien de Canadiens font face à des accusations à l'étranger, (iii) combien de Canadiens sont détenus sans accusation à l'étranger; *c*) dans chaque cas visé en *a*) et *b*), (i) quels représentants du gouvernement l'individu accusé ou détenu a-t-il rencontrés, (ii) à quelles dates ces réunions ont-elles eu lieu, (iii) y a-t-il eu d'autres communications entre le gouvernement et l'individu et, si oui, lesquelles, (iv) par quel moyen ces communications se sont-elles faites, (vii) quel était l'objectif de chacune de ces réunions et communications, (viii) quel a été le résultat de chacune de ces réunions et communications; *d*) dans chaque cas visé en *a*) et *b*), (i) quels représentants du gouvernement ont communiqué avec les proches de l'individu accusé ou détenu, (ii) à quelles dates le gouvernement a-t-il communiqué avec ces proches, (iii) avec quels représentants du gouvernement les proches de l'individu accusé ou détenu ont-ils communiqué, (iv) à quelles dates les proches ont-ils communiqué avec le gouvernement, (v) par quel moyen se sont faites les communications entre le gouvernement et les proches de l'individu accusé ou détenu, (vi) quel était l'objectif de chacune des communications entre le gouvernement et les proches de l'individu accusé ou détenu, (vii) quel a été le résultat de chacune des communications entre le gouvernement et les proches de l'individu accusé ou détenu; *e*) dans chaque cas visé en *a*) et *b*), (i) avec quelles organisations non gouvernementales le gouvernement a-t-il communiqué, (ii) à quelles dates le gouvernement a-t-il communiqué avec ces organisations, (iii) quels représentants du gouvernement ont communiqué avec ces organisations, (iv) quelles organisations non gouvernementales ont communiqué avec le gouvernement, (v) à quelles dates ces organisations ont-elles communiqué avec le gouvernement, (vi) avec quels représentants du gouvernement ces organisations ont-elles communiqué, (vii) par quel moyen se sont faites les communications entre le gouvernement et une organisation non gouvernementale, (viii) quel était l'objectif de chacune des communications entre le gouvernement et l'organisation non gouvernementale, (ix) quel a été le résultat de chacune des communications entre le gouvernement et l'organisation non gouvernementale, (x) quelle aide les organisations non gouvernementales ont-elles offert d'apporter au gouvernement ou au Canadien ou à ses proches, (xi) comment les organisations gouvernementales ont-elles aidé à la fourniture de services au Canadien arrêté, accusé ou détenu et à ses proches, (xii) comment les organisations non gouvernementales ont-elles contribué à obtenir ou à tenter d'obtenir la libération ou l'extradition du Canadien, (xiii) quelle autre aide les organisations non gouvernementales ont-elles apportée; *f*) dans chaque cas visé en *a*) et *b*), (i) quelles démarches le gouvernement a-t-il faites auprès du gouvernement du pays où le Canadien était arrêté, accusé ou détenu, (ii) à quelles dates le gouvernement a-t-il fait ces démarches, (iii) quels représentants du gouvernement ont fait ces démarches, (iv) par quel moyen ces démarches ont-elles été faites, (v) quelle réponse le gouvernement a-t-il reçue du gouvernement du pays où le Canadien était arrêté, accusé ou détenu, (vi) quels représentants du gouvernement ont reçu la réponse, (vii) par quel moyen la réponse a-t-elle été communiquée, (viii) quel représentant du gouvernement du pays où le Canadien était accusé ou détenu a communiqué la réponse, (ix) quel était l'objectif de chacune des démarches que le gouvernement a faites auprès du gouvernement du pays où le Canadien était accusé ou détenu, (x) quel a été le résultat de chacune des démarches que le gouvernement a faites auprès du gouvernement du pays où le Canadien était accusé ou détenu, (xi) quelles autres communications le gouvernement a-t-il reçues, sollicitées ou non, du gouvernement du pays où le Canadien était arrêté, accusé ou détenu; *g*) dans chaque cas visé en *a*) et *b*), (i) avec les gouvernements de quels pays tiers le gouvernement a-t-il communiqué, (ii) à quelle date le gouvernement a-t-il communiqué avec les gouvernements de pays tiers, (iii) quels représentants du gouvernement ont communiqué avec les gouvernements de pays tiers, (iv) les gouvernements de quels pays tiers ont communiqué avec le gouvernement, (v) à quelles dates les gouvernements de pays tiers ont-ils communiqué avec le gouvernement, (vi) avec quels représentants du gouvernement les gouvernements de pays tiers ont-ils communiqué, (vii) par quel moyen se sont faites ces communications, (viii) quel était l'objectif de chacune des communications entre le gouvernement et le gouvernement d'un pays tiers, (ix) quel a été le résultat de chacune des communications entre le gouvernement et le gouvernement d'un pays tiers, (x) quelle aide les gouvernements de pays tiers ont-ils offert d'apporter au gouvernement ou au Canadien ou à ses proches, (xi) comment les gouvernements de pays tiers ont-ils contribué à la fourniture de services au Canadien arrêté, accusé ou détenu ou à ses proches, (xii) comment les gouvernements de pays tiers ont-ils aidé à obtenir ou à tenter d'obtenir la libération ou l'extradition du Canadien, (xiii) quelle autre aide les gouvernements de pays tiers ont-ils apportée; *h*) au moment de leur arrestation, accusation ou détention, quels Canadiens visés en *a*) et *b*) avaient (i) la citoyenneté canadienne, (ii) la résidence permanente au Canada, (iii) quelque autre statut au Canada; *i*) dans chaque cas visé en *a*), (i) le Canadien reste-t-il détenu à l'étranger, (ii) le Canadien

est-il détenu au Canada, (iii) le Canadien a-t-il été extradé au Canada, (iv) le Canadien a-t-il été libéré par le pays où il était arrêté, accusé ou détenu, (v) le Canadien a-t-il été libéré après avoir été extradé au Canada, (vi) le Canadien est-il décédé en détention dans le pays où il était arrêté, accusé ou détenu, (vii) le Canadien est-il décédé en détention au Canada, (viii) le statut du Canadien est-il inconnu; *j*) dans chaque cas visé en *a*) et *b*), (i) à quelle date le gouvernement a-t-il appris que le Canadien avait été arrêté, accusé ou détenu, (ii) quel représentant du gouvernement a appris le premier que le Canadien avait été arrêté, accusé ou détenu, (iii) comment ce représentant a-t-il appris que le Canadien avait été arrêté, accusé ou détenu; *k*) dans chaque cas visé en *a*) et *b*), le Canada a-t-il jugé l'arrestation, l'accusation ou la détention conforme aux (i) normes canadiennes, (ii) aux normes internationales, (iii) aux normes du pays où le Canadien était arrêté, accusé ou détenu; *l*) dans chaque cas visé en *a*) et *b*), sur la foi de quels renseignements le gouvernement a-t-il jugé l'arrestation, l'accusation ou la détention conforme aux (i) normes canadiennes, (ii) aux normes internationales, (iii) aux normes du pays où le Canadien était arrêté, accusé ou détenu; *m*) dans chaque cas visé en *a*) et *b*), suivant quels critères le gouvernement a-t-il jugé l'arrestation, l'accusation ou la détention conforme aux (i) normes canadiennes, (ii) aux normes internationales, (iii) aux normes du pays où le Canadien était arrêté, accusé ou détenu; *n*) dans chaque cas visé en *a*) et *b*), (i) qui a pris les décisions visées en *k*), (ii) quand le processus de prise des décisions visées en *k*) a-t-il commencé, (iii) quand les décisions ont-elles été prises; *o*) dans chaque cas visé en *b*), (i) que fait le gouvernement pour assurer le respect des droits du Canadien, (ii) que fait le gouvernement pour assurer au Canadien un procès équitable, (iii) que fait le gouvernement pour assurer le traitement humanitaire du Canadien, (iv) que fait le gouvernement pour assurer la libération du Canadien, (v) que fait le gouvernement pour obtenir l'extradition du Canadien?

(Le document est déposé)

Question n° 190 — M. Kennedy Stewart:

En ce qui concerne la vente de la Division des réacteurs CANDU d'Énergie atomique du Canada limitée au Groupe SNC-Lavalin Inc. en juin 2011: *a*) sur quels arguments économiques et quelle analyse de rentabilisation le gouvernement s'est-il fondé pour procéder à cette vente; *b*) dans quels documents gouvernementaux ces arguments économiques et cette analyse de rentabilisation sont-ils contenus, décrits ou présentés; *c*) quels sont les titres complets de documents en *b*); *d*) qui a produit les documents en *b*); *e*) à quelles dates les documents en *b*) ont-ils été produits; *f*) à quelles dates les documents en *b*) ont-ils été présentés au ministre des Ressources naturelles; *g*) quels documents le Groupe SNC-Lavalin Inc. a-t-il présentés au gouvernement pour appuyer cette vente; *h*) quels sont les titres complets de documents en *g*); *i*) qui a produit les documents en *g*); *j*) qui a présenté au gouvernement les documents en *g*); *k*) à quelles dates les documents en *g*) ont-ils été produits; *l*) à quelles dates les documents en *g*) ont-ils été présentés au ministre des Ressources naturelles *m*) quelles mesures de diligence raisonnable le gouvernement a-t-il prises afin de vérifier le contenu factuel des documents en *g*)?

(Le document est déposé)

Question n° 223 — Mme Isabelle Morin:

En ce qui concerne le ruisseau Bouchard à Dorval, Québec: *a*) quel suivi environnemental a-t-il été effectué sur la santé de ce cours d'eau; *b*) quels efforts le gouvernement a-t-il déployés pour analyser les effets de l'aéroport Trudeau sur ce cours d'eau; *c*) quels efforts le gouvernement a-t-il déployés pour veiller à ce que l'exploitant de l'aéroport, Aéroports de Montréal, applique les lois et règlements en matière environnementale, notamment la Loi sur les pêches et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; *d*) la politique gouvernementale appelle-t-elle à la présentation (i) de mécanismes d'exécution, (ii) de loi traitant de l'effet des Aéroports de Montréal sur ce cours d'eau; *e*) ce cours d'eau a-t-il déjà été désigné comme cours d'eau nécessitant une protection par le gouvernement, (i) dans l'affirmative, sous quelles lois (y compris la Loi sur la protection des eaux navigables du Canada) et durant quelles années, (ii) dans la négative, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas jugé qu'il devrait être protégé?

(Le document est déposé)

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI CONCERNANT LA PREMIÈRE NATION MICMAQUE QALIPU

PROJET DE LOI C-25 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC) propose:

Que, relativement au projet de loi C-25, Loi concernant le Décret constituant la bande appelée Première Nation Qalipu Mi'kmaq, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi; que, 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu aux fins de cet ordre, et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de cette étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

•(1010)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, c'est incroyable. Le leader du gouvernement à la Chambre vient carrément de saboter le témoignage du directeur général des élections, M. Mayrand, qui aura lieu dans à peine 50 minutes au comité. De quoi parlera-t-il? De la loi sur le manque d'intégrité des élections, que les conservateurs ont présentée.

À tous coups, les conservateurs préfèrent le cynisme à la moindre parcelle de démocratie. Ils ont présenté aujourd'hui une motion d'attribution de temps concernant un traité avec les Premières Nations auquel nous souscrivons tous. Nous en avons brièvement discuté vendredi dernier. La porte-parole de notre parti pour les questions relatives aux Premières Nations ne s'est même pas encore exprimée sur le projet de loi et voilà que le gouvernement présente aujourd'hui une motion d'attribution de temps visant à censurer le débat et à y mettre fin.

Ces gens-là se permettent de faire la leçon aux Premières Nations sur la reddition de comptes. Les conservateurs font la morale aux Premières Nations et aux chefs autochtones sur les valeurs démocratiques dans les réserves. Ils osent leur faire la leçon alors qu'ils se servent hypocritement d'un projet de loi visant à mettre en oeuvre un traité avec les Premières Nations pour empêcher le directeur général des élections de témoigner au Parlement.

Cette manoeuvre pourrait être ironique et cocasse si elle n'avait pas une incidence sur ce qui importe le plus aux Canadiens: le droit de voter librement et sans entrave.

La motion d'attribution de temps présentée aujourd'hui est le comble du cynisme de la part d'un gouvernement tellement désespéré qu'il doit inventer des faits pour justifier sa réforme défectueuse de nos lois électorales. Puis, comme le premier ministre l'a dit hier, si un député conservateur se fait prendre à ne pas dire la vérité au Parlement et est forcé de l'avouer, nous ne devrions pas le condamner, mais l'encenser. Nous devrions dire quel type formidable il est pour s'être fait prendre à inventer des histoires sur une chose aussi importante que la réforme de nos lois électorales.

Appelons un chat un chat. C'est une tentative cynique pour saboter le témoignage fait par M. Mayrand lors d'une audience publique, devant un comité public, qui essaie de comprendre la tactique cynique visant non seulement à le museler, mais aussi à empêcher les Canadiens d'exercer leur droit de vote.

Quand ces soi-disant conservateurs, qui ont déjà adhéré à certains principes des valeurs démocratiques, vont-ils juger que cela va trop loin?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté cette comédie et elle confirme une chose. Le député a fait allusion à la Loi sur l'intégrité des élections, à laquelle l'opposition officielle avait déclaré s'opposer avant même d'avoir lu le projet de loi. Maintenant, je suis tenté de conclure qu'il n'a même pas regardé le projet de loi C-25, car il en parle comme s'il portait sur un traité conclu avec les Premières Nations. Il est complètement à côté de la plaque.

Il ne porte pas sur un traité; il traite d'un accord conclu entre le Canada et la Première Nation de Terre-Neuve, les Micmaques Qalipu. Ce projet de loi vise à protéger l'intégrité d'un processus pour que la Première Nation micmaque Qalipu soit enfin constituée conformément à l'accord conclu avec cette Première Nation.

[Français]

Le projet de loi C-25 est nécessaire pour garantir que l'intention initiale visée par l'Accord pour la reconnaissance de la bande de la Première Nation Qalipu Mi'kmaq de 2008 soit respectée, et pour que l'accord supplémentaire de 2013 soit mis en oeuvre.

Cette mesure législative devant la Chambre a pour objectif d'appuyer la mise en oeuvre de l'Accord pour la reconnaissance de la bande de la Première Nation Qalipu Mi'kmaq de 2008 et de l'accord supplémentaire de 2013 conclu entre le gouvernement du Canada et la Fédération des Indiens de Terre-Neuve.

Il est clair que les tactiques partisans de l'opposition et le calendrier chargé de la Chambre nécessitent qu'on alloue du temps pour adopter ce projet de loi, compte tenu du programme législatif chargé à l'heure actuelle et qui le sera encore plus dans les mois à venir.

•(1015)

[Traduction]

Le vice-président: Avant de passer aux questions et observations, je pense que tous les députés savent que la pratique courante à la Chambre est d'essayer de limiter à une minute les questions et les réponses. J'informe le député de Winnipeg-Nord que je serai un peu plus conciliant durant la première ronde de questions posées par les deux partis de l'opposition. Toutefois, par la suite, je limiterai les questions et réponses à une minute.

Le député de Winnipeg-Nord a la parole.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le débat actuel ne porte pas sur son projet de loi, mais sur la façon de procéder et les raisons qui ont poussé le gouvernement à présenter, une fois de plus, une motion d'attribution de temps.

Initiatives ministérielles

À 11 heures ce matin, le directeur général des élections est censé témoigner devant le comité au sujet d'une importante mesure législative. Le ministre a fait référence à la Loi sur l'intégrité des élections, mais il serait plus juste de l'appeler la loi conservatrice sur les élections. La tactique du gouvernement d'imposer l'attribution de temps risque de compromettre le témoignage du directeur général des élections devant le comité. Il est important de le souligner.

Il est important de reconnaître que les conservateurs ont changé d'attitude à l'égard du fonctionnement de la Chambre des communes depuis qu'ils sont majoritaires — et leur attitude n'est pas très démocratique, elle est scandaleuse.

Voici ma question pour le ministre et le leader du gouvernement à la Chambre: pourquoi le gouvernement conservateur majoritaire a-t-il changé d'attitude et empêche-t-il les députés de participer de manière saine et constructive au débat à la Chambre? Cette motion les en empêche.

Premièrement, la motion limite la durée du débat, ce qui signifie qu'un nombre très restreint de députés pourront participer au débat. Deuxièmement, les conservateurs risquent de compromettre le témoignage du directeur général des élections devant le comité, lequel est censé débiter dans 45 minutes.

Pourquoi? Je vous le demande.

L'hon. Bernard Valcourt: Monsieur le Président, si les députés sont si préoccupés par ce qui se passera à 11 heures, ils n'ont qu'à demander le vote par oui ou non pour la présente motion de manière à ne pas interrompre l'audience du comité.

Pour répondre à la question concernant le gouvernement majoritaire, c'est grâce à cette majorité que le gouvernement a réussi à adopter des mesures qui ont entraîné la création de plus d'un million d'emplois au Canada depuis la fin de la récession et assuré le bon fonctionnement du pays pour le bénéfice des citoyens et des contribuables.

Nous sommes ici aujourd'hui pour discuter de la motion d'attribution de temps relativement à l'adoption du projet de loi. Les députés de l'opposition devraient peut-être simplement reconnaître que, pour que le Canada et la Première Nation micmaque de Terre-Neuve respectent l'accord conclu, ce projet de loi technique doit être adopté rapidement, de sorte que le processus puisse progresser et que les personnes concernées puissent obtenir leur statut, tel qu'elles le méritent.

[Français]

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, c'est vraiment choquant d'entendre les outrances du ministre des Affaires autochtones. Il se permet de carrément prendre en otage les représentants légitimes de la population canadienne pour essayer de faire passer son programme personnel.

Je le sais très bien, car les citoyens de Beauport—Limoilou subissent les conséquences de l'aveuglement volontaire, en fait, du refus de toute responsabilité de la part du gouvernement dans l'affaire de la contamination à la poussière. Grâce à mon équipe, j'ai pu découvrir que près de 20 000 \$ de contributions, venant strictement de gens d'Arrimage Québec, ont été donnés au Parti conservateur. Cela permet de comprendre les véritables enjeux de ce débat. En effet, les conservateurs ne mettent absolument pas les Canadiens d'abord, mais plutôt leurs copains d'abord.

Alors, quand le ministre des Affaires autochtones va-t-il s'occuper des Canadiens d'abord?

● (1020)

L'hon. Bernard Valcourt: Monsieur le Président, on ne peut pas avoir un plus bel exemple d'un parti politique qui se fout royalement de la situation qui affecte les Micmacs de Terre-Neuve. On a une motion sur le projet de loi C-25 et le député nous parle de la poussière à Québec. C'est incroyable!

Tout ce dont il s'agit ici, c'est de déterminer si, oui ou non, on va adopter la motion pour s'assurer que le projet de loi C-25 passera à l'étape suivante. En comité, les gens pourront discuter du bienfait du projet de loi en question, qui vise tout simplement à mettre en branle toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité du processus d'inscription des Micmacs de la Première Nation micmaque Qalipu de Terre-Neuve.

[Traduction]

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il clarifier pourquoi le projet de loi est nécessaire, quel processus a mené à sa création et pourquoi il est important de le renvoyer au comité et d'obtenir la sanction royale dans les plus brefs délais?

L'hon. Bernard Valcourt: Monsieur le Président, le député pose une question importante. Le projet de loi C-25 est nécessaire à la concrétisation de l'intention de l'accord de 2008 pour la reconnaissance de la bande de la Première Nation micmaque Qalipu et de l'accord supplémentaire de 2013. Le projet de loi vise à assurer la mise en oeuvre de l'accord de 2008 et de l'accord supplémentaire de l'été dernier conclu avec la Fédération des Indiens de Terre-Neuve. L'accord supplémentaire tient compte des préoccupations communes à la Première Nation et au Canada concernant l'intégrité du processus d'inscription.

Le projet de loi C-25 est nécessaire pour terminer le processus d'inscription défini dans l'accord supplémentaire, lequel est le fruit de longues discussions et négociations avec la Fédération des Indiens de Terre-Neuve, et nous invitons les deux partis d'en face à appuyer.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, soyons clairs. Le projet de loi a été présenté mardi. Aujourd'hui, nous commençons les travaux du jeudi. Je comprends que le ministre responsable soit pressé d'accomplir quelque chose. Il veut contourner les règles, mais ce n'est pas pour rien que des règles ont été établies pour débattre des projets de loi à la Chambre des communes. Une fois le projet de loi adopté, celui-ci a une incidence sur la vie de toutes les personnes qu'il vise. En outre, il est fort difficile de modifier un projet de loi après son adoption. Par conséquent, il est extrêmement important que nous ayons un débat complet sur chaque point. Nous devons avoir le temps d'étudier la mesure législative et de discuter de ses répercussions avec nos concitoyens et d'autres groupes touchés par celle-ci afin de pouvoir communiquer leurs points de vue.

Je sais que les députés d'en face aiment expédier les questions concernant les Premières Nations au Canada, mais je crois que les Micmacs de Terre-Neuve-et-Labrador méritent que la Chambre discute en profondeur de cette question, de manière réfléchie et constructive. En poursuivant d'autres visées, le gouvernement traite les questions touchant les Premières Nations et les Micmacs de Terre-Neuve d'une manière qui est tout simplement injuste et inéquitable.

Si le ministre cherche à faire montre de respect et de responsabilité envers les Micmacs et les Premières Nations du pays, pourquoi veut-il limiter un débat à la Chambre portant sur une importante mesure législative qui doit régler un problème historique? Pourquoi ne permet-il pas un débat complet?

• (1025)

L'hon. Bernard Valcourt: Monsieur le Président, nous sommes convaincus, et la motion en témoigne, qu'une journée complète suffira amplement pour étudier un projet de loi de nature technique qui comporte quatre articles. Il ne s'agit pas de déterminer si un accord sera respecté. Il s'agit d'accomplir la volonté de la Première Nation en question, qui a conclu un accord avec le Canada.

Je ne vois pas l'utilité de discuter pendant des jours ou des semaines d'un projet de loi comportant quatre articles. J'invite le NPD à se retrousser les manches pour que nous adoptions le projet de loi.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire et poser une question.

J'ai écouté très attentivement les propos du ministre en ce qui a trait à ce qui se produit ce matin et à la possibilité que nous soyons obligés d'annuler la comparution du directeur général des élections devant le comité. Il a laissé entendre que, si la Chambre ne tenait pas un vote par appel nominal, cela permettrait peut-être au directeur général des élections de témoigner, ce matin, devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

De notre côté, nous acceptons cette recommandation. Nous n'avons pas l'intention de nous lever pour demander un vote par appel nominal. Nous accepterions une décision avec dissidence.

Je poserai maintenant ma question. Depuis des années, nous discutons de ce dossier, et nous faisons des négociations. Puis, le gouvernement présente un projet de loi. Nous avons eu seulement une session de discussion, soit vendredi dernier. Pourtant, il a décidé d'imposer encore une fois la guillotine, ce qui est dans ses coutumes. L'opposition officielle a indiqué qu'elle était en faveur du projet de loi. Nous n'aurons même pas eu la chance de discuter de façon constructive du projet de loi avant son approbation.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas eu la décence de considérer le renvoi du projet de loi au comité avant l'étape de la deuxième lecture?

L'hon. Bernard Valcourt: Monsieur le Président, je remercie d'abord mon honorable collègue de sa suggestion. J'espère qu'elle sera partagée par nos amis de l'opposition officielle.

À la question de savoir si oui ou non, on devrait adopter cette motion, je dirais que le jour de séance supplémentaire qui sera accordé à l'étude du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture permettra, tout de suite après, de l'envoyer au comité permanent où on pourra avoir un débat exhaustif et un examen des quatre articles dans leurs menus détails.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer le projet de loi au comité permanent avant cela. Passons à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, et le processus législatif suivra ensuite son cours.

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Monsieur le Président, je suis toujours abasourdie par le peu de respect que tous les députés conservateurs accordent à leur devoir de député, et au privilège qu'ils ont de représenter leur circonscription. Ça me surprend chaque fois de constater qu'ils n'ont pas à cœur de représenter leurs concitoyens.

Initiatives ministérielles

En effet, à la Chambre des communes, notre devoir est de représenter nos concitoyens et de faire en sorte qu'on puisse débattre adéquatement de ce projet de loi.

J'aimerais demander au ministre pourquoi il fait fi de son devoir et du respect du privilège qu'on a d'être à la Chambre des communes.

• (1030)

L'hon. Bernard Valcourt: Monsieur le Président, je suis toujours abasourdi par les députés du NPD qui croient qu'il est dans l'intérêt du Canada, de ses contribuables ainsi que de ses travailleurs et travailleuses, d'avoir des députés ici dans le simple but de faire en sorte que les projets de loi déposés par le gouvernement ne soient pas acceptés.

Comme on l'a encore vu cette semaine, si les députés néo-démocrates peuvent faire perdre du temps à la Chambre, ils sont heureux. S'ils peuvent s'assurer qu'on ne fait aucun progrès sur aucun projet de loi, ils sont heureux. Eh bien, nous autres, nous avons été élus pour prendre des mesures afin de venir en aide aux contribuables, à mes concitoyens et aux citoyens de partout au pays. C'est exactement ce qu'on fait.

[Traduction]

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, j'ai de la difficulté à comprendre pourquoi les députés de l'opposition réclament sans cesse plus de temps pour débattre des projets de loi et les étudier puis, quand ils obtiennent ce qu'ils veulent, ils consacrent tout ce temps à faire de l'obstruction au comité ou le gaspillent en parlant à la Chambre des communes du processus. Ils ne veulent pas discuter des enjeux.

J'ai eu l'honneur de siéger au Comité des affaires autochtones et du développement du Grand Nord quand j'ai été élu pour la première fois à la Chambre il y a quelques années. Je suis fier que le gouvernement ait contribué à l'avancement de nombreuses initiatives qui ont aidé les membres de nos Premières Nations à améliorer leurs terribles conditions de vie.

Au cours des dernières années, je n'ai pas eu le privilège de siéger à ce comité. Je n'ai donc pas étudié ce projet de loi autant que je l'aurais souhaité. J'ai une question à poser au ministre à propos de la disposition sur la responsabilité. Le ministre expliquerait-il pourquoi il est important de rétablir l'intégrité de la Première Nation micmaque Qalipu? S'il pouvait répondre à cette question, cela m'aiderait grandement.

L'hon. Bernard Valcourt: Monsieur le Président, je suis heureux de voir qu'il y a au moins certains députés qui s'intéressent à la teneur du projet de loi.

L'inclusion de la disposition sur la responsabilité à l'article 4 du projet de loi garantirait que les personnes dont il a été démontré qu'elles ne sont pas membres de la Première Nation micmaque Qalipu ne pourraient pas recevoir de compensation ou de dommages-intérêts de la part du Canada, de la Première Nation, ou de toute autre partie une fois que le processus d'inscription sera terminé. J'ajouterais que la disposition n'empêcherait pas ces personnes d'exercer d'autres recours s'ils le souhaitent. Toutefois, elles n'obtiendraient pas les avantages qui sont accordés aux Indiens inscrits si elles ne sont pas inscrites.

M. David Christopherson (Hamilton—Centre, NPD): Monsieur le Président, il semble qu'on nous serve encore la même rengaine. De toute évidence, il s'agit d'une manœuvre pour perturber le témoignage du directeur général des élections prévu à 11 heures, témoignage qui sera déjà retardé à cause de cette motion et du vote.

Initiatives ministérielles

Encore une fois, en plus de présenter une loi sur le manque d'intégrité des élections, le gouvernement impose un processus non démocratique. C'est exactement ce qu'il fait. Nous avons conclu une entente honorable avec le gouvernement. Du moins, c'est ce que je croyais. Il était honorable de ma part et tout à fait honorable de la part du député de Winnipeg-Centre de s'entendre avec le gouvernement sur ce qu'il adviendrait du témoignage du directeur général des élections.

Je sais que, dans quelques instants, le Président me signalera que mes observations doivent être pertinentes dans le cadre du débat, comme il me l'a rappelé récemment.

Voici donc ma question à l'intention du ministre. N'est-il pas mal à l'aise de voir que le gouvernement se sert de son projet de loi et de cette question pour empêcher, au moyen d'un processus non démocratique, le directeur général des élections de livrer son témoignage de 90 minutes sans interruption? N'est-il pas mal à l'aise?

• (1035)

L'hon. Bernard Valcourt: Monsieur le Président, le compte rendu indiquera que, si le témoignage n'a pas lieu à 11 heures, c'est simplement parce que les néo-démocrates auront insisté pour tenir un vote nominal. S'ils veulent que le témoignage ait lieu, ils n'ont qu'à adopter cette motion en votant par oui ou non, ce qui réglera le problème.

Quant à la question du député, ma réponse est non.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, il faut comprendre que, tout au long du processus entourant son projet de loi sur le manque d'intégrité des élections, non seulement le gouvernement a tenté de museler le directeur général des élections, mais il n'a pas du tout consulté ni respecté les Canadiens. Maintenant, les conservateurs se servent d'une entente avec les Premières Nations afin d'empêcher le directeur général des élections de venir témoigner, pour ensuite jeter le blâme sur l'opposition et se présenter comme des victimes.

La Chambre a été saisie du projet de loi il y a quelques heures, puis les conservateurs ont présenté une motion d'attribution de temps pour mettre fin au débat. Ensuite, ils ont eu l'audace de faire la morale aux Premières Nations sur leur manque de respect et de transparence. Comment osent-ils se servir d'un dossier aussi important que celui des droits et titres des Premières Nations du pays pour museler le directeur général des élections du Canada et éviter d'accorder ne serait-ce qu'un minimum de respect aux gens qu'ils ont traité de manière si irrespectueuse, c'est-à-dire ceux qui nous ont élus pour les représenter à la Chambre tous les jours?

L'hon. Bernard Valcourt: Monsieur le Président, je vois que la théorie du complot avancée par le chef du NPD s'est propagée parmi les députés de son parti.

Le député chevronné a omis de dire que, s'il tient absolument à ce que le témoignage ait lieu à 11 heures, il n'a qu'à ne pas insister pour qu'on tienne un vote par appel nominal. Encore une fois, j'invite le député à convenir qu'une journée entière sera suffisante pour débattre des quatre articles d'un projet de loi technique.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, voici une promesse que le gouvernement pourrait faire facilement: après le travail de sabotage accompli ce matin, les conservateurs pourraient s'engager à ne pas présenter une motion d'attribution de temps pour l'autre projet de loi. Hier soir, curieuse coïncidence, le leader du gouvernement à la Chambre des communes a pris la parole pour annoncer que les conservateurs proposaient deux motions visant à clore le débat sur

deux projets de loi distincts. Comme par hasard, cette manœuvre leur a permis d'interrompre le témoignage du directeur général des élections, non pas à une, mais à deux reprises. Ce faisant, comme l'a souligné mon collègue de Hamilton, les conservateurs rompent un accord conclu de bonne foi avec nous.

Voici ce qu'il nous faut retenir, du côté du NPD: il est tout simplement impossible de se fier à la bonne foi des conservateurs. Ne voient-ils pas qu'ils se sont éloignés des principes fondamentaux de la démocratie et qu'ils ont sombré dans le cynisme à un point tel qu'ils sont prêts à se servir de la Chambre des communes pour bloquer le témoignage du directeur général des élections? Par dessus le marché, ils soutiennent qu'il s'agit là d'une façon appropriée de diriger les affaires du pays.

Nous avons débattu de la question pendant quelques heures. Notre porte-parole dans le dossier n'a même pas eu l'occasion de commenter le projet de loi, que nous appuyons soit dit en passant. Pour leur part, les conservateurs se servent du projet de loi pour arriver à leurs fins et ils se servent également du député, qui doit le savoir. Nul doute qu'il est conscient que son gouvernement l'exploite cyniquement. Ils ont fait de même avec le député de Mississauga, afin de communiquer des faussetés à la Chambre - tout cela, pour justifier la loi sur le manque d'intégrité des élections, pour museler le directeur général des élections et pour priver les Canadiens de leurs droits démocratiques.

Voilà le jeu auquel se prête le député aujourd'hui. Il devrait en assumer la responsabilité.

[Français]

L'hon. Bernard Valcourt: Monsieur le Président, les propos offensants du député sont tellement dénués de fondement qu'ils ne méritent même pas de réponse.

[Traduction]

Le vice-président: Il nous reste du temps pour une brève question.

Le député de Skeena—Bulkley Valley a la parole pour une courte question.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, permettez-moi de faire une nouvelle tentative. Il ne daigne pas répondre à nos questions. Je lui ai posé une question bien précise, à savoir comment il se sentait du fait que son propre gouvernement, ses propres collègues, se servent de lui, pour présenter une question importante c'est vrai, mais dans le but précis de faire obstruction à quelque chose d'essentiel, un peu comme ils l'ont fait l'autre jour.

L'autre jour, c'était relativement à une motion de privilège concernant un député qui s'est fait prendre à dire des faussetés à la Chambre. Le gouvernement a eu recours à des tactiques procédurières. La bande de spécialistes des bâtons dans les roues du Parti conservateur est de retour. Qui ne se souvient pas du manuel que les conservateurs ont produit pour paralyser les travaux des comités? Leur nouvelle tactique consiste non seulement à empêcher les comités d'accomplir leur travail, mais à se servir de la Chambre des communes, d'une mesure législative sur les droits et les titres de propriété des Premières Nations, pour parvenir aux mêmes fins cyniques.

• (1040)

Le vice-président: Le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien a 25 secondes pour répondre.

L'hon. Bernard Valcourt: Monsieur le Président, pendant tout le temps qui lui a été accordé, le député n'a pas dit un seul mot au sujet de la motion dont la Chambre est saisie. J'ai donc bon espoir que ses collègues et lui appuieront la motion visant à allouer une journée de plus au débat sur le projet de loi C-25 afin que celui-ci puisse être renvoyé au comité.

Le vice-président: À l'ordre. Je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

[Français]

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

● (1120)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 78)

POUR

Députés

Ablonczy	Adler
Aglukkaq	Albas
Albrecht	Alexander
Allen (Tobique—Mactaquac)	Allison
Ambler	Ambrose
Anderson	Armstrong
Ashfield	Aspin
Baird	Bateman
Benoit	Bergen
Bernier	Bezan
Blaney	Block
Boughen	Braid
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Brown (Barrie)
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Carrie
Chisu	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fantino	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Flaherty	Fletcher
Galipeau	Gallant
Gill	Glover
Goguen	Goldring
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	James
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kennedy (Calgary Southeast)	Kent
Kerr	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake

Lauzon
Lemieux
Lizon
Lukiwski
MacKay (Central Nova)
Maguire
McColeman
Menegakis
Miller
Moore (Fundy Royal)
Norlock
O'Connor
O'Neill Gordon
O'Toole
Payne
Preston
Reid
Rickford
Saxton
Seeback
Shiple
Smith
Sorenson
Storseth
Sweet
Toet
Trottier
Valcourt
Van Loan
Wallace
Watson
Sky Country
Weston (Saint John)
Williamson
Woodworth
Young (Vancouver South)

Initiatives ministérielles

Lebel
Leung
Lobb
Lunney
MacKenzie
Mayes
McLeod
Merrifield
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson
Obhrai
Oliver
Opitz
Paradis
Poilievre
Raitt
Richards
Ritz
Schellenberger
Shea
Shory
Sopuck
Stanton
Strahl
Tilson
Trost
Truppe
Van Kesteren
Vellacott
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Wilks
Wong
Young (Oakville)
Zimmer — 150

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélangier
Bellavance	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Chicoine	Chisholm
Choquette	Christopherson
Cleary	Comartin
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Vancouver East)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Dubourg	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Dusseault	Easter
Eyking	Freeman
Garneau	Garrison
Genest	Genest-Jourdain
Giguère	Godin
Goodale	Grogouh
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hsu	Hughes
Jacob	Jones
Julian	Kellway
Lamoureux	Lapointe
Larose	Latendresse
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)

Initiatives ministérielles

LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Martin
Masse	Mathysen
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
Michaud	Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Mulcair	Murray
Nantel	Nash
Nunez-Melo	Pacetti
Papillon	Patry
Péclet	Perreault
Pilon	Rafferty
Rankin	Ravignat
Raynault	Regan
Rousseau	Saganash
Sandhu	Scarpaleggia
Scott	Sellah
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Sitsabaiesan	
St-Denis	Stewart
Stoffer	Sullivan
Thibeault	Tremblay
Turnel	Valerioté — 118

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

[Français]

LOI SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LA PROSPÉRITÉ — CANADA-HONDURAS

PROJET DE LOI C-20 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC) propose:

Que, relativement au projet de loi C-20, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Honduras, de l'Accord de coopération dans le domaine de l'environnement entre le Canada et la République du Honduras et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Honduras, au plus un jour de séance supplémentaire après le jour où cet ordre aura été adopté soit accordé aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi;

Que, 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Ordres émanant du gouvernement le jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de l'ordre en question, et, par la suite, que toute question nécessaire pour disposer de cette étape du projet de loi soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

[Traduction]

Le Président: Conformément au paragraphe 67(1) du Règlement, il y aura maintenant une période de questions de 30 minutes. Je prie les députés qui poseront des questions, ainsi que le ministre lorsqu'il y répondra, de s'en tenir à une minute environ.

Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

● (1125)

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NDP): Monsieur le Président, je suis stupéfait. Il y a quelques minutes à peine, le gouvernement a affirmé qu'il n'imposerait pas la tenue d'un vote. Puis, encore une fois, il a changé d'idée. Le ministre a dit que le gouvernement n'imposerait pas la tenue d'un vote. Le leader du gouvernement

n'était peut-être pas au courant, peut-être qu'ils ne se sont pas parlé, mais j'en doute.

Pourtant, nous sommes encore une fois saisis d'une motion d'attribution de temps. Pourquoi? Ce n'est pas pour tenter de faire adopter le projet de loi. C'est pour essayer d'étouffer le débat au sujet du directeur général des élections.

Le gouvernement ne s'en soucie même pas. En réalité, les conservateurs s'en moquent tous. Partout dans les rangs d'en face, on voit des sourires; les conservateurs se réjouissent à l'idée de museler le directeur général des élections. Et qu'allait-il faire? À propos de quoi allait-il exprimer ses préoccupations? À propos de notre démocratie.

Le leader du gouvernement, qui collabore avec les ministres, notamment avec le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, semblait penser qu'il allait nous convaincre qu'il n'imposerait pas la tenue d'un vote. Or, le gouvernement l'a fait pas la suite. C'est ce qu'il a fait. Pourquoi? Pour que le gouvernement puisse mettre fin au débat sur le directeur général des élections. Et les conservateurs sourient. Ils pensent que c'est formidable.

La question que je pose au député d'en face est la suivante: est-ce ainsi que le gouvernement actuel procédera dorénavant dans notre démocratie? Continuera-t-il d'avoir recours à l'attribution de temps à l'égard de toutes les mesures législatives afin, d'une part, de mettre fin au débat sur des projets de loi importants et, d'autre part, de museler les gens pour les empêcher de témoigner devant les comités?

Ensuite, ma question finale est la suivante: pouvons-nous nous fier à la parole du gouvernement lorsque nous nous entendons avec lui pour faire comparaître des gens devant les comités? Je suppose que non. Qu'est-ce que cet...

Des voix: Bravo!

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le Président, j'imagine que, comme les sondages révèlent que leur cote de popularité est en chute libre, ils voient des complots partout. Ils tentent désespérément de rejeter le blâme sur les autres, plutôt que sur eux-mêmes, pour expliquer le manque d'appui qu'ils trouvent au sein de la population.

Comme les députés d'en face le savent, le seul moment de la journée où je peux présenter cette motion, c'est maintenant, à l'appel de l'ordre du jour.

Pour ce qui est du comité, il peut établir son calendrier comme il l'entend. S'il souhaite entendre le témoin plus longtemps, il peut organiser ses affaires en conséquence. Il dispose de toute la marge de manoeuvre nécessaire pour cela.

Si les députés d'en face ne souhaitent pas que se tienne la dernière mise aux voix, ce qui a perturbé les travaux du comité, ils auraient très bien pu permettre que la motion soit adoptée avec dissidence. Or, ils ont choisi de ne pas le faire.

Le plus ironique, c'est que ces gens disent maintenant: « Pourquoi ne laissez-vous pas Marc Mayrand témoigner? » Pendant une semaine et demie, le député d'Hamilton-Centre a fait obstruction aux travaux du comité, empêchant ainsi M. Mayrand de présenter son témoignage.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement a tenté de faire comparaître ce témoin devant le comité. C'est avec fierté que les députés de l'opposition l'ont empêché de témoigner pendant une semaine et demie. M. Mayrand peut maintenant comparaître devant le comité. Ce dernier peut organiser ses travaux comme il l'entend.

Cependant, il est tout à fait invraisemblable que le député d'en face dise tout à coup que c'est notre faute si le témoin n'a pas pu comparaître devant le comité pendant une semaine et demie.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais revenir aux propos du leader du gouvernement sur la question du vote avec dissidence.

Il est certain que, la dernière fois, le Parti libéral s'est dit prêt à accepter une décision avec dissidence. Nous nous opposons à cette autre motion d'attribution de temps. Et nous nous opposons à la motion d'attribution de temps qui vient de nous être présentée. Nous voulons qu'elle soit adoptée avec dissidence principalement parce qu'au Parti libéral, nous savons qu'il est d'une importance capitale de permettre au directeur général des élections de témoigner.

Mardi soir, le NPD, les conservateurs et moi nous avons pris un engagement. Nous nous sommes entendus de telle sorte que les 90 minutes étaient assurées.

Il y a une solution, car nous savons assez bien ce que sera l'issue du vote sur la motion d'attribution de temps actuelle.

Puis-je suggérer que nous adoptions la motion avec dissidence? Les libéraux voteront contre cette motion. Monsieur le Président, il n'est peut-être pas approprié de vous poser cette question, mais auriez-vous l'obligeance de demander à la Chambre, une fois que je me serai assis, si elle consent unanimement à ce que nous mettions fin aux questions et à ce que nous adoptions immédiatement la motion d'attribution de temps, avec dissidence? Le comité pourrait dès lors entendre le directeur général des élections témoigner.

Monsieur le Président, je voudrais que vous demandiez à la Chambre s'il y a consentement unanime, de manière à ce que les travaux du comité puissent avoir lieu.

• (1130)

Le vice-président: Le député de Winnipeg-Nord demande le consentement unanime de la Chambre pour abréger le débat et adopter directement la motion avec dissidence. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Il n'y a pas de consentement unanime.

Une voix: Qui a dit non?

Le vice-président: J'ai entendu des non venant des deux côtés de la Chambre. Je pose la question de nouveau. Y a-t-il consentement unanime comme le demande le député de Winnipeg-Nord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: J'ai entendu au moins quatre non venant de ce côté de la Chambre. Je pense que la question est tranchée.

Le ministre du Commerce international souhaite-t-il répondre au député de Winnipeg-Nord? Le ministre a la parole.

L'hon. Ed Fast (ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, cette situation ne devrait pas étonner du que ce soit ici, à la Chambre. En fait, les Canadiens ne seront sans doute pas surpris d'apprendre que l'opposition votera contre le programme d'échanges commerciaux et d'investissements du gouvernement.

Je vais faire un retour en arrière pour les partis de l'opposition et parler de l'époque où nous avons négocié l'accord de libre-échange avec la Colombie. Cet accord a été adopté par la Chambre deux ans et demi après avoir été présenté. Pourquoi? Parce que les partis de l'opposition faisaient de l'obstruction systématique au projet de loi. Ces députés ne comprennent rien au commerce. Ils n'aiment pas non plus le commerce. Ils se sont opposés à presque tous les accords commerciaux conclus par le Canada. En se levant aujourd'hui à la Chambre et en disant qu'ils souhaitent un débat rigoureux sur le commerce, ils vont à l'encontre de leur propre idéologie anticommerce.

J'aimerais maintenant parler de l'accord commercial avec le Honduras, qui fait l'objet de cette motion d'attribution de temps. Nous avons déjà débattu de cette question. Les négociations ont commencé en 2000, il y a près de 15 ans. En 2009, nous avons axé nos efforts sur le Honduras. Il a fallu tout ce temps pour présenter cet accord à la Chambre. Il y a déjà eu des débats énergiques sur le sujet. Pourquoi ne cherchons-nous pas plutôt à offrir de nouveaux débouchés commerciaux dans le monde entier?

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, c'est tout simplement scandaleux. Le ministre du Commerce international défend la décision du gouvernement d'écourter le débat sur l'accord commercial entre le Canada et le Honduras après seulement une demi-journée de délibérations.

Le gouvernement a mentionné que les négociations ont été lancées en 2009, ce qui est paradoxal, car c'est au cours de cette année-là qu'un coup d'État militaire a renversé le gouvernement. Tous les gouvernements du monde ont reconnu que ce nouveau gouvernement était illégitime, sauf les conservateurs, qui se sont empressés de signer un accord commercial. Ils se sont dépêchés de conclure un accord commercial avec un gouvernement antidémocratique, qui présente l'un des pires bilans au monde en matière de violation des droits de la personne. Ce pays est également l'endroit le plus dangereux de la planète pour les journalistes. Il n'y a pas de liberté d'expression au Honduras, ni de liberté d'association. Au total, 79 % des cargaisons de cocaïne en Amérique du Sud se retrouvent au Honduras.

Le gouvernement conservateur a peur de débattre de ces faits à la Chambre, car il sait que les Canadiens n'appuieraient pas un accord conclu avec un pays comme le Honduras, où les droits de la personne...

Le vice-président: À l'ordre. Je rappelle aux députés des deux côtés de la salle qu'ils doivent limiter leurs questions — et leurs réponses — à une minute.

Le ministre du Commerce international a la parole.

L'hon. Ed Fast: Monsieur le Président, dans toute cette tirade, il n'y a qu'avec la partie où le député dit que le Honduras sort d'une période très difficile que je suis d'accord. Le Canada a toujours eu pour habitude de tendre la main aux pays comme le Honduras afin de les aider à se remettre sur pied et à tourner la page sur leur passé trouble.

• (1135)

M. Don Davies: Tout est vrai, pourtant.

M. Peter Julian: Le député devrait lire les rapports sur les droits de la personne.

Initiatives ministérielles

L'hon. Ed Fast: Monsieur le Président, on entend les députés néo-démocrates chahuter d'ici. Au fond, ils s'en fichent, du Honduras. Il s'en fichent, des pauvres qui vivent au Honduras. Leur camisole de force idéologique est tellement serrée qu'ils ne peuvent s'en échapper. Voilà pourquoi ils se sont opposés à à peu près tous les accords commerciaux que le Canada a jamais conclus. En fait, chaque fois que le pays signe un nouvel accord commercial, ils trouvent un nouveau prétexte pour ne pas l'appuyer.

En 2009, le Honduras a dit qu'il souhaitait négocier un accord commercial avec le Canada distinct de celui avec le Groupe des quatre de l'Amérique centrale. Nous avons mené ces négociations en toute bonne foi, et elles ont abouti.

En novembre dernier, soit il y a plus de quatre mois, l'accord ainsi conclu a été déposé à la Chambre, ce qui veut dire que le NPD a amplement eu le temps de l'étudier. Il en a beaucoup été question dans la sphère publique. La Chambre en a débattu, et nous sommes actuellement en train d'en débattre.

Mme Kelly Block (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur continue de miser sur la création d'emplois et la croissance économique pour assurer le bien-être des entreprises, des travailleurs et des familles du Canada. Voilà pourquoi nous allons continuer de favoriser les exportations. Je trouve que l'image que le NPD donne des familles de travailleurs du pays est très négative, puisqu'il vote contre tous les accords de libre-échange qui lui sont soumis.

Le ministre du Commerce international pourrait-il nous expliquer en quoi l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras sera bénéfique pour les travailleurs canadiens et les membres de leur famille?

L'hon. Ed Fast: Monsieur le Président, depuis son élection en 2006, le gouvernement conservateur a mis l'accent sur l'économie et l'accroissement de la prospérité au Canada. Dans le cadre de notre plan, nous avons grandement misé sur le commerce et les investissements pour stimuler la croissance économique du pays. Pour y parvenir, nous avons créé des débouchés partout dans le monde grâce à des accords de libre-échange, des traités d'investissement bilatéraux et des accords sur le transport aérien.

Dans nos relations avec nos partenaires commerciaux, nous avons misé sur la discussion. Certains de nos partenaires n'ont pas un passé très reluisant, alors que pouvons faire? Deux choix s'offrent à nous. Nous pouvons isoler les pays tel le Honduras, ce que souhaite le NPD, et les traiter comme des parias lorsqu'ils nous demandent de l'aide, ou nous pouvons discuter avec eux. Nous avons choisi la discussion; nous les aiderons à surmonter les moments difficiles et à prospérer.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, lorsque je suis arrivée ici lundi, je n'avais aucun message dans ma boîte vocale, ni aucun courriel concernant l'accord commercial avec le Honduras. Je n'ai pas été submergée de messages à ce sujet, et je n'ai pas réuni mon équipe pour leur demander de monter un dossier parce que cet accord commercial serait la priorité numéro un cette semaine.

En revanche, j'ai reçu des appels téléphoniques et des courriels au sujet de la loi sur le manque d'équité des élections ainsi que, bien franchement, de nombreux messages sur Postes Canada. Je pensais que c'était ce dont il serait question cette semaine, qu'il n'y avait aucune autre question plus urgente et que je devais donc m'assurer de bien connaître le dossier; jamais je n'aurais cru que nous débattrions de cet accord commercial.

On voit clair dans les tactiques du gouvernement, qui ne cherche rien d'autre qu'à empêcher le directeur général des élections, Marc Mayrand, de témoigner au comité aujourd'hui. Je sais que le ministre dira que le comité est maître de ses travaux et qu'il n'y peut rien, mais nous savons tous que c'était planifié en haut lieu. On dirait les Borg: « Je suis un Borg, je suis un conservateur. »

Le ministre acceptera-t-il que le directeur général des élections poursuive son témoignage au comité lorsque nous reviendrons à la Chambre après les semaines de relâche?

L'hon. Ed Fast: Monsieur le Président, cela est ridicule. La motion d'attribution du temps concerne l'accord de libre-échange Canada-Honduras, et c'est sur ce sujet que je me concentrerai.

Évidemment, il ne faut pas s'étonner que le NPD ne reconnaisse pas l'importance du Honduras, puisqu'il considère tous les pays des Amériques comme une quantité négligeable. J'aimerais citer à cet effet ce qu'a dit mon collègue d'en face, le député de Vancouver Kingsway. Il a déclaré que des pays comme la Colombie, le Honduras, le Pérou, le Chili, le Costa Rica et le Panama n'avaient pas un poids économique majeur et ne représentaient aucune valeur stratégique pour le Canada.

Le NPD n'attache aucune importance aux pays des Amériques parce qu'il ne comprend rien au commerce. Le PIB combiné des pays que j'ai mentionnés atteint près d'un billion de dollars. Le Canada veut-il faire affaire avec cette région du monde? Bien sûr que oui. Nous voulons faire affaire non seulement avec le Honduras, mais aussi avec le Costa Rica, le Panama, le Chili, le Pérou et la Colombie. Nous voulons qu'ils soient nos partenaires commerciaux.

• (1140)

[Français]

M. Marc-André Morin (Laurentides—Labelle, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au champion du commerce international.

Il nous accuse de ne pas accorder d'importance au Honduras, mais je pense qu'il en accorde encore moins au Japon. J'ai voyagé au Japon, j'y ai rencontré des gens d'affaires sérieux qui voulaient investir dans nos ressources, parce que nous avons de l'énergie et de la main-d'oeuvre. Le Japon a des capitaux. Le Japon est le meilleur partenaire qu'on puisse rêver d'avoir.

Pendant que j'y étais, j'ai appris que le gouvernement canadien avait fermé les services consulaires sans avertir les Japonais. C'est complètement ridicule. Maintenant, il est prêt à faire n'importe quelle acrobatie pour signer une entente avec le Honduras. Je voudrais que le ministre m'explique ses priorités, parce que selon moi, le Japon est plus important que le Honduras.

[Traduction]

L'hon. Ed Fast: Monsieur le Président, le Japon est très important, en effet, comme le souligne le député. C'est pourquoi nous avons entrepris des négociations commerciales bilatérales avec ce pays. Nous nous préparons à une cinquième ronde de négociations, en fait, ce que le député ignorait peut-être.

Initiatives ministérielles

Certes, le Japon est un pays très important, mais le Honduras a aussi son importance. C'est un pays qui se réinvente après un passé très difficile. Nous pouvons le sensibiliser aux pratiques exemplaires dans des domaines comme la démocratie, les droits de la personne, l'environnement et le travail, des secteurs où le Canada excelle. Si on souhaite qu'un des pays les plus pauvres de la planète puisse sortir de la pauvreté et bâtir un avenir meilleur, des pays comme le Canada doivent s'engager à le soutenir.

Bref, nous concluons des accords avec le Japon et la Corée, et nous participons aussi au partenariat transpacifique. Je peux toutefois garantir aux députés que le NPD s'opposera à tous ces accords quand ils seront débattus à la Chambre.

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa présence.

J'ai une petite question pour lui. J'essaie de concilier ce qu'il a dit plus tôt dans sa première intervention, comme quoi les négociations sur l'accord de libre-échange avec le Honduras ont duré quatre ou cinq ans. Il me corrigera si j'ai tort, mais là, tout à coup, il nous suffirait d'un jour ou deux pour en débattre, ou quel que soit le temps alloué.

Nous avons passé une éternité à négocier un accord avec un pays où nous exportons seulement 38 millions de dollars de marchandises par année. S'il a fallu si longtemps pour négocier l'accord, c'est qu'il devait y avoir toutes sortes de complexités. Et pourtant, nous n'aurons pas la possibilité d'en parler.

Le ministre peut-il expliquer ces contradictions?

L'hon. Ed Fast: Monsieur le Président, peut-être que si nous exportons seulement 38 millions de dollars de marchandises au Honduras, c'est parce que le marché ne nous est pas ouvert et que nous n'avons pas d'accord de libre-échange avec le pays.

Je rappellerais au député que l'Union européenne a un accord de libre-échange depuis des années. Les États-Unis ont un accord commercial avec le Honduras. Le Mexique a un accord commercial avec le Honduras. Le Chili a un accord avec le Honduras. Pourquoi? C'est parce qu'ils comprennent que le Honduras a besoin d'aide.

Les pays dont j'ai parlé sont tous des démocraties vigoureuses qui respectent les droits de la personne. Ils comprennent que les Honduriens ont besoin de quelqu'un pour les accompagner et leur montrer les pratiques exemplaires, pour les amener au XXI^e siècle et les accueillir dans la famille de pays qui respectent les droits de la personne. Voilà un rôle clé que peut jouer le Canada.

Nous sommes totalement déterminés à mettre en oeuvre cet accord de libre-échange. Depuis novembre, nous avons donné toutes sortes d'occasions aux partis de l'opposition de se familiariser avec l'accord ici à la Chambre. Il a été déposé en novembre dernier. Nous n'avons aucune excuse à présenter. Nous voulons mettre cet accord en oeuvre.

[Français]

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, il est encore à noter aujourd'hui que ce gouvernement met en avant une motion d'attribution de temps.

Nous ne souhaitons pas, et nous l'avons déjà dit et exprimé fortement à la Chambre, que notre démocratie soit mise à mal de cette manière. Il s'agit non seulement des députés de la Chambre, tous partis confondus, mais également des Canadiens qui suivent nos débats, qui les écoutent et qui ont le droit d'être informés de ce qui se passe. C'est donc inadmissible et inacceptable.

Mon collègue parle de démocratie dans ces pays, et particulièrement au Honduras. Il fait l'apanage des systèmes de démocratie dans

ces différents pays, mais il ferait mieux de faire en sorte que la démocratie soit aussi instaurée dans notre gouvernement, et ici, dans notre pays. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui!

• (1145)

[Traduction]

L'hon. Ed Fast: Monsieur le Président, je rappelle encore une fois au député le triste bilan du NPD en matière de commerce. Les néo-démocrates se sont opposés à pratiquement tous les accords commerciaux que le Canada a jamais signés. Nous ne devrions donc pas nous étonner qu'ils s'opposent encore aujourd'hui à l'accord commercial avec le Honduras, comme ils s'opposent sans doute à l'accord commercial avec l'Union européenne et à un éventuel accord avec le Japon ou la Corée. Leur opposition au commerce se fonde sur des motifs purement idéologiques. Je n'ai qu'à leur rappeler leur lamentable bilan à cet égard.

Qu'ont fait les néo-démocrates lorsque le Canada a négocié un accord commercial avec la Colombie? Pendant deux ans et demi, ils n'ont fait que de l'obstruction. Ils n'avaient pas la moindre intention de tenir un rigoureux débat sur l'utilité de cet accord. Ils sont tout simplement pris dans leur carcan idéologique et ne peuvent pas en sortir.

Les députés de ce côté-ci sont favorables aux échanges commerciaux avec nos principaux partenaires commerciaux à l'étranger, et aux investissements qui en découlent.

M. Dan Albas (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, je remercie le ministre de ce qu'il fait dans ce dossier. La semaine dernière a eu lieu une rencontre de parlementaires — une réception, en fait — visant à resserrer nos liens avec les autres pays d'Amérique. Tous les partis semblaient favorables à ce que le Canada resserre ses liens avec cette région du monde.

Nous savons tous que le libre-échange est le nouveau moteur de la croissance économique. En effet, le libre-échange ne coûte rien aux contribuables. Il permet aux entreprises canadiennes de soutenir la concurrence. Si de tels accords commerciaux n'existaient pas, certaines entreprises de ma circonscription, comme Nor-Mar Industries, Unit Electrical Engineering et Gorman Brothers, ne pourraient pas affronter la concurrence à armes égales.

Le ministre pourrait-il expliquer aux députés la stratégie du Canada pour les Amériques?

L'hon. Ed Fast: Monsieur le Président, depuis 2006, notre stratégie consiste à faire du commerce et des investissements la courroie de transmission de la croissance économique au pays, mais pour ce faire, il faut ouvrir des marchés dans le monde entier aux investisseurs et aux exportateurs canadiens.

Je reviens sur le Honduras parce que la motion d'aujourd'hui concerne ce pays. C'est vraiment dommage que le NPD refuse de débattre du bien-fondé du projet de loi. Cependant, ce n'est pas mon cas.

Il existe une entreprise canadienne qui est très active au Honduras. Elle s'appelle Gildan et fait travailler 20 000 Honduriens, qui fabriquent des textiles et des vêtements.

Gildan a remporté de nombreux prix de responsabilité sociale et de durabilité. L'entreprise a demandé au gouvernement canadien de conclure un accord commercial avec le Honduras de manière à ce qu'elle puisse accroître les échanges entre les deux pays et embaucher encore davantage de Honduriens.

Initiatives ministérielles

J'ai eu l'occasion de visiter l'une des usines de Gildan au Honduras. C'est un établissement propre et structuré qui est doté d'équipement moderne. L'entreprise traite très bien ses employés. Voilà l'image que nous souhaitons donner du Canada. Voilà pourquoi nous voulons ouvrir de nouveaux marchés dans le monde entier aux exportateurs et aux investisseurs canadiens.

M. Don Davies: Monsieur le Président, voici la vérité. Les conservateurs ont présenté deux motions aujourd'hui dans un seul but: perturber le témoignage du directeur général des élections, et ce, après avoir donné leur parole aux partis de la Chambre pour que nous mettions fin à l'obstruction afin d'entendre ce témoignage jeudi. C'est la seule raison pour laquelle il en est ainsi. Ce sont les conservateurs qui manquent à leur parole.

Parlons un peu du Honduras. L'hebdomadaire *The Economist* désigne le Honduras comme un régime hybride, alors qu'il était antérieurement considéré comme une démocratie imparfaite. Sa situation empire. Selon Transparency International, c'est le pays le plus corrompu de l'Amérique centrale, une plaque tournante pour le trafic de la drogue. Le Département d'État américain estime à 79 % la proportion des cargaisons de cocaïne provenant d'Amérique du Sud qui atterrissent au Honduras.

En 2013, le pays a connu, en moyenne, 10 massacres par mois. On entend par massacre l'assassinat d'au moins trois personnes au même moment pour des raisons politiques. Le Honduras est la capitale mondiale du meurtre. On y a dénombré 81 homicides par tranche de 100 000 personnes. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Honduras est également l'endroit le plus dangereux au monde pour les journalistes.

Si les conservateurs ont le courage d'examiner les faits, pourquoi coupent-ils court au débat après seulement une demi-journée? Si cette entente est si bonne, si le Honduras est un partenaire si extraordinaire, si cette mesure est si importante pour l'économie canadienne, ayons au moins trois ou quatre séances pour débattre des faits. Cependant, les conservateurs n'ont pas...

• (1150)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je demande au député de se rasseoir.

Le ministre du Commerce international a la parole.

L'hon. Ed Fast: Monsieur le Président, je ne suis d'accord avec le député que sur un point: en effet, le Honduras présente des défis sur les plans de la sécurité et du respect des droits de la personne. Nous en sommes conscients. Toutefois, le NPD avait avancé les mêmes arguments lorsque nous avons négocié un accord commercial avec la Colombie. Pourtant, nous avons constaté des améliorations importantes au chapitre de la sécurité et de l'appui accordé aux droits de la personne dans ce pays.

Chose intéressante, c'est le Canada qui offre au Honduras le plus grand soutien au développement. Nous souhaitons vivement aider le Honduras à tourner la page sur son passé trouble. Nous l'aidons dans les domaines de la sécurité, de la justice et de l'application de la loi. Nous l'aidons aussi sur le plan démocratique. En permettant au Honduras d'accroître ses débouchés commerciaux, nous l'aidons aussi à améliorer sa prospérité économique, à extraire des gens de la pauvreté et à leur donner de l'espoir. Nous travaillons également dans les autres domaines dont vient de parler le député.

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, en fait, nous discutons de la pertinence de limiter la durée du débat sur le projet de loi de mise en oeuvre du traité commercial avec le Honduras. Le Parti conservateur est en faveur de la motion visant à

couper court au débat, alors que les partis de l'opposition sont contre celle-ci.

Un député conservateur vient de poser une question parce qu'il souhaitait obtenir de plus amples renseignements. J'ai entendu un député conservateur demander au ministre de lui fournir plus de renseignements sur les échanges commerciaux avec le Honduras. Le ministre en avait beaucoup à dire dans sa réponse. Ses propos étaient intéressants. De toute évidence, il lui apparaît important de dire beaucoup de choses à ce sujet. Je ne comprends donc pas pourquoi le Parti conservateur souhaite écourter le débat sur cette mesure législative.

J'ai aussi entendu le ministre parler du fait que plusieurs autres pays avaient conclu des traités avec le Honduras et que le Canada accusait un retard à cet égard. Par conséquent, j'aimerais poser une question...

Le vice-président: À l'ordre s'il vous plaît. Le député de Skeena—Bulkley Valley invoque le Règlement.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je m'excuse auprès du député de Kingston et les Îles, mais il est important que le Règlement soit invoqué sans délais.

L'hon. Gary Goodyear: Viendriez-vous de lui subtiliser son temps de parole?

M. Nathan Cullen: Je viens de commencer à parler, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Le NPD n'a d'autre choix que d'invoquer le Règlement à cause de la manière dont le gouvernement se comporte, et il est important qu'il le fasse maintenant. Le gouvernement a imposé l'attribution de temps à un de ses projets de loi. Il vient en effet de présenter une motion en ce sens. Le Règlement prévoit qu'en pareil cas, le gouvernement a l'obligation de consulter les autres partis.

La raison est toute simple: le gouvernement doit consulter les autres parce que l'attribution de temps est une mesure sérieuse. En fait, c'est la plus sérieuse que le gouvernement puisse prendre en lien avec un projet de loi, parce qu'elle limite la capacité des députés — quel que soit leur parti — d'en débattre et d'en discuter. Et c'est précisément ce que le gouvernement cherche à faire.

Si nous invoquons le Règlement, c'est parce que, à plusieurs reprises, les conservateurs à l'époque où ils étaient dans l'opposition ont protesté, à l'instar des néo-démocrates, contre la manière dont les partis s'étaient entendus ou sur la nature des consultations menées par le gouvernement. Pour ce qui est de la clôture, la présidence a conclu que, tant que les règles de procédure étaient respectées, elle ne disposait pas des pouvoirs discrétionnaires requis pour rejeter une motion d'attribution de temps.

La présidence a aussi expliqué que le Règlement ne précise pas la nature des consultations que le ministre et les représentants des autres partis doivent mener. Elle a donc conclu qu'elle n'avait pas le pouvoir de déterminer s'il y avait bel et bien eu consultations ni ce qui constitue des consultations auprès des représentants des partis. Nous sommes tout à fait d'accord, puisque, comme la présidence l'a elle-même souligné, ce n'est pas à elle d'assister aux consultations que mène le gouvernement auprès des autres partis avant de prendre une décision, même si, comme dans ce cas-ci, il s'agit de limiter le droit démocratique qu'ont les députés, y compris conservateurs, de débattre des mesures législatives.

Initiatives ministérielles

Notre recours au règlement prend fondement sur le *Règlement de la Chambre des communes*, et je vais lire l'article concerné afin que tous les députés sachent à quoi s'en tenir. L'alinéa 78(3)a) du Règlement dit ceci:

Un ministre de la Couronne qui, de son siège à la Chambre, a déclaré à une séance antérieure qu'il n'avait pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions des paragraphes (1) ou (2) du présent article, relativement aux délibérations à l'étape de l'étude d'un projet de loi d'intérêt public dont la Chambre ou un comité est saisi, et qui a donné avis de son intention de ce faire, peut proposer, au cours des délibérations relatives aux Ordres émanant du gouvernement, une motion aux fins d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à cette étape et aux décisions requises pour disposer de cette étape; cependant, le temps attribué à une étape quelconque ne doit pas être moindre qu'un jour de séance et, aux fins du présent alinéa, une seule motion peut prévoir l'attribution de temps pour les délibérations tant à l'étape du rapport qu'à celle de la troisième lecture d'un projet de loi, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions du paragraphe 76.1(10) du Règlement. La motion n'est pas susceptible de débat ni d'amendement et le Président la met aux voix sur-le-champ. Toutes délibérations interrompues conformément au présent paragraphe sont réputées ajournées.

C'est exactement ce qui vient de se passer. Le gouvernement a présenté une motion d'attribution de temps en vertu du Règlement, ce qu'il est en droit de faire. Il s'agit cependant d'un moyen extrême, qui ne doit être utilisé qu'en de rares occasions. Or, le gouvernement y a eu recours plus de 50 fois, un record dans l'histoire du pays. Par ailleurs, le Règlement stipule également que le gouvernement a le devoir et l'obligation de consulter les autres partis à la Chambre concernant...

L'hon. Greg Rickford: Ça relève du débat.

L'hon. Ed Fast: Ça relève du débat.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, je prierais les députés d'en face de me laisser continuer.

Il s'agit bel et bien d'un recours au Règlement. Je remercie le ministre des Finances de ses commentaires sur la longueur du recours au Règlement, mais celui-ci n'en est pas moins valable. Les conservateurs peuvent utiliser le pouvoir que leur confère la majorité à leur gré, mais ils ne peuvent pas bafouer comme bon leur semble les règles auxquelles se sont soumis jusqu'à présent tous les gouvernements de l'histoire du Canada.

Le point que je soulève concerne le fait que le gouvernement a présenté tout à l'heure une motion d'attribution de temps au débat sur l'accord commercial avec le Honduras. Or, peu avant, aujourd'hui même, il a eu le cynisme de présenter une motion d'attribution de temps à l'égard d'une motion dont la Chambre est déjà saisie, sans consulter de quelque manière que ce soit les partis de l'opposition, contrevenant ainsi aux articles du Règlement sur tous les usages permis de cet outil d'exception. Le gouvernement recourt à l'attribution de temps tellement souvent qu'il semble ne même plus se donner la peine de suivre la procédure.

●(1155)

La consultation peut se faire de maintes façons. Il peut s'agir d'un entretien entre moi et le leader du gouvernement à la Chambre. Il peut s'agir d'un courriel ou d'une note, que sais-je. La consultation peut être simple, mais elle doit témoigner d'un minimum de respect, non envers les partis de l'opposition, mais envers le Parlement lui-même. Pour proposer l'attribution de temps, le gouvernement doit à tout le moins invoquer le fait qu'un nombre inhabituel de députés de l'opposition veulent prendre la parole ou que l'opposition cherche à faire durer le débat plusieurs jours.

Le gouvernement doit au moins consulter. Il ne l'a pas fait dans le cas présent. Il ne s'est même pas donné la peine de montrer le respect le plus élémentaire envers le Parlement, confirmant ainsi qu'il méprise cette institution. La mesure législative présentée par le

gouvernement et la façon dont il s'y est pris ne reposent en rien sur des valeurs démocratiques...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le leader du gouvernement à la Chambre des communes voudrait-il répondre?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Oui, monsieur le Président. Vous qui avez déjà été leader à la Chambre, vous n'êtes certainement pas sans savoir que nous consultons régulièrement les autres partis. Les leaders à la Chambre se rencontrent chaque semaine.

Je n'entrerai pas dans les détails entourant ces projets de loi, car les leaders ne doivent pas en parler. Bien entendu, durant ces rencontres, le gouvernement présente les projets de loi qu'il soumettra à l'étude et fait savoir aux autres partis le nombre de jours de débat qu'il voudrait y consacrer. Comme nous demandons aux autres partis leur avis, nous nous attendons à une réponse de leur part.

Je le répète. Je ne vais pas entrer dans les détails. Je ne vais pas mentionner à quel point j'ai toujours de la difficulté à connaître la position d'un parti en particulier ou à m'entendre avec lui. Sans vouloir divulguer quoi que ce soit de confidentiel, je peux dire que je ne me rappelle pas, lors de ces rencontres, avoir pu m'entendre avec le NPD sur la durée de l'étude d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les précédents en cette matière ne laissent planer aucun doute. Il n'incombe pas au Président de faire enquête sur le caractère adéquat ou l'étendue des consultations ni d'en juger. Vous savez qu'il y a consultation. Je puis vous assurer que nous avons fait circuler les mesures législatives que nous proposons et fait connaître le temps que nous voudrions consacrer à leur étude.

J'espère encore obtenir des réponses, mais la consultation et la communication doivent se faire dans les deux sens. L'opposition doit parfois donner des réponses. Je peux garantir à la Chambre que nous continuerons de consulter l'opposition, comme nous avons l'habitude de le faire, en ce qui concerne le calendrier des travaux législatifs et que nous chercherons à obtenir son accord.

Je ne vais pas entrer dans les détails de ces rencontres puisque ce serait inapproprié. Cependant, je peux garantir à la Chambre que nous consultons les autres partis et que nous leur faisons part des questions dont nous voulons débattre.

●(1200)

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, comme l'a fait remarquer, à raison, le leader du gouvernement à la Chambre, les mardis après-midi, j'assiste, comme lui, à une réunion des leaders parlementaires. Le gouvernement y présente le calendrier des travaux. Nous en prenons note. Nous faisons souvent des suggestions.

En l'occurrence, et cela arrive trop souvent, le gouvernement ne nous a pas demandé notre avis sur le nombre d'orateurs qui voulaient intervenir. Il n'a accepté absolument aucun conseil. Il n'a effectué aucune consultation. Je peux en assurer le député.

Le leader du gouvernement à la Chambre peut prétendre ce qu'il veut, mais les faits sont les faits. C'est le seul outil qui reste à la disposition du gouvernement. Tout ressemble à un clou pour celui qui tient un marteau.

Ce n'est pas seulement la réputation des conservateurs qui prend un coup, mais le Parlement dans son ensemble.

Initiatives ministérielles

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le Président, j'assiste à ces réunions de bonne foi toutes les semaines. Je fais de mon mieux pour obtenir une réponse. Si l'opposition souhaite que les réunions soient plus productives, il lui incombe de participer et de les rendre plus productives.

Le vice-président: Je ne vais pas me prononcer contre le rappel au Règlement, mais j'aimerais néanmoins citer l'ouvrage d'O'Brien et Bosc, à la page 667, sous la rubrique Avis. Voici ce qu'il faut faire pour présenter un tel avis:

L'avis en question stipule qu'il a été impossible de parvenir à un accord aux termes des autres dispositions de l'article et que le gouvernement entend donc proposer une motion [...]

Lorsqu'il a pris la parole à la Chambre hier, le leader du gouvernement à la Chambre a prononcé les mots suivants avant de présenter sa motion:

Monsieur le Président, je voudrais signaler qu'il n'a pas été possible d'arriver à un accord visé aux paragraphes 78(1) ou 78(2) du Règlement [...]

C'est tout ce qu'exige le Règlement. La présidence n'interviendra pas au sujet de la nature, de la qualité ou de la quantité de ces consultations. C'est la tradition à la Chambre depuis de nombreuses années. Il faudrait autrement que la présidence effectue une enquête approfondie de la nature de la consultation. Ce n'est pas le rôle de la présidence, et le Règlement n'exige aucune intervention de la sorte. C'est pourquoi je rejette le rappel au Règlement.

Le député de Kingston et les Îles demande à parler. Je pense savoir ce qu'il va dire, mais nous n'avons tout simplement pas le temps de répondre à sa question, si c'est bien celle que je pense qu'il va poser.

M. Ted Hsu: Monsieur le Président, je voulais simplement terminer les quelques phrases qui me restaient. Puisque j'ai été interrompu par un rappel au Règlement, je pensais qu'après sa résolution, il y aurait peut-être...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé, mais nous n'avons plus de temps pour des questions et observations.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

• (1245)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 79)

POUR

Députés

Ablonczy
Aglukkaq
Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambler
Armstrong
Aspin

Adler
Albas
Alexander
Allison
Ambrose
Ashfield
Bateman

Benoit
Bernier
Block
Braid
Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Barrie)
Calandra
Cannan
Carrie
Chong
Clement
Daniel
Dechert
Devolin
Duncan (Vancouver Island North)
Falk
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Galipeau
Gill
Goguen
Goodyear
Gourde
Harris (Cariboo—Prince George)
Hayes
Hillyer
James
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kent
Komarnicki
Lake
Lebel
Leung
Lobb
Lunney
MacKenzie
Mayes
McLeod
Merrifield
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Nicholson
Obhrai
Oliver
Opitz
Paradis
Poilievre
Reid
Rickford
Saxton
Seeback
Shiple
Smith
Sorenson
Storseth
Sweet
Toet
Trotter
Uppal
Van Kesteren
Vellacott
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Wong
Young (Oakville)
Zimmer — 145

Bergen
Bezan
Boughen
Breitkreuz
Brown (Newmarket—Aurora)
Butt
Calkins
Carmichael
Chisu
Clarke
Crockatt
Davidson
Del Mastro
Dreeschen
Dykstra
Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)
Fletcher
Gallant
Glover
Goldring
Gosal
Grewal
Hawn
Hiebert
Hoback
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon
Lemieux
Lizon
Lukiwski
MacKay (Central Nova)
Maguire
McColeman
Menegakis
Miller
Norlock
O'Connor
O'Neill Gordon
O'Toole
Payne
Preston
Richards
Ritz
Schellenberger
Shea
Shory
Sopuck
Stanton
Strahl
Tilson
Trost
Truppe
Valcourt
Van Loan
Wallace
Watson
Williamson
Woodworth
Young (Vancouver South)

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélanger
Bellavance	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brosseau
Caron	Casey
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Choquette	Christopherson
Cleary	Comartin
Côté	Crowder
Cullen	Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Dubé
Dubourg	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Dusseau	Easter
Eyking	Freeman
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Goodale
Grogulé	Harris (Scarborough Southwest)
Harris (St. John's East)	Hsu
Hughes	Jacob
Julian	Kellway
Lamoureux	Lapointe
Larose	Latendresse
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Martin
Masse	Mathysen
McCallum	McGuinity
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair
Murray	Nantel
Nash	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Patry	Péclet
Perreault	Pilon
Rafferty	Rankin
Ravignat	Raynault
Regan	Rousseau
Saganash	Sandhu
Scarpaleggia	Scott
Sellah	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind- sor)
Sitsabaiesan	St-Denis
Stewart	Stoffer
Sullivan	Thibeault
Tremblay	Turmel
Valériote — 117	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

DEUXIÈME LECTURE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 janvier, de la motion portant que le projet de loi C-20, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Honduras, de l'Accord de coopération dans le domaine de l'environnement entre le Canada et la République du Honduras et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Honduras, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord vous informer que je partagerai mon temps de parole avec le député de Red Deer.

Monsieur le Président, j'aimerais parler de ce que fait le gouvernement afin de favoriser la prospérité pour tous les Canadiens, et expliquer comment l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras y contribuerait.

L'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras serait une autre étape de l'ambitieux plan de promotion du commerce du gouvernement conservateur. Le commerce international est essentiel à l'économie canadienne. Nous devons ouvrir les frontières pour nos exportateurs. Au pays, un emploi sur cinq est lié aux exportations. Une libéralisation des échanges commerciaux favoriserait la croissance économique et la création d'emplois au pays. Le gouvernement conservateur a toujours appuyé le libre-échange. C'est pourquoi le gouvernement a mis d'abord sur la diversification de notre programme de négociation en matière de commerce international et sur la conclusion d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux tels que celui dont nous parlons aujourd'hui: l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras. Ces accords viendraient compléter et renforcer les mesures importantes prises par l'OMC.

De nombreux Canadiens seront peut-être surpris d'apprendre qu'en 2006, le Canada n'avait un accord de libre-échange qu'avec cinq pays. Notre gouvernement savait que la situation défavorisait les entreprises canadiennes, tout particulièrement les petites et moyennes entreprises, qui dépendent de plus en plus des marchés étrangers pour réussir. Un accès concurrentiel insuffisant aux marchés mondiaux nuisait à la compétitivité des exportateurs, des investisseurs et des fournisseurs de services canadiens. La chose était d'autant plus évidente que des compétiteurs importants des États-Unis et de l'Union européenne profitaient déjà d'un accès privilégié aux marchés.

Il était clair que le gouvernement du Canada devait agir. Voilà pourquoi nous avons mis en place la stratégie commerciale mondiale en 2007. Cette stratégie a été conçue pour étendre notre réseau commercial dans le monde, renforcer la compétitivité du Canada dans des marchés déjà établis et l'amener à participer davantage aux marchés des économies émergentes, qui connaissent une évolution rapide. La stratégie appuyait la participation d'entreprises canadiennes dans des marchés internationaux en les aidant tout particulièrement à profiter des occasions qui se présentaient au titre des chaînes de valeur mondiales. La stratégie faisait également état des marchés dans lesquels le Canada devait concentrer ses négociations commerciales.

Le gouvernement conservateur a conclu de nouveaux accords de libre-échange avec neuf pays, ce dont nous pouvons nous réjouir; il y a tout d'abord les pays membres de l'Association européenne de libre-échange que sont l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse, suivis de la Colombie, de la Jordanie, du Pérou, du Panama et, cela va de soi, du Honduras, plus récemment, dont nous parlons aujourd'hui.

Naturellement, il y a l'accord commercial Canada-Union européenne, un accord économique global historique qui, une fois ratifié, dotera le Canada d'accords de libre-échange avec 42 nations.

Initiatives ministérielles

Il a fallu un certain temps pour négocier l'accord économique et commercial global avec l'Union européenne. Les Européens, qui ont regroupé les citoyens de 27 pays — 28 maintenant, avec l'ajout de la Croatie il y a moins d'un an —, possèdent une longue expérience de la négociation d'accords, ayant réussi à former une coalition de 28 pays. Au Canada, il faut donc reconnaître que c'est grâce au travail extraordinaire du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et de notre ministre, le député d'Abbotsford, si nous avons acquis cette capacité immense et cette expérience dans la façon de faire progresser les accords commerciaux.

Voilà une grande réalisation, mais nous ne nous reposerons pas sur nos lauriers. La stratégie commerciale mondiale de 2007 a donné de bons résultats, et nous avons confirmé dans le Plan d'action économique de 2012 notre intention de poursuivre sur cette lancée.

Il est important de répondre aux nouveaux besoins des entreprises canadiennes. Nous ne produisons pas des stratégies en vase clos. Nous nous rendons auprès des gens d'affaires et nous parlons avec eux. Voilà l'une des raisons pour lesquelles notre régime fiscal avantageux est si important pour les entreprises canadiennes.

• (1250)

Le ministre des Finances est considéré par certains comme le meilleur ministre des Finances au monde. Nous lui reconnaissons le mérite d'aider à garder les impôts à un faible niveau au Canada, ce qui crée des conditions favorables à la prospérité des entreprises et des Canadiens également. Les députés se rappelleront, j'en suis certain, que les quelque 160 dispositions prises par notre gouvernement depuis son accession au pouvoir pour réduire les impôts permettent maintenant aux familles canadiennes d'économiser en moyenne 3 400 \$ par année. Voilà une réalisation énorme.

Le magazine d'affaires Bloomberg a placé dernièrement le Canada au deuxième rang des meilleurs pays au monde où faire des affaires. Voilà quelque chose dont nous pouvons nous vanter.

Le travail n'est pas terminé. Nous vivons dans un monde compétitif et il reste encore beaucoup à accomplir. Ces accords visent à créer des occasions d'affaires à l'intention de nos petites et moyennes entreprises, ainsi que de nos grandes entreprises, pour les amener à entrer en relations avec le monde et à permettre à des pays comme le Honduras d'entrer en relations avec le Canada afin d'étendre et de renforcer la grande famille des nations au moyen du commerce.

Nous avons mené des consultations partout au Canada. Nous avons discuté avec environ 400 intervenants du milieu des affaires et de l'industrie. Il n'y avait pas seulement des représentants des grandes sociétés, mais aussi des représentants des petites et moyennes entreprises, qui sont le moteur de l'économie canadienne. Voilà pourquoi nous sommes fiers du Plan d'action sur les marchés mondiaux que nous avons mis en œuvre en novembre 2013. Il ne s'agit pas d'un quelconque exercice bureaucratique. C'est un plan concret pour les entreprises canadiennes, élaboré avec les entreprises canadiennes.

Le Plan d'action sur les marchés mondiaux est axé sur notre participation à l'économie internationale; il recense à cette fin les secteurs et les marchés prioritaires. Il souligne également l'importance de la diplomatie économique. Il vise à aider les petites et moyennes entreprises canadiennes à prendre de l'expansion sur le marché mondial.

Par les initiatives qu'il prend, le gouvernement veut appuyer les entreprises canadiennes, qu'il s'agisse d'exportation de biens ou de services ou d'investissement dans de nouveaux marchés pour y être compétitif.

Pour ce qui est des nouveaux marchés, le gouvernement reconnaît depuis longtemps l'importance des Amériques. Le premier ministre a confirmé la chose lorsqu'il a fait de cette région du monde une priorité de sa politique étrangère en 2007. C'est par l'augmentation du commerce et des relations d'affaires que le premier ministre entrevoit un hémisphère plus prospère, plus sûr et plus démocratique. Les entreprises canadiennes y trouvent leur compte aussi. Ainsi, les échanges commerciaux totaux entre les pays des Amériques et le Canada se sont accrus de 32 % de 2007 à 2012, sans parler des investissements directs des Canadiens qui ont augmenté de 58,6 % au cours de la même période. C'est pourquoi nous voulons renforcer les relations commerciales avec les pays de cette région, dont le Honduras. Le gouvernement s'est rendu compte qu'il faut obtenir des résultats plus rapidement pour les entreprises canadiennes, et il a donc entrepris des négociations bilatérales avec notre partenaire le plus ambitieux, soit le Honduras.

En août 2011, le premier ministre a été en mesure d'annoncer que nos discussions sur le libre-échange avaient abouti. Le premier ministre a reconnu l'importance de cet accord. Il a confirmé que l'accord de libre-échange Canada-Honduras était un élément très important du programme établi par le gouvernement pour ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises canadiennes, créer de nouvelles possibilités pour les travailleurs et contribuer à la prospérité future du Canada.

Cet accord de libre-échange comporterait des avantages multiples pour les entreprises canadiennes qui sont actives au Honduras ou qui sont intéressées à y faire des affaires. Non seulement l'accord éliminerait la grande majorité des tarifs douaniers du Honduras, mais il aiderait également à faire mieux connaître les entreprises canadiennes là-bas ainsi qu'à renforcer et à approfondir les relations commerciales et économiques du Canada avec ce pays.

L'accord de libre-échange Canada-Honduras favoriserait également notre compétitivité auprès de joueurs comme les États-Unis et l'Union européenne, qui ont déjà des accords de libre-échange avec le Honduras, en plus de fournir aux entreprises canadiennes un cadre sûr et prévisible pour mener des affaires.

En réponse à une question soulevée précédemment, le ministre a parlé d'une entreprise canadienne comptant 20 000 employés qui fait travailler des Honduriens et qui les aide à avoir un meilleur niveau de vie.

Dans mes observations, j'ai mis en lumière la façon dont le gouvernement conservateur prend les devants pour répondre aux besoins des entreprises canadiennes, tant au niveau mondial qu'au niveau des Amériques, une région dynamique. Il est également clair que l'accord de libre-échange Canada-Honduras créerait de nouvelles occasions d'affaires sur le marché hondurien pour les entreprises canadiennes. L'adoption de l'accord répondrait aux besoins des entreprises canadiennes. Ce serait un pas de plus pour faire progresser nos objectifs de croissance et de prospérité.

Pour ces raisons, j'espère que tous mes collègues appuieront la ratification de cet accord de libre-échange avec le Honduras.

• (1255)

[Français]

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, à la grande honte des Canadiens, on est en train de faire la promotion d'un projet de traité de libre-échange en se cachant derrière une prétendue création d'emplois et d'activités économiques. Pendant ce temps, on tait les meurtres quotidiens qui ont lieu un peu partout dans ce très petit pays, ainsi que la répression et la négation des droits humains qui y ont malheureusement cours.

N'oublions pas que depuis le coup d'État de 2009, ce pays n'a jamais pu se relever du déficit démocratique qu'il vit. C'est absolument incroyable qu'en plus d'être complètement bâillonnés, le gouvernement nie carrément notre droit de parole, en prétendant vouloir accélérer le processus d'adoption d'un traité de ce genre.

Comment mon collègue peut-il défendre ce genre de comportement?

[Traduction]

M. James Lunney: Monsieur le Président, je pense que le député est contre les accords commerciaux en général, ce qui est typique du NPD.

Le député ne semble pas comprendre qu'une partie de notre accord Nord-Sud vise à favoriser le développement de la capacité de gouvernance des nations avec lesquelles nous nouons des liens. Nous faisons des investissements par l'entremise de nos programmes d'aide, nous contribuons à instaurer la justice dans ces pays et leur donnons de la formation juridique. Nous nous occupons aussi de former les forces policières et de renforcer la capacité de gouvernance. Ce sont toutes des mesures importantes qui contribuent à la stabilisation des pays.

En offrant des emplois et en créant des perspectives d'emploi pour les entreprises canadiennes afin qu'elles puissent tisser des liens, nous souhaitons contribuer à l'établissement de pratiques exemplaires, qui aideront ces nations à comprendre comment les ententes sur la main-d'oeuvre doivent fonctionner. Celles-ci pourront aussi constater que des emplois stables offrent des perspectives économiques aux gens et contribuent à création d'une société stable. Voilà les objectifs de ces accords de libre-échange. Si nous attendons la situation parfaite dans chaque pays, bon nombre d'entre eux n'auront pas l'occasion de se prendre en main et d'améliorer le niveau de vie de leurs habitants.

Le Canada est une démocratie très prospère. Certaines personnes croient que ce n'est pas encore tout à fait le cas. Certes, c'est un processus continu, mais nous tentons d'aider les pays moins avancés que nous à ce chapitre à progresser.

[Français]

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Monsieur le Président, j'ai entendu le discours que vient de prononcer un député du gouvernement.

Comment se fait-il qu'après avoir signé plusieurs traités de libre-échange sous ce gouvernement, le Canada soit passé d'un excédent commercial de 26 milliards de dollars à un déficit de 62 milliards de dollars?

Comment se fait-il que le gouvernement continue de fermer les yeux et de croiser les bras quand des entreprises ferment ou délocalisent les emplois. Pourquoi se ferme-t-il les yeux et se croise-t-il les bras lors d'achats de ressources naturelles canadiennes par des sociétés d'État étrangères?

Comment se fait-il qu'on continue à faire la promotion de ces traités?

[Traduction]

M. James Lunney: Monsieur le Président, en réalité, les exportations sont à l'origine d'environ 35 % des perspectives économiques et des emplois au Canada. Pour nous, il s'agit d'une occasion, mais malheureusement, nos collègues d'en face, eux, ne voient pas les choses de la même façon. Nous voyons là une occasion de créer des perspectives pour les entreprises canadiennes

Initiatives ministérielles

afin qu'elles puissent faire des affaires ailleurs dans le monde, et en fait, d'accroître les échanges commerciaux.

Les députés néo-démocrates se sont opposés à l'Accord de libre-échange nord-américain. Les députés de l'autre côté de la Chambre s'opposent à tous les accords de libre-échange que nous présentons. Ils disent que ces accords auraient des répercussions désastreuses et terribles sur le Canada. En fait, l'ALENA a offert de nombreuses possibilités au Canada, et il en va de même des autres accords commerciaux.

Je viens tout juste de mentionner dans mon discours que nos échanges commerciaux avec les pays de l'axe Nord-Sud ont augmenté de 32 % au cours des dernières années. Cette augmentation crée des débouchés, et nous avons besoin de ces débouchés dans un monde très concurrentiel.

C'est pour cette raison que, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes en faveur de la création de liens avec d'autres nations. C'est la meilleure façon pour nous de les aider à accroître leur capacité de gouvernance, de leur offrir de l'aide et de les aider à créer des débouchés sur leur propre territoire. Nous voulons partager l'expertise du Canada avec les autres pays, tout en créant des débouchés pour nos propres entreprises.

• (1300)

M. Earl Dreeshen (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras.

J'ai eu la chance, en tant que membre de ParlAmericas, d'aller en Amérique centrale afin de rencontrer des leaders de divers pays et de discuter avec eux de leurs enjeux. Le commerce est, certes, un enjeu extrêmement important. Grâce à ces rencontres et discussions, je suis convaincu que les députés conviendront eux aussi que ce partenariat est avantageux pour les exportateurs, les fournisseurs de service ainsi que les investisseurs canadiens.

Le gouvernement conservateur se concentre sur les priorités des Canadiens, à savoir la création de nouveaux emplois et débouchés. Nous continuons de travailler fort afin que les entreprises et les exportateurs canadiens puissent soutenir la concurrence sur le marché mondial.

Cet accord de libre-échange avec le Honduras ne se limite pas au commerce et à l'investissement. Le gouvernement conservateur est déterminé à répondre aux principales préoccupations environnementales des Canadiens. Nous avons constamment démontré que la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement vont de pair. Voilà pourquoi, dans le cadre de cet accord global de libre-échange, le Canada et le Honduras visent la bonne gouvernance environnementale tout en ouvrant leur frontière aux avantages découlant d'une activité économique accrue.

Le Canada et le Honduras reconnaissent que la mise en oeuvre de cet accord de libre-échange doit être fondée sur la protection de l'environnement et le développement durable. Voilà pourquoi ils ont également signé un accord parallèle de coopération environnementale. Ce dernier engage les deux pays à encourager de hauts niveaux de protection environnementale, afin de favoriser la bonne gouvernance environnementale et de promouvoir la transparence ainsi que la participation du public.

Initiatives ministérielles

Nous avons adopté la même approche à l'égard d'accords de libre-échange précédents, notamment ceux que nous avons conclus avec le Pérou, la Colombie, la Jordanie et le Panama. Tous ces accords — à l'instar de l'Accord de libre-échange nord-américain conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique — contiennent des dispositions environnementales.

Cet accord de libre-échange entraînera un resserrement des liens économiques, environnementaux et sociaux entre nos deux pays, raison pour laquelle le Canada et le Honduras croient qu'il est souhaitable d'établir des politiques qui favorisent le développement durable et la bonne gestion environnementale.

Aux termes de cet accord sur la coopération environnementale — et à l'instar d'autres accords que le Canada a signés —, le Canada et le Honduras devront appliquer rigoureusement leurs lois environnementales et veiller à ne pas diluer ou affaiblir ces lois dans le but d'encourager le commerce ou les investissements. Cet accord engagerait les deux pays à encourager de hauts niveaux de protection environnementale et à continuer de renforcer et d'améliorer leurs lois et politiques environnementales.

En reconnaissance des avantages importants du commerce et des investissements internationaux, et afin de renforcer nos objectifs économiques et environnementaux mutuels, le gouvernement s'engage, dans le cadre de cet accord, à encourager les entreprises à adopter des pratiques exemplaires volontaires en matière de responsabilité sociale. Aux termes de cet accord, les deux pays s'engagent aussi à maintenir des procédures d'évaluations environnementales adéquates, ce qui est un engagement clé, ainsi qu'à promouvoir la participation publique et la transparence afin de sensibiliser la population aux lois et aux politiques en matière d'environnement.

Dans le même ordre d'idées, l'accord comprend aussi des mécanismes qui permettraient aux citoyens du Canada et du Honduras de soumettre des questions à n'importe quelle partie sur les obligations prévues dans l'accord.

L'accord obligerait également le Canada et le Honduras à s'assurer que des recours nationaux sont disponibles afin de fournir des sanctions ou des solutions en cas de violation des lois environnementales respectives des deux pays.

En outre, cet accord établirait un cadre permettant au Canada et au Honduras de travailler ensemble pour assurer le respect des obligations et des objectifs environnementaux découlant de l'accord. À cette fin, les deux pays collaboreront en vue d'élaborer un programme de travail coopératif afin de s'occuper des priorités environnementales d'intérêt mutuel et d'améliorer la capacité de gestion globale en matière d'environnement.

Les domaines de collaboration seront déterminés une fois que l'accord sera en vigueur. Les deux pays pourraient être amenés à travailler ensemble sur des priorités comme l'application des lois environnementales, les changements climatiques, les espèces migratrices, la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées. Afin de surveiller la mise en oeuvre de l'accord, on a prévu la création d'un comité sur l'environnement qui regroupera des fonctionnaires des deux pays.

● (1305)

Il est important de signaler que nous avons inclus un mécanisme de consultation bilatérale dans l'accord afin de régler tous les différends qui pourraient survenir en raison de la mise en oeuvre de l'accord. Notre mode de règlement des différends vise à faciliter le dialogue et à renforcer la capacité de gestion de l'environnement plutôt qu'à alourdir le fardeau administratif.

Pour compléter les engagements pris dans l'accord de coopération dans le domaine de l'environnement, l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras inclut un chapitre fondé sur des principes liés à l'environnement qui décrit la relation entre l'accord de libre-échange et l'accord de coopération dans le domaine de l'environnement. L'accord de libre-échange comprend aussi d'autres dispositions importantes liées à l'environnement qui soulignent l'importance de la protection et de la conservation de l'environnement, ainsi que de la promotion du développement durable. Il y a notamment des dispositions selon lesquelles certains accords multilatéraux en matière d'environnement comprenant des dispositions liées au commerce peuvent l'emporter sur l'accord de libre-échange en cas d'incompatibilité.

Grâce à l'accord parallèle en matière d'environnement et aux dispositions de l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras liées à l'environnement, le Canada a de nouveau pris des mesures pour que l'augmentation des échanges commerciaux ne se fasse pas au détriment de l'environnement. Nous avons négocié avec le Honduras un accord qui engage nos deux pays à tout mettre en oeuvre pour favoriser une bonne gouvernance environnementale afin de protéger l'environnement, tout en tirant parti de la recrudescence de l'activité économique engendrée par la libéralisation des échanges.

Le gouvernement conservateur est déterminé à multiplier les possibilités mutuellement avantageuses en matière d'échanges commerciaux et d'investissements, notamment avec nos partenaires des Amériques, afin de favoriser une croissance et une prospérité économiques durables et globales. Ce nouveau partenariat avec le Honduras en est un bel exemple. L'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras, de concert avec son accord parallèle relatif à l'environnement, offrira de nouveaux débouchés aux entreprises, aux exportateurs et aux investisseurs canadiens, tout en veillant à protéger l'environnement dans nos deux pays.

Pour ces raisons, j'exhorte tous les députés à appuyer l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras.

[Français]

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le dernier discours d'un député du gouvernement.

Je ne veux pas mettre en doute la sincérité de ce dernier quand il parle des ententes et du respect de l'environnement. Cependant, qu'on me permette de mettre en doute — et je dis « doute » avec un grand « D » — les intentions et la sincérité de ce gouvernement quand il s'agit de la protection de l'environnement.

Toutefois, là n'est pas ma question. J'aimerais que ce député me dise sincèrement ce que le Honduras va acheter. Quels produits canadiens le Canada va-t-il vendre à ce pays? Quels sont produits canadiens qui pourraient l'intéresser?

Quand on fait un échange, il doit y avoir des achats et tout ça. Alors, qu'est-ce que le Honduras va acheter du Canada pour hausser notre balance commerciale qui connaît maintenant un déficit important?

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Earl Dreeshen: Monsieur le Président, je remercie infiniment la députée de sa question. Elle me donne l'occasion de dresser une liste pour chaque province, et je commencerai par le Québec. Dans les secteurs où des biens pourraient être exportés, les produits chimiques figurant en tête de liste, les droits de douane honduriens qui seraient éliminés peuvent atteindre 15 %. Le secteur des machines industrielles compte des articles faits de fer et d'acier. Il y a le porc et il y a le sirop d'érable. Ce sont des secteurs qui devraient être importants pour la députée et pour les gens qu'elle représente.

Du côté de l'Ontario, on pense à la machinerie industrielle, aux plastiques, aux textiles, au porc, ainsi qu'aux animaux vivants. Quant à ma propre province, elle exporte du boeuf, des meubles, des textiles et de l'équipement de chantier.

Comme je l'ai mentionné plus tôt dans mon discours, j'ai eu l'occasion de me rendre en Amérique centrale dans le cadre de mes fonctions parlementaires au sein de ParlAmericas. J'ai pu parler avec des députés du gouvernement hondurien. Ils considèrent le Canada comme un leader qui peut les aider à se tirer de leurs difficultés et de leurs problèmes. Nous avons besoin de cet accord.

● (1310)

[Français]

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, on patauge dans la pensée magique, à la Chambre, lorsqu'on écoute les prétentions du gouvernement.

Bien que j'aie très peu de temps libre, je prends le temps de lire quelques dizaines de minutes avant de me coucher. Je suis en train de compléter la lecture de l'essai de l'économiste américaine d'origine française Esther Duflo, qui conseille d'ailleurs le président Obama.

Dans la partie de son oeuvre que je suis en train de lire, elle établit clairement que, parmi les conditions nécessaires pour favoriser une prospérité dépourvue de corruption et de dysfonctionnements politiques et sociaux, il y a la mise en place d'institutions fortes. Or celle-ci n'a pas lieu au Honduras.

Alors, quand mon collègue du gouvernement prétend que le soutien d'une économie plus forte au Honduras entraînera automatiquement et de façon totalement magique la démocratie, sur quels exemples précis peut-il s'appuyer?

[Traduction]

M. Earl Dreeshen: Monsieur le Président, quels principes pouvons-nous mettre en place? Quels sont les principes existants? Le député a laissé entendre qu'il faut que des infrastructures solides soient en place avant même que nous essayions. C'est vraiment injuste.

Si on se rend en Amérique centrale et qu'on s'intéresse aux problèmes auxquels le Guatemala, le Salvador et le Honduras font face, on constate ce que ces pays ont réussi à faire et ce qu'ils demandent au Canada. Nous avons été en mesure d'agir en ce qui concerne la justice et même au niveau de la démocratie. Ce sont des choses que nous avons à offrir, en raison de notre nature, parce que nous sommes Canadiens, et parce que nous nous soucions d'aider les autres pays. C'est de cela que nous devrions tenir compte.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat. J'aurais préféré que le gouvernement ne propose pas de motion d'attribution de temps, parce que je sais que bon nombre de mes collègues souhaiteraient prendre part au débat. Contrairement à ce que les députés d'en face aiment répéter, les néo-démocrates ne sont pas contre le commerce — pas le moins du monde. Nous

voulons simplement faire en sorte que le Canada bâtisse des relations commerciales qui s'avéreront bénéfiques non seulement pour le pays et les Canadiens, mais aussi pour les pays et les populations avec lesquels il transige, et qu'il le fasse en respectant les principes qui sont chers aux Canadiens.

Certaines des ententes conclues par le gouvernement nous ont préoccupés. Celle à l'étude est née du fait que les conservateurs ont été incapables de conclure avec certains pays de l'Amérique centrale un accord multilatéral qui aurait respecté nos principes. Résultat: nous avons devant nous un accord commercial bilatéral qui soulève des inquiétudes chez les néo-démocrates, tout comme l'entente conclue avec la Colombie.

Avant que j'aie plus loin, je voudrais indiquer que je partagerai mon temps de parole avec le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, parce qu'il souhaite nous faire part de renseignements importants au sujet de cet accord, qui sont pertinents pour les électeurs et les Canadiens qu'il représente.

Permettez-moi de répéter certains propos du porte-parole néo-démocrate en matière de commerce. Le NPD évalue tous les projets d'ententes commerciales selon trois critères. Premièrement, le partenaire potentiel adhère-t-il aux valeurs canadiennes, comme le respect de la démocratie et des droits de la personne, et applique-t-il des normes adéquates en matière d'environnement et de travail? Deuxièmement, le projet d'entente représente-t-il des avantages importants et stratégiques pour le Canada, les Canadiens et notre économie? Troisièmement, les modalités mêmes de l'entente sont-elles satisfaisantes? Nous avons examiné le projet d'entente. Il faut comprendre que, comme tout ce que font les conservateurs, ils ont négocié cette entente en secret, derrière des portes closes, sans discuter avec les Canadiens ou les consulter sur la nature de l'entente, ses conséquences, et cetera.

J'entends les députés conservateurs nous raconter tout ce qu'ils font d'extraordinaire pour les pauvres habitants du Honduras, ce qui me semble franchement des voeux pieux. Pour ma part, je préférerais voir le gouvernement se servir de son influence sur le gouvernement du Honduras pour que celui-ci commence à appliquer les vrais principes de la démocratie et pour qu'il respecte les droits de la personne et la primauté du droit. Ce n'est pas ce que fait le gouvernement du Canada, et le gouvernement du Honduras pose certainement problème aux yeux des néo-démocrates.

Il ne s'agit pas de savoir si nous pouvons aider le pays et ses habitants. Si nos organismes de développement, comme Démocratie en surveillance et d'autres ONG, sont capables d'oeuvrer au Honduras en collaboration avec des organismes et des collectivités qui partagent leurs vues, c'est tant mieux. Malheureusement, les syndicalistes, les écologistes et les journalistes sont en danger au Honduras, à cause des activités de ce pays et de la conduite de ses autorités gouvernementales et policières. Par conséquent, les violations des droits de la personne sont une question très sérieuse que le gouvernement devrait prendre en considération avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Initiatives ministérielles

●(1315)

Selon plusieurs organisations internationales, le gouvernement qui s'est emparé du pouvoir à la suite du coup d'État militaire de 2009 ne respecte pas les principes de la démocratie et des droits de la personne. Le Honduras a le taux d'homicides le plus élevé au monde. On considère ce pays comme l'un des plus dangereux au monde pour les journalistes. C'est une plaque tournante du trafic de stupéfiants, et c'est l'un des pays d'Amérique centrale les plus affligés par la corruption.

Qu'est-ce que cet accord ferait de bon pour lutter contre ces problèmes? Quelle utilité aurait-il pour protéger les gens contre les agissements de leur gouvernement?

Franchement, si nous nous associions au gouvernement et aux grandes entreprises du Honduras, nous approuverions par le fait même leur comportement. Nous fermerions les yeux sur ce qu'ils font subir au peuple hondurien et sur leurs pratiques néfastes pour l'environnement. Nous nous contenterions d'avoir des relations d'affaires avec eux, en oubliant le reste.

Rappelons-nous que le Honduras est actuellement le 104^e marché d'exportation du Canada. Il est peu lucratif pour les exportateurs canadiens. En 2012, nous avons exporté vers ce pays des marchandises totalisant 38 millions de dollars et nous en avons importé pour 218 millions de dollars. C'est le genre de bilan commercial que nous observons dans tous les secteurs de l'économie canadienne et dont nous tenons le gouvernement responsable.

Notre préoccupation, je le répète, c'est que lorsque le Canada agit dans le monde, que ce soit dans un contexte commercial ou dans le domaine des droits de la personne et de la démocratie, chacun de nos gestes, de nos façons d'être, doit refléter les principes qui nous animent — respect, compréhension du rôle des droits de la personne et de la primauté du droit, protection de l'environnement, droit du travail — de sorte que les gens puissent se regrouper et choisir leurs représentants. Voilà nos convictions, et nous souhaitons qu'elles se perpétuent. Le Canada devrait servir de modèle à d'autres États. Il devrait collaborer avec des pays qui adhèrent à ces mêmes principes, afin qu'ils puissent être respectés.

Quand un pays comme le Honduras, qui n'adhère pas à ces principes, souhaite devenir notre partenaire commercial et avoir des liens économiques avec nous, que faut-il exiger? Que devra-t-il faire pour devenir notre partenaire commercial? Il faudrait établir clairement qu'il devra reconnaître l'importance des droits démocratiques, des droits de la personne, de l'environnement et de la primauté du droit, et les respecter.

C'est ce que doit faire le Canada. Nous nous opposons à cet accord parce que, selon nous, le gouvernement du Honduras n'est pas le genre de gouvernement avec lequel le Canada devrait faire affaire.

Voulons-nous venir en aide à la population du Honduras? Bien sûr. Voulons-nous faire en sorte que le gouvernement du Honduras respecte les droits de la population, l'environnement et la primauté du droit? Bien sûr. Mais on n'y parviendra pas en signant un accord commercial qui n'exige pas l'adoption de nouvelles pratiques. Sans cette exigence, les comportements qui nous semblent inacceptables continueraient, tout simplement.

Le Canada peut faire mieux. Il se doit d'établir des partenariats commerciaux avec d'autres pays comme le Brésil, le Japon et l'Afrique du Sud. Il est temps que le gouvernement repère les pays qui peuvent devenir de véritables partenaires du Canada et oriente ses efforts en conséquence.

●(1320)

M. Earl Dreeshen (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, dans son discours, le député a laissé entendre que ce ne sont que des vœux pieux de la part des députés conservateurs. Évidemment, comme c'est moi qui avait la parole juste avant, je suis quelque peu froissé qu'il pense que nous ne sommes pas sincères.

J'aimerais parler brièvement du porte-parole néo-démocrate en matière de commerce qui, selon une citation du *Huffington Post*, aurait dit que le Honduras, de même que la Colombie, le Pérou, le Chili, le Costa Rica et le Panama, n'avaient pas un poids économique majeur et ne présentaient aucune valeur stratégique pour le Canada. Il ne fait aucune allusion aux droits de la personne; il dit seulement qu'il n'y a pas de valeur stratégique pour le Canada.

Le député néo-démocrate de Colombie-Britannique-Southern Interior a écrit que les accords commerciaux « menacent l'existence même de notre nation ». Encore une fois, il n'est aucunement question des intérêts du Canada en matière de défense des droits de la personne.

Puis, il a mentionné que les accords de libre-échange sont « néfastes pour l'emploi ».

Et après tout cela, les néo-démocrates osent se proclamer défenseurs des droits de la personne. Selon eux, en autant que nous avons le genre de pays où peuvent exister des syndicats des travailleurs comme les nôtres, c'est ce qui importe. Ensuite, nous pourrions en discuter.

Je me demande simplement comment on peut protéger les entreprises canadiennes de tels discours anticommerces.

M. Robert Chisholm: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que je suis heureux d'avoir froissé le député, bien que je n'aie rien dit qui aurait nécessairement pu le froisser. Je suis toutefois heureux qu'il ait répondu à ce que j'avais dit, car cela prouve qu'il écoute, et c'est bien, je lui en suis reconnaissant.

J'essayais d'expliquer où nos positions divergent: les conservateurs pensent qu'ils peuvent entretenir des relations commerciales avec n'importe qui, tant et aussi longtemps qu'un accord économique a été conclu; que l'éthique et les pratiques d'une société ou d'une nation importent peu tant qu'ils brassent des affaires avec elles; que la primauté du droit n'est pas importante, etc. Ils semblent ne pas se soucier de la façon dont les gens sont traités, de l'absence de protection environnementale ni du fait que des journalistes sont menacés et que syndicalistes sont emprisonnés. Ces questions ne pèsent pas dans la balance. Tout ce qui compte ce sont les accords commerciaux, les affaires.

Voici ce que notre porte-parole en matière de commerce et moi essayons de faire valoir: le Canada a des responsabilités et nombreux sont ceux qui veulent entretenir des relations commerciales avec le Canada, et vice-versa, mais il ne faut pas faire du commerce à tout prix. Nous devons nous comporter de façon à ce que les Canadiens soient fiers de nous. Voilà ce qui compte vraiment.

●(1325)

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je suis toujours reconnaissant au député de Dartmouth—Cole Harbour de s'exprimer avec tant de passion à la Chambre.

Initiatives ministérielles

Au début de son intervention, il a dit que son parti est en faveur du libre-échange. Quelques maximes nous viennent immédiatement à l'esprit, notamment « grand parleur, petit faiseur », et — peut-être pas dans le présent contexte, mais plutôt en général —, « le mieux est souvent l'ennemi du bien ».

Puisque le député affirme que son parti appuie le libre-échange, à l'exception de celui avec la Jordanie, pourrait-il nous donner une liste des accords de libre-échange que son parti a appuyés?

M. Robert Chisholm: Monsieur le Président, je remercie le député libéral de poser cette question, car elle me donne l'occasion de mentionner que le Parti libéral appuie l'accord commercial avec le Honduras et qu'à mon avis, contrairement à notre caucus, il ne se donne pas la peine de connaître dans les moindres détails les avantages et les inconvénients de chaque accord commercial.

Les députés ministériels sont d'avis que tout accord commercial est un bon accord. Lorsque les conservateurs nous présenteront de bons accords avantageux pour notre pays, des accords commerciaux qui tiendront compte de la façon dont nous faisons des affaires dans le monde entier et viseront à redresser le terrible déséquilibre commercial au pays, oui, nous pourrions alors envisager de les accueillir favorablement.

Ce n'est pas ce que le Parti libéral a fait. Les accords commerciaux qu'il a conclus n'ont pas été avantageux pour le Canada, et les accords conclus par les conservateurs ne le sont pas non plus. Dès qu'on nous présentera des accords avantageux, nous voterons en faveur de ceux-ci.

Cela dit, je tiens à souligner que les accords commerciaux seront plus avantageux après 2015, lorsque le Nouveau Parti démocratique formera le gouvernement.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de Dartmouth—Cole Harbour de partager son temps de parole avec moi, parce que bon nombre d'entre nous qui souhaitaient discuter de cet accord commercial ne pourront le faire en raison de la motion d'attribution de temps du gouvernement. Par conséquent, j'apprécie d'autant plus le geste de mon collègue.

Je prends évidemment la parole pour m'opposer du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Je veux traiter d'un point qui refait constamment surface. Le député de Dartmouth—Cole Harbour y a aussi fait allusion. Le NPD a dit qu'il existe trois critères pour évaluer les accords commerciaux. Lorsque ces critères sont respectés, nous appuyons les accords.

Premièrement, il faut se demander si le partenaire commercial éventuel respecte les principes démocratiques, les droits de la personne, des normes acceptables en matière d'environnement et de travail, ainsi que les valeurs canadiennes en général. Deuxièmement, l'économie du partenaire éventuel est-elle importante ou a-t-elle une valeur stratégique pour le Canada? Troisièmement, l'accord proposé est-il satisfaisant?

Selon moi, cette entente ne satisfait à aucun des trois critères et c'est la raison pour laquelle j'ai l'intention de voter contre.

Je veux m'attarder au premier critère et au bilan épouvantable du Honduras en matière de droits de la personne. Les organismes internationaux de défense des droits de la personne ont recensé de graves violations de ces droits, des assassinats, des milliers de détentions arbitraires, des restrictions sévères aux manifestations publiques et à la liberté d'expression, ainsi que des atteintes à l'indépendance judiciaire. Ces faits liés au bilan du Honduras en matière de droits de la personne sont tous bien documentés.

Comme plusieurs députés l'ont mentionné, le Honduras a le taux d'homicide le plus élevé du monde et ce pays est considéré comme le plus dangereux pour les journalistes. Selon Transparency International, c'est le pays le plus corrompu de l'Amérique centrale. Nous savons tous que c'est une plaque tournante pour le trafic de drogues, et c'est le pays de la région qui affiche la plus grande inégalité des revenus.

Pourquoi le Canada a-t-il choisi de négocier un accord commercial avec le Honduras, dont le bilan au chapitre des droits de la personne laisse énormément à désirer et dont l'histoire est marquée par des politiques répressives et antidémocratiques?

Le gouvernement démocratiquement élu du président gauchiste Manuel Zelaya a été renversé par un coup d'État militaire en 2009. L'armée hondurienne a prétexté une crise constitutionnelle qui était en fait un différend au sujet des politiques socioéconomiques progressistes du président. Ce coup a été largement condamné dans le monde, y compris par toutes les autres nations d'Amérique latine, l'Union européenne, les États-Unis et l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Canada a refusé d'envisager l'imposition de sanctions contre le régime qui a succédé au président Zelaya et de dénoncer les violations systématiques des droits de la personne qui ont suivi le coup. Nous avons plutôt choisi d'établir des relations économiques plus étroites avec le Honduras, sans prévoir de conditions. Il est intéressant de noter qu'au moment même où nous négocions un accord de libre-échange avec le Honduras, nous avons rompu les négociations commerciales avec El Salvador lorsque ce pays a élu un gouvernement progressiste. Une tendance claire semble se dégager, à savoir que nous voulons conclure des ententes, mais pas avec des gens trop progressistes.

En janvier 2010, le président actuel, M. Sosa, s'est hissé à la tête du pays au moyen de ce qui a quasi unanimement été qualifié d'élections antidémocratiques et illégitimes. La plupart des gouvernements étrangers et des organismes d'observation d'élections ont même refusé d'y envoyer des observateurs, et presque tous les pays, sauf le Canada semble-t-il, ont rejeté les résultats de ce scrutin.

Le principal groupe hondurien de défense des droits de la personne a documenté, depuis juin 2012, l'assassinat d'au moins 16 activistes politiques et candidats du principal parti de l'opposition ainsi que des attaques à l'endroit de 15 autres personnes. Le 25 août dernier, trois chefs de la tribu indigène des Tolupans ont été abattus par des armes à feu. Entre janvier 2011 et novembre 2012 seulement, on a rapporté des cas abondamment documentés de corruption des forces policières et le fait que 149 civils ont été victimes d'un assassinat extrajudiciaire aux mains de celles-ci.

Un peu plus tôt, le ministre du Commerce international a laissé entendre que le Honduras sort d'une période difficile, mais les faits révèlent une tout autre réalité.

Voyons ce que les organismes internationaux de défense des droits de la personne ont à dire à propos de la situation actuelle au Honduras. Je cite la déclaration écrite d'Amnistie Internationale à l'occasion de la 25^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, qui s'est tenue il y a quelques jours à peine. Cette déclaration s'intitule: « Détérioration des droits de la personne au Honduras: Une intervention d'urgence s'impose ». On y lit ceci:

Initiatives ministérielles

Amnistie Internationale redoute de plus en plus la détérioration de la situation à l'égard des droits de la personne au Honduras, en particulier ceux des défenseurs des droits de la personne, des femmes et des jeunes filles, des indigènes, des communautés d'ascendance africaine et des communautés paysannes ainsi que des allosexuels. Cette situation s'inscrit dans un contexte où l'impunité à l'égard des atteintes et des abus atteint un niveau endémique et où le crime organisé et la petite criminalité sont florissants. Selon les statistiques de l'ONU, le Honduras occupait, en 2011, le premier rang mondial au chapitre du taux d'homicides.

Ce réquisitoire accablant sur la situation actuelle en matière de droits de la personne ne laisse aucunement supposer que le Honduras tourne la page sur une période sombre.

L'organisme Human Rights Watch vient de publier un rapport allant dans le même sens. Eu égard au temps de parole qui m'est imparti aujourd'hui, je ne citerai pas ce rapport. Il suffit de savoir qu'il confirme le rapport d'Amnistie Internationale.

• (1330)

Je signale que deux groupes continuent de faire l'objet de violence extrême au Honduras: les journalistes et les transgenres. Selon la commission nationale des droits de la personne du Honduras, 36 journalistes ont été tués de 2003 au milieu de l'année 2013. C'est-à-dire environ un journaliste tous les quatre mois, et bien d'autres ont été victimes de menaces, d'attaques et d'enlèvement, notamment le présentateur vedette d'un journal télévisé, qui a été kidnappé et assassiné en juin 2013.

Les autorités n'ont jamais enquêté sur ces crimes. Aucune accusation n'a été portée dans le cas du meurtre du présentateur de la télévision. Les attaques contre les journalistes et les candidats de l'opposition sont des attaques contre la démocratie. Le fait qu'elles se produisent dans un pays avec lequel le Canada envisage de signer un accord — quelque qu'il soit — devrait susciter de vives inquiétudes.

Les attaques contre l'autre groupe dont je veux parler ont moins fait la manchette, pourtant, les personnes en question ont été victimes de violence encore plus grave. Je pense aux gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres, mais plus particulièrement aux transgenres. Je le répète, pourquoi le Canada voudrait-il conclure un accord avec le Honduras, étant donné le bilan désastreux de ce dernier en matière de violence contre les homosexuels, les bisexuels et les transsexuels, d'autant plus que le ministre des Affaires étrangères a tenu des propos très fermes pour défendre les droits des homosexuels sur d'autres tribunes?

En mai 2009, l'organisme Human Rights Watch a publié un rapport sur la violation des droits de la personne contre les transgenres au Honduras intitulé « Not Worth a Penny », car on n'accorde aucune valeur à leur vie. Ce rapport fait état du meurtre de 17 transgenres commis au grand jour, dans des lieux publics, au Honduras. Ces meurtres sont survenus pendant les cinq années ayant précédé le rapport. Aucun de ces assassinats n'a mené à une arrestation ou à une inculpation.

Pour éviter que nous soyons bernés par les déclarations du ministre du Commerce international selon lesquelles la situation s'améliore, permettez-moi de vous parler de la façon dont les choses se dégradent pour les transgenres honduriens.

Depuis la publication du rapport de Human Rights Watch en 2009, 34 autres homosexuels, bisexuels et transsexuels ont été assassinés au Honduras. Le seul rayon d'espoir, c'est qu'il y a eu une poursuite et une condamnation. Il y a eu 39 autres attaques, mais seulement une poursuite et une condamnation.

Le 31 janvier 2011, Human Rights Watch a envoyé une lettre au président Porfirio Lobo Sosa lui demandant d'enquêter sur le meurtre de six femmes transgenres en l'espace de 60 jours. Aucun de ces

décès n'a fait l'objet d'une enquête et, à l'évidence, il n'y a eu aucune arrestation.

Transrespect, le groupe qui souhaite documenter la violence faite aux transgenres dans le monde en vue de la Journée annuelle du souvenir trans, a relevé huit meurtres de transgenres au Honduras en 2012 et douze en 2013. Ces chiffres confèrent au Honduras le triste honneur de présenter le plus haut taux de meurtres de transgenres par habitant au monde. En fait, le Honduras présente un taux deux fois supérieur à celui du pays qui se classe au deuxième rang et trois fois supérieur à celui du pays qui se trouve au troisième rang de ce terrible palmarès.

En six ans, on dénombre 60 meurtres de transgenres au Honduras. Ce chiffre comprend l'assassinat, le 9 janvier 2009, de Cynthia Nicole Moreno, une défenseure des droits des transgenres bien connue au Honduras, qui agissait comme porte-parole de Colectivo Violeta, l'organisation de défense des droits des transgenres. Elle descendait souvent dans la rue pour fournir des renseignements sur le VIH, le sida et les droits fondamentaux de la personne aux travailleurs et travailleuses du sexe transgenres et elle représentait régulièrement la communauté transgenre dans les médias. Personne n'a encore été accusé de son assassinat.

Le Congrès nord-américain sur l'Amérique latine, un autre observateur des événements malheureux qui se produisent au Honduras, a aussi documenté le meurtre de Walter Trochez, un jeune promoteur de la santé qui travaillait pour l'Association pour une vie meilleure pour les personnes atteintes du VIH/sida au Honduras. Il a aussi été abattu par balles en plein jour par deux hommes à motocyclette. Des groupes de défense des droits de la personne ont réclamé la tenue d'une enquête, mais personne n'a encore été accusé de ce meurtre.

Ce qui est le plus inquiétant, c'est que, souvent, les forces de sécurité sont impliquées directement dans les meurtres de transgenres. Dans les autres cas, elles refusent systématiquement de faire enquête ou d'intenter des poursuites contre les responsables.

J'ai décidé de mettre l'accent sur le premier des trois critères que le NPD croit qu'il faut utiliser pour évaluer les pays avant de conclure avec eux des accords commerciaux. Le Honduras est un pays antidémocratique, qui bafoue systématiquement les droits de la personne.

Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fédéral donne l'exemple sur la scène internationale en tendant la main à des partenaires qui respectent les droits fondamentaux de la personne et qui partagent notre conviction que tous les citoyens doivent bénéficier à tout le moins du droit à la vie et être à l'abri d'attaques de la part des forces de sécurité de leur pays.

Cet accord ne défend pas les valeurs canadiennes fondamentales à l'échelle internationale et n'aide pas les Honduriens qui cherchent à protéger leurs droits fondamentaux en tant qu'êtres humains.

• (1335)

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, j'ai trouvé les propos de mon collègue très préoccupants parce que je me suis rendu compte à quel point le Canada avait reculé sur la scène internationale. Le Canada était perçu comme un défenseur de la démocratie et des droits de la personne partout dans le monde, mais nous en sommes maintenant au point où les conservateurs et les libéraux se fichent des violations des droits de la personne.

Initiatives ministérielles

Autrefois, Brian Mulroney s'est opposé à l'apartheid. Le Canada aurait pu chercher à faire de l'argent en Afrique du Sud, mais son gouvernement a dit non, considérant que faire de l'argent dans un pays au régime aussi corrompu était immoral. Nous avons vu des gouvernements libéraux dénoncer les meurtres et les tueries au Salvador.

Voilà toutefois qu'aujourd'hui le gouvernement conservateur et l'opposition libérale sont d'avis que quiconque s'inquiète ouvertement du meurtre de personnes qui défendent leurs droits démocratiques est un doux rêveur et qu'il est normal en affaire de vouloir faire de l'argent dans des pays au régime corrompu et illégitime.

J'aimerais demander à mon collègue comment, à son avis, cela positionne le Canada, qui a déjà joui d'une excellente réputation comme défenseur des droits fondamentaux de la personne, mais qui, maintenant, affiche le cynisme qui caractérise les conservateurs et les libéraux.

• (1340)

M. Randall Garrison: Monsieur le Président, je remercie le député de Timmins—Baie James de soulever ce point, car il nous amène au coeur de la question. Les Canadiens croient que nous devrions maintenir ces traditions, appuyer les meilleurs pays et non aider les pires.

Comme je l'ai mentionné dans mon allocution, nous avons un cas très intéressant en Amérique centrale. Nous tentions de conclure un accord de libre-échange avec le Salvador lorsqu'il a élu un gouvernement progressiste déterminé à améliorer la santé publique et la distribution du revenu dans le pays. Mais nous avons mis fin aux pourparlers et avons plutôt continué de chercher à nous rapprocher du Honduras qui, comme je l'ai dit maintes fois, a le pire bilan de l'Amérique centrale et un des pires du monde en matière de respect des droits de la personne.

Je pense que les Canadiens auraient honte de penser que c'est là le rôle que nous jouons maintenant sur la scène internationale.

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Monsieur le Président, j'ai bien aimé le discours de mon collègue, qui portait sur des cas très affligeants de violation des droits de la personne au Honduras.

Je trouve que le gouvernement conservateur est très hypocrite parce qu'il s'empresse dans certains cas de défendre les droits de la personne, mais il négocie par ailleurs des accords de libre-échange avec des pays où ces droits sont les moins respectés.

Le gouvernement connaît la gravité de la situation: depuis 2009, le gouvernement du Honduras a suspendu le droit à la liberté d'expression et le droit à la liberté. Il s'agit pourtant de droits fondamentaux dont nous jouissons au Canada. Les conservateurs croient que les pays dont le régime est antidémocratique s'assainiront d'eux-mêmes si les échanges commerciaux se libéralisent. C'est pour eux un dogme, mais rien ne le prouve. Les conservateurs en font un acte de foi, mais, au contraire, ces échanges commerciaux pourraient avoir pour effet de favoriser les régimes antidémocratiques, voire totalitaires.

Que pense mon collègue de ce dogme des conservateurs?

M. Randall Garrison: Monsieur le Président, je remercie le député de Pontiac pour sa question qui, encore une fois, nous ramène au coeur du sujet.

Les conservateurs aiment dire que les néo-démocrates s'opposent à tous les accords commerciaux. Or, nous savons que c'est faux. En fait, nous exigeons que ces accords établissent des normes qui reflètent les valeurs des Canadiens.

Ne l'oublions pas: il ne s'agit pas d'une attaque dirigée contre les Honduriens, mais plutôt contre un gouvernement qui n'a pas été démocratiquement élu et que les militaires ont mis au pouvoir.

Le Canada se propose de signer un accord commercial plutôt que de collaborer avec les gens qui essaient d'instaurer la démocratie au Honduras. Or, la ratification de cet accord ferait du Canada le partenaire d'un gouvernement corrompu qui viole les droits de la personne. Je ne crois pas que ce soit une politique à laquelle les Canadiens s'attendent de leur pays sur la scène internationale.

M. Peter Braid (secrétaire parlementaire pour l'Infrastructure et les Collectivités, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole pour appuyer le projet de loi. Je vais partager mon temps de parole avec le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et pour les Droits internationaux de la personne.

Cet après-midi, j'aurai le grand plaisir de parler du programme canadien de développement au Honduras. Je voudrais montrer comment le programme de développement du gouvernement conservateur constitue une assise constructive pour l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras. Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de présenter aux députés le contexte du développement au Honduras et notre programme de développement dans ce pays, et de mettre en lumière les nombreux résultats obtenus jusqu'à aujourd'hui.

Nous avons bon espoir que le programme de développement du gouvernement appuiera et favorisera les possibilités économiques du Honduras d'une façon qui permettra une croissance constante du commerce entre nos deux pays au fil du temps.

Le Canada entretient depuis longtemps avec le Honduras des relations axées sur le développement. Depuis 1969, il accorde à ce pays une aide publique au développement dont le montant atteint, à ce jour, plus de 450 millions de dollars.

Avec les années, le Canada est devenu un donateur clé au Honduras, un partenaire respecté et influent du gouvernement hondurien et des autres pays donateurs. Le Honduras est l'un des 20 pays ciblés de l'aide du Canada au développement. Il s'agit du programme bilatéral le plus important du Canada en Amérique centrale, et le deuxième de l'hémisphère. En 2011-2012, le Canada a versé plus de 39 millions de dollars à ce pays au moyen de tous les circuits de développement. Il se range ainsi au troisième rang des pays pour l'importance de son aide bilatérale au Honduras, et au sixième rang de l'ensemble des donateurs qui aident ce pays.

Si je peux me permettre, je vais prendre quelques minutes pour parler du Honduras et de ce que fait le gouvernement conservateur pour aider à combler les besoins de ce pays en matière de développement.

Le Honduras, comme les délibérations d'aujourd'hui nous l'ont rappelé, est un pays dont le revenu est dans la moyenne inférieure et dont la petite économie ouverte dépend lourdement du commerce et des envois d'argent. Il est très vulnérable aux ouragans et aux inondations. Le gros de la population tire sa subsistance de l'agriculture, secteur qui représentait 14,8 % du PIB du Honduras en 2012.

Initiatives ministérielles

Soixante pour cent de la population vit dans la pauvreté, dont 18 % dans une pauvreté extrême. Ce qui est particulièrement alarmant, c'est que, depuis 2009, la situation ne s'améliore guère, car le pays a été touché par le ralentissement de l'économie mondiale. Cela est particulièrement vrai des régions rurales du Honduras, où vivent les segments les plus vulnérables et les plus marginalisés de la population.

Bien que le gouvernement hondurien se soit efforcé de réduire la pauvreté, le progrès économique et social a été lent. L'état de la jeunesse est un grand sujet d'inquiétude, car 52,4 % de la population, qui compte 7,8 millions d'habitants, a moins de 19 ans. Au quotidien, la jeune population du Honduras se heurte à des obstacles importants.

Pour la jeunesse, les emplois et les débouchés économiques sont limités, tout comme est limité l'accès aux services sociaux, aux terres et aux infrastructures. Ces facteurs, conjugués au fait qu'il est difficile d'éviter l'activité criminelle, restreignent leurs moyens d'améliorer leur sort. Pas étonnant, donc, que la criminalité et l'insécurité demeurent des problèmes très inquiétants dans ce pays.

L'ensemble des Honduriens doivent affronter une situation économique désastreuse: taux de chômage élevé, conditions de travail dangereuses et non sécuritaires, protection limitée de leurs droits. Le programme de développement bilatéral offert par le Canada vise donc à aider à améliorer le sort des Honduriens en axant ses investissements sur les objectifs suivants: croissance économique durable, sécurité alimentaire, accès aux services sociaux, droits de la personne et primauté du droit.

Nos investissements, dans tous les circuits du développement, sont au service des trois objectifs de la stratégie: accroître les possibilités économiques au Canada et dans l'hémisphère; s'attaquer au problème de l'insécurité et faire progresser la liberté, la démocratie, les droits de la personne et le régime de droit grâce au renforcement des capacités; enfin, créer des assises solides pour l'engagement du Canada et son influence accrue dans l'hémisphère.

● (1345)

Depuis 2007, notre gouvernement s'est engagé à rendre l'aide canadienne plus pertinente et plus efficace. L'aide au développement au Honduras témoigne de cet engagement. Les programmes mis en œuvre sont axés sur la réduction de la pauvreté dans le cadre du plan national de développement du pays.

Qu'avons-nous réalisé jusqu'ici?

Nous sommes fiers de dire que notre gouvernement conservateur a obtenu des résultats concrets dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la croissance économique durable. Par suite de nos programmes, près de 530 000 personnes, y compris des femmes enceintes et des garçons et filles d'âge scolaire ont un meilleur accès à une alimentation nutritive.

Le Canada a contribué à l'augmentation de la productivité agricole. Plus de 15 000 personnes profitent actuellement de meilleurs systèmes d'alimentation en eau, et 2 800 familles disposent maintenant d'installations d'entreposage des récoltes, qui réduisent les pertes subies auparavant.

Plus de 1 500 hectares de terre ont été bonifiés afin d'améliorer la production de cacao et de café. Il y a maintenant 18 coopératives de café qui ont accès à du crédit à l'appui de la production de café certifié. Le café hondurien est bien connu et aimé partout dans le monde. La production de café constitue également un domaine d'avantage comparatif pour le pays puisque le Honduras a été réintégré dans le marché mondial du café.

Nous nous efforçons aussi d'améliorer l'accès aux services sociaux en appuyant des initiatives visant à réduire les maladies évitables et la mortalité infantile et à améliorer le système de soins de santé. Le Canada a contribué à d'importants progrès dans ces domaines. Nous avons joué un rôle dans la réduction de 11 % de la mortalité infantile dans deux provinces et avons offert des services de soutien psychologique à 85 000 adolescents.

Dans le secteur de l'éducation, nous avons investi 20 millions de dollars dans le programme Éducation pour tous, fonds commun alimenté par de multiples donateurs qui appuie le programme d'éducation nationale hondurien. Jusqu'ici, le taux des élèves qui ont fini leurs études primaires est passé de 69 % en 2008 à 91 % aujourd'hui. En même temps, le taux de décrochage a diminué de la 1^{re} à la 6^e année.

Le gouvernement conservateur croit fermement qu'une participation continue au développement du Honduras constitue le meilleur moyen d'aider le pays à affronter ses problèmes de développement, de sécurité et de droits de la personne. Je crois que nous conviendrons tous que le commerce et le développement contribuent sensiblement à la promotion de la croissance économique durable et servent les intérêts des gens aussi bien au Canada qu'au Honduras.

En faisant fond sur les succès réalisés, l'aide canadienne au développement continuera à augmenter la productivité des petits producteurs ruraux, à donner aux agriculteurs un meilleur accès aux marchés et à créer des occasions d'emploi pour le peuple hondurien, et notamment pour les femmes et les jeunes. Le Canada est bien placé pour offrir une aide pouvant améliorer la vie de ceux qui en ont le plus besoin, encourager la croissance économique durable et favoriser la synergie entre le commerce et le développement. Notre but est de créer une prospérité commune pour les deux pays.

Notre gouvernement reste déterminé à collaborer avec le gouvernement hondurien pour favoriser la croissance économique durable et l'établissement d'une économie solide, dynamique et stable au Honduras. L'accord de libre-échange Canada-Honduras constitue l'un des meilleurs moyens de soutenir des mesures positives de changement et de croissance au Honduras.

Par conséquent, j'exhorte tous les députés à appuyer la ratification de l'accord de libre-échange Canada-Honduras.

● (1350)

[Français]

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, je suis absolument sidéré de voir que la légende urbaine voulant que la voie économique peut corriger le déficit démocratique soit soutenue aussi activement par ce gouvernement, avec la complicité des libéraux, d'ailleurs.

J'ai demandé, dans une autre de mes interventions, s'il y avait vraiment un exemple probant où cette voie avait pu amener un pays vers une amélioration de sa démocratie et du respect des droits de l'homme. L'interlocuteur précédent, le collègue conservateur du secrétaire parlementaire, a refusé de répondre et s'est comporté de telle manière à lancer un écran de fumée à nouveau.

Est-ce que le secrétaire parlementaire a vraiment un exemple à présenter à la Chambre d'une vraie réussite dans la voie qu'il nous propose?

Déclarations de députés

[Traduction]

M. Peter Braid: Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons fermement à la promotion des droits de la personne, à la démocratie et à la primauté du droit, comme principes fondamentaux de la politique étrangère canadienne. Nous soutenons énergiquement ces principes dans la politique étrangère que nous appliquons partout dans le monde.

De plus, nous avons un programme très énergique de promotion du commerce car, à part la lutte pour les droits de la personne, nous croyons que le commerce ouvre la porte aux débouchés et à la prospérité économique. Lorsque les sociétés évoluent, les occasions s'y multiplient, ce qui améliore la situation des droits de la personne, la qualité de la gouvernance et la stabilité des institutions. Voilà les principes fondamentaux auxquels nous croyons. Nous continuerons cet important travail.

● (1355)

[Français]

M. Raymond Côté: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a évidemment refusé de répondre à ma question. Il s'est contenté de rester cantonné dans son rêve éveillé.

À la Chambre en ce moment, le projet de loi C-20 sur le projet de traité de libre-échange avec le Honduras n'est même pas un enjeu d'ordre économique. C'est un enjeu d'ordre moral, parce que compte tenu de la situation de non-respect total et des crimes commis sur le territoire hondurien, le geste que pose le gouvernement avec la complicité des libéraux représente carrément une caution vis-à-vis d'un gouvernement qui tolère le règne de groupes criminels.

C'est une honte pour les citoyens du Honduras et pour les citoyens canadiens de constater cette complicité et de voir qu'on entretient le genre de situation qui règne en ce moment au Honduras. C'est incroyable.

Comment le secrétaire parlementaire peut-il justifier cette position?

[Traduction]

M. Peter Braid: Monsieur le Président, je suis quelque peu consterné de voir le NPD se réjouir que des pays comme le Honduras s'en aillent à vau-l'eau sans qu'on s'occupe de leurs besoins en matière de développement, de leurs obligations concernant les droits de la personne et de leurs possibilités de croissance économique.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous concentrons sur chacun de ces piliers fondamentaux en instaurant des programmes d'aide au développement, en mettant l'accent sur les droits de la personne et en négociant cet important accord de libre-échange. Cet accord augmentera les possibilités économiques, ce qui conduira à une amélioration des conditions sociales et démocratiques et favorisera le respect des droits de la personne au Honduras.

[Français]

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Monsieur le Président, il y a encore des choses que je n'arrive franchement pas à comprendre. Quand on dit qu'un accord comme celui-là est bon, et qu'on ne parle presque pas des conditions des droits humains dans un pays avec lequel on s'apprête à signer un accord, c'est complètement un non-sens pour moi.

Un accord qui vise des gains économiques ne peut pas faire fi des problèmes sociaux d'un pays. Mon collègue l'a mentionné un peu plus tôt. On essaie de ramener ce sujet dans le débat, parce que c'est tout simplement indissociable pour le NPD.

Mon collègue est-il conscient des problèmes sur le plan des droits humains? Est-il au moins prêt à reconnaître, à la Chambre, qu'il y en a? Si oui, peut-il me dire ce que fait cet accord pour démontrer le leadership du Canada afin d'aider les gens du Honduras et de manifester à quel point le Canada prend au sérieux la question des droits humains?

[Traduction]

M. Peter Braid: Monsieur le Président, dans mes réponses et au cours de mon allocution, j'ai passé beaucoup de temps à parler du programme d'aide au développement offert par le Canada au Honduras ainsi que des conditions socioéconomiques et de la situation des droits de la personne dans ce pays. Nous nous concentrons sur ces questions importantes. Nous travaillons très fort à améliorer la situation au Honduras, par l'intermédiaire d'ONG bilatéraux et d'organismes multilatéraux.

Nous voulons en outre voir, pour les gens de ce pays, de meilleures perspectives économiques, qui engendreront les emplois et la prospérité de même qu'une amélioration sur les plans social, démocratique et des droits de la personne. Pourquoi le NPD ne le comprend-il pas?

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre. La période réservée aux initiatives ministérielles est terminée. Nous reprendrons ce débat après la période des questions.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, Ind.): Monsieur le Président, le 8 mars ne sera pas une fête pour toutes les femmes du Québec.

Le gouvernement de Pauline Marois a choisi de soumettre, comme un enjeu électoral, une charte qui aura pour conséquence de faire perdre leur emploi à des femmes qui choisissent de porter le foulard. Or un des acquis du mouvement des femmes est plus d'accès au marché du travail.

En attendant que ce projet de loi politique honteux soit définitivement désavoué, ayons une pensée pour ces femmes qui souffrent parce qu'elles ont choisi de porter un foulard. Affirmons le droit à la diversité. Nous sommes toutes québécoises et canadiennes, sans exception.

Bonne fête à toutes les femmes!

* * *

● (1400)

[Traduction]

LE VIRUS DE LA DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Monsieur le Président, ma circonscription, Perth—Wellington, compte parmi les plus grandes régions productrices de porc au pays. Or, le virus de la diarrhée épidémique porcine, qui s'est déjà propagé dans tout le Sud de l'Ontario, suscite à juste titre l'inquiétude des éleveurs, que je félicite de leurs efforts assidus pour endiguer la maladie.

Déclarations de députés

Les solides mesures de biosécurité instaurées dans les exploitations porcines avec l'appui du gouvernement demeurent la meilleure ligne de défense contre la diarrhée épidémique porcine. Les autorités vétérinaires provinciales continuent à piloter l'enquête visant à remonter à la source de la maladie, et le gouvernement fédéral a enjoint à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de l'aider dans cette tâche.

Après avoir homologué le vaccin iPED+, le mois dernier, l'ACIA, mène maintenant une enquête sur d'éventuels liens avec la nourriture servie aux animaux.

Je remercie nos éleveurs porcins, le ministre de l'Agriculture et le gouvernement de leurs efforts, de leur vigilance et de leur dévouement de tous les instants en vue de protéger les fermes canadiennes, qui forment un maillon essentiel de notre économie.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Paulina Ayala (Honoré-Mercier, NPD): Monsieur le Président, samedi, ce sera la Journée internationale de la femme. Je veux donc d'abord féliciter toutes les femmes du Canada, et spécialement celles de ma circonscription, Honoré-Mercier.

Aujourd'hui, le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies fête ses 30 ans. J'aurais voulu être avec elles pour leur anniversaire, mais je suis ici, à la Chambre, parce que les citoyens m'ont confié un mandat, et je suis fière de les représenter.

En parlant de notre rôle ici, nous, les femmes, sommes 77 à siéger à la Chambre des communes, sur un total de 308 parlementaires. Cela équivaut à un maigre 25 %. Il y a du chemin à faire concernant la démocratie parlementaire canadienne.

Toutefois, il y a de l'espoir. Lors des élections de 2011, le NPD a battu un record en ce qui a trait au pourcentage de femmes parmi ses candidats. En effet, il y avait 123 femmes sur 308 candidats, ce qui équivaut à 40 %. Nous sommes maintenant 36 femmes au NPD, ce qui fait de ce caucus celui qui comprend le plus de femmes dans l'histoire du Canada. Voilà un parti qui n'est pas que des paroles! Avec le NPD, les femmes ont la possibilité réelle de participer à la construction de notre démocratie et de faire de la parité une réalité.

* * *

[Traduction]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. Kyle Seeback (Brampton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les citoyens noirs de Brampton ont une riche histoire culturelle que j'ai eu l'honneur de découvrir à l'occasion de plusieurs activités locales organisées dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

Le centre de culte Praise Cathedral a offert une soirée d'éducation et de divertissement en l'honneur du Mois de l'histoire des Noirs. La célébration, qui avait pour thème « Rêver, oser, agir », était exceptionnelle. Je tiens à remercier tout spécialement l'évêque Lennox DaCosta Walker et Mmes Dorett Walker et Karen Cunningham, qui ont tous grandement contribué à faire de cet événement un tel succès.

J'ai également assisté au concert du Mois de l'histoire des Noirs organisé par la section de Brampton du Congrès des femmes noires et le club des United Achievers. C'était une magnifique soirée réunissant interprétations musicales et spectacles de danse.

Je remercie Fiona McNeil, présidente de la section de Brampton du Congrès des femmes noires, ainsi que Lucinda Sloley, présidente du club des United Achievers de Brampton, de m'avoir invité à participer à cette superbe soirée. Ces événements illustrent parfaitement la fierté des citoyens noirs de Brampton à l'égard de leur patrimoine culturel. Je suis fier d'avoir pris part à leurs célébrations.

* * *

LA FÊTE DU NOROUZ

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, au cours des deux prochaines semaines, pendant que nous rencontrerons nos concitoyens dans nos circonscriptions, des Canadiens de diverses communautés culturelles célébreront le Norouz, la fête de la nouvelle année.

Le Norouz est le 21 mars, le jours de l'équinoxe, et il marque le début du printemps. L'arrivée du printemps représente le renouveau. En prévision du printemps, de nombreux Canadiens feront le ménage chez eux et visiteront leurs voisins. Le jour du Norouz, les familles se réunissent pour passer du temps ensemble et pour célébrer la nouvelle année.

La fête du Norouz rassemble une foule de coutumes et de droits anciens et elle est le symbole d'une communauté dont la culture survit depuis des milliers d'années. Cette fête est célébrée partout au Moyen-Orient, en Asie centrale et ici même au Canada.

La célébration du Norouz est une fière tradition au Canada. Au nom du caucus libéral, je tiens à souhaiter une très bonne année aux Canadiens qui célébreront le Norouz.

* * *

● (1405)

LE CONSEIL DES CLUBS PHILANTHROPIQUES DE LA VILLE ET DU DISTRICT DE CORNWALL

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, je prends encore une fois la parole aujourd'hui à la Chambre afin de manifester toute ma fierté envers les électeurs de ma circonscription, Stormont—Dundas—South Glengarry. J'aimerais souligner l'excellent travail qu'y réalise le conseil des clubs philanthropiques de la ville et du district de Cornwall, une organisation unique en son genre.

La ville de Cornwall est le siège de divers clubs philanthropiques qui contribuent tous énormément à en faire un meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille. Or, nombre de ces clubs éprouvent les mêmes difficultés à recueillir des fonds, à recruter des bénévoles et à intéresser la prochaine génération de Canadiens au bénévolat.

À l'oeuvre depuis près de 70 ans, le conseil des clubs philanthropiques de la ville et du district de Cornwall travaillent en partenariat avec ses membres afin de mener à bien des projets et des événements annuels, dont le défilé du père Noël et le fonds pour le Noël des enfants. Chaque année, le conseil organise un souper annuel réunissant les 14 clubs membres afin de célébrer leurs réussites. J'ai eu l'honneur d'y être invité plusieurs fois.

Les clubs philanthropiques et les bénévoles sont à la base d'un milieu de vie prospère. Le conseil des clubs philanthropiques de la ville et du district de Cornwall en est le parfait exemple.

Déclarations de députés

[Français]

L'ORGANISME PLACE RIVE-SUD

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, alors que l'accessibilité et le maintien en emploi demeurent un enjeu et une préoccupation majeure, notamment pour les jeunes, je tiens à souligner le travail exceptionnel d'un organisme de ma circonscription, PLACE Rive-Sud, qui tient aujourd'hui même son salon annuel de l'emploi.

PLACE Rive-Sud célèbre ses 30 ans cette année. Ce sont 30 années d'excellence et de réussite consacrées à l'orientation, la formation et l'accession à l'emploi pour toute personne de plus de 16 ans qui habite Longueuil. En 30 années, ce sont plus de 50 000 personnes, dont 4 000 rien que l'année dernière, qui ont pu profiter des services remarquables des 50 employés dévoués à cette mission.

Cet exemple démontre la qualité et la réussite des carrefours jeunesse-emploi partout au Québec. Je souhaite longue vie à PLACE Rive-Sud et une belle continuité au service du développement social et économique.

* * *

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai eu le plaisir d'accompagner le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à Toronto et à Calgary pour faire l'annonce du projet de loi C-24, Loi renforçant la citoyenneté canadienne, du gouvernement conservateur. Cette mesure législative accroîtra encore davantage la valeur de la citoyenneté canadienne et fera en sorte que le passeport canadien demeure grandement respecté partout dans le monde.

Je tiens à remercier personnellement le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration d'avoir collaboré avec moi et d'avoir intégré le contenu de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-425, dans sa nouvelle loi. Une fois qu'elle aura été adoptée, cette mesure législative sera conforme à la législation de la quasi-totalité des pays démocratiques occidentaux. Elle permettra de révoquer la citoyenneté des personnes condamnées pour terrorisme. Selon un sondage réalisé à l'échelle nationale, le projet de loi recueille la faveur de plus de 85 % des Canadiens de partout au pays, y compris de 80 % des partisans du NPD, de 87 % des partisans du Parti libéral et de 83 % des personnes ayant immigré au Canada.

J'exhorte les députés de l'opposition à représenter la volonté de leurs concitoyens et à appuyer le projet de loi.

* * *

LE PHARE DE YARMOUTH

M. Greg Kerr (Nova-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le cap Fourchu, aux abords du port de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, accueille des visiteurs depuis 1604, lorsque Samuel de Champlain a accosté et baptisé l'endroit de ce nom. En 1870, Yarmouth est devenu le deuxième port d'attache en importance au Canada, et le phare du cap Fourchu, un repère fort important pour les navires.

Dans les années 1990, les phares sont devenus désuets. Des habitants du comté de Yarmouth ont créé la Yarmouth Light Society, pour préserver cet important élément du patrimoine maritime. En 2003, la Nouvelle-Écosse a désigné bien patrimonial le phare du cap Fourchu. Ce phare apparaît sur la couverture de la version anglaise

du guide touristique *Du rêve à l'aventure*, publié par la Nouvelle-Écosse.

Je félicite les formidables bénévoles du comté de Yarmouth qui ont préservé cet emblème et nous ont rappelé l'importance des liens qui nous unissent à la mer.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Monsieur le Président, en ce moment se réunissent à Ottawa des groupes communautaires et syndicaux de partout au Canada pour partager leur terrible constat à la suite des modifications que le gouvernement a apportées au programme d'assurance-emploi.

Tous s'inquiètent de voir que ces changements détruisent l'économie de nombreuses régions et portent un coup terrible aux travailleurs de l'industrie saisonnière. Parmi ceux-ci, les femmes sont particulièrement fragilisées, car en raison des responsabilités familiales qu'elles assument majoritairement, elles devront se résoudre à se retirer du marché du travail plutôt que d'occuper un emploi offrant des conditions salariales moindres.

Tous s'inquiètent des retards dans le traitement des dossiers, des dysfonctionnements du Tribunal de la sécurité sociale, du discours conservateur qui dévalorise systématiquement les chômeurs, et enfin, de la mise à l'écart de toutes les organisations qui viennent en aide aux chômeurs.

Au NPD, nous entendons ces inquiétudes et nous les partageons. Nous allons nous donner les moyens de mettre en place un programme qui redonne aux travailleurs leur droit à l'assurance-emploi.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Ted Opitz (Etobicoke-Centre, PCC): Monsieur le Président, j'ai le regret d'informer la Chambre que le chevronné porte-parole du Parti libéral en ce qui concerne les anciens combattants a commis l'impensable mardi. Les députés de tous les partis savent que le député de Scarborough—Agincourt fait dans la partisanerie de bas étage. En tant qu'ancien combattant, je condamne son comportement.

Cependant, les manoeuvres partisans qu'il a employées mardi se sont retournées contre lui, puisqu'il a insulté indirectement un ancien combattant qui comparaisait devant le Comité permanent des anciens combattants. Le député doit cesser ses manoeuvres partisans, surtout lorsqu'elles consistent à insulter ou dénigrer des témoins qui comparaisent devant un comité parlementaire.

Je demande au député de Scarborough—Agincourt de présenter ses excuses aux témoins qui ont comparu mardi. Sinon, il démontrera qu'il est indigne du rôle qui lui a été confié, et j'exhorterais alors la direction de son parti à revoir sa position.

*Déclarations de députés***LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME**

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, nous saluons la force et le courage des personnes qui, partout dans le monde, défendent les droits de la femme. Aux quatre coins de la planète, des femmes et des hommes luttent pour promouvoir l'égalité des droits, l'accès à l'avortement et aux contraceptifs, les droits de la communauté LGBTQ, le droit à l'éducation et, encore trop souvent, les droits de la personne.

Ici au Canada, des femmes autochtones et leurs alliés demandent qu'on tienne une enquête publique au sujet des femmes autochtones disparues ou assassinées et qu'on mette en place des mesures nationales. Chacun des événements organisés en l'honneur des femmes autochtones — chaque rassemblement, vigile, défilé ou danse traditionnelle — montre qu'on ne pourra pas réduire au silence tous ceux qui demandent que justice soit faite.

[Français]

Cette semaine, les Canadiens ont pu voir une jeune dirigeante courageuse s'opposer et s'attaquer à la culture du viol. La présidente de la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa, Anne-Marie Roy, a donné une voix à tous ceux et celles d'entre nous qui souhaitent mettre fin à la misogynie sur nos campus et dans notre société.

Alors que nous célébrons la Journée internationale de la femme, nous célébrons du même coup toutes ces luttes pour l'égalité. Nous tenons à exprimer notre solidarité envers ces jeunes qui militent pour les droits des femmes et nous tenons à leur dire qu'ensemble, nous réussirons.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Monsieur le Président, hier, j'ai été surpris d'entendre la position du chef de l'opposition officielle sur la possibilité que certains députés québécois de son caucus soutiennent un parti ouvertement séparatiste.

J'espère qu'il les rappellera à l'ordre devant cette incohérence, surtout étant donné que le chef du NPD appuie une coalition avec le Parti libéral du Canada. Imaginons une telle coalition, comprenant libéraux, socialistes du NPD, en plus de séparatistes qui ont peur de s'assumer, dirigeant notre destinée. C'est inconcevable!

Les Canadiens et Canadiennes désirent des parlementaires sérieux, motivés et expérimentés, avec des politiques solides et ambitieuses.

Notre gouvernement conservateur, avec le leadership fort de notre premier ministre, nous donne la garantie de nous assurer la prospérité, l'unité et une vision claire pour l'avenir de notre pays.

* * *

NANCY CHAREST

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que nous avons reçu la nouvelle du décès très soudain de Nancy Charest.

Avocate, fiscaliste, députée à l'Assemblée nationale de 2003 à 2007, ensuite candidate du Parti libéral du Canada dans Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, Nancy fut une femme d'intelligence, d'envergure, d'énergie et d'entregent qui rayonnait d'un amour et d'une fierté sans borne pour sa région.

En 2010, j'ai eu le plaisir de rencontrer Nancy lors d'une visite que j'ai effectuée à Mont-Joli pour discuter des questions relativement à l'eau.

Nous avons eu une journée remplie à rencontrer ses concitoyens, en terminant avec une visite du centre de recherche de l'Institut Maurice-Lamontagne. J'ai été frappé d'émotion par sa curiosité envers les recherches qui s'effectuaient au centre.

Nancy avait la soif de toujours vouloir en savoir davantage, et ce, afin de pouvoir mieux aider sa région et promouvoir ses intérêts, soit à Québec, soit à Ottawa.

De par sa passion et son dévouement à l'intérêt public, Nancy Charest était une ambassadrice sans pareil pour le Bas-Saint-Laurent.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

Mme Kelly Block (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, le week-end dernier à Toronto, j'ai eu le plaisir d'assister au congrès annuel de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. Il s'agit de la plus importante conférence au monde sur l'industrie minière; elle attire plus de 25 000 participants représentant plus de 125 pays.

Le secteur minier est crucial pour l'économie canadienne, et il l'est particulièrement pour ma province, la Saskatchewan. J'ai eu l'occasion de rencontrer un large éventail de petites et moyennes entreprises, et j'ai fièrement communiqué l'appui du gouvernement envers cette industrie, depuis l'étape de la prospection jusqu'à celle de la production. Par ailleurs, j'ai été encouragée de voir bon nombre de députés présents au congrès.

Le gouvernement appuie fièrement l'industrie minière et entend continuer à promouvoir cet important secteur de l'économie canadienne.

* * *

● (1415)

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

Mme Rathika Sitsabaiesan (Scarborough—Rouge River, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a fait tout son possible aujourd'hui pour empêcher les membres du comité d'entendre le témoignage du directeur général des élections, Marc Mayrand, tout comme il essaie d'empêcher les Canadiens de se prononcer sur ce projet de loi.

Il est évident que les conservateurs ont peur des consultations, ce qui n'est pas surprenant après avoir entendu les critiques formulées à l'endroit de ce projet de loi injuste par M. Mayrand. Il a réfuté point par point presque tous les arguments avancés par le ministre. M. Mayrand a affirmé que ce projet de loi met l'accent sur un problème qui n'existe pas, à savoir la fraude électorale, au lieu de se concentrer sur le manque de participation des électeurs, qui est un problème croissant.

Le gouvernement refuse de croire les gens sur parole et traite les Canadiens respectueux des lois comme des criminels. Entre-temps, les conservateurs ne voient aucun inconvénient à ce que des millions de dollars soient versés à des partis politiques sans aucun reçu.

Ce projet de loi est un affront à notre démocratie. Les néo-démocrates le savent, de même que les Canadiens. En 2015, nous commencerons à réparer les pots cassés à Ottawa.

LE JOURNAL *THE PICTOU ADVOCATE*

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, j'ai été choqué d'apprendre aujourd'hui que le journal *The Pictou Advocate*, de Pictou, en Nouvelle-Écosse, a récemment publié une caricature politique montrant le drapeau nazi déployé au pinacle du Parlement du Canada.

C'est ici-même au Parlement que les députés qui nous ont précédés ont envoyé les soldats canadiens combattre les ténèbres et le mal. Nos hommes et nos femmes en uniforme ont courageusement lutté pour le Canada pendant la Seconde Guerre mondiale, défendant notre liberté et nos valeurs. C'est ici que les députés de tous les partis ont décidé d'honorer la mémoire de ceux qui ont si brutalement perdu la vie aux mains des nazis, faisant clairement comprendre que les droits de la personne, la primauté du droit et la décence humaine l'emporteront toujours et que, jamais plus, nous ne laisserons de telles atrocités se produire.

Non seulement l'illustration grossière et désinvolte d'un drapeau nazi déployé au-dessus du berceau de la démocratie canadienne est une insulte envers nos hommes et femmes en uniforme, elle discrédite la mémoire des victimes et les survivants qui ont souffert aux mains des dictateurs nazis. Nous condamnons cet acte lâche et honteux, et demandons au journal *The Pictou Advocate* de retirer immédiatement l'image attentatoire et de présenter ses excuses.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, les producteurs de grains et les provinces de l'Ouest supplient le gouvernement fédéral de bouger enfin pour débloquer des millions de tonnes de grains canadiens qui risquent de pourrir, faute de transport.

Il y a un besoin criant de règles plus serrées et de pénalités plus sévères lorsque les compagnies de chemin de fer abandonnent leurs obligations et prennent nos producteurs en otages. La Chambre cessera de siéger demain pour deux semaines et on n'a toujours rien vu de la part des conservateurs.

Qu'attendent-ils pour aider nos producteurs et faire bouger le grain?

[Traduction]

M. Pierre Lemieux (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de constater que le chef de l'Opposition s'intéresse enfin à nos agriculteurs.

L'économie est la priorité absolue de notre gouvernement, et il est certain que le secteur agricole et nos producteurs de grain forment une partie très importante de notre économie. Les agriculteurs ont besoin d'un système logistique fiable et efficace. Nous prendrons les moyens qu'il faut pour que le système réponde à leurs besoins.

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, ils n'ont pas besoin d'un système logistique; ils ont besoin d'un gouvernement qui agit.

Hier, le ministre de l'Agriculture a indiqué qu'une loi forçant les transporteurs ferroviaires à...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Questions orales

Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Thomas Mulcair: Monsieur le Président, des milliers de producteurs de grain des Prairies voient leur gagne-pain pris en otage par les chemins de fer.

Hier, le ministre de l'Agriculture a indiqué qu'une loi forçant les transporteurs ferroviaires à assurer la reprise du transport du grain serait adoptée « en temps et lieu ».

La ministre des Transports, qui est responsable de ce dossier, se décidera-t-elle enfin à agir? Prendra-t-elle ses responsabilités à l'égard de cette crise et aidera-t-elle les agriculteurs des Prairies à expédier leur grain aux marchés?

• (1420)

M. Pierre Lemieux (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, PCC): Monsieur le Président, je le répète, le chef de l'opposition arrive très tardivement dans ce dossier. À l'inverse, notre gouvernement collabore activement avec tous les acteurs de...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Pierre Lemieux: C'est exact, monsieur le Président, j'ai la parole.

Je suis en train de dire à l'opposition que notre gouvernement collabore activement avec tous les acteurs de l'industrie, dans ce dossier, et ce, depuis très longtemps. Les agriculteurs savent que nous allons prendre les mesures nécessaires.

* * *

[Français]

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, plus d'un million d'ainés au Canada n'ont pas de permis de conduire. Plusieurs d'entre eux doivent compter sur la carte d'électeur d'Élections Canada pour s'identifier.

En fait, selon le directeur des élections, qui est la personne la mieux placée pour le savoir, les noms et adresses qui sont sur les cartes d'électeur sont plus à jour encore que les informations sur les permis de conduire.

Alors, pourquoi bannir cette carte s'il y a moins d'erreurs que sur les permis de conduire?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, les permis de conduire ne sont pas nécessaires pour voter au Canada. En fait, on n'a même pas besoin d'une photo sur la pièce d'identité fournie. Il y a 39 méthodes d'identification permises.

[Traduction]

Les électeurs pourront se munir d'une carte de la Sécurité de la vieillesse, d'une carte d'un hôpital ou d'une clinique médicale, d'un bracelet d'hôpital s'ils résident dans un établissement de soins de longue durée, d'une carte de soins de santé d'Anciens Combattants Canada, et ainsi de suite. De nombreuses pièces d'identité incluses dans la liste peuvent être détenues par des personnes à la retraite. Nous encourageons Élections Canada à s'assurer que les gens sont au courant des 39 pièces d'identité qu'ils pourront utiliser pour voter.

Questions orales

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, dans son témoignage d'aujourd'hui, le directeur général des élections du Canada a déclaré que la loi sur le manque d'intégrité des élections présentée par les conservateurs leur permettrait en fait de camoufler les publicités électorales en sollicitation de fonds, leur permettant d'excéder les limites de dépenses électorales aux prochaines élections.

M. Mayrand a dit que cette modification rendrait plus difficile, voire impossible, l'application des limites de dépenses.

C'est ce que nous affirmons depuis le début. Si les conservateurs ont présenté cette mesure, c'est seulement pour piper les dés en prévision des prochaines élections.

Pour quelle autre raison l'auraient-ils présentée?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, d'abord, le NPD a exclu toutes les dépenses liées aux collectes de fonds de sa propre course à la direction, politique à laquelle il semble maintenant s'opposer.

Ensuite, le directeur général des élections a tort sur cette question et sur d'autres encore. Le projet de loi que nous présentons, la Loi sur l'intégrité des élections, exigerait que les scripts de toutes les grandes campagnes téléphoniques et de tous les appels automatisés soient conservés pendant un an afin que les enquêteurs puissent les examiner, au besoin.

Enfin, il y aurait des vérifications externes qui permettraient au vérificateur de déterminer si l'argent a été utilisé pour des appels de levée de fonds ou d'autres appels.

L'application serait précisée dans cette disposition du projet de loi.

Il y a donc de nombreuses mesures de protection prévues.

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, le ministre prend la parole depuis des semaines, tissant des scénarios fantaisistes au sujet d'irrégularités et de fraudes électorales.

Aujourd'hui au comité, le directeur général des élections du Canada a démolé chacun de ses arguments erronés. Il affirme qu'il n'y a « aucune preuve » établissant un lien entre des erreurs administratives à Élections Canada et quelque forme que ce soit de fraude électorale.

Le ministre reconnaîtra-t-il enfin que la seule preuve de fraude électorale était le faux témoignage du député de Mississauga—Streetsville?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, voilà qui me donne l'occasion de corriger une erreur factuelle patente dans le témoignage du directeur général des élections, qui a dit que les erreurs liées au système de répondants étaient strictement d'ordre administratif et qu'elles ne pourraient compromettre une élection.

À la page 10 de son propre rapport, on peut lire:

[...] la Cour suprême a clairement affirmé que de telles erreurs, dans d'autres circonstances, pourraient entraîner l'annulation judiciaire d'un scrutin.

Cela me semble plutôt sérieux.

* * *

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, face à la crise du secteur céréalier qui sévit dans l'Ouest du Canada, la ministre des Transports pourrait prendre aujourd'hui des mesures, en vertu de l'article 47 de la Loi sur les transports au Canada, pour appliquer une solution d'urgence.

Elle pourrait en outre demander le consentement unanime pour modifier la mesure législative concernant le niveau de service afin de définir les services, d'en évaluer l'efficacité et de faire en sorte que les agriculteurs reçoivent des dommages-intérêts quand les sociétés ferroviaires ne respectent pas leurs engagements.

Pourquoi la ministre n'assume-t-elle pas ses responsabilités envers les agriculteurs de l'Ouest canadien?

● (1425)

M. Pierre Lemieux (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué, l'économie est la première priorité du gouvernement et le secteur céréalier contribue certainement beaucoup à en assurer la solidité.

Les agriculteurs ont droit à un système de logistique sûr et efficace, mais la logistique du transport du grain repose en grande partie sur le réseau ferroviaire. Or, le bilan de celui-ci est médiocre sur le plan de l'efficacité.

Les agriculteurs savent que nous prendrons les mesures qui s'imposent.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, nous avons interrogé à maintes reprises le gouvernement sur sa décision de sabrer dans le fonds Chantiers Canada pour les infrastructures à la fin du mois.

Le budget du fonds va diminuer de 87 %. Pour l'exercice en cours, il s'élève en effet à 1,6 milliard de dollars, alors que pour le prochain exercice, qui débute le 1^{er} avril, il sera d'à peine 210 millions. On parle donc d'une chute de 87 %.

Le gouvernement ne dit pas le contraire. Il se contente d'éviter la question. Mais elle n'en demeure pas moins pertinente: pourquoi imposera-t-il aux municipalités — dès le mois prochain — des compressions aussi importantes dans le financement des infrastructures?

L'hon. Denis Lebel (ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, depuis 2006, le gouvernement conservateur a presque triplé les investissements annuels moyens dans les infrastructures.

Le Plan d'action économique de 2013 annonçait l'injection de 70 milliards de dollars sur 10 ans, sur toute une décennie. Il faut donc tenir compte du financement sur toutes ces années, y compris des 53 milliards destinés aux infrastructures provinciales, territoriales et municipales.

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à préciser que les compressions imposées par les conservateurs sont expliquées en détail dans le plan budgétaire de 2013 qu'ils ont eux-mêmes présenté. Tout est là, noir sur blanc, au tableau 3.3.1 de la page 197.

Le budget du fonds Chantiers Canada va être amputé de 87 % à compter du 1^{er} avril, c'est-à-dire dans 25 jours. Les municipalités vont se faire avoir, cette année, puis la suivante, et toutes les autres jusqu'en 2019.

Voici ma question: peut-on se fier au tableau 3.3.1, ou doit-on en conclure que le plan budgétaire est un mensonge? Les municipalités du Canada ont besoin de le savoir.

Questions orales

L'hon. Denis Lebel (ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Comme je le disais à l'instant, monsieur le Président, il s'agit d'un plan sur 10 ans. Le député doit tenir compte des 10 années.

Nous avons indexé le Fonds de la taxe sur l'essence. Nous l'avons doublé. Nous l'avons rendu permanent; 71 % des fonds vont directement aux municipalités du pays, et la Fédération canadienne des municipalités nous a donné son appui.

* * *

[Français]

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, en comité aujourd'hui, le directeur général des élections, Marc Mayrand, a souligné qu'à chaque élection, 33 millions de dollars sont remboursés aux partis politiques sans qu'ils ne fournissent un seul reçu ou une seule pièce justificative.

La réforme électorale ne changera pas la donne pour les partis politiques, mais elle va traiter tous les électeurs comme des fraudeurs potentiels.

Pourquoi le gouvernement propose-t-il une loi qui ne fait pas confiance aux Canadiens, mais qui accorde une confiance aveugle aux partis politiques?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, nous allons en fait ajouter une vérification obligatoire pour les partis pour chaque cent qu'ils dépensent et pour lequel ils cherchent à être remboursés lors des élections. C'est une vérification qui n'est pas déjà en vigueur.

De plus, en vertu de l'article 435, le directeur général des élections peut décider de demander davantage d'information avant de faire un remboursement avec l'argent des contribuables. Il a déjà ce pouvoir et il peut l'utiliser.

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, c'était pourtant exactement ce que l'on avait demandé dans une motion qui a été approuvée de façon unanime par la Chambre il y a deux ans, et ce n'est toujours pas dans le projet de loi.

M. Mayrand a également expliqué aux membres du comité qu'il n'y a pas une seule démocratie au monde dont l'organisme responsable des élections se fait imposer des restrictions par le gouvernement en place en ce qui a trait à l'information qu'il peut partager avec le public, entre autres au sujet de la fraude électorale.

Le ministre peut-il nommer une autre démocratie dans laquelle le chef des élections est bâillonné de la sorte?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, il n'y en a pas, et le chef des élections ne sera pas bâillonné ici non plus. Au Canada, il pourra continuer à parler de la démocratie.

[Traduction]

La députée fait référence à une motion, adoptée à la Chambre des communes, portant sur les pouvoirs d'Élections Canada, aux termes de laquelle nous acceptons d'accorder au directeur général des élections le pouvoir de demander aux partis politiques de lui transmettre tous les documents dont il a besoin pour s'assurer du respect de la Loi électorale du Canada. Il possède déjà ce pouvoir.

● (1430)

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, Marc Mayrand s'est joint à une foule d'experts et à un nombre croissant de Canadiens qui ont de la difficulté à avaler l'explication peu probante du ministre concernant la refonte complète de la Loi électorale.

M. Mayrand a critiqué la distinction bizarre que les conservateurs essaient de faire entre la fraude électorale et la participation des électeurs.

Comment le ministre peut-il ne pas être d'accord avec le directeur général des élections lorsqu'il dit que « [...] le principal défi pour notre démocratie n'est pas la fraude électorale, mais bien la participation électorale »?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, je vais me contenter de citer le rapport publié par Élections Canada. Voici ce qu'on peut y lire au sujet des irrégularités concernant l'utilisation de répondants et de procédures similaires: « [...] les tribunaux qualifient [ces erreurs sérieuses] « d'irrégularités », [...] qui peuvent entraîner l'invalidation du vote. »

D'après le rapport publié par Élections Canada, il y a eu 50 000 irrégularités liées à l'utilisation de répondants lors des dernières élections.

Le NPD a beau prôner le droit des électeurs de voter sans présenter aucune pièce d'identité, nous, de ce côté-ci de la Chambre des communes, protégerons l'intégrité du système.

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, il est question de nos élections — la pierre angulaire de notre démocratie — et tout ce que nous obtenons de la part du ministre, ce sont des excuses peu probantes et trompeuses.

Le directeur général des élections a déclaré que les gens refusent de plus en plus souvent de collaborer aux enquêtes d'Élections Canada. Étant donné que la plupart de ces enquêtes portent sur des méfaits commis par les conservateurs, le ministre peut-il nous dire s'il accepte d'accorder à Élections Canada le pouvoir d'obliger les gens à témoigner?

Avant qu'il ne prétende qu'il s'agit de pouvoirs extraordinaires, je précise que nous demandons seulement qu'Élections Canada obtienne les mêmes pouvoirs que détient déjà le Bureau de la concurrence.

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, le commissaire aux élections fédérales possède déjà les mêmes pouvoirs d'enquête que la police, notamment celui d'enquêter sur un crime violent.

Nous veillerons à ce qu'il conserve tous ces pouvoirs. En fait, la Loi sur l'intégrité des élections accroît ses pouvoirs et son rayon d'action. Entre autres, elle contient des peines plus sévères pour des infractions existantes et de nouvelles infractions qui lui permettront de protéger le système et notre démocratie.

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, lorsqu'il a comparu aujourd'hui devant le comité, le directeur général des élections, Marc Mayrand, a parlé d'importantes lacunes qui existent dans la Loi électorale du Canada au chapitre des dépenses des candidats à la direction.

Il a souligné la nécessité de modifier rapidement la loi de manière à ce que les nombreuses dépenses exclues et les contributions non monétaires soient incluses dans les limites de dépenses.

Questions orales

Le ministre est-il d'accord avec le directeur général des élections lorsqu'il dit qu'il faut amender les nouvelles dispositions sur les prêts contenues dans la loi sur le manque d'intégrité des élections pour qu'elles soient efficaces? Le ministre reconnaît-il que ce n'est là que l'un des nombreux aspects problématiques du projet de loi?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, si le député souhaite réexaminer une exclusion, comme celle dont a profité le NPD lorsqu'il a exclu toutes les dépenses liées aux collectes de fonds du calcul de ses limites de dépenses, il devrait d'abord s'adresser à son parti, qui invente ses propres règles pour les courses à la direction. Ensuite, je l'invite à présenter les amendements qui lui sembleront pertinents.

La Loi sur l'intégrité des élections élimine l'échappatoire concernant les prêts qui a permis au Parti libéral d'accepter des centaines de milliers de dollars en dons illégaux, simplement en les faisant passer pour des dettes non remboursées.

La Loi sur l'intégrité des élections représente un pas dans la bonne direction.

* * *

L'ÉTHIQUE

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, de nouveaux documents de la GRC révèlent toute l'ampleur des activités illégales de lobbying auxquelles s'est livré l'ancien conseiller principal du premier ministre, Bruce Carson, en collaboration avec individus comme Dan Gagnier, le conseiller du chef libéral.

Il a, en toute illégalité, fait du lobbying auprès de nombreux ministres conservateurs. Personne ne l'a dénoncé. Or, il est intervenu auprès du greffier du Conseil privé et même auprès du bon ami du premier ministre, Nigel Wright.

Le premier ministre nous dira-t-il quand il a été informé du fait que des gens faisaient illégalement du lobbying auprès de ministres, de fonctionnaires et de membres de son personnel?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, ces allégations visent les agissements d'un simple citoyen qui n'a évidemment obtenu aucun contrat du gouvernement. Dès que le gouvernement a été mis au courant de ces allégations, nous en avons informé la commissaire au lobbying, la commissaire aux conflits d'intérêts et la Gendarmerie royale du Canada. Il convient de répéter que, comme pour tout autre Canadien, si cette personne est trouvée coupable, elle devrait être punie avec toute la rigueur la loi.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, ce soi-disant simple citoyen est en fait un fraudeur avéré, et le premier ministre l'a personnellement nommé à un poste de conseiller privilégié à ses côtés. Il était si bien placé que les conservateurs l'avaient surnommé la « sauce secrète ». Voici son secret: il utilisait sa position privilégiée pour ses propres desseins en concluant des ententes au détriment des Premières Nations.

Pourquoi le premier ministre a-t-il nommé un fraudeur avéré à un poste privilégié, lui a-t-il permis de continuer à faire du lobbying sous son nez et n'a-t-il pris aucune mesure concernant le Conseil privé ou son chef de Cabinet?

●(1435)

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, ces allégations visent un simple citoyen.

Parallèlement, cela me donne l'occasion de souligner qu'en fait, c'est le gouvernement actuel qui a créé les postes de commissaire au lobbying et de commissaire à l'éthique. C'est aussi lui qui a renforcé les lois pour veiller à ce que les gens n'abusent pas de leur position.

Dès que le gouvernement a pris connaissance de la situation, il a confié le dossier à la GRC. Si cet homme — ou toute autre personne — a contrevenu à la loi et est reconnu coupable, il devra assumer toutes les conséquences des mesures législatives qui ont en grande partie été présentées par le gouvernement actuel.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, à titre de rappel, Bruce Carson était un des conseillers principaux du premier ministre. Il est surtout connu pour avoir élaboré une stratégie permettant de faire de l'argent sur le dos des Premières Nations.

Doug Black, nommé au Sénat par ce premier ministre, a surnommé son lobbying illégal « la sauce secrète ». Le secret est dans la sauce! En tant que titulaire de charge publique, Bruce Carson n'avait pas le droit de faire du lobbying.

La question est simple. Le premier ministre est-il au courant du lobbying illégal fait par Bruce Carson auprès de Daniel Gagnier de l'Institut canadien de politique énergétique et prochain coprésident de la campagne électorale en 2015?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question. Ces allégations sont importantes envers un simple citoyen.

En même temps, j'en profite pour souligner le bon travail que ce gouvernement a fait pour garantir les plus hautes normes éthiques; je parle du commissaire à l'éthique ainsi que du commissaire au lobbying. Quand le gouvernement a entendu ces allégations, il en a immédiatement informé la GRC.

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, si je comprends bien, on vient de trouver une autre histoire qui dit que Nigel Wright a caché des choses au premier ministre. Il commence à y avoir un *pattern* ici.

Il est difficile de croire que Nigel Wright a oublié de dire à son *boss* que l'homme qui travaillait pour lui, lui donnait des conseils et faisait partie de son équipe de transition était passé par hasard au bureau. Par contre, il n'a jamais dit cela.

Il semble que beaucoup de ministres du gouvernement actuel, y compris le député de Mégantic—L'Érable, aient goûté à la fameuse sauce secrète. C'est épique!

Pourquoi le premier ministre s'entoure-t-il constamment de gens qui violent la loi?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, bien entendu, les affirmations du député sont tout à fait ridicules.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous entourons de personnes qui font passer les intérêts de notre pays en premier et qui, jour après jour, travaillent pour que celui-ci soit plus grand, plus fort et plus sûr, et pour créer des emplois, contrairement à l'opposition. Le chef de l'opposition s'entoure de personnes qui veulent faire éclater notre pays et il leur donne la possibilité de prendre la parole à la Chambre jour après jour et de poser des questions au gouvernement, alors qu'en parallèle, il fait des chèques au mouvement séparatiste du Québec.

De ce côté-ci de la Chambre, nous défendons les intérêts du Canada et des contribuables et nous continuerons de bâtir un Canada plus grand, plus fort, plus sûr et unifié.

* * *

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, quand il a témoigné aujourd'hui devant le comité, le directeur général des élections a confirmé que la Loi sur le manque d'intégrité des élections nuira à la capacité d'Élections Canada de faire respecter la loi. Il a déclaré que « si le commissaire ne peut pas obliger les gens à témoigner, son pouvoir d'enquête demeurera limité ». Les conservateurs ne veulent pas lui donner ce pouvoir, car ils craignent qu'il puisse alors découvrir la source des appels frauduleux faits pendant la campagne électorale.

Quand les conservateurs admettront-ils que ce projet de loi a été conçu pour protéger les conservateurs qui ont commis des fraudes électorales?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, le commissaire aux élections fédérales dispose des mêmes pouvoirs d'enquête que les corps policiers. Il peut se prévaloir de ces pouvoirs dès maintenant. En fait, la Loi sur l'intégrité des élections viendra renforcer les pouvoirs dont il dispose. La loi lui donne des pouvoirs accrus et un plus grand rayon d'action. Elle crée une nouvelle pénalité pour ceux qui font obstruction à une enquête ou donnent de faux renseignements au commissaire. Elle prévoit aussi des sanctions plus sévères à l'égard des infractions existantes.

C'est ce que les Canadiens nous ont demandé. C'est ce qu'ils obtiendront grâce à la Loi sur l'intégrité des élections.

[Français]

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, en comité, le directeur général des élections a confirmé que le projet de loi de réforme électorale des conservateurs réduit l'habileté d'Élections Canada à pleinement appliquer la loi. M. Mayrand a dit que, sans le pouvoir de contraindre un témoignage, l'habileté du commissaire à mener son enquête à fond demeurera limitée.

Les conservateurs ne veulent pas donner ce pouvoir, de peur de révéler la source des appels électoraux frauduleux.

Quand les conservateurs cesseront-ils de protéger les responsables de fraude électorale?

• (1440)

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, le commissaire a déjà tous les pouvoirs d'enquête d'un policier. De plus, la Loi sur l'intégrité des élections augmentera les pouvoirs du commissaire en le rendant indépendant et en lui permettant d'imposer des pénalités plus sévères pour des crimes commis, et les Canadiens qui participent aux élections vont devoir suivre davantage de lois.

Questions orales

Alors, cette loi va aider à protéger notre démocratie. J'aimerais avoir l'appui des libéraux.

[Traduction]

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, si le commissaire dispose déjà des pouvoirs dont il a besoin, pourquoi les réclame-t-il encore et encore?

Le directeur général des élections a déclaré, dans son témoignage d'aujourd'hui, que ce pouvoir aurait représenté un outil essentiel. Comme il l'a expliqué, le « droit de ne pas coopérer » qui s'applique aux témoignages est maintenant bien connu. Résultat: un nombre croissant de personnes choisissent de ne pas coopérer. Il sait que le projet de loi ne lui procurera pas les pouvoirs accrus dont il a besoin.

Dans les provinces, les commissaires aux élections ont le droit d'obliger une personne à témoigner. Pourquoi le commissaire aux élections fédérales n'a-t-il plus ce droit?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, le député semble avoir commis une erreur involontaire. Il a déclaré que le commissaire n'aurait plus ce droit. En fait, il n'a pas ce droit actuellement. Les policiers ne l'ont pas non plus. Aucune force policière au pays n'a le droit d'obliger des gens à témoigner. Le commissaire dispose des mêmes pouvoirs que les policiers.

Le NPD et les libéraux cherchent n'importe quelle excuse pour justifier l'absence de validation de leurs fausses allégations. Cette tentative d'excuse laisse à désirer.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, pendant les audiences du comité spécial et, hier, lors du rassemblement en mémoire de Loretta Saunders, nous avons entendu les témoignages des amis, des familles et des concitoyens des femmes autochtones assassinées. Ces gens nous demandent des réponses. Ils réclament justice et veulent que nous mettions un terme aux disparitions et aux meurtres de femmes autochtones.

Combien de temps devront-ils encore attendre? Le gouvernement acceptera-t-il enfin de lancer une commission d'enquête nationale sur les femmes autochtones disparues ou assassinées?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, la mort de Loretta Saunders est un véritable drame pour sa famille et pour nous tous.

Mettons les choses au clair. En matière de justice et de sécurité publique, le gouvernement a adopté plus de 30 initiatives visant à lutter contre la violence. Les personnes impliquées dans ce terrible drame ont été arrêtées. Elles sont actuellement en détention. Le système judiciaire fonctionne.

Les criminels sont tenus davantage responsables de leurs actes. Nous consacrons plus de fonds aux initiatives de lutte contre les comportements de ce genre. Nous investissons davantage dans les programmes de justice dans les réserves. Or, les députés d'en face continuent de s'y opposer.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, plus de 800 femmes autochtones ont été assassinées ou sont portées disparues depuis 1990. Pour les familles des victimes et leurs collectivités, le statu quo n'est pas acceptable.

Questions orales

La cousine de Loretta Saunders a déclaré ce qui suit: « Nous devons éviter que ces événements se produisent à l'avenir, et c'est pourquoi le gouvernement doit déployer des efforts considérables [...] en vue de tenir une enquête publique. »

Il est temps de reconnaître franchement le problème et de lutter contre les causes profondes de la violence faite aux femmes autochtones. Il est temps de travailler en partenariat pour mettre fin à cette tragédie.

Le gouvernement va-t-il écouter la population canadienne et convoquer une commission d'enquête nationale sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, la députée se soucie énormément de cette question, ce qui est aussi le cas de tous ses collègues de la Chambre. En toute honnêteté, je dirais à la députée que le temps des études et des enquêtes est révolu. Au cours des dernières années, il y en a eu près de 40 au pays.

Nous agissons. Nous adoptons des peines plus sévères. Nous accordons aux services de police un plus grand nombre d'outils pour enquêter sur des crimes comme l'assassinat de Loretta Saunders. Comme la députée l'a demandé, nous mettons en place plus de programmes destinés à soutenir les femmes et les filles dans les réserves. Nous prenons des mesures concrètes pour aider à régler ce problème, et non pour l'étudier ou en discuter plus longuement. Nous agissons en vue d'obtenir des résultats tangibles.

[Français]

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, 800 femmes autochtones sont disparues ou ont été assassinées. Visiblement, la stratégie des conservateurs ne fonctionne pas, parce que les femmes autochtones continuent de disparaître et d'être assassinées.

Kelly Nicole Goforth, Heather Ballantyne, Cassandra Joan Desjarlais, Miranda McKinney, Jodi Roberts, Tricia Boisvert et Rocelyn Gabriel sont toutes disparues lors des six derniers mois.

Combien d'autres femmes doivent être assassinées ou disparaître avant que ce gouvernement agisse et qu'une enquête publique nationale soit tenue dans notre pays?

•(1445)

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, je peux assurer à la députée que la police fait enquête sur chacun des cas qu'elle vient d'énumérer. La police fait son travail, et nous l'aidons à mettre sur pied le Centre national pour les personnes disparues, à créer un site Web national pour les personnes disparues, à améliorer les bases de données des forces de l'ordre, à élaborer des plans de sécurité avec les communautés autochtones, à appuyer l'élaboration de documents de sensibilisation du public et à mettre fin à la détention à domicile dans les cas de crimes graves comme les agressions sexuelles. Nous avons instauré des peines minimales obligatoires pour les auteurs de crimes graves, supprimé la disposition de la dernière chance, alourdi les peines dans les cas de production de matériel pornographique et de drogues du viol et mis fin aux peines « deux pour un » imposées par les tribunaux à des auteurs d'infractions sexuelles. Nous...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou a la parole.

[Français]

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs ont beau dire qu'ils font quelque chose, ce qu'ils font ne fonctionne pas, manifestement.

Plus de 800 femmes ont été assassinées ou ont été portées disparues depuis 1990, mais ce gouvernement refuse de faire la lumière là-dessus. Nous avons attendu trop longtemps pour faire la lumière sur les pensionnats autochtones.

Est-ce que le gouvernement peut éviter de répéter cette erreur et faire une enquête publique sur les meurtres et les disparitions des femmes autochtones?

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, en toute déférence, je tiens à dire au député que nous commettrions une grave erreur si nous décidions de passer encore du temps à étudier ce problème. Les études réalisées jusqu'ici nous ont appris que nous devons mettre en oeuvre des initiatives plus musclées en matière de justice pénale. Nous devons fournir des outils plus solides à la police pour qu'elle puisse enquêter sur les crimes violents et tenir les délinquants responsables de leurs actes. Nous devons mettre en place plus de programmes directement dans les réserves pour favoriser la justice applicable aux Autochtones. Nous devons en faire davantage pour protéger les femmes et les filles au Canada. C'est exactement ce que le gouvernement s'emploie à faire et j'exhorte sincèrement le député à appuyer ces initiatives au lieu de se contenter de parler du problème.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Wladyslaw Lizon (Mississauga-Est—Cooksville, PCC): Monsieur le Président, le Canada, ses partenaires du G7 et d'autres alliés condamnent unanimement l'intervention militaire du président Poutine en Ukraine. Nous sommes résolument d'avis que l'intégrité territoriale de l'Ukraine doit être respectée.

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères voudrait bien mettre la Chambre au courant des dernières nouvelles concernant l'Ukraine?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous avons appris une nouvelle troublante. Le Parlement de la Crimée veut tenir un référendum dans seulement 10 jours pour demander aux électeurs s'ils souhaitent se séparer de l'Ukraine pour se rattacher à la Fédération de Russie. L'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue un acte manifeste d'agression. C'est une violation flagrante de la souveraineté de l'Ukraine et de l'intégrité de son territoire.

Le Canada ne reconnaîtra pas quelque référendum que ce soit dans une région sous occupation militaire. C'est inacceptable et nous ne l'appuierons pas.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, après avoir exigé une réglementation des émissions pour le secteur pétrolier et gazier plus tôt cette semaine, le premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, a conseillé hier à ses amis conservateurs d'imposer une taxe sur le carbone.

Visiblement, Brad Wall comprend que le gouvernement fédéral n'en fait pas assez en matière d'environnement.

Qu'est-ce que les conservateurs répondent à cet environnementaliste radical qui réclame une taxe sur le carbone?

[Traduction]

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement prend des mesures énergiques pour contrer les changements climatiques et je suis fière d'un gouvernement qui fait son travail. Nous avons une approche sectorielle de la réglementation qui nous permet de protéger à la fois notre environnement et notre économie. C'est bien différent de l'époque où le chef de l'opposition officielle était ministre de l'Environnement du Québec et que Greenpeace avait nommé le 13 juin « Journée smog Thomas Mulcair ».

Le Président: À l'ordre. La ministre de l'Environnement siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir que, même lorsque nous citons quelque chose, nous ne pouvons pas faire indirectement ce que nous n'avons pas le droit de faire directement.

La députée d'Halifax a la parole.

* * *

• (1450)

LES RESSOURCES NATURELLES

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, il n'y a pas que Brad Wall qui fasse appel au gouvernement fédéral. Jim Prentice a maintenant la tâche très difficile de vendre le problème oléoduc Northern Gateway aux Premières Nations de la Colombie-Britannique, après que les conservateurs aient carrément négligé de tenir de véritables consultations avant d'approuver le projet.

Le gouvernement agira-t-il maintenant, ou fera-t-il de Jim Prentice et de Brad Wall les membres les plus récents du club des environnementalistes radicaux?

L'hon. Joe Oliver (ministre des Ressources naturelles, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement examinera soigneusement le rapport de la commission mixte et tiendra des consultations auprès des Premières Nations susceptibles d'être touchées par le projet Northern Gateway. Nous prendrons une décision une fois ces consultations terminées.

Le gouvernement autorisera seulement la mise en oeuvre de projets qui ne présentent aucun danger pour les Canadiens et pour l'environnement.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le Président, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a confirmé avoir coupé les vivres à tous les 18 Cercles de soutien et de responsabilité au Canada.

Dans ces programmes fondés sur le bénévolat, les délinquants sexuels à risque élevé dont la période de libération conditionnelle est terminée doivent rendre des comptes sur leur comportement au sein de la collectivité. Le taux de succès de ces programmes est extrêmement élevé. Les Cercles de soutien et de responsabilité donnent des résultats. Ils protègent nos enfants et rendent nos collectivités plus sûres. Et pourtant, les conservateurs les abolissent.

Questions orales

Je prie le ministre d'expliquer cette décision malavisée qui met les enfants en danger.

Mme Roxanne James (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, je souhaite informer la Chambre que le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a demandé à Service correctionnel Canada de revoir cette décision.

Les familles canadiennes de partout au pays savent qu'elles peuvent compter sur l'actuel gouvernement conservateur pour protéger les enfants des prédateurs sexuels.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, j'espère sincèrement que le ministre n'a pas la conviction que sa responsabilité de garantir la sécurité de nos collectivités prend fin lorsque les contrevenants sont remis en liberté.

Le bilan du programme Cercles de soutien et de responsabilité a déjà fait ses preuves. Il contribue à réduire le taux de récidive des délinquants sexuels et à rendre nos collectivités plus sécuritaires.

Ce programme est tellement efficace que d'autres gouvernements ont décidé de s'en inspirer pour élaborer leurs programmes.

Alors pourquoi le ministre a-t-il pensé l'abolir et pourquoi ne pas juste révoquer la décision dès maintenant?

[Traduction]

Mme Roxanne James (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, la députée n'a peut-être pas écouté ma dernière réponse: le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a demandé à Service correctionnel Canada de revoir cette décision.

Toutefois, cela me donne l'occasion de parler de notre bilan quant à la sécurité des enfants. En fait, nous avons tout juste présenté un autre projet de loi pour la protection des enfants, qui mettra fin à la pratique consistant à compter pour le double le temps passé sous garde avant le procès. Fini les rabais deux pour un lorsqu'il est question de nos enfants. De plus, nous sommes à mettre en place la banque de données concernant les délinquants sexuels à risque élevé. Selon nous, les parents ont le droit de savoir où se trouvent les prédateurs sexuels.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre et le gouvernement conservateur ne savent pas répondre aux besoins des agriculteurs des Prairies.

Il faut modifier la Loi sur les transports au Canada. Des modifications y sont nécessaires, mais la ministre des Transports n'a même pas le courage de répondre aux questions afin de donner aux agriculteurs ce qu'ils réclament.

Nous mettons la ministre des Transports au défi de s'engager à apporter les modifications qui s'imposent pour protéger les agriculteurs de l'Ouest.

Questions orales

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, cette année, 76 millions de tonnes ont été récoltées dans notre pays, ce qui est 33 % de plus que toutes les récoltes antérieures. Il s'agit d'une très grosse production. C'est excellent pour les agriculteurs. Mais à l'heure actuelle, les agriculteurs se heurtent à un important problème, celui d'acheminer leurs produits jusqu'aux marchés. Voilà pourquoi le gouvernement, de ce côté-ci de la Chambre ne se contentera pas de paroles vides de sens et d'esclandres, mais qu'il agira.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, nous venons d'apprendre que le ministère de la Défense nationale n'emploie pas de psychologues cliniciens militaires, pas un seul. Malheureusement, à cause de l'incompétence crasse du ministre, des soldats blessés ne reçoivent pas de services de santé mentale.

Le ministre a été forcé de présenter des excuses à une famille éplorée à qui le ministère a fait l'affront d'envoyer un chèque de 1 \$. Combien d'autres tragédies et d'échecs les familles des militaires devront-elles endurer avant que le ministre écoute ce que ses propres spécialistes de la santé mentale ont à dire sur les besoins des membres des forces armées?

Quand cessera-t-il de trouver des excuses et agira-t-il?

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, ce que je trouve insultant, c'est que le Parti libéral refuse d'appuyer les mesures visant à aider nos soldats blessés et malades, ou même celles visant à aider nos anciens combattants.

Cela étant dit, nous avons augmenté le budget au titre des soins de santé. Nous embauchons un plus grand nombre de professionnels de la santé mentale. Nous faisons de ce dossier une priorité. Nous en avons fait une priorité, et c'est ce que nous continuerons à faire.

* * *

• (1455)

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

M. Glenn Thibeault (Sudbury, NPD): Monsieur le Président, pas plus tard que le mois dernier, les sociétés émettrices de cartes de crédit et les banques ont assuré au Comité permanent des finances que les consommateurs allaient être remboursés si leurs cartes de crédit étaient utilisées pour des transactions frauduleuses en ligne. Or, voilà qu'elles manquent à leur parole à l'égard de leur soi-disant politique de responsabilité zéro. En effet, les ententes complexes des banques relatives à l'accès électronique démentent les assurances données en matière de responsabilité zéro.

Le ministre des Finances veillera-t-il à ce que les Canadiens ne fassent pas les frais des fraudeurs? Quand cessera-t-il de permettre aux banques et aux sociétés émettrices de cartes de crédit d'exploiter les consommateurs canadiens?

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement prend la fraude très au sérieux. Nous consultons les Canadiens en vue de mettre à jour le cadre de protection des consommateurs. C'est très important. Je rencontrerai divers dirigeants de banque demain et lundi, à Toronto. C'est une question qui mérite une grande attention, y compris la fraude d'identité.

En fait, je suis davantage préoccupé par l'idée du chef libéral de laisser le budget s'équilibrer de lui-même. J'espère que ce dernier

parviendra, pendant la pause parlementaire et les célébrations de la Saint-Patrick, à attraper ce petit bonhomme, le farfadet.

[Français]

Mme Annick Papillon (Québec, NPD): Monsieur le Président, certaines compagnies de cartes de crédit semblent renier leur engagement concernant leur politique de responsabilité zéro. La politique de responsabilité zéro ne s'applique pas dans un cas de fraude commise avec un NIP, et elle ne s'applique pas non plus si les gens donnent leur code de sécurité lors d'achats en ligne. Une fois de plus, le ministre des Finances doit se rendre compte que les mesures volontaires ne fonctionnent pas.

Quand le ministre mettra-t-il en place une réglementation contraignante pour corriger les lacunes de la politique de la responsabilité zéro?

[Traduction]

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, je serais plus attentif à la députée d'en face et aux autres députés de l'opposition officielle si ceux-ci ne s'opposaient pas systématiquement depuis plus de huit ans à chacune des mesures proposées à la Chambre pour protéger les consommateurs, y compris le cadre de protection des consommateurs.

Il est facile de critiquer, mais pas si facile d'agir. Or, nous agissons, et nous continuerons de consulter et d'apporter des améliorations.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Earl Dreeshen (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, le leadership et le travail d'équipe des anciens combattants canadiens suscitent l'admiration. Ces gens sont bien formés et ils sont prêts à travailler fort; ils ont un rôle important à jouer dans la population active canadienne.

Le ministre des Anciens Combattants voudrait-il expliquer à la Chambre comment le gouvernement fait preuve de leadership en donnant la priorité aux anciens combattants qui veulent obtenir un emploi à la fonction publique fédérale?

L'hon. Julian Fantino (ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Nous aidons les soldats blessés à se recycler en leur offrant jusqu'à 75 800 \$ pour suivre une formation universitaire ou collégiale. Nous offrons des possibilités de carrière dans le secteur privé grâce à des programmes de la fonction publique comme le programme Du régiment aux bâtiments et le programme Embauche un vétéran. Pour la première fois depuis des générations, les anciens combattants qui comptent trois années de loyaux services obtiendront un traitement préférentiel lorsqu'ils voudront entrer à la fonction publique.

Le gouvernement offre aux anciens combattants des avantages sans précédent, tandis que les autres partis brisent leurs promesses en votant contre ces mesures.

*Questions orales***L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE**

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, il est bon de voir que la ministre des Transports s'est débarrassée de sa muselière et qu'elle est prête à répondre à des questions sur le transport du grain. Elle a accusé l'opposition de tenir des paroles vides de sens. En fait, nous sommes préoccupés par les wagons, les navires, les silos à grain et les comptes de banque des agriculteurs qui eux, sont indubitablement tous vides.

Il manque 5 milliards de dollars dans les comptes bancaires des agriculteurs cet hiver. Le gouvernement dit qu'il agira. Quand? Avant la fin de semaine?

• (1500)

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, je suis convaincue que le député, lorsqu'il s'est imaginé que je portais une muselière, n'avait aucunement l'intention de me comparer à un chien dans cette enceinte.

Je vais tourner la page et lui répondre que nous sommes grandement préoccupés par la situation entourant la chaîne logistique du transport du grain. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire travaille avec ses collaborateurs et moi, avec les intervenants. Nous en sommes au point où nous savons qu'il faut agir, et c'est ce que nous ferons.

* * *

[Français]

L'AGENCE DE REVENU DU CANADA

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens peuvent avoir honte de ce genre de comportement.

Les organismes communautaires qui appuient des personnes démunies comme l'Entraide chez nous, dans mon comté, à Longueuil, sont à bout de souffle. À cause des compressions que les conservateurs ont effectuées à l'Agence du Revenu du Canada, ces groupes dont on a tant besoin dans nos communautés sont de moins en moins capables d'organiser les cliniques d'impôt, pourtant si nécessaires.

Or on apprend maintenant que le Budget principal des dépenses contient encore de nouvelles compressions dans le budget de l'agence.

Le gouvernement s'engage-t-il à arrêter de s'en prendre aux personnes vulnérables et aux organismes qui les aident et à renverser ces compressions irréflechies?

L'hon. Kerry-Lynne D. Findlay (ministre du Revenu national, PCC): Monsieur le Président, le programme des cliniques d'impôt bénévoles de l'ARC est essentiel afin de permettre aux aînés et aux Canadiens à revenu modique de préparer leur déclaration d'impôt.

J'affirme qu'il n'y a eu aucune réduction au budget de ce programme.

[Traduction]

Toutefois, au Québec, le programme est offert en collaboration avec Revenu Québec. L'Agence du revenu du Canada travaille résolument avec le Québec pour faire en sorte que les différences entre nos modèles de prestation et de formation n'aient pas de répercussions sur le soutien offert par ces importants organismes communautaires.

LA SANTÉ

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, je suis depuis toujours un ardent partisan des soins palliatifs au Canada, alors je me réjouis de l'ampleur des sommes que le gouvernement a investies dans ce domaine afin de permettre aux Canadiens de jouir en fin de vie des soins bienveillants dont ils ont besoin.

La ministre de la Santé peut-elle faire le point sur certains des investissements récents du gouvernement dans ce domaine?

L'hon. Rona Ambrose (ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Kitchener—Conestoga, de sa question et de son engagement dans ce dossier de première importance.

Depuis 2006, le gouvernement a investi 43 millions de dollars dans la recherche en soins palliatifs. Aujourd'hui, je suis ravie d'annoncer l'octroi de 3 millions de dollars de plus à la fondation Pallium Canada en vue de favoriser la formation en soins palliatifs des travailleurs de la santé de première ligne.

Le gouvernement garde le cap sur le soutien des familles canadiennes qui s'occupent avec compassion et dévouement d'un proche qui a besoin de soins palliatifs.

* * *

[Français]

POSTES CANADA

M. Réjean Genest (Shefford, NPD): Monsieur le Président, les citoyens du comté de Shefford ne comprennent pas la décision irresponsable de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile.

Encore une fois, les conservateurs s'en prennent aux aînés, aux handicapés, bref aux plus vulnérables de notre société. Or Postes Canada n'a aucune alternative à leur offrir.

Quand le gouvernement va-t-il travailler à améliorer les services aux citoyens au lieu de les éliminer?

[Traduction]

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Comme je l'ai déjà expliqué dans cette enceinte, monsieur le Président, Postes Canada est en pleine crise. Elle achemine un milliard d'articles de moins que par le passé. Elle avait déjà décidé de ne plus livrer le courrier à domicile. D'ailleurs, c'est déjà le cas pour les deux tiers des ménages canadiens. La société d'État étendra maintenant cette mesure au reste de la population canadienne, mais il va sans dire qu'elle restera sensible aux préoccupations exprimées à l'égard des personnes âgées et handicapées.

* * *

[Français]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, Ind.): Monsieur le Président, lors de la crise de l'été 2006 au Liban et après le tremblement de terre de 2009 en Haïti, le gouvernement avait émis des directives permettant aux parents non canadiens de pouvoir accompagner au Canada un enfant canadien mineur. Encore la semaine dernière, deux enfants canadiens, Gabriel, 3 ans, et Laya, 4 ans, n'ont pu venir au Canada car on refuse le visa à leur mère, syrienne. Les seules raisons évoquées sont la guerre en Syrie et une possibilité de non-retour. Pourtant, ce dossier a été suivi par le bureau du ministre.

Pourquoi n'y a-t-il toujours pas de directive spéciale pour la Syrie?

Travaux de la Chambre

● (1505)

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, non, nous n'étions pas au courant de l'implication des parents responsables de ces deux jeunes enfants. On a hâte d'en connaître les détails et d'enquêter à ce sujet.

Le Canada est très fier de son rôle auprès de la Syrie. Nous avons investi plus de 6 millions de dollars pour répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées, qui sont des millions au Liban, en Jordanie et au sein de la Syrie. Nous continuerons à veiller à leur sort, à leurs besoins humanitaires et à leurs besoins en tant que possibles migrants.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

QUESTIONS ORALES

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais savoir si je pourrais avoir le consentement unanime des députés d'en face. En réponse à un point soulevé pendant la période des questions aujourd'hui, j'aimerais déposer des documents concernant les initiatives prises par le gouvernement dans le dossier des femmes assassinées et disparues, soit les 40 rapports produits ces dernières années et les 30 et quelques projets de loi sur la justice et la sécurité publique qui se rapportent expressément à la violence à l'endroit des femmes et des jeunes filles. Ai-je le consentement unanime?

Le Président: Le ministre sait sans doute qu'en sa qualité de ministre, il n'a pas besoin de demander le consentement de la Chambre, pourvu que les documents soient dans les deux langues officielles et se trouvent ici. Si c'est le cas, le ministre peut les déposer.

Le député de Winnipeg-Nord invoque le Règlement.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je vois le ministre occupé à chercher d'éventuels documents à déposer. Maintenant qu'il s'est engagé à déposer des documents, quand pouvons-nous nous attendre à ce qu'il le fasse?

L'hon. Peter MacKay: Monsieur le Président, les documents seront déposés dans cinq minutes.

Le Président: Je veux simplement attirer l'attention du ministre de la Justice sur la présence des pages devant le Président. Il y en a plusieurs dans la salle la plupart du temps, surtout pendant la période des questions. Plutôt que d'avoir à lancer des documents ou à traverser la pièce pendant que le Président veut poursuivre, il pourrait faire appel aux pages, qui seront heureux de l'aider.

Comme c'est jeudi, pourquoi ne passerions-nous pas à la question du jeudi?

Le député de Winnipeg-Nord invoque de nouveau le Règlement.

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, le ministre de la Justice m'a donné des documents, mais ils sont tous en anglais. Je me demande si...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je vais interrompre le député.

Pour être déposés, les documents doivent être rédigés dans les deux langues officielles. Les documents échangés entre des députés peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue. Le ministre s'est engagé à revenir pour déposer les documents. Je crois que nous

pouvons tous avoir l'assurance qu'ils seront alors déposés dans les deux langues officielles. Sinon, nous prendrons les mesures nécessaires.

Je suis impatient d'entendre la députée de Hull—Aylmer poser la question du jeudi.

Je m'excuse auprès de la députée de Hull—Aylmer, mais le ministre des Finances invoque le Règlement.

Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, je me demande quand le député de Wascana présentera ses excuses à la ministre des Transports pour ses commentaires misogynes.

● (1510)

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, malheureusement, il n'y a pas que les autres êtres vivants qui sont muselés; les humains peuvent l'être également. Mais je tiens surtout à dire que les agriculteurs de l'Ouest canadien sont dans une situation très difficile, et que nous voulons des réponses de la part du gouvernement conservateur. Si cela peut nous aider à obtenir des réponses ainsi que des mesures pour les agriculteurs, je suis tout à fait disposé à retirer tout commentaire sur le musellement.

Une voix: Ce ne sont pas des excuses.

Le Président: Je vais considérer que ce sont des excuses.

La députée de Hull—Aylmer va maintenant poser la question du jeudi.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Mme Nycole Turmel (Hull—Aylmer, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui les conservateurs ont fracassé leur propre record d'utilisation de l'attribution de temps pour mettre fin aux débats. C'est en réalité la 52^e ou la 53^e fois qu'ils imposent l'attribution de temps depuis l'élection de 2011. Si on ajoute cela aux six fois où ils ont imposé la clôture au Parlement — la dernière fois étant quand ils ont mis fin au débat concernant les mensonges du député de Mississauga—Streetsville à la Chambre des communes —, cela fait 59 fois que les conservateurs imposent le bâillon. Tout un record et comme héritage, c'est quelque chose!

La maîtrise du Règlement de la Chambre du leader du gouvernement à la Chambre des communes est tellement exceptionnelle, qu'aujourd'hui il a forcé une attribution de temps d'une journée supplémentaire pour un projet de loi qui devait, à l'origine, être adopté en moins de temps que cela. En réalité, on était en faveur du projet de loi, et on aurait pu le passer pas mal plus rapidement. Cela a empêché d'autres travaux de se faire. C'est incroyable ce qu'on voit à la Chambre présentement.

Aujourd'hui, dans un dernier éclair de génie parlementaire, le gouvernement a tenté de saboter le témoignage en comité du directeur général des élections concernant la déforme électorale, soit le projet de loi C-23. Malheureusement, après s'être enfiébrés dans leurs propres pieds, ils ont été forcés à abandonner leur plan.

Leur dédain pour notre démocratie et ses institutions ne nous choquo même plus. C'est une risée, tellement nous en sommes témoins tous les jours. Les Canadiens méritent pas mal mieux que cela. Ils ne méritent pas d'un gouvernement qui agit présentement comme s'il était au-dessus de ses propres loi et de la loi.

Ma question au leader parlementaire est la suivante: quel autre brillante tactique utilisera-t-il après les semaines en circonscription pour mettre en avant sa maîtrise exemplaire des procédures et des pratiques de la Chambre?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je remercie la whip de l'opposition de ses aimables observations quant aux aptitudes de ce côté-ci en matière de procédure. Bien évidemment, une part du mérite revient à l'équipe que j'ai à ma disposition.

Je préciserai cependant que je m'emploie depuis un certain temps à clarifier la différence entre le recours à l'attribution de temps et le recours à la clôture. Le gouvernement se sert de l'attribution de temps pour organiser son emploi du temps. Il fixe ainsi le temps qui, à son avis, convient pour débattre d'une question donnée. Comme l'a confirmé la députée dans ses observations, il arrive parfois que cette pratique crée des situations où trop de temps est alloué à certains débats.

Un des avantages, cependant, c'est qu'on n'a pas besoin d'utiliser tout le temps. Quand tous les intervenants ont dit ce qu'ils avaient à dire, le débat peut se terminer et on peut passer à autre chose. On ne perd donc jamais de temps à cause de cette approche. C'est une mesure très positive qui permet aux députés de savoir combien de temps durera le débat, quand les votes auront lieu et quand les décisions seront prises. Dans le travail que nous faisons, ce qui importe avant tout c'est de prendre des décisions et d'obtenir des résultats.

En ce qui concerne les événements de ce matin, je sais que les néo-démocrates — et plus particulièrement leur leader parlementaire — voient des conspirations et des fantômes derrière les rideaux.

Je pense que tout le monde sait bien que le seul moment où les motions d'attribution de temps peuvent être présentées — il ne faut pas être un grand connaisseur du Règlement pour le savoir — c'est au début des initiatives ministérielles, au début de la journée. Je n'avais donc pas le choix.

Cependant, le comité jouit d'une grande flexibilité, dont il a justement profité. Il n'y avait pas de conspiration. Il n'y avait pas d'obstruction.

J'espère que le leader parlementaire de l'opposition profitera des deux semaines de congé pour se reposer, regarder autour de lui et constater qu'il n'y a pas, derrière tous les rideaux et tous les arbres, quelqu'un qui lui veut du mal, et que certaines des conspirations qu'il pense voir n'existent tout simplement pas. Cela réduira sa pression artérielle. Somme toute, sa vie deviendra bien plus agréable.

J'espère que la whip de l'opposition lui fera parvenir mes conseils.

● (1515)

[Français]

Cet après-midi, nous poursuivons le débat sur le projet de loi C-20, Loi sur la croissance économique et la prospérité—Canada-Honduras, à l'étape de la deuxième lecture.

Demain, nous terminerons le débat de deuxième lecture du projet de loi C-25, Loi concernant la Première Nation micmaque Qalipu.

Nous retournerons ensuite dans nos circonscriptions où nous aurons la chance de reprendre contact avec nos vrais patrons.

[Traduction]

À notre retour, le lundi 24 mars, la Chambre en sera au septième et dernier jour désigné. À la fin de cette journée, nous étudierons le Budget supplémentaire des dépenses, de même que les crédits

Initiatives ministérielles

provisoires, de sorte que ces projets de loi soient adoptés à l'autre endroit avant la fin de l'exercice.

Le programme législatif du gouvernement pour le reste de la semaine sera axé sur la protection des Canadiens. Le mardi 25 mars, nous amorcerons le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-22, Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique, un projet de loi qui vise à établir des normes de sécurité de calibre mondial dans les secteurs extracôtier et nucléaire. En soirée, nous terminerons le débat sur la motion portant adoption du premier rapport du Comité des affaires étrangères concernant la situation des réfugiés juifs.

Le mercredi 26 mars, nous étudierons le projet de loi C-5, Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière, à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Ce projet de loi s'ajoutera à des lois déjà adoptées par les assemblées législatives de la Nouvelle-Écosse et de Terre Neuve-et-Labrador en raison de la compétence partagée dans le secteur extracôtier.

Le jeudi 27 mars, nous entamerons le quatrième jour du débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-13, Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité. Grâce à ce projet de loi, le gouvernement montre qu'il tient à protéger les enfants contre les cyberprédateurs et l'exploitation en ligne.

Finalement, le vendredi 28 mars, j'espère que nous serons en mesure de commencer le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-17, Loi visant à protéger les Canadiens contre les drogues dangereuses, également connu sous le nom de Loi de Vanessa.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LA PROSPÉRITÉ — CANADA-HONDURAS

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-20, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Honduras, de l'Accord de coopération dans le domaine de l'environnement entre le Canada et la République du Honduras et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Honduras, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'être ici aujourd'hui et de pouvoir parler des avantages de l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras pour les entreprises canadiennes, et en particulier pour les investisseurs et les fournisseurs canadiens de services.

Le gouvernement conservateur ne saurait rester sur la touche pendant que d'autres pays parcourent le monde entier pour obtenir de meilleurs marchés pour leurs produits et services, et un traitement plus favorable pour leurs investisseurs. La prospérité du Canada exige qu'il s'étende au-delà de ses frontières vers de nouveaux marchés, qui ouvrent des perspectives économiques favorables à la croissance des exportations et de l'investissement du Canada.

Initiatives ministérielles

Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le ministre du Commerce international et le secrétaire parlementaire du Commerce international pour le travail qu'ils ont fait, et pour leur engagement constant et sans faille en faveur de la conclusion d'accords de libre-échange dans toutes les parties du monde. J'adresse également mes félicitations au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, qui a fait, lui aussi, un travail extraordinaire dans ce dossier.

On note à cet égard un changement radical par rapport au passé et à l'attitude de l'opposition officielle. Les libéraux ont été au gouvernement pendant 13 longues années, que les Canadiens ont trouvées interminables. À cette époque, le commerce n'était pas une priorité pour leur gouvernement. Du moins, pendant les quelques années que j'ai passées au Parlement lorsque nous étions dans l'opposition, le commerce n'a jamais constitué une priorité pour le gouvernement libéral de l'époque. En fait, pendant ces 13 longues années d'exercice du pouvoir, les libéraux n'ont signé que trois accords de libre-échange. À l'époque, le commerce était pourtant en expansion dans le monde entier. Mais pour eux, il n'était nullement prioritaire.

Le gouvernement conservateur, quant à lui, a conclu des accords avec 37 pays. On voit tout de suite la différence. De leur côté, c'est trois accords en 13 ans, alors que depuis que nous sommes au gouvernement, on en a conclu 37. Et l'expansion se poursuit. Nous sommes en train d'améliorer les trois accords conclus du temps des libéraux, afin d'en tirer les meilleurs avantages pour les Canadiens, qui travaillent fort, et pour leurs familles. Encore une fois, les libéraux ont prouvé qu'ils sont incapables de faire ce qu'il faut.

Il faut dire que trois accords, c'est beaucoup mieux que ce que nous aurions eu si jamais le NPD s'était retrouvé au pouvoir. Certains députés de ce parti ont fait des déclarations assez extrêmes trahissant leur attitude sur le commerce. Le député néo-démocrate de Colombie-Britannique-Southern Interior a écrit que les accords de libre-échange « menacent l'existence même de notre nation »; pour sa part, le député de Dartmouth—Cole Harbour a dit que les accords commerciaux font disparaître des emplois.

Tel est donc leur point de vue, mais il n'est pas fondé sur la réalité. En fait, le porte-parole du NPD en matière de commerce aurait dit que l'accord commercial dont nous discutons, de même que ceux conclus avec la Colombie, le Pérou, le Chili, le Costa Rica et le Panama, « n'avaient pas un poids économique majeur et ne présentaient aucune valeur stratégique pour le Canada ». Cela en dit long sur le NPD et son intérêt envers le commerce, mais aussi envers les économies qui sont plus petites que la nôtre et les peuples dont nous pouvons aider à améliorer le sort. Les néo-démocrates se sont constamment opposés à tous les efforts pour ouvrir de nouveaux marchés pour les entreprises canadiennes. Apparemment, ils sont également contre le fait de donner aux petits pays l'occasion d'ouvrir de nouvelles possibilités économiques à leurs populations. Ils sont idéologiquement contre le commerce international.

Aujourd'hui, nous avons entendu plusieurs fois les porte-parole de ce parti demander quel est le lien entre les droits de la personne et le commerce international. Il est évident que ce lien est très étroit. Le député d'en face demandait tout à l'heure à mon collègue s'il pouvait nommer un accord commercial international qui a permis de renforcer les droits de la personne; je lui réponds que tout accord commercial renforce les droits de la personne, dans n'importe quel pays. Si l'on croit que le respect des droits de la personne, c'est d'avoir la chance ou l'occasion de s'épanouir sans subir aucune coercition — et les accords sur l'investissement et les accords sociaux en font partie —, il est évident que cela améliore les

conditions dans tous les pays avec lesquels nous avons signé de tels accords.

Pour en revenir à l'accord qui nous occupe, nous sommes déterminés à améliorer l'accès aux marchés étrangers pour les entreprises canadiennes. Nous voulons appuyer les possibilités de croissance économique et la création de nouveaux débouchés pour les compagnies canadiennes. Les exportateurs, investisseurs et fournisseurs de services du Canada nous implorant de leur ouvrir des portes sur la scène internationale. C'est pourquoi nous croyons au commerce et nous mettons en oeuvre un énergique programme favorisant l'essor du commerce.

L'accord de libre-échange Canada-Honduras est un élément de notre plan visant à aider les Canadiens à rivaliser et à réussir dans l'économie mondiale. Il s'agit d'un accord commercial global qui donnera à nos compagnies un cadre sûr et prévisible pour faire des affaires au Honduras. Il permettra aussi aux entreprises canadiennes de livrer concurrence sur un pied d'égalité aux compagnies des États-Unis et de l'Union européenne. Ces pays bénéficient déjà d'accords de libre-échange avec le Honduras et nous croyons qu'il est vital de rester à la hauteur de ces concurrents.

• (1520)

Je voudrais décrire les avantages que cet accord apporterait aux investisseurs canadiens actuels et potentiels au Honduras. L'investissement étranger est une composante vitale de l'économie moderne et mondiale d'aujourd'hui. Cela crée des emplois, facilite le transfert des connaissances et augmente l'efficacité de la production grâce aux économies d'échelle dans le pays hôte. L'investissement étranger sert aussi à arrimer nos compagnies aux chaînes de valeur mondiales et leur ouvre de nouvelles possibilités économiques, ce qui renforce leur compétitivité et accroît les échanges de biens et de services entre le Canada et ses partenaires commerciaux.

À la fin de 2012, l'investissement canadien direct à l'étranger a atteint un record de tous les temps de 712 milliards de dollars. C'est près de 1 billion de dollars. L'investissement étranger direct au Canada s'élève à quelque 634 milliards de dollars. Ce sont des chiffres considérables.

Cet accord de libre-échange Canada-Honduras comprend des normes rigoureuses pour l'investissement, conçues pour protéger l'investissement bilatéral au moyen d'obligations juridiquement contraignantes. J'ai parlé tout à l'heure des accords sur l'investissement qui font partie de ces ententes et qui contribuent à créer et établir des institutions solides dans beaucoup de pays, de manière à ce que les droits de la personne se renforcent également en parallèle. Ces obligations en matière d'investissement intègrent plusieurs principes clés, notamment des normes minimales pour le traitement non discriminatoire, la protection contre l'expropriation sans indemnité et le libre mouvement des capitaux. Cette dynamique aiderait à favoriser des relations d'investissement entre nos deux pays et paverait la voie à un accroissement des investissements mutuels au cours des prochaines années.

Grâce à l'accord de libre-échange Canada-Honduras, les investisseurs auraient également accès à un mécanisme de règlement des différends transparent, impartial et contraignant. Il est important d'insister sur le fait que, bien que l'accord veillerait à ce que les investisseurs et leurs investissements soient protégés, il n'empêcherait ni le Canada ni le Honduras de réglementer dans l'intérêt public, y compris en ce qui a trait à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Initiatives ministérielles

Dans l'accord de libre-échange, les dispositions liées à l'investissement comprennent également un article sur la responsabilité sociale des entreprises. C'est un point que l'opposition soulève souvent. C'est inclus dans l'accord proposé. On reconnaît que le Canada et le Honduras encouragent les compagnies à respecter les normes internationalement reconnues de conduite responsable. Bien sûr, cela s'appliquerait aux compagnies canadiennes présentes au Honduras.

Dans l'ensemble, cet accord ouvrirait de nouvelles possibilités d'investissement aux Canadiens désireux d'investir au Honduras et veillerait à ce que les compagnies canadiennes soient traitées sur un pied d'égalité, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec nos concurrents américains et européens.

En plus d'avantager les investisseurs, cet accord de libre-échange donnerait aux compagnies canadiennes un meilleur accès aux marchés publics au Honduras. Le gouvernement conservateur a été à l'avant-garde des efforts visant à obtenir et renforcer l'accès aux marchés publics à l'étranger. En négociant de telles ententes et obligations, le gouvernement ne ménage pas ses efforts pour aider les compagnies canadiennes à tirer profit des possibilités qui s'offrent dans ces marchés grâce à ces ententes.

Favoriser l'accès, la concurrence et l'équité dans le secteur des marchés publics viendrait également soutenir nos propres intérêts intérieurs en aidant les contribuables canadiens à en obtenir le plus possible pour leur argent au chapitre des marchés publics. La plupart de nos accords de libre-échange conclus depuis l'ALENA — avec le Chili, le Pérou, la Colombie et le Panama — comportent des obligations à l'égard des marchés publics.

Je vois que le temps file, alors je passe au fait que l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras garantirait aux fournisseurs canadiens un accès sûr au marché des acquisitions gouvernementales, atténuant ainsi les risques qu'impliquent les activités commerciales dans la région. Il ferait aussi en sorte que les fournisseurs canadiens puissent être sur un pied d'égalité avec leurs principaux concurrents étatsuniens et européens, que j'ai déjà mentionnés et qui jouissent déjà des retombées d'accords de libre-échange conclus avec le Honduras.

Arrêtons-nous un instant aux avantages que procurerait l'accord aux fournisseurs de services canadiens. Nous exportons déjà des services de télécommunications professionnels et des services financiers au Honduras. L'accord de libre-échange garantirait le traitement sûr, prévisible et équitable des fournisseurs canadiens qui exportent leurs services au Honduras. L'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras leur ouvrirait des débouchés au-delà des engagements actuels du Honduras au titre de l'Accord général sur le commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce dans les secteurs dans lesquels le Canada fait de l'exportation, comme les ressources naturelles, les services professionnels et les technologies de l'information et des communications.

Ensemble, les dispositions de l'accord de libre-échange relatives au commerce et aux services permettraient aux fournisseurs de services canadiens de concurrencer les entreprises étatsuniennes et européennes à armes égales. Comme le constatent les députés, il s'agit d'un accord de qualité qui pourrait avoir des retombées positives pour les investisseurs et les fournisseurs de services canadiens. Cependant, la première étape consiste à le ratifier.

J'exhorte tous les députés à appuyer la mise en oeuvre rapide de l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras.

● (1525)

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le député, et c'est d'ailleurs l'un des députés qui a le plus voyagé au Canada pour promouvoir l'abolition de la Commission canadienne du blé et pour faire miroiter les débouchés qui en découleraient. La commission misait sur le commerce, et où en sommes-nous aujourd'hui? Nous sommes incapables de transporter nos produits sur les marchés. C'est un désastre.

Les accords commerciaux sont merveilleux, mais si le gouvernement n'est pas prêt à forcer les compagnies de transport à transporter ces produits sur les marchés, ce n'est que du vent. L'industrie du blé a déjà perdu le marché du Japon. Nous savons qu'une société céréalière se retire du marché algérien parce qu'elle est incapable d'y transporter ses produits.

Comment le député peut-il nous assurer que le gouvernement, dans le cadre de l'accord commercial avec le Honduras, est prêt à prendre des mesures pour que l'infrastructure puisse répondre à la demande et que nos produits soient acheminés à bon port?

M. David Anderson: Monsieur le Président, je suis un peu surpris d'entendre encore le député d'en face tenir des propos si négatifs au sujet du commerce, quoique cela cadre parfaitement avec le bilan des libéraux qui, pendant leur 13 années au pouvoir, n'ont conclu que trois accords commerciaux.

Je ne sais pas s'il comprend dans quelle mesure le commerce était restreint sous le joug de la Commission canadienne du blé. Je pense qu'il le comprend, parce que c'était un enjeu important pour lui. J'étais l'un de ces producteurs de grains. Pendant des années, nous étions obligés de stocker la majorité de notre grain parce que la commission était incapable de le transporter d'un bout à l'autre des Prairies, ou même de le vendre et de le commercialiser. Pendant que le député était ici, bon nombre d'entre nous devions nous contenter d'environ 50 % du revenu que nos produits stockés auraient pu générer pour survivre.

S'il parle de...

L'hon. Wayne Easter: C'est pareil cette année.

M. David Anderson: Monsieur le Président, il me chahute parce qu'il n'aime pas ce qu'il entend, mais il n'en demeure pas moins que les produits vont sortir des Prairies. Nous travaillons actuellement avec les compagnies ferroviaires et les sociétés céréalières. Nous parviendrons à faire sortir les produits des agriculteurs des Prairies. Ils connaissent, et connaîtront, une bonne année.

M. Jasbir Sandhu (Surrey-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Malpeque en ce qui a trait au développement de l'infrastructure pour aider nos exportateurs à acheminer leurs produits jusqu'au marché.

Je comprends aussi ce que vivent les agriculteurs des Prairies. Ils ont une récolte exceptionnelle de blé et, pourtant, ils ne peuvent pas l'acheminer jusqu'au marché parce que le gouvernement ne fait rien pour que les compagnies ferroviaires offrent un bon service aux agriculteurs.

Nous avons un autre problème. Le port de Vancouver est sur le point de fermer. Le différend à ce port couve depuis quatre ou cinq ans. Il y a eu des problèmes. Je les ai signalés à la Chambre au cours des six derniers mois. Ce matin, il y a eu un avis de grève et un médiateur sera nommé aujourd'hui. Cela aurait dû être fait il y a longtemps. Un grand port ne serait pas sur le point de fermer.

Initiatives ministérielles

Je pose la question suivante au député d'en face. Comment peut-il s'attendre à ce que les exportateurs acheminent leurs produits jusqu'au marché alors que le gouvernement ne veut même pas les aider à le faire?

• (1530)

M. David Anderson: Monsieur le Président, de grâce, ne faisons pas semblant que les néo-démocrates sont favorables au commerce, parce qu'ils ne le sont pas. Ils prennent la parole pour nous critiquer, pourtant, ils ne veulent même pas de cet accord. Si on les écoutait, on n'aurait rien à commercialiser. Il est clair que ces accords ne les intéressent pas quand ils disent qu'ils sont néfastes pour l'emploi et qu'ils détruisent le pays lui-même. Ils ne veulent même pas que ces produits aillent à l'étranger.

Nous travaillons avec l'industrie de l'Ouest du pays, les sociétés ferroviaires, les entreprises céréalières et les associations agricoles. Les ministres de l'Agriculture et des Transports collaborent avec elles, et nous réussirons à expédier les produits agricoles à l'extérieur des Prairies.

J'aimerais également souligner que cet accord porte sur un certain nombre de produits, dont le porc, le sirop d'érable, les produits agricoles et agroalimentaires, le bois et les produits de pâtes et papiers. Les députés de l'opposition sont contre l'expédition de ces produits au Honduras. Ils ne veulent pas que cet accord soit conclu. D'autres secteurs sont également concernés: l'industrie aérospatiale, l'information et les communications, le poisson et les fruits de mer, les produits chimiques, les plastiques et bien d'autres. Les néo-démocrates s'opposent à notre accord avec le Honduras et aux avantages qu'il procurera aux entreprises canadiennes.

M. Jasbir Sandhu (Surrey-Nord, NDP): Monsieur le Président, je répondrai à la question du secrétaire parlementaire en ce qui concerne le NDP et le commerce international.

Je partagerai le temps qui m'est accordé avec le député de Beauport—Limoilou.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole au sujet du projet de loi C-20, sur l'accord de libre-échange avec le Honduras. Permettez-moi de rappeler ce qui s'est passé pour que nous arrivions où nous en sommes aujourd'hui. Le projet de loi fait l'objet d'une motion d'attribution du temps. Pour les Canadiens qui sont à l'écoute, je précise qu'une motion d'attribution du temps est le procédé employé par les conservateurs pour nous empêcher de débattre. Ils ne veulent pas que nous débattions de ce projet de loi. Ils ne veulent pas que les Canadiens découvrent la teneur de ce qu'ils essaient de faire adopter à toute vapeur. Nous les avons vus se comporter de la sorte encore et encore. Ils ont présenté des motions d'attribution du temps 53 fois au cours de la présente législature. Qui plus est, ils ont imposé le bâillon à six reprises.

Je suis chanceux de pouvoir prendre la parole aux Communes, car beaucoup de députés n'auront pas cette chance. Ils ne pourront pas s'exprimer au sujet de ce projet de loi qui doit être étudié à toute vapeur par la Chambre des communes. Pourquoi se dépêcher ainsi? Les conservateurs essaieraient-ils de cacher quelque chose aux Canadiens?

Nous avons vu, ce matin, les manigances employées au sujet de la loi sur le manque d'intégrité des élections. Alors que le directeur général des élections s'appretait à commencer son témoignage devant un comité, des motions d'attribution du temps nous ont été présentées dans cette enceinte. Ce sont des manigances employées par le gouvernement, qui essaie de cacher aux Canadiens les faits véritables, dont je voudrais vous parler un peu.

Le secrétaire parlementaire se demande pourquoi nous sommes contre le commerce avec le Honduras. Mais, avant de lui répondre, demandons-nous quels sont les principes à appliquer. De quoi devrions-nous tenir compte lorsque nous songeons à négocier des accords commerciaux avec d'autres pays? Quels devraient être nos critères pour choisir les pays avec lesquels nous concluons des accords commerciaux?

Le commerce international est une réalité incontournable. Nous sommes un pays commerçant, et les Canadiens sont très concurrentiels. Nous pouvons vendre nos produits à d'autres pays. Je suis très fier que les produits canadiens soient recherchés dans d'autres pays.

Trois critères fondamentaux devraient nous guider pour évaluer les accords commerciaux. Premièrement, notre partenaire respecte-t-il la démocratie, les droits de la personne, les normes de protection environnementales, les normes du travail et les valeurs canadiennes? Si la réponse est non, le partenaire est-il prêt à répondre à certains de ces critères?

Deuxièmement, l'économie de notre futur partenaire revêt-elle une importance significative et stratégique pour nous, et les termes du futur accord sont-ils satisfaisants?

Parlons un peu de la démocratie au Honduras. Parlons aussi des droits de la personne. Tous les Canadiens connaissent l'histoire hondurienne. En tout cas moi, depuis 15 ou 20 ans, j'ai suivi l'histoire hondurienne. Elle a été marquée par la corruption et les attaques contre la démocratie. En 2009, le président démocratiquement élu a été renversé à la suite d'un coup d'État qui a suscité des condamnations partout dans le monde.

Des élections ont bien eu lieu, mais elles étaient truquées. Elles n'étaient pas justes. Et qui a condamné ces élections, croyez-vous? L'Union européenne, les États-Unis et de nombreux autres pays. Qu'en est-il du Canada? Le Canada souhaite conclure un accord commercial avec un pays qui est reconnu comme la plaque tournante du blanchiment d'argent et des activités interlopes en Amérique centrale et qui est dirigé par un dictateur corrompu. Ce n'est pas le genre de pays avec qui nous voulons conclure un accord de libre-échange.

Bien sûr que nous voulons faire des échanges commerciaux. Mais nous devrions envisager de conclure des accords avec les pays qui constituent un marché stratégique pour les produits canadiens et avec lesquels nos échanges commerciaux pourront s'accroître. Quels sont ces pays? Prenons par exemple le Japon. Pourquoi ne pas conclure un accord commercial avec le Japon? Nous négocions avec le Japon depuis des années.

• (1535)

En fait, nous avons entamé des négociations avec la Corée du Sud avant que les États-Unis ne le fassent. Qu'est-il arrivé? Les États-Unis ont déjà signé un accord commercial avec la Corée du Sud.

Les éleveurs de porc et de boeuf du pays perdent des milliards de dollars chaque année parce que le gouvernement conservateur refuse d'accorder la priorité à des accords commerciaux qui leur seraient profitables.

Nous devrions négocier des accords commerciaux avec des pays émergents, comme l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud. La population de ces pays a besoin des produits que nous fabriquons ici. Mais le gouvernement conservateur préfère négocier un accord avec un dictateur à la tête d'un gouvernement corrompu.

Initiatives ministérielles

À l'heure actuelle, nos exportations vers le Honduras se chiffrent à 38 millions de dollars. C'est peu. Le gouvernement conservateur veut pouvoir dire qu'il a conclu des accords avec 15 pays. Eh bien, si on additionne les accords conclus avec tous les petits pays, comme le Honduras et le Liechtenstein, on n'arrive même pas à l'équivalent d'un accord avec l'un des pays émergents dont je parlais, ou avec le Japon ou la Corée du Sud. Voilà les pays auxquels nous devrions nous intéresser.

Passons maintenant en revue le bilan commercial du gouvernement conservateur.

Lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir il y a huit ans, notre excédent commercial courant était de 18 milliards de dollars. Qu'en est-il aujourd'hui, après huit ans? Nous affichons un déficit de 62 milliards de dollars. C'est un revirement de 80 milliards de dollars, soit environ 10 milliards de dollars par année. Sous le gouvernement actuel, nous avons un déficit commercial.

Il y a aussi un déficit sur marchandises. Les marchandises sont des produits à valeur ajoutée que nous exportons. Sous l'actuel gouvernement conservateur, nous avons enregistré pendant 23 mois consécutifs un déficit sur marchandises qui continue d'augmenter.

Pour créer de bons emplois, nous devons exporter des produits auxquels nous ajoutons de la valeur. Ce sont des produits du secteur secondaire. Cependant, la plupart des produits que nous exportons n'ont subi absolument aucune transformation ou ont à peine été transformés. Voilà le bilan du gouvernement conservateur.

Comment pouvons-nous améliorer ce bilan? Il faut trouver des débouchés pour nos produits. Nous avons vu ce qui se produit dans les Prairies sous le gouvernement actuel. Le blé pourrit dans les champs sous le gouvernement conservateur, qui a été incapable de convaincre les sociétés de chemin de fer d'acheminer le grain vers les ports.

Une fois que le grain arrive dans les ports, savez-vous ce qui arrive? Au port de Vancouver, il y a un conflit de travail qui couve depuis quatre ou cinq ans. J'ai abordé le sujet à la Chambre pour demander au gouvernement de remédier à la situation avant d'en arriver à un arrêt de travail. Devinez quoi? La date butoir pour déclencher une grève dans le grand port de Vancouver était ce matin à 00 heure, heure du Pacifique.

Qu'a fait le gouvernement au cours des quatre dernières années, ou même des six derniers mois? Il est resté les bras croisés. Les conservateurs auraient pu nommer un médiateur il y a six mois. Quand le médiateur a-t-il été nommé? Ce matin. Des pourparlers sont en cours et nous espérons que le conflit va se régler, mais c'est sous le gouvernement conservateur que nous sommes sur le point d'assister à l'interruption des activités d'un grand port du pays.

Pour appuyer nos exportateurs, il faut construire des infrastructures, s'assurer que les activités des ports se déroulent sans entrave, veiller à ce que nos commerçants reçoivent du soutien et veiller à ce qu'il y ait des services consulaires et commerciaux à l'étranger afin de pouvoir trouver des acheteurs pour nos produits. C'est le genre de choses que le gouvernement conservateur doit faire.

L'actuel gouvernement conservateur a laissé tomber nos exportateurs.

• (1540)

M. Erin O'Toole (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, je perçois une lueur d'espoir dans les propos du député parce qu'il exhorte le gouvernement à faire avancer ses négociations avec le Japon et la Corée du Sud. J'en déduis que le NPD a déjà décidé d'appuyer ces

deux accords. Ce pourrait bien être les premiers accords de toute son histoire que le NPD appuierait en vue de favoriser les emplois canadiens qui sont attribuables au commerce. À l'heure actuelle, c'est le cas d'un emploi sur cinq, et nous cherchons à accroître cette proportion.

J'aimerais poser deux questions au député. Le porte-parole en matière de commerce de ce parti a mentionné que les élections n'étaient pas justes. Or, les plus récentes élections tenues au Honduras ont été surveillées. La communauté internationale, qui a encadré le processus, a décrété que les résultats étaient représentatifs et équitables. Le député pourrait-il m'indiquer sur quoi il se fonde pour faire une telle déclaration?

Pourquoi n'est-il pas favorable à ce qu'on contribue à accroître le PIB d'un pays de notre hémisphère dont le PIB par habitant est très faible? De fait, l'augmentation du commerce international serait bénéfique pour les Honduriens.

J'aimerais que le député se prononce sur ces deux questions: son allusion aux résultats des élections et le fait que le commerce pourrait sortir les gens de la pauvreté.

M. Jasbir Sandhu: Monsieur le Président, les néo-démocrates seront toujours prêts à appuyer un bon accord commercial, un accord qui serait profitable au Canada et qui aiderait les exportateurs canadiens à trouver des débouchés pour leurs produits.

Nous refusons cependant d'appuyer un accord commercial avec un pays qui affiche un piètre bilan en matière de droits de la personne. Je n'ai pas besoin de faire connaître aux Canadiens l'état de la démocratie au Honduras. Nous savons ce qui se passe dans ce pays. Nous sommes très nombreux à condamner le bilan du Honduras en matière de droits de la personne et son incapacité à tenir des élections justes. La situation est très bien documentée. J'inviterais le secrétaire parlementaire à le vérifier par lui-même au moyen d'une recherche dans Google.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi que le député ait souligné que les conservateurs ont hérité du gouvernement de Paul Martin un important excédent commercial et qu'ils sont parvenus à le convertir en déficit commercial. Cela signifie que des dizaines de milliers de bons emplois stables n'ont pu être créés.

Dois-je comprendre que le NPD votera contre ce projet de loi? Les libéraux reconnaissent la valeur du commerce. Mon collègue a beaucoup parlé des pays avec lesquels il vaudrait la peine, selon le NPD, de conclure des accords commerciaux. Dois-je conclure que les néo-démocrates voteront contre le projet de loi C-20? Il en a peut-être été question plus tôt. C'est fort possible que cela m'ait échappé, mais j'aimerais qu'on me donne des précisions à cet égard.

• (1545)

M. Jasbir Sandhu: Monsieur le Président, sous le gouvernement conservateur, nous avons vu le déficit commercial du Canada s'accroître. Je suis d'accord avec le député: nous avons un important déficit commercial et le gouvernement ne fait rien pour remédier à la situation.

J'ai déjà donné deux exemples, notamment celui du blé qui est coincé dans les Prairies. C'est bien beau de signer des accords de libre-échange, mais si nous ne pouvons acheminer nos produits vers les marchés, nous ne pourrons pas les vendre. Nous voyons ce qui se passe au port de Vancouver.

Le gouvernement doit prendre des mesures pour aider les exportateurs à acheminer leurs produits vers les marchés. Malheureusement, les conservateurs ne le font pas.

Initiatives ministérielles

[Français]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Nous avons le temps d'une courte question et d'une courte réponse. L'honorable députée de Terrebonne—Blainville a la parole.

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Monsieur le Président, je vais donc aller directement à ma question. Le député conservateur a dit qu'il y avait beaucoup de gens pauvres au Honduras et que cet accord allait les aider. Toutefois, on sait qu'il y a énormément de disparités entre les riches et les pauvres. Moi, je crains qu'avec cet accord, on enrichisse les riches et appauvrisse les pauvres. Le gouvernement n'a mis aucune mesure en place pour s'assurer que cela n'arrive pas. J'aimerais entendre les commentaires de mon cher collègue là-dessus.

[Traduction]

M. Jasbir Sandhu: Monsieur le Président, c'est la logique perverse qu'emploie le gouvernement conservateur pour dire que cet accord commercial viendrait en aide aux pauvres.

Le gouvernement est corrompu. Dans un pays corrompu, il n'y a pas de retombées. Rien n'échappe à ceux qui sont au sommet de la pyramide. Les pauvres resteront pauvres au Honduras, à moins qu'on ne parvienne à endiguer la corruption et à élire un gouvernement intègre. Et ce n'est pas encore le cas.

Le gouvernement aurait pu user de son influence pour exiger le respect des droits des travailleurs, des droits de la personne et des droits environnementaux au Honduras. Malheureusement, il ne l'a pas fait.

[Français]

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, je suis très honoré de prendre la parole tout de suite après mon collègue de Surrey-Nord et après que plusieurs collègues de l'opposition officielle aient pris la parole en faisant preuve d'une très grande pertinence. En premier lieu, ce fut le porte-parole du NPD en matière de commerce international, député de Vancouver Kingsway.

Je vais essayer de commencer mon discours sur de bonnes bases en citant l'Évangile selon Matthieu, chapitre 18, versets 15 à 17:

Si ton frère a péché contre toi, va reprends-le entre toi et lui seul; s'il t'écoute, tu auras gagné ton frère.

S'il ne t'écoute pas, prends avec toi encore une ou deux (personnes), afin que toute chose se décide sur la parole de deux ou trois témoins.

S'il ne les écoute pas, dis-le à l'Église; et s'il n'écoute pas même l'Église, qu'il soit pour toi comme le païen et le publicain.

Malgré tous nos efforts et toutes nos mains tendues, pour les 52^e et 53^e fois, le gouvernement a imposé une attribution de temps honteuse, malgré la présence de millions de témoins au Canada, soit les millions de citoyens canadiens que nous représentons tous fièrement et dignement au sein de la Chambre des communes.

Malgré le fait que je cherche toujours à traiter les membres du gouvernement comme je traite mes soeurs et mes frères, les conservateurs nous ont craché dans la main à répétition. C'est constamment le cas. Il s'agit, dès le départ, d'un déni de démocratie. Actuellement, nous sommes en train d'examiner un projet de loi qui, s'il est adopté, sera un autre sujet de honte pour l'ensemble des citoyens du pays. C'est vraiment très grave.

Avant de penser à mon discours et de le livrer ici, à la Chambre, j'ai pris le temps d'écouter ce que le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international avait à dire ainsi que l'ensemble du discours de mon très estimé collègue de Vancouver Kingsway, le porte-parole du NPD en matière de commerce international.

En premier lieu, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international a cherché à créer un écran de fumée en vantant les mérites du futur traité de libre-échange entre le Canada et l'Europe. Évidemment, il n'en a pas révélé une seule ligne. Nous sommes encore totalement dans le noir en ce qui a trait à cet accord de libre-échange, que nous pourrions potentiellement appuyer. Or le gouvernement refuse totalement de collaborer à cet égard.

Comme l'a si bien souligné le député de Vancouver Kingsway, dans le cadre de cet accord, en dehors du projet de loi déposé à la Chambre, nous n'avons pas d'idée des conditions du projet de loi que nous examinons qui vont entraîner des conséquences. Le vrai problème va au-delà de la prétention de vouloir développer l'emploi et soutenir l'économie canadienne et celle du Honduras. Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et l'ensemble du gouvernement conservateur, avec l'appui très actif et enthousiaste des libéraux, sont en train de soutenir l'indéfendable. Si cet accord entre en vigueur, il trahira l'esprit de nos grands traités internationaux qui protègent les droits humains. C'est totalement inqualifiable et même totalement immoral. Au-delà des arguments prétendument économique — cela relève davantage de la pensée magique, de l'astrologie ou de n'importe quelle autre pseudo-science — il n'y a aucun argument plus fort que celui de dénoncer l'immoralité fondamentale du projet de loi présenté à la Chambre.

Je me permets maintenant de me concentrer sur mes collègues libéraux. J'ai été estomaqué d'entendre le discours de la députée de Toronto-Centre. En ce moment, les libéraux défendent une position à 50 ans de distance de celle du gouvernement de Lester B. Pearson.

● (1550)

Actuellement, l'esprit des libéraux est ancré à quelque cinq siècles en arrière, alors qu'on permettait l'esclavage et l'exploitation de colonies et de populations entières, un peu partout dans le monde.

Ce n'est pas bien surprenant de voir les libéraux embarquer dans le jeu des conservateurs, car on l'a dit et on l'a répété à la Chambre: les problèmes sont énormes du côté du Honduras. Le crime organisé règne largement. La démocratie a été balayée en 2009, et nous n'avons aucun signe ni aucune preuve probante que cette démocratie est réellement vivante et profite à la population du Honduras.

On peut très bien comprendre pourquoi ce gouvernement défend bec et ongles le projet que nous examinons et dont nous débattons à la Chambre pour une période de temps horriblement réduite. En effet, on connaît le parti pris des conservateurs pour des approches frauduleuses à la suite d'une condamnation pour des opérations *in and out*, et pour avoir aussi permis l'utilisation de leur banque de données pour égarer volontairement des milliers d'électeurs en les envoyant dans de faux bureaux de vote, lors d'élections précédentes,

C'est absolument incroyable qu'en ce moment, à la Chambre, je me retrouve à dénoncer des choses qui ne devraient même pas être imaginées ou envisagées par aucun parti.

Or actuellement, c'est le parti au pouvoir qui nie sa responsabilité, nie la réalité et, en fait, continue son petit bonhomme de chemin, comme si rien ne s'était produit. Il a même la prétention de parler de différends administratifs quand on parle de l'opération *in and out*. Alors comment se surprendre qu'il défende le projet de loi C-20, ce projet de loi qui sera peut-être une tache sur la réputation du Canada.

J'espère que mes frères et soeurs conservateurs et libéraux entendront raison et réviseront leurs positions à ce sujet.

Initiatives ministérielles

La situation a été largement décrite et je me permets de revenir là-dessus. En effet, ça donne le frisson de prendre conscience du nombre de meurtres et du nombre de personnes qui vivent dans la peur dans ce pays. En fait, ce n'est pas compliqué, c'est l'ensemble de la population du Honduras qui vit dans la peur au quotidien, à part évidemment un groupe vraiment très restreint qui doit représenter, au mieux, quelques milliers de personnes. En fait, il s'agit probablement de quelques centaines de personnes seulement. Celles-ci vivent dans le confort, la sécurité et la richesse. Donc, au Honduras, une petite élite vraiment très restreinte profite de ce genre d'avantages.

Comment justifier à la Chambre, le soutien à un gouvernement qui tolère le règne du crime organisé? Est-ce qu'un de mes collègues, au gouvernement ou chez les libéraux, va pouvoir me répondre? J'ai posé plusieurs fois la question. Personne n'a osé me répondre clairement par rapport à cela.

En terminant, je voudrais dénoncer une légende urbaine que cherche savamment à entretenir le gouvernement. En fait, c'est très maladroit de sa part. On suppose qu'en soutenant le développement économique, la démocratie va arriver par l'intervention de je ne sais quel esprit tordu, qui n'a aucun rapport avec le Saint-Esprit, ça c'est très clair. Tout d'abord, ce n'est absolument pas le cas, car on ne parle même pas d'économie là-dedans.

Cette légende urbaine est à mettre dans la même catégorie, par exemple, que le mythe urbain largement répandu sur différents médias sociaux, sur Internet, qui veut que si on croise une voiture la nuit, tous feux éteints, il ne faut surtout pas lui faire d'appel de phares parce que ça fait partie d'un rite d'initiation de gang. Avant d'être élu, j'avais un petit peu de temps libre, et j'ai fait des recherches à ce sujet. Or j'ai pu apprendre qu'aucun corps policier en Amérique du Nord n'a recensé de crime lié à ce genre de comportement.

● (1555)

Le gouvernement a les mêmes prétentions et il cherche à induire en erreur la population canadienne, comme il le fait sur d'autres sujets. Ça suffit.

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Monsieur le Président, à ce que je sache, le Canada est quand même un pays respectable.

Si le Canada signe des accords de libre-échange avec des pays qui violent les droits et commettent des actes de violence contre leurs propres citoyens, cela ne donne-t-il pas la permission à d'autres pays, peut-être un peu moins respectables, de faire la même chose? Cela ne ternit-il pas la réputation du Canada en même temps?

M. Raymond Côté: Monsieur le Président, c'est une excellente question de la part de ma collègue d'Hochelaga.

Un peu plus tôt, à la Chambre, j'ai eu le privilège de parler de l'une de mes nombreuses lectures, soit un essai en économie de l'économiste de renom Mme Esther Duflo, qui est d'ailleurs dans l'équipe de conseillers du Président Obama, aux États-Unis. Je pense qu'elle l'est encore. Son essai s'appelle « Repenser la pauvreté ».

Le cadre économique et celui des institutions démocratiques sont des incontournables quand on parle de pays en développement, de pays pauvres et de conditions de pauvreté extrême.

Ce qui fait consensus chez les experts en économie politique, c'est qu'il est impossible d'assurer une sécurité économique et de bonnes conditions de développement économique, si on ne sécurise pas et s'il n'y a pas un état solide qui garantit des droits individuels.

● (1600)

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours. Il a beaucoup parlé de moralité dans son discours, notamment au début.

J'ai l'impression que le désaccord fondamental que nous avons avec le gouvernement tient à la perspective avec laquelle on examine les accords de libre-échange. En fait, du côté du gouvernement, on considère ça tout simplement du point de vue du marché, ce qui est strictement amoral. Je ne dis pas « immoral », mais « amoral ». C'est très important. De notre côté, nous l'examinons du point de vue moral.

J'aimerais que mon collègue commente cela.

M. Raymond Côté: Monsieur le Président, j'apprécie toujours autant la subtilité de l'esprit de mon collègue de Louis-Hébert, avec qui j'ai une complicité de longue date. En fait, ça remonte à neuf ans. Nous nous sommes engagés activement en politique en 2005.

Je trouve particulièrement intéressante l'absence de réaction de la part du gouvernement ou même des libéraux à la suite de mon discours. Ça en dit probablement long sur leur incapacité à soutenir vraiment de façon crédible leur position, voire leur honte, à être complices de l'action qui sera peut-être malheureusement posée à la Chambre, c'est-à-dire l'adoption de ce projet de loi sur un traité de libre-échange.

Dans quelles conditions et comment pourrions-nous effacer cette tache sur la réputation du Canada? Je ne saurais répondre.

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de son discours.

Ce gouvernement nous est souvent arrivé avec des ententes de libre-échange. Certaines étaient profitables pour le Canada, le Québec, les autres provinces et les pays signataires.

Par contre, dans d'autres cas, comme celui de la Colombie — c'est le cas récent qui me vient en tête — on a des exactions contre les journalistes, des emprisonnements arbitraires ainsi que des droits environnementaux et du travail qui ne sont pas respectés. Je trouve qu'on entre encore exactement dans le même *pattern* avec une entente de libre-échange avec le Honduras.

Le gouvernement ne devrait-il pas donner l'exemple lorsque vient le temps d'entériner des ententes de libre-échange? Pour démontrer à la face du monde et au pays concerné qu'on pourrait peut-être en venir à une entente économique, ne faudrait-il pas, avant tout, que ce pays respecte des droits fondamentaux? C'est ce que le député a mentionné dans son discours. Il me semble que ce faisant, on donnerait l'exemple avant de conclure une entente de libre-échange.

Les conservateurs font exactement le contraire. Ils nous disent qu'ils vont faire l'entente et qu'ils vont les convaincre, finalement, d'améliorer les droits de la personne.

Mon collègue a-t-il des exemples où on a fait ce type d'ententes avec des pays, comme la Colombie et d'autres, et où la situation s'est améliorée? Je pense que non et j'aimerais avoir son opinion là-dessus.

M. Raymond Côté: Monsieur le Président, je remercie grandement mon collègue de Richmond—Arthabaska de son intervention, ses observations et sa question. Je n'ai pas recensé d'exemples de la sorte; je n'ai peut-être pas fait des recherches suffisamment approfondies.

Initiatives ministérielles

Je l'amènerais sur un autre terrain en parlant d'un autre débat qu'on a mené récemment. Il s'agit de l'entente avec le Panama, où, malgré les prétentions du gouvernement, qui affirme lutter contre l'évasion fiscale, les fraudes liées à la fiscalité se retrouvent à cautionner un gouvernement qui est encore trop tolérant envers l'évasion fiscale et qui est encore un paradis fiscal aux yeux d'autorités de l'ordre du Fonds monétaire international et autres.

C'est absolument incroyable, et je donne entièrement raison à mon collègue de Richmond—Arthabaska.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, Le budget; l'honorable député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, L'industrie.

Nous reprenons le débat. L'honorable député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale.

• (1605)

[Traduction]

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Don Valley-Ouest.

Je suis heureux d'expliquer cet après-midi en quoi l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie d'engagement du Canada dans les Amériques.

Pour assurer la prospérité du Canada, nous devons accéder à de nouveaux marchés au-delà de nos frontières afin de profiter de débouchés économiques qui permettent d'accroître les exportations et les investissements du Canada. Les députés se souviendront que, en 2007, le premier ministre a annoncé que les Amériques étaient désormais une priorité de politique étrangère reposant sur la vision d'un hémisphère plus prospère, sécuritaire et démocratique. Sept ans plus tard, l'engagement pangouvernemental dans l'hémisphère n'a jamais été aussi fort.

La stratégie d'engagement dans les Amériques vise trois buts. Le premier consiste à accroître les possibilités économiques du Canada et des autres pays de l'hémisphère. Le deuxième consiste à s'attaquer à l'insécurité et à favoriser la liberté, la démocratie et la primauté du droit ainsi que le respect des droits de la personne en renforçant les capacités. Le troisième consiste à établir des fondements stables pour favoriser l'engagement du Canada et accroître son influence dans l'hémisphère.

Il est de plus en plus important d'établir de solides liens économiques, compte tenu de l'incertitude qui touche l'économie mondiale. Le gouvernement sait que les échanges commerciaux sont importants pour notre économie. Un emploi sur cinq au Canada dépend du commerce, qui représente 64 % du revenu annuel du pays.

L'une des meilleures façons de favoriser des changements positifs et une croissance économique durable dans les Amériques est d'accroître notre engagement en matière de commerce et de renforcer les liens économiques et commerciaux.

Les efforts déployés par le gouvernement conservateur pour accroître les possibilités économiques mutuelles sont axés sur la création de conditions propices à l'établissement d'un climat dynamique, transparent et axé sur les règles pour les échanges commerciaux et les investissements. Par exemple, en favorisant le libre-échange dans les Amériques, nous offrons de nouvelles possibilités aux entreprises du Canada et du Honduras et nous

augmentons les avantages économiques de toutes les parties, notamment en créant plus d'emplois et de prospérité.

Le Canada et le Honduras entretiennent des rapports très positifs depuis qu'ils ont établi leurs premières relations diplomatiques en 1961. Compte tenu de notre engagement manifeste à l'égard du développement démocratique, de notre important programme d'aide au développement — en fait le plus important programme de développement que nous dirigeons en Amérique centrale — et des liens grandissants que nous entretenons en matière d'échanges commerciaux et d'investissements, le Canada demeure un partenaire constructif pour le Honduras.

Le Canada, représenté par l'ancien ministre de l'Environnement, le député de Thornhill, a joué un rôle de premier plan dans les efforts visant à résoudre de façon pacifique et diplomatique la crise politique déclenchée par le coup d'État au Honduras, en juin 2009.

Sur le plan économique, les échanges bilatéraux de biens entre le Canada et le Honduras ont atteint 257 millions de dollars en 2012, une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente. Les exportations de biens au Honduras ne représentaient que 38 millions de dollars en 2012, tandis que les importations du Honduras totalisaient quant à elles 218 millions de dollars. Il ne fait aucun doute que le nouvel accord nous permettra d'augmenter considérablement nos exportations dans plusieurs secteurs.

En ce qui concerne le capital, ce sont l'industrie du vêtement ainsi que l'industrie manufacturière et minière du Honduras qui sont les plus grands bénéficiaires de l'investissement étranger direct du Canada. Le tourisme est une industrie en croissance au Honduras et les Canadiens y contribuent grandement. Entre janvier et octobre 2013, 25 000 Canadiens ont visité le Honduras, comme l'ont fait pendant une escale 37 000 touristes canadiens qui effectuaient une croisière.

Chaque accord commercial se traduit par une augmentation des exportations et la création de nouveaux emplois, et ce sont diverses industries, dans toutes les provinces, qui en profitent.

L'accord de libre-échange Canada-Honduras profiterait aux exportateurs de ma province, la Colombie-Britannique, grâce à l'élimination des droits de douane honduriens dans des secteurs d'exportation, comme les textiles, la machinerie industrielle et l'équipement de chantier qui sont frappés de droits de douane pouvant atteindre 15 %. Le secteur forestier de la Colombie-Britannique profiterait également de l'élimination des droits de douane, puisque les produits du bois, de la pulpe et du papier sont actuellement frappés de droits de douane pouvant atteindre 15 %.

Le Canada a conclu plusieurs accords de libre-échange, dont sept avec des pays des Amériques, à savoir: le Mexique, dans le cadre de l'ALENA; le Chili; le Costa Rica; le Pérou; la Colombie; le Panama; et, bien sûr, le Honduras.

• (1610)

Le gouvernement reconnaît qu'il faut sensibiliser les entreprises aux avantages et aux possibilités des accords, afin de maximiser les avantages mutuels qui en découlent. Nos efforts stratégiques pour libéraliser les échanges commerciaux avec les pays des Amériques portent leurs fruits. Nous éliminons les obstacles et favorisons le commerce bilatéral.

Initiatives ministérielles

Les Amériques offrent un potentiel énorme. Le total des échanges commerciaux entre les pays des Amériques et le Canada, qui s'élevait à 56 milliards de dollars en 2012, a augmenté de 32 % depuis 2007 et l'investissement canadien direct dans la région, qui s'élevait à 168 milliards de dollars en 2012, a augmenté de 58 % depuis 2007.

Afin de continuer à promouvoir les possibilités économiques mutuelles, la Stratégie d'engagement du gouvernement dans les Amériques vise à intensifier la promotion du commerce et à resserrer les liens, pour que le secteur privé canadien puisse tirer parti pleinement des accords commerciaux et économiques. Elle aide également nos partenaires commerciaux à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent profiter du libre-échange avec le Canada. Par exemple, le Programme d'assistance technique lié au commerce Canada-Amériques aide les partenaires commerciaux du Canada en Amérique latine et dans les Caraïbes à tirer profit au maximum des possibilités et des avantages que leur procure l'augmentation des échanges commerciaux et des investissements découlant des accords de libre-échange conclus avec le Canada.

Conformément à sa stratégie, le gouvernement conservateur s'est engagé à mettre en place, avec le Honduras, un solide partenariat économique, capable de favoriser la prospérité et la croissance économique durable dans les deux pays. On a ainsi lancé au Honduras un certain nombre de projets de développement qui doivent améliorer la sécurité alimentaire, comme le Programme spécial de sécurité alimentaire.

L'accord de libre-échange et les accords parallèles de coopération dans les domaines du travail et de l'environnement ont pour objet de promouvoir des échanges commerciaux responsables, tout en accordant un avantage crucial à nos sociétés, en particulier dans les secteurs où le Canada possède de l'expérience et de l'expertise, comme la gestion des ressources naturelles.

Il convient cependant de rappeler que la prospérité et la sécurité se renforcent mutuellement. Pour permettre et protéger le commerce et les investissements commerciaux du Canada, il faut tenir compte de l'état de la sécurité au Mexique, en Amérique centrale et dans les Antilles, qui est précisément en point de mire dans notre stratégie d'engagement du Canada dans les Amériques. Compte tenu des défis à surmonter pour assurer la paix et la prospérité dans la région, le Canada a consacré depuis 2008 plus de 70 millions de dollars à l'aide à la sécurité en Amérique centrale, dont une somme de 25 millions de dollars annoncée en 2012 par le premier ministre dans le cadre de l'Initiative du Canada pour la sécurité en Amérique centrale. Grâce à ces investissements, nous contribuons au renforcement de la sécurité et des institutions garantes du respect de la liberté, des droits de la personne, de la démocratie et de la primauté du droit. En outre, le Canada collabore étroitement au Système d'intégration de l'Amérique centrale pour améliorer la coordination entre les pays donateurs et la coopération en matière de sécurité en Amérique centrale.

Le Honduras est également un point de mire des programmes canadiens de développement, grâce auxquels nous stimulons la croissance économique durable, nous améliorons la sécurité alimentaire, et nous assurons l'avenir des enfants et des jeunes. Par exemple, le projet Bâtir des systèmes judiciaires efficaces contribue au renforcement de la justice criminelle, grâce à la formation de spécialistes en techniques d'enquête, d'analyse des scènes de crime et de plaidoirie.

Dans une région où les relations sont essentielles au succès, un engagement multidimensionnel à long terme constitue un élément central de la Stratégie d'engagement du Canada dans les Amériques.

La concurrence pour l'obtention des parts de marché s'intensifie, et le Canada doit faire la preuve qu'il est un partenaire sérieux et déterminé. L'engagement du premier ministre, des ministres et des députés conservateurs a été déterminant dans cette démarche.

Si l'engagement durable de haut niveau est essentiel, le gouvernement continue néanmoins à établir et à renforcer nos relations dans les secteurs public et privé, dans le milieu universitaire, dans la société civile et entre particuliers. Grâce à nos solides relations bilatérales et à l'expansion des réseaux interpersonnels résultant des échanges éducatifs, de l'intensification du tourisme et des relations d'affaires, nos liens avec le Honduras se renforcent de jour en jour, et l'on voit se multiplier les perspectives d'échange pour les deux pays.

L'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras, ainsi que les accords parallèles de coopération dans les domaines du travail et de l'environnement, sont des éléments essentiels pour favoriser, au Honduras, les objectifs de la Stratégie d'engagement du Canada dans les Amériques. Je demande l'appui de tous les députés.

• (1615)

[Français]

M. Marc-André Morin (Laurentides—Labelle, NPD): Monsieur le Président, mon collègue a parlé à plusieurs reprises de tourisme. C'est un sujet intéressant. Le tourisme, au Canada, est en perte de vitesse. Cela fait des années qu'on régresse. Le Canada était une grande destination touristique mondiale; maintenant on dirait qu'il ne se fait plus rien et que la promotion du tourisme à l'extérieur du pays est à moitié paralysée.

Je me demande où l'on s'en va. Quand on parle de tourisme, on parle toujours d'aller dans un paradis fiscal ou un pays chaud. On ne pourrait pas penser à faire venir des gens au Canada pour visiter notre pays? Il y a tellement d'attraits. J'aimerais entendre ce que mon collègue a à dire à ce sujet. On est très loin derrière, dans la queue du peloton.

[Traduction]

M. Russ Hiebert: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de ses remarques. J'espère qu'il ne tente pas de décourager les Canadiens de trouver un endroit plus chaud où passer quelque temps en hiver.

Le député a demandé si nous avons prévu des initiatives pour accroître le tourisme au Canada, et j'aimerais signaler que c'est ce que nous sommes en train de faire. Par exemple, nous avons pris des mesures pour attirer les touristes asiatiques dans notre beau pays. Nous avons notamment permis aux Taïwanais d'entrer au Canada sans visa de séjour au cours des dernières années. Plus récemment, nous avons observé une augmentation du nombre de touristes chinois au Canada. J'ai entendu dire qu'il y en avait eu 400 000 l'année dernière. Des personnes avec qui j'ai parlé m'ont dit que, lorsqu'elles vont à Niagara Falls ou dans d'autres destinations emblématiques canadiennes, elles voient beaucoup de touristes venant de partout dans le monde, mais surtout de l'Asie, où nous avons mené une vaste campagne de promotion du tourisme.

Il est vrai que les Canadiens souhaitent passer du temps dans des pays chauds, par exemple durant l'hiver, mais nous veillons aussi à ce que le Canada soit un pays très attrayant pour le reste du monde.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, nous voyons d'un bon œil cet accord commercial. J'aimerais parler du commerce en général.

Initiatives ministérielles

Quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir, ils ont hérité d'un important excédent commercial, qui a contribué directement à la création de dizaines de milliers d'emplois. Ils ont rapidement transformé cet excédent en un déficit commercial de plusieurs milliards de dollars.

Voici la question que je veux poser au député. Le gouvernement conservateur a-t-il une idée aujourd'hui du moment où nous pouvons nous attendre à ce que le Canada affiche de nouveau un excédent commercial plutôt qu'un déficit commercial? Le député peut-il préciser en quelle année les conservateurs seront en mesure d'assurer aux Canadiens qu'il y aura un excédent commercial?

M. Russ Hiebert: Monsieur le Président, le député ne s'attend certainement pas à ce que je prédise l'avenir. Toutefois, il me rappelle le bilan des libéraux.

Il n'y a pas très longtemps, les libéraux ont été au pouvoir pendant 13 longues années, comme nombre d'autres personnes l'ont dit. Nous pourrions nous demander combien d'accords commerciaux ils ont conclus durant ces 13 années. La réponse est trois. C'est bien peu pour une si longue période au pouvoir.

Or, nous avons un gouvernement conservateur depuis 2006 et nous avons conclu des accords avec 37 pays tout en améliorant nos relations commerciales avec les trois pays avec lesquels les libéraux sont parvenus à conclure un accord.

Lorsque le député d'en face essaie d'attaquer le gouvernement sur le front des relations commerciales, c'est un peu fort, quand on pense au parti auquel il adhère.

M. John Carmichael (Don Valley-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale de son excellente présentation. En fait de tourisme, il n'y a pas de plus bel endroit au pays que sa circonscription.

C'est avec grand plaisir que je prends la parole ici aujourd'hui au sujet de l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras. Notamment, j'aimerais dire quelques mots sur la responsabilité sociale des entreprises et son rapport avec cet accord.

On peut définir la responsabilité sociale des entreprises comme l'ensemble des activités bénévoles menées par une entreprise pour fonctionner de manière durable sur les plans économique, social et environnemental. On qualifie aussi de plus en plus ces activités de pratiques commerciales responsables. Elles couvrent un large éventail de domaines, dont la protection environnementale, les droits de la personne, les relations de travail, la gouvernance d'entreprise, la transparence, les relations communautaires, la paix et la sécurité, ainsi que la lutte contre la corruption.

Le gouvernement reconnaît l'importance de la responsabilité sociale des entreprises pour une industrie extractive réputée et concurrentielle à l'échelle mondiale. Le gouvernement encourage les entreprises canadiennes présentes à l'étranger à respecter toutes les lois et normes internationales applicables, à oeuvrer dans la transparence et en consultation avec le gouvernement hôte et les collectivités locales, en plus de concevoir et de mettre en oeuvre des pratiques exemplaires en matière de responsabilité sociale, et il n'attend rien de moins d'elles.

Il y a longtemps que le Canada fait la promotion des pratiques commerciales responsables et encourage l'adoption par les entreprises canadiennes installées à l'étranger. Par exemple, le Canada compte parmi les plus importants artisans et partisans de nombreux outils internationaux majeurs, notamment: les normes de performance de la Société financière internationale en matière de durabilité sociale et environnementale; l'Initiative pour la transpa-

rence des industries extractives; les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne; et, plus récemment, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Voilà qui démontre clairement que le gouvernement s'engage à faire une priorité importante et à long terme des normes en matière de responsabilité sociale des entreprises. Cet engagement s'est traduit par différentes mesures concrètes, dont l'intégration de dispositions rigoureuses en matière de responsabilité sociale des entreprises dans de nombreux accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux. L'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras fait partie de ceux-là.

Autre exemple concret: la stratégie de responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger, aussi connue sous le nom de Renforcer l'avantage canadien. Cette stratégie, lancée en 2009 après la tenue de vastes consultations pancanadiennes auprès de nombreux intervenants clés, s'est révélée un cadre solide au moyen duquel le gouvernement encourage et fait la promotion des pratiques d'affaires responsables auprès des entreprises extractives canadiennes installées à l'étranger.

Notre adhésion au principe des règles internationales sur la responsabilité sociale des entreprises s'étend à tous les secteurs d'activité, où que ce soit dans le monde. C'est pour cette raison que le gouvernement encourage les entreprises canadiennes établies à l'étranger, premièrement, à respecter toutes les lois en vigueur et les normes internationales, y compris celles concernant les droits de la personne et l'environnement, et, deuxièmement, à mener leurs activités dans la transparence et en consultation avec les gouvernements et les populations locales des pays hôtes. Il ne s'attend à rien de moins de leur part.

Je vais être clair. La vaste majorité des entreprises canadiennes exercent leurs activités conformément aux normes internationales de conduite responsable. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les entreprises canadiennes sont très estimées et très respectées dans le monde entier. C'est également l'une des raisons pour lesquelles le Canada est un chef de file mondial dans le secteur de l'extraction.

J'aimerais parler brièvement de l'approche du Canada, qui est axée sur l'adhésion volontaire plutôt que sur la réglementation, les actions obligatoires et les sanctions. Le Canada ne ménage aucun effort afin d'appuyer nombre des lignes directrices sur la responsabilité sociale des entreprises, car nous sommes conscients de leur importance pour les sociétés canadiennes oeuvrant à l'étranger. En vérité, ces lignes directrices fournissent des indications précieuses et permettent aux entreprises canadiennes de réussir. Outre ces lignes directrices, les entreprises canadiennes prennent elles-mêmes des mesures. Le secteur privé a grandement évolué afin de se responsabiliser socialement.

● (1620)

Aujourd'hui, les sociétés canadiennes installées à l'étranger reconnaissent que la responsabilité sociale et les pratiques commerciales responsables sont fondamentales à leur réussite et à leurs bénéfices nets, y compris à la valeur de leurs actions. Elles sont conscientes que l'adhésion à des pratiques commerciales responsables est un gage de réussite. En un sens, la responsabilité sociale des entreprises fait partie intégrante de la gestion et de la structure opérationnelle des entreprises canadiennes.

Initiatives ministérielles

En juin dernier, le premier ministre a annoncé que le gouvernement établira de nouvelles normes de déclaration obligatoire pour les sociétés extractives canadiennes dans le but d'accroître la transparence au sujet des montants que ces sociétés versent aux gouvernements. Cette mesure, qui contribuera également à faire en sorte que les citoyens des pays riches en ressources soient mieux informés et profitent des retombées des ressources naturelles dans leur pays, fait fond sur le rôle de chef de file que joue le Canada en appuyant l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Ces initiatives sur la transparence témoignent de la volonté du gouvernement de collaborer avec ses partenaires commerciaux afin d'adopter des politiques qui favorisent un environnement propice aux investissements durables et responsables dans l'intérêt des pays hôtes et des entreprises.

Une conduite responsable des affaires renforce les effets positifs que peuvent avoir le commerce et l'investissement sur le respect des droits de la personne, les normes du travail, l'environnement et la compétitivité. Elle génère également des retombées positives où les entreprises sont installées. L'accord de libre-échange Canada-Honduras prévoit des dispositions sur la responsabilité sociale des entreprises, car le gouvernement croit que le commerce libre et axé sur des règles est indissociable de la responsabilité sociale et environnementale.

Les accords auxiliaires sur la coopération dans le domaine de la main-d'oeuvre et de l'environnement font en sorte que l'augmentation des échanges commerciaux entre nos pays ne se fera pas aux dépens de nos responsabilités sociales et environnementales. La promotion des pratiques d'affaires responsables pourra aussi se faire par la coopération commerciale. Ces accords incitent les deux gouvernements à promouvoir, auprès de leur milieu des affaires, l'application volontaire d'une conduite responsable. En plus de soutenir les mesures que prend le gouvernement pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises, ces accords permettent d'accroître cette promotion en faisant appel aux partenaires.

Le Canada et le Honduras se sont entendus pour appuyer de bonnes pratiques de responsabilité sociale et pour rappeler aux entreprises qu'elles doivent également assumer cette responsabilité dans leurs politiques internes. Fait important: cette approche bilatérale uniformise les règles du jeu pour les Canadiens qui investissent au Honduras en incitant tous les investisseurs à respecter les principes de responsabilité sociale des entreprises. Les pratiques commerciales responsables permettent d'intégrer des considérations sociales, économiques et environnementales dans les activités quotidiennes des entreprises. Ces considérations sont profitables à l'industrie et à la société et mettent l'accent sur la collectivité où les entreprises sont établies. Étant donné que le Canada et le Honduras ont une relation non négligeable sur le plan des investissements, il était essentiel que ces importants accords parlent de la responsabilité sociale des entreprises.

Le gouvernement a démontré sa détermination à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et les pratiques commerciales responsables sur la scène internationale. Il est d'ailleurs heureux d'élargir ses efforts en collaborant avec ses partenaires commerciaux. L'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras en est la preuve. Il s'agit d'un outil important qui, tout en étant responsable sur les plans social et environnemental, créera des emplois et des débouchés et favorisera la prospérité des Canadiens.

Je demande donc aux députés d'appuyer cet accord très important.

• (1625)

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député. Il a beaucoup parlé de la responsabilité sociale des entreprises et de son importance pour les Canadiens. Toutefois, je crois que les Canadiens s'attendent aussi à ce que le gouvernement assume sa responsabilité démocratique.

Le Honduras est un pays antidémocratique qui possède l'un des pires bilans au monde en matière de respect des droits de la personne. Il affiche le plus haut taux de meurtre de journalistes sur la planète. C'est un centre majeur de trafic de cocaïne. Il tolère des politiques destructives pour l'environnement.

Le Honduras se classe 104^e sur la liste des partenaires commerciaux du Canada et le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement lui-même reconnaît que cet accord ne procurerait que des avantages négligeables aux exportateurs canadiens.

Le Honduras autorise le secteur privé à mener des activités qui nuisent à l'environnement, violent les droits des indigènes et ne respectent pas les souhaits des populations locales. En outre, il permet à de beaucoup d'escadrons de la mort paramilitaires de mener leurs activités alors que ceux-ci intimident les citoyens et commettent des actes violents contre ceux qui expriment pacifiquement leur désaccord.

Les Canadiens n'auraient jamais appuyé un accord commercial avec l'ancien gouvernement d'Ukraine, la Corée du Nord ou l'Iran. Pourquoi le gouvernement croit-il que les Canadiens appuieront un accord avec le Honduras, dont le bilan est tout aussi mauvais pour ce qui est du respect des droits démocratiques et de la personne non seulement par rapport à la norme hondurienne mais par rapport aux normes canadienne et mondiale?

• (1630)

M. John Carmichael: Monsieur le Président, le gouvernement est favorable aux échanges commerciaux. Il croit au commerce, à la création d'emplois et à la prospérité de tous les Canadiens. Lorsque l'on conclut un accord comme celui-ci, en faisant appel à certaines des normes et priorités que je viens d'énoncer, il est essentiel de travailler avec nos partenaires pour nous assurer qu'ils ont les mêmes valeurs.

Le député peut certainement favoriser un environnement de type isolationniste où chacun demeure chez soi, où l'on ne favorise pas le commerce et où l'on ne participe pas aux marchés mondiaux, mais ce n'est pas la stratégie préconisée par le gouvernement ni celle que nous, les ministériels, suivrons dans le cas du présent accord.

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir mis l'accent sur les possibilités de réussite, la création d'emplois, la croissance et le commerce.

Je suis allé au Honduras à quelques reprises, notamment dans des régions isolées où j'ai offert des soins dentaires. J'ai donc été témoin des efforts que déploient les Honduriens pour améliorer leur niveau de vie, et je les en félicite.

Comme mon collègue dispose encore de quelques minutes, pourrait-il nous dire comment un renforcement des investissements et des échanges commerciaux serait bénéfique aux Honduriens, qui souhaitent d'ailleurs ce renforcement? J'apprécierais que le député nous donne quelques exemples.

Initiatives ministérielles

M. John Carmichael: Monsieur le Président, je ne suis jamais allé au Honduras, mais j'ai rencontré des représentants des secteurs des mines et de l'extraction. Ils m'ont parlé de responsabilité sociale et ont expliqué comment les entreprises peuvent redonner aux collectivités locales dans lesquelles elles évoluent et où elles trouvent des travailleurs. En contribuant à la croissance de ces quartiers, de ces milieux, les entreprises créent un environnement plus prospère et plus viable. Elles voient aussi à ce que les gens aient accès à des soins médicaux et dentaires s'il n'y en a pas dans la région.

[Français]

M. Pierre Dionne Labelle (Rivière-du-Nord, NPD): Monsieur le Président, c'est une journée triste. Quand j'entends le député parler de ces principes et de responsabilité sociale des entreprises, je me pose des questions.

Quelle est la responsabilité sociale du gouvernement du Canada?

Le député dit qu'il est pour le commerce. Or les Hells Angels le sont aussi.

Qui étaient ces négociateurs du Honduras et les gens qui étaient devant nous? Il s'agissait de gens responsables de meurtres et d'exactions, qui ont tué des journalistes et des militants syndicaux.

Que les conservateurs suivent cette logique ne m'étonne pas outre mesure. Toutefois, je trouve odieuse que le Parti libéral, notamment le député de Westmount—Ville-Marie, qui était dans la course à la chefferie pour être premier ministre et que je considère intègre, accepte que cette entente soit signée entre le Canada et le pays le plus violent d'Amérique latine où la démocratie est la plus bafouée. C'est ce qui m'attriste le plus aujourd'hui.

[Traduction]

M. John Carmichael: Monsieur le Président, les propos que nous entendons illustrent bien les valeurs des députés de l'opposition, qui prônent l'étroitesse d'esprit et les positions anti-commerce, et restent aveugles aux possibilités de croissance et de réussite.

Je ne sais pas si le député était présent pendant mon discours, mais je tiens à rappeler que l'accord de libre-échange Canada-Honduras contient des dispositions à propos de la responsabilité sociale des entreprises. C'est une responsabilité dont le Canada et son partenaire commercial devront s'acquitter ensemble.

Il faut commencer à bâtir des ponts. Je comprends certaines des préoccupations exprimées par le député. Mais je ne crois pas que le Canada pourra jouer le rôle qui lui revient sur la scène internationale s'il se replie sur lui-même, reste à l'intérieur de ses frontières et devient anti-commerce, anti-croissance et anti-prospérité. Nous devons faire croître nos marchés à l'échelle mondiale.

• (1635)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-20. Je vais commencer par revenir sur les observations de mon collègue du NPD, lesquelles expliquent pourquoi les députés néo-démocrates nuisent souvent aux affaires. Il s'agit d'une position inquiétante, étant donné leur attitude à l'égard du commerce. Certes, ils peuvent ériger des barrières et empêcher les biens d'entrer au pays, mais je leur conseille plutôt de s'ouvrir les yeux sur l'importance du commerce pour le Canada.

On estime qu'au Canada, jusqu'à 80 % de l'activité économique ou des emplois sont attribuables au commerce. Le Canada est un pays commerçant. Les députés néo-démocrates répondent que, dans ce cas-ci, il s'agit d'échanges avec le Honduras. J'ai écouté leurs interventions au sujet du projet de loi C-20. Ils affirment que le

Honduras est un mauvais pays, un pays terrible. C'est ce que je comprends. C'est ce qu'ils affirment. Sont-ils au courant que les échanges commerciaux entre nos deux pays se chiffrent actuellement à plus d'un quart de milliard de dollars? Proposent-ils que nous renoncions aussi à ces échanges? Essaient-ils de nous convaincre que le Canada ne devrait pas entretenir de rapports commerciaux avec des pays comme le Honduras, point à la ligne?

Cela devrait nous préoccuper. Je peux dire que, dans l'histoire du pays, le NPD n'a jamais voté en faveur d'un accord commercial; jamais. Il ne semble pas reconnaître la valeur du commerce. Les néo-démocrates doivent se rendre compte que bon nombre de leurs électeurs occupent un emploi lié au commerce mondial. Au lieu de craindre le commerce, nous devrions reconnaître les bénéfices qu'il peut apporter au Canada.

Voilà la nature des questions que j'ai posées au gouvernement et aux néo-démocrates. Pour mener à bien ce dossier, nous devons reconnaître la valeur du commerce.

Je parlerai plus précisément de l'accord commercial avec le Honduras. Cependant, lorsqu'on examine la balance commerciale générale, on se rend compte que, lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, il y avait un excédent commercial de plusieurs milliards de dollars. Aujourd'hui, nous accusons un déficit commercial de plusieurs milliards de dollars. Qu'est-ce que cela signifie? Mis à part le fait que les conservateurs ont mal géré le dossier commercial, cela signifie que le Canada a perdu des dizaines de milliers de bons emplois. Ne sous-estimons pas les conséquences qu'ont subies les Canadiens de la classe moyenne à cause de la mauvaise gestion du gouvernement.

Le Cabinet du premier ministre doit être en partie tenu responsable. Un intervenant a parlé des 37 accords commerciaux conclus par le gouvernement. Il a cependant omis de souligner que les procédures entourant un certain nombre de ces accords ont été lancées sous un gouvernement libéral. Ce sont les libéraux qui les ont enclenchées. Ils n'ont pas tenu compte du fait que, bien qu'il y ait une attitude différente à l'égard...

• (1640)

M. Dan Harris: Vous autres avez échoué, et les conservateurs en ont ressenti les effets.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je vois qu'un député invoque le Règlement. D'habitude, la présidence ne donne pas la parole à un député qui invoque le Règlement à moins qu'il ne le fasse à partir du siège qu'il occupe normalement à la Chambre.

Le député de Winnipeg-Nord a la parole.

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, le dossier du commerce est intéressant. Je vais en donner un exemple.

Le premier ministre Jean Chrétien avait décidé de se rendre en Chine pour intensifier le commerce. Qu'avait-il fait? Il avait réuni les intervenants, y compris des représentants des gouvernements provinciaux. Je crois même que la délégation comprenait des premiers ministres des provinces. Il avait aussi toutes sortes de cadres d'entreprises et de représentants de syndicats. La délégation qui est allée en Chine était très représentative du Canada. Il était aussi allé dans d'autres pays asiatiques, mais je n'en suis pas vraiment sûr. En fin de compte, les échanges commerciaux avaient augmenté de centaines de millions de dollars comme conséquence directe de ce voyage.

Initiatives ministérielles

Comment cela se compare-t-il à ce que fait notre premier ministre actuel? Tout d'abord, il a fallu un bon moment aux conservateurs pour prendre conscience de l'importance de la Chine et du fait que ce pays aura beaucoup à offrir à l'avenir au chapitre du commerce. Toutefois, je crois que c'est seulement en 2009, peut-être en 2010, que le premier ministre s'est rendu en Chine. Qu'a-t-il obtenu? Je crois qu'il est rentré avec deux pandas. Il estimait que c'était là toute une réalisation. Toutefois, lorsque j'étais député à l'Assemblée législative du Manitoba, le premier ministre provincial avait lui aussi réussi à obtenir deux pandas.

Tout est dans la façon d'aborder le commerce. Les députés du gouvernement prennent la parole et affirment que les résultats sont bons, parce que le gouvernement a signé un autre accord commercial. Ils parlent d'une trentaine d'accords commerciaux. Certains pourraient s'en réjouir et, admettons-le, il est bon de conclure des accords commerciaux. Toutefois, je crois que les Canadiens se préoccupent non seulement de la signature de ces accords, mais aussi de la façon dont le gouvernement s'occupe de l'ensemble du dossier commercial.

Nous devons reconnaître qu'il y a d'autres pays dont nous devons nous occuper plus attentivement. Je le dis parce que les conservateurs ont failli à la tâche, transformant un énorme excédent commercial en un énorme déficit commercial.

Parlons de la façon dont le gouvernement a réussi à semer la pagaille dans le commerce. Cela tient au comportement du présent premier ministre et de son gouvernement conservateur. Cela tient à ce qui se passe aujourd'hui dans les Prairies. Nous avons des mégastocks de grain partout dans les Prairies. Nous en avons tellement que les cellules à grain débordent et que nous devons en entreposer partout. Nous le savons depuis des mois. Ce n'est rien de neuf. Le gouvernement devait être au courant depuis septembre ou octobre de l'année dernière.

Nous avons tout ce grain dans les Prairies, mais les navires sont vides dans les ports du Pacifique. Quelque chose ne fonctionne pas : le grain devrait être stocké dans les navires. Le Canada perd donc des contrats valant des millions de dollars parce que le gouvernement conservateur ne fait pas son travail.

M. Gary Schellenberger: Construisez un pipeline.

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je ne sais pas si nous pouvons acheminer du grain par pipeline. Toutefois, nous parlons actuellement de producteurs de grain des Prairies et le gouvernement a failli à la tâche.

Certains dans les Prairies disent que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est l'un des pires ministres que nous ayons jamais eus.

Des voix: Oh, oh!

M. Kevin Lamoureux: La vérité fait mal, monsieur le Président.

La ministre des Transports s'est finalement levée pour prendre la parole aujourd'hui après un certain temps.

Pourquoi le gouvernement ne modifie-t-il pas la Loi sur les transports au Canada pour protéger nos producteurs et leur fournir une garantie de service? Voilà une chose que le gouvernement peut faire. Le Parti libéral a fait savoir que les modifications possibles sont déjà là, nous les connaissons. Le gouvernement pourrait agir dès aujourd'hui. C'est extraordinaire, avec la collaboration de tous les partis, nous pourrions adopter une mesure législative extrêmement rapidement.

Le gouvernement doit montrer aux producteurs des Prairies que nous nous soucions d'eux. Toutefois, les conservateurs ne sont pas capables d'agir de la sorte.

En conséquence, lorsque nous parlons du commerce, nous devons élargir le discours et penser à ce que nous devons faire non seulement pour conserver les marchés mais également pour les élargir et les faire croître, et assumer nos responsabilités à cet égard.

• (1645)

De façon générale, le gouvernement n'a pas assumé ses responsabilités dans ce dossier. Il doit donc rendre des comptes sur son bilan.

Contrairement au NPD, nous comprenons les avantages des échanges commerciaux. Nous comprenons les préoccupations environnementales et sociales soulevées. Nous sommes tout aussi sensibles à ces questions que les autres partis politiques présents à la Chambre, mais cela ne signifie pas pour autant que nous ne pouvons pas continuer à aller de l'avant.

Le porte-parole du NPD a demandé des nouvelles sur ce qui se passe en Ukraine. Il a mentionné qu'il ne pouvait pas y avoir d'accord commercial sous l'ancien régime ukrainien. Les régimes vont et viennent, mais les échanges commerciaux demeurent. Nous aimerions croire que nous pourrions avoir une incidence. Selon la logique des néo-démocrates, il faudrait interdire les relations commerciales avec les pays qui ne sont pas dignes, selon eux, de commercer avec le Canada. À ce compte, il faudrait annuler beaucoup d'activités d'importation et d'exportation qui ont cours aujourd'hui.

Nous pouvons faire mieux. Nous voulons conclure des accords commerciaux avantageux pour les Canadiens, d'abord et avant tout. Nous voulons également conclure des accords commerciaux qui amélioreraient les conditions de vie dans d'autres pays. Le Canada peut tirer profit de ces échanges, si le gouvernement gère bien le dossier. Le Honduras en est un exemple.

L'industrie porcine occupe une place importante au Manitoba. Cette province compte plus de porcs que d'êtres humains. Nous ne pouvons pas consommer tout le porc que nous produisons, alors nous avons besoin de marchés d'exportation, et le Honduras est l'un de ces marchés. Grâce à cet accord, le Manitoba serait en mesure d'exporter une plus grande quantité de porc au Honduras et pourrait en profiter. Je me suis rendu dans les exploitations porcines et à l'abattoir Burns de Brandon. Beaucoup d'emplois ont été directement créés par l'industrie porcine au Manitoba. Notre province a bénéficié des retombées économiques de cette industrie. Au Canada et un peu partout dans le monde, des gens peuvent consommer des produits alimentaires de qualité et de première classe grâce à cette importante industrie du Manitoba.

Je suis favorable aux accords de libre-échange lorsqu'ils sont avantageux pour les pays signataires.

La semaine dernière, au cours de la période des questions, j'ai demandé au gouvernement ce qu'il faisait concernant certaines craintes relatives à l'industrie porcine. Dans certaines régions, les moulées employées soulèvent des interrogations. Dans quelle mesure le gouvernement s'efforce-t-il de protéger l'intégrité de cette industrie? Une fois de plus, il y a manquement de la part du gouvernement.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement doit adopter une approche plus énergique pour répondre aux besoins des populations. Il doit mettre la main à la pâte pour essayer de résoudre les problèmes dans la mesure du possible. Les éleveurs de porc du Manitoba, du Québec et d'ailleurs craignent que l'intégrité de l'industrie soit menacée à cause des moulées qui sont vendues sur le marché. Ils veulent que le gouvernement intervienne dans cet important dossier. Nous sommes tous directement concernés par ce dossier, en particulier lorsque nous discutons de l'accord commercial avec le Honduras qui nous est soumis aujourd'hui. C'est très important.

• (1650)

Le Honduras a une population d'environ 8 millions d'habitants. Ses principales exportations comprennent des minerais, du café, des fruits tropicaux, de la canne à sucre et, récemment, des vêtements destinés au marché international. L'industrie du vêtement hondurienne connaît une croissance assez importante.

Le Honduras se trouve dans une région névralgique du monde. C'est en 2001 que le besoin s'est fait sentir et que des négociations ont été entreprises en vue de conclure des accords commerciaux avec des pays comme le Honduras, le Guatemala, le Salvador et le Nicaragua. D'ailleurs, nous débattons aujourd'hui d'un accord avec le Honduras. Le Canada doit faire son possible pour tendre la main à ces pays et les aider à améliorer leur situation économique. C'est ce que souhaitent les Canadiens dans l'ensemble.

Nous n'avons pas à craindre les accords de libre-échange. Ils comporteront toujours des lacunes, dont nous devons être conscients. Je veux que la main-d'oeuvre canadienne soit à armes égales avec celle des pays qui nous font concurrence. Il est frustrant pour moi et pour beaucoup de gens au Parti libéral de voir que d'autres pays versent des subventions à leurs industries et que cela pourrait nuire à des industries de chez nous.

Le problème concerne tout le monde. Nous voulons tous sauvegarder les emplois que nous avons. Pour ma part, je comprends bien la situation de beaucoup d'industries présentes dans ma province, des industries que je veux voir croître. J'ai parlé de l'industrie du porc. Nous avons également d'autres industries, l'aérospatiale notamment, dont je suis très fier.

L'industrie touristique présente un grand potentiel de croissance. Il serait merveilleux de voir plus de gens du Honduras venir au Canada et de Canadiens visiter ensuite le Honduras. Nous observons une augmentation globale des voyages dans le monde. Les retombées sont phénoménales. Elles se traduisent notamment par des centaines de milliers d'emplois partout dans le monde, et par des dizaines de milliers ici.

Je vois que le temps qui m'était attribué est à peu près écoulé. Comme les députés peuvent le constater, nous accordons notre appui de principe à l'adoption de ce projet de loi. Le Parti libéral n'a pas peur du libre-échange. Il le voit comme quelque chose de très avantageux. Si on reconnaissait que le Canada est grandement tributaire du commerce international, je suppose qu'on verrait un plus large appui des deux côtés de la Chambre. Le Canada a besoin d'échanges commerciaux, et nous devrions examiner les pays qui offrent un grand potentiel dans ce domaine.

Je termine sur une note très personnelle. Les Philippines sont un pays qui me passionne beaucoup. C'est l'un des principaux pays d'origine de nos immigrants aujourd'hui. J'estime que nous devons aller au-delà de l'immigration et commencer à examiner ce que nous pourrions faire de plus pour favoriser les échanges commerciaux et le tourisme.

Le monde compte beaucoup de magnifiques pays et nous devons y accroître notre présence. Si nous travaillons bien, les Canadiens et la classe moyenne en profiteront, parce que des dizaines de milliers d'emplois seront créés et que la qualité de vie non seulement des Canadiens mais également de gens un peu partout dans le monde s'en trouvera améliorée.

• (1655)

L'hon. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de Winnipeg-Nord.

Avant toute chose, je tiens à rappeler le bilan du Parti libéral en matière de libre-échange. Souvenons-nous de la fameuse campagne électorale de 1988, lorsque les libéraux se sont opposés bec et ongles à l'accord de libre-échange. Je sais et nous savons tous que le NPD s'oppose systématiquement au libre-échange simplement parce qu'il n'est pas dans sa nature d'appuyer le libre-échange et toutes ses retombées. Je suis convaincu que le député en conviendra. Les néo-démocrates sont très protectionnistes.

Le député pourrait-il expliquer pourquoi le Parti libéral a fait volte face par rapport à la position qu'il affichait au cours de la campagne électorale de 1988 et pourquoi son parti n'a pas signé davantage d'accords de libre-échange durant les 13 années où il a été au pouvoir?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je remercie le député winnipegais de Charleswood—St. James—Assiniboia de sa question.

D'entrée de jeu, je suis d'accord avec lui à propos des néo-démocrates. Il peut être exaspérant d'essayer de ne pas constamment se demander où ils vont pêcher leurs idées en matière de libre-échange.

J'ose croire que les néo-démocrates pourraient finir par être favorables à un certain libre-échange. Un peu plus tôt, un de nos collègues du NPD nous a laissé entrevoir cette éventualité. Je crois que les néo-démocrates seraient en faveur d'un accord avec le Japon, par exemple. Cependant, je ne les ai pas vraiment entendu parler d'un autre pays.

Cela dit, je reconnais effectivement qu'il y a eu toutes sortes d'accords commerciaux. Certains ont été conclus par les conservateurs et d'autres, par les libéraux. Parfois, les premiers pas remontent à 2001, comme dans le cas de l'accord de libre-échange avec le Honduras dont il est question aujourd'hui. Les pourparlers ont en effet été entamés à l'époque de Jean Chrétien.

Je pourrais récapituler les accords au fil des ans. C'est le Parti libéral qui, dans les années 1960, a piloté le Pacte de l'automobile. C'est assurément l'un des plus grands accords commerciaux jamais conclus. Il a mené à la création de centaines de milliers d'emplois. Il a été immensément avantageux, aussi bien pour le Canada que pour les États-Unis.

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un grand intérêt les discours concernant le projet de loi à l'étude.

Je trouve vraiment curieux que l'opposition officielle soit blâmée parce qu'elle est la seule à s'inquiéter de l'accord commercial avec le Honduras. Pourtant, on me dit qu'un rapport commandé par l'Université Carleton et rédigé par des auteurs aussi radicaux que Derek Burney et Thomas d'Aquino, en consultation avec les Canadiens, a recommandé qu'Ottawa concentre plutôt ses efforts sur les négociations avec les grands pays qui peuvent nous offrir d'importants avantages.

Les auteurs de ce rapport estiment que l'accord avec le Honduras, s'il est adopté, aura une contribution équivalant à 71 minutes de commerce pour le Canada. Ils se posent également des questions sur le temps, les efforts et l'argent des contribuables qui sont consacrés à la négociation d'un accord commercial de cet ordre.

L'un des députés du gouvernement qui ont pris la parole a signalé que l'accord est accompagné d'une merveilleuse entente complémentaire sur l'environnement. En toute franchise, elle n'a rien de merveilleux. Le gouvernement a constamment réduit la portée de ces ententes. De plus, l'entente sur l'environnement joue un rôle secondaire, et ses dispositions ne comportent pas de conditions liant suffisamment les parties. Elle ne crée ni un conseil permanent des ministres de l'Environnement ni un secrétariat à plein temps, et rien n'est prévu pour assurer une mise en œuvre efficace.

Comment le député peut-il défendre l'accord dans ces conditions? Croit-il que les accords commerciaux doivent être affaiblis encore plus depuis l'adoption de l'ALENA?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, une grande partie de mon intervention concernait le commerce entre le Canada et les autres pays du monde. Nous sommes conscients du fait que le tableau d'ensemble est bien plus vaste que l'accord à l'étude aujourd'hui. J'ai d'ailleurs l'impression de l'avoir souligné dans mon discours.

Rien n'a changé. Nous, libéraux, croyons au commerce et pensons que le gouvernement n'a pas fait un travail sérieux dans l'ensemble. J'ai insisté sur ce point, et je l'ai souvent fait.

Cela étant dit, nous ne croyons pas que des échanges d'un quart de milliard de dollars avec le Honduras soient négligeables. Il n'y a pas de honte à appuyer un accord commercial. Cela ne signifie pas que nous fermons les yeux sur des questions de politique sociale. Nous pouvons insister énergiquement sur de telles questions tout en appuyant un accord commercial.

Je sais que la députée a de la difficulté à l'admettre. Si nous acceptons son raisonnement, il nous faudrait mettre fin à tous les échanges commerciaux avec le Honduras. Ces échanges s'élèvent actuellement à plus d'un quart de milliard de dollars par an.

• (1700)

[Français]

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Monsieur le Président, j'ai eu beaucoup de difficulté à écouter le discours de mon collègue libéral, et je pense que c'est aussi le cas de mes collègues du NPD.

Je veux communiquer quelques faits à la Chambre. Le Honduras est largement considéré comme la capitale du meurtre dans le monde, avec un nombre record de 7 172 homicides en 2012. Vingt-trois journalistes y ont perdu la vie au cours des trois dernières années seulement. Seulement 1 % des crimes font l'objet d'une enquête policière. Cela veut dire qu'il y a 7 172 homicides dans une année et seulement 1 % de ces crimes font probablement l'objet d'une enquête policière. Les journalistes vivent constamment dans la peur.

Personnellement, je suis contente que l'on n'appuie pas cet accord de libre-échange, parce que ce n'est pas un bon échange. En tant que pays démocratique, le Canada ne devrait pas appuyer un pays qui tolère ces choses en son sein. Je suis fière de ne pas l'appuyer. J'aimerais demander au député comment il peut moralement et éthiquement l'appuyer.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je mets la députée au défi. Si elle croit vraiment à ce qu'elle vient de dire, pourquoi

Initiatives ministérielles

appuie-t-elle les échanges de plus d'un quart de milliard de dollars qu'il y a aujourd'hui entre les deux pays? N'est-ce pas là une question valide à poser au NPD? J'aimerais qu'un député néo-démocrate m'explique pourquoi son parti permet que le commerce entre les deux pays augmente naturellement.

Voici l'énoncé qui semble inquiéter beaucoup de gens: le Canada est une nation marchande. En fin de compte, si les néo-démocrates souhaitent poursuivre dans la même voie, il n'y a rien qui s'y oppose, mais il faudrait qu'ils disent carrément qu'à leur avis, il faudrait interdire les échanges avec ces pays. Bien sûr, ils ne sont pas disposés à faire une telle déclaration. Pourquoi? Je soupçonne qu'ils cherchent simplement à justifier leur comportement à la Chambre à l'égard du dossier commercial puisqu'ils n'ont jamais voté en faveur d'un accord de libre-échange. Ils voudront peut-être le nier, mais c'est la réalité.

Je crois que c'est un moyen de se justifier. Si ce n'est pas le cas, il faudrait qu'un député néo-démocrate prenne la parole et demande que nous mettions fin à tout échange commercial avec ce pays, si c'est bien le point de vue du Nouveau Parti démocratique.

[Français]

M. Marc-André Morin (Laurentides—Labelle, NPD): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord me fait penser à quelque chose tout à coup, et c'est la facilité avec laquelle le gouvernement et son chef considèrent la possibilité de faire affaire avec des dictatures. En effet, c'est le genre de gouvernement le plus efficace, le plus rapide à prendre des décisions et avec lequel il est le plus facile de faire affaire. J'aimerais que le député nous dise s'il est d'accord avec son chef à ce sujet.

• (1705)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, ne me demandez pas de défendre le gouvernement ou le Parti conservateur. Si nous laissons le projet de loi de côté et que je disposais d'une période de temps illimitée, je me ferais un plaisir de parler du gouvernement conservateur et de son attitude à l'égard de la Chambre. En fait, j'en ai fait état plus tôt aujourd'hui.

Notre pays n'avait jamais encore connu une telle attaque contre la démocratie. La Loi sur l'intégrité des élections et les attributions de temps en sont des illustrations. Il y a une foule de problèmes et nous ne parlons ici que du processus. Monsieur le Président, si je devais commencer à traiter des enjeux, il vous faudrait demander le consentement unanime pour m'accorder le temps nécessaire. Certains députés pourraient vouloir apporter leur sac de couchage...

M. Harold Albrecht: Certainement pas.

M. Ryan Leef: Et des bouche-oreilles.

M. Kevin Lamoureux: En effet monsieur le Président, il me faudrait beaucoup de temps pour faire mon exposé.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je ne sais pas si le député demande le consentement unanime de la Chambre pour déroger à la limite de temps prévue.

M. Kevin Lamoureux: Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Il ne semble pas y avoir consentement à cette fin.

Initiatives ministérielles

Nous reprenons le débat. Le député d'Elgin—Middlesex—London a la parole.

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec l'excellent député d'Huron—Bruce, qui ne ménage jamais ses efforts. Son intervention fera suite à la mienne.

Je me joins à mes collègues pour exprimer mon appui à la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange Canada-Honduras. Le 27 novembre 2013, le gouvernement conservateur dévoilait son Plan d'action sur les marchés mondiaux. Cette stratégie s'inscrit dans nos efforts continus afin de favoriser l'emploi, la croissance et la prospérité pour les Canadiens. Le Plan d'action sur les marchés mondiaux cible 80 pays qui ont été identifiés comme des marchés potentiels pour les entreprises canadiennes. Le plan vise à faire croître les exportations, qui sont essentielles pour un pays commerçant comme le Canada. Par exemple, le plan prévoit que d'ici 2018 le pourcentage des petites et moyennes entreprises qui sont actives dans des marchés émergents passera de 29 % à 50 %.

Cela dit, nos efforts ne vont pas porter uniquement sur des secteurs traditionnels comme les exportations. Les compagnies canadiennes doivent innover si elles veulent survivre. Les entreprises pour lesquelles la science, l'innovation, la recherche et le développement sont des parties intégrantes de leur stratégie créent les emplois spécialisés et bien rémunérés que nous voulons avoir au Canada. Par conséquent, le plan va aussi favoriser de nouveaux partenariats dans le secteur de l'innovation.

L'accès préférentiel aux marchés fait aussi partie intégrante de la stratégie du gouvernement. Nous ne pouvons pas nous permettre de traîner la patte pendant que nos concurrents concluent des accords commerciaux importants. Nous devons tout faire pour demeurer concurrentiels et répondre aux attentes des exportateurs, investisseurs et fournisseurs de services canadiens. Tous ces gens nous ont clairement dit que nous devons les aider à élargir leurs horizons afin qu'ils puissent créer des emplois et favoriser la croissance dans leur coin de pays. C'est exactement pour cette raison que le renforcement des relations commerciales entre le Canada et les pays dont les marchés croissent le plus rapidement, comme le Honduras, constitue un pan important de notre plan de prospérité à long terme.

Le gouvernement conservateur a mis en branle un ambitieux programme d'échanges commerciaux et d'investissements. L'autre jour, le premier ministre a annoncé qu'un accord de principe avait été conclu avec l'Union européenne. Une fois qu'il sera ratifié, l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne nous donnera accès à 28 nouveaux marchés et à plus de 500 millions de consommateurs. Les entreprises canadiennes auront accès à 500 millions de nouveaux consommateurs. L'accord en question va couvrir l'ensemble des aspects touchant nos échanges commerciaux avec l'Europe, comme les biens et services, la mobilité de la main-d'oeuvre, les investissements et l'approvisionnement, y compris les marchés infranationaux, et j'en passe. Si le Canada a ainsi accès au plus gros marché du monde — on parle d'un PIB de 17 billions de dollars —, il pourra seulement en sortir gagnant. Il s'agit d'un moment historique pour le Canada et les entreprises d'ici.

L'accord avec l'Union européenne profitera grandement aux sociétés canadiennes, mais ce serait manquer de vision que de se concentrer sur une seule région du monde. C'est pourquoi, en octobre 2012, le Canada s'est joint aux pourparlers sur le Partenariat transpacifique multilatéral. Ce groupe est composé de 12 pays de l'Asie-Pacifique, et l'ensemble de ces pays compte pour 39 % de l'économie mondiale; leur PIB combiné s'élève à 28,1 billions de dollars. Il est absolument crucial que nous profitons de cette chance

afin que les entreprises canadiennes puissent se tailler une place de choix sur le marché Asie-Pacifique.

En plus de ces négociations, le Canada discute aussi avec le Japon et la Corée.

Il convient en outre de souligner la plus récente annonce que le gouvernement conservateur a faite en matière de commerce international, soit le début des négociations en vue de la modernisation et de l'expansion du libre-échange avec Israël. Lors sa première visite officielle dans la région, le premier ministre a confirmé que nous moderniserions des chapitres de l'Accord de libre-échange Canada-Israël portant sur l'accès de produits aux marchés, la règle pour les produits originaires, les dispositions institutionnelles et la procédure de règlement de conflits. En plus de mettre à jour des aspects clés de l'accord, le Canada essaiera aussi d'amorcer des négociations sur de nouveaux chapitres dans divers secteurs: la facilitation des échanges commerciaux, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, la propriété intellectuelle, le commerce électronique, le marché du travail et l'environnement. Cette initiative facilitera les échanges commerciaux en réduisant les obstacles techniques, en améliorant la coopération, en augmentant la transparence en matière de réglementation et en réduisant le coût des transactions pour les entreprises.

● (1710)

La mise à jour de l'Accord de libre-échange Canada-Israël est un autre élément de notre vaste programme en matière de commerce international. La modernisation des accords de libre-échange, comme celle que nous entreprenons avec Israël, vise à préserver la compétitivité des entreprises canadiennes.

La compétitivité est la raison même pour laquelle nous devons mettre en oeuvre notre accord de libre-échange avec le Honduras. Les États-Unis et l'Union européenne ont déjà conclu de tels accords avec ce pays. Comment pouvons-nous donner un avantage à nos entreprises si nous ne pouvons pas veiller à ce qu'on leur accorde un traitement comparable? Nous maintenir au niveau des principaux concurrents du Canada n'est que l'une des raisons pour lesquelles nous devons conclure cet accord.

L'accord de libre-échange comporte aussi d'autres avantages, que j'aimerais répéter. Premièrement, l'accord aiderait les producteurs et les exportateurs canadiens en éliminant les droits de douane. C'est à cela que sert le libre-échange. L'accord aidera toutes sortes d'entreprises et de secteurs canadiens, comme les produits chimiques, le bois, les pâtes, les produits de pâtes et papiers, les véhicules, les pièces d'automobile, ainsi que le poisson et les fruits de mer. Il sera aussi avantageux pour les producteurs agricoles canadiens des secteurs comme le boeuf, le porc et les produits à base de pommes de terre. Les fournisseurs de service canadiens jouiront d'engagements accrus dans des secteurs présentant un intérêt pour les exportateurs, comme les ressources naturelles, les services professionnels et les technologies de l'information et des communications.

En outre, les investisseurs canadiens seraient protégés par les dispositions légales de l'accord, leur assurant un traitement non discriminatoire et la possibilité d'avoir accès à des mécanismes de règlement des différends exécutoires, transparents et impartiaux.

Dans le cadre de notre approche adaptée au XXI^e siècle en matière d'accords commerciaux, le Canada a aussi inclus à cet accord des dispositions sur la responsabilité sociale des entreprises, comme mon collègue l'a dit plus tôt. Le Canada souligne ainsi qu'il s'attend à ce que ses entreprises respectent les normes de conduite responsable internationalement reconnues, au Canada et à l'étranger.

Initiatives ministérielles

Notre engagement envers la saine gouvernance des entreprises ne s'arrête pas là. En plus de l'accord de libre-échange, nous ratifions aussi des accords parallèles relatifs à l'environnement et à la coopération dans le domaine du travail. Cela s'inscrit dans notre engagement à veiller à ce que l'augmentation des échanges commerciaux n'ait pas d'effets néfastes sur les pratiques de travail et les pratiques environnementales.

Grâce à cette approche globale en matière de négociation des accords de libre-échange, il n'est pas étonnant que l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras soit de grande qualité. Ses retombées, ainsi que celles des initiatives du gouvernement et d'autres initiatives commerciales internationales, devraient être évidentes pour tous les députés. C'est pour cette raison que j'exhorte la Chambre à adopter cet accord.

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole en ce débat. On entend constamment dire qu'au NPD, on est contre le libre-échange et contre les emplois; il faut croire qu'on est contre l'air.

Dans un accord comme celui-là, on peut se demander ce qui peut être intéressant pour les gens de Longueuil, que je représente. Ce n'est pas par fermeture d'esprit. Par exemple, nous sommes très conscients qu'un des grands avantages de l'accord de libre-échange avec l'Europe est l'industrie bovine, l'élevage du boeuf. C'est très bien de voir qu'il y a des avantages ici, qu'on va leur vendre quelque chose, qu'ils vont nous vendre autre chose. Il faut régler cela, je suis bien d'accord.

Mais dans ce cas-ci, concrètement, avec un pays comme celui-là, qu'est-ce que je peux bien dire aux gens de Longueuil? Vais-je leur dire que c'est une bonne idée de faire cet accord de libre-échange? On va leur vendre certains produits. Le député a évoqué quelques secteurs, mais c'est quand même assez nébuleux, et surtout, cela pèse bien peu dans la balance quand ces gens regardent par la suite un reportage sur la situation politique qui sévit là-bas. Cela leur parle encore plus quand ils entendent dire qu'on accueille des réfugiés de ce pays-là. Comment peut-on concilier ces deux éléments?

• (1715)

[Traduction]

M. Joe Preston: Monsieur le Président, on m'a fait remarquer que hier était la date limite pour les échanges au sein de la LNH. Les néo-démocrates sont si farouchement opposés aux échanges qu'ils voulaient également empêcher ceux-là.

Je ne peux pas parler de la circonscription du député, mais je peux lui dire ce que ce projet de loi représente pour ma circonscription, Elgin—Middlesex—London. Je suis persuadé que le projet de loi serait bénéfique pour l'ensemble du pays, mais comme je l'ai dit dans mon discours, il serait certainement bénéfique pour le secteur des produits agricoles et le commerce du boeuf et du porc.

Ma région, située dans le Sud de l'Ontario, a désespérément besoin de débouchés commerciaux après le ralentissement économique aux États-Unis. Le projet de loi serait bénéfique pour le commerce du matériel de fabrication et des produits chimiques que nous produisons et que nous pouvons vendre dans le monde entier.

J'ai parlé de la machinerie industrielle. Parlons également du secteur des véhicules et des pièces d'automobiles. Actuellement, le Honduras impose pour tous ces produits des droits de douane pouvant atteindre 15 %. Un accord de libre-échange les ferait disparaître. Le libre-échange avec le Honduras donnerait certaine-

ment du travail aux fabricants, aux petites entreprises et aux petits ateliers d'usinage de ma circonscription.

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations de mon collègue sur l'importance de signer cet accord de libre-échange avec le Honduras.

J'aimerais souligner le fait que bien des néo-démocrates, même la totalité, sont contre le commerce. Par exemple, le député de Dartmouth—Cole Harbour a dit que les accords commerciaux éliminent des emplois. Quant au député de Colombie-Britannique—Southern Interior, il a écrit que les accords commerciaux menacent l'existence même de notre pays.

Je crois qu'il importe de dire que le NPD ne comprend pas comment le commerce peut sortir la population de la pauvreté tout en favorisant les droits de la personne et la sécurité.

Mon collègue voudrait-il nous donner son avis sur la façon dont cet accord de libre-échange favoriserait les investissements et la création d'emplois au Honduras tout en atténuant certaines difficultés auxquelles le peuple hondurien doit actuellement faire face?

M. Joe Preston: Monsieur le Président, je remercie le député de Kitchener—Conestoga de l'excellent travail qu'il a fait et qu'il fait encore au Honduras.

Comme j'ai toujours eu une petite entreprise, j'ai toujours essayé de créer des débouchés. Je crois que nous augmentons le niveau de vie de ma circonscription, entre autres, en créant des emplois ou en ayant des rapports commerciaux avec le Honduras, en donnant davantage la possibilité à ce pays d'avoir des échanges commerciaux avec le Canada et en créant ainsi des emplois et des moyens financiers.

Nous profitons de l'amélioration du niveau de vie partout où nous avons conclu des accords commerciaux. Certains diront que c'est le Honduras et qu'il n'est pas question de milliards ou de billions, mais plutôt de millions. Eh bien, les millions ne sont pas à négliger. Ils sont utiles pour les entrepreneurs du Honduras. Grâce à cet accord de libre-échange, ceux-ci auront accès à 35 millions de consommateurs de plus au Canada. Cet accord leur donne la possibilité d'améliorer la situation de leur famille, de créer des emplois et d'embaucher plus de gens dans leur collectivité.

M. Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre au sujet de l'accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras. J'ai écouté attentivement les allocutions des autres députés.

En premier lieu, il est important de souligner, comme un autre député l'a fait avant moi, que le Canada commerce déjà avec le Honduras. Il ne s'agit pas ici d'explorer la possibilité d'éventuels échanges commerciaux avec le Honduras; la valeur de nos échanges commerciaux actuels avec ce pays est déjà de l'ordre de plusieurs millions de dollars. Nous parlons plutôt de réduire ou d'éliminer les droits de douane. C'est là où se situent le débat et l'essentiel de l'accord.

Une fois l'accord en vigueur, près de 70 % des droits de douane actuels seront abolis. Sur toute la durée de l'accord, dont la mise en oeuvre complète prendra de 5 à 15 ans, plus de 98 % des droits de douane actuels seront éliminés. Il faut en être conscient.

Initiatives ministérielles

La population du Honduras compte environ 8,3 millions de personnes. Elle a presque doublé au cours des 25 dernières années. Le Honduras connaît une croissance rapide. Comme tous les pays en pleine expansion, il présente d'énormes possibilités de développement et d'innovation, notamment pour notre commerce.

Au cours des dernières années, la population du Honduras a connu une augmentation se situant entre 3 % et 4 %. Tout comme la population, l'économie est aussi en pleine croissance. Le Honduras n'est pas un pays très industrialisé, ce qui, en soi, présente encore plus de possibilités pour le secteur manufacturier canadien. Pensons au plastique ou à tout autre produit dont a besoin une économie qui grandit, se diversifie et progresse.

Il est aussi important de souligner que le Canada n'est pas le premier pays à tenter de conclure un accord commercial avec le Honduras. Les États-Unis ont signé un accord commercial avec le Honduras il y a près de 10 ans, soit en 2006. L'Union européenne en a signé un en 2013. Des précédents existent donc, ce qui m'amène à un autre point important: le Canada éliminera les droits de douane pour que ses agriculteurs puissent soutenir la concurrence avec les producteurs américains et qu'ils profitent des mêmes possibilités qu'eux.

Je vais donner un exemple du tort que l'absence d'accord avec la Corée du Sud fait aux producteurs de soya comestible de ma circonscription, Huron—Bruce. Les tarifs douaniers sur le soya comestible sont extrêmement élevés. Les États-Unis ont conclu avec la Corée du Sud un accord qui désavantage actuellement les producteurs de Huron—Bruce. En raison de cet accord, le bénéficiaire, non le prix, non le prix du soya rendu, mais le bénéfice que le producteur de soya comestible touche, est réduit en raison du tarif appliqué au produit. C'est de cela dont nous parlons.

Huron—Bruce est située dans le Sud-Ouest de l'Ontario. On y produit beaucoup de boeuf et de porc. Pour donner une idée de la taille de la production, juste en Ontario, c'est environ 4,8 millions de porcs et 600 000 têtes de bétail par année qui se rendent sur le marché. Cet accord commercial offre des possibilités extraordinaires dans le secteur de la viande rouge.

J'en profite pour mentionner qu'au cours des dernières années — et je félicite Jim Clark de l'organisme Ontario Corn Fed Beef — une marque de boeuf de bovins nourris au maïs a été créée et est considérée comme un produit de qualité supérieur dans le monde. Un grand nombre de producteurs de boeuf en Alberta sont nerveux parce qu'ils savent que le boeuf de bovins nourris au maïs de l'Ontario est le meilleur. Environ 55 % des éleveurs en Ontario optent pour ce programme et, pour eux, il y a des possibilités.

Je devrais aussi mentionner certains des tarifs douaniers, en pourcentage, auxquels nos producteurs seraient assujettis. Pour le boeuf et le porc, ils sont de 15 %.

• (1720)

Un autre produit qui pourrait certainement être exporté à partir de Huron—Bruce, et de l'ensemble du pays, c'est le sirop d'érable. Dans son cas, les droits de douane se situent à environ 10 %, en moyenne. Pour l'ensemble des produits agricoles exportés au Honduras, ils sont d'environ 10,5 %.

Nous enregistrons des ventes d'environ 3 millions de dollars par année au Honduras. Nous avons une excellente occasion d'augmenter nos ventes en travaillant avec les gens sur le terrain pour abattre ces obstacles et pour faire parvenir davantage de produits aux habitants du Honduras.

Je signale par ailleurs qu'il est d'une importance vitale, pour beaucoup de ces projets et accords commerciaux, assurément dans le cas des pays en développement, d'avoir des installations portuaires de calibre mondial. Heureusement, le Honduras possède des installations portuaires de classe mondiale permettant l'embarquement et le débarquement des conteneurs. En soi, c'est un élément précieux. C'est probablement grâce à cela que nous avons depuis longtemps des relations commerciales avec le Honduras.

Nous ne devons pas tenir compte seulement des avantages que le Canada peut en retirer sur le plan des exportations; nous devons aussi prendre en considération notre contribution dans le cadre de cet accord et les avantages qu'en retirera la population du Honduras.

Il y a des produits que les Canadiens consomment beaucoup, comme le café, les ananas, les bananes, etc. Sans être du lait et des oeufs, ce sont, pour la plupart des Canadiens, des aliments de base dans leur régime alimentaire. La réduction des droits de douane sur ces produits serait bonne pour les Canadiens. Ce serait bon pour tous les Canadiens, peu importe leur revenu. Cela permettrait aux familles de mettre ces denrées sur la table pour moins cher.

Si l'on se tourne vers l'infrastructure, quels sont les problèmes auxquels les Honduriens sont confrontés? Ils ont probablement une foule de problèmes d'infrastructure, comme les routes et les ponts, l'eau potable et les égouts dans leurs villes et leurs régions urbanisées, le cas échéant. Or, nous avons au Canada des entreprises d'ingénierie et de construction de calibre mondial. Je suis certain que ces compagnies sont déjà présentes au Honduras, mais cela leur permettrait d'y jouer un rôle accru et de tirer profit de plus grandes possibilités commerciales.

Je voudrais maintenant m'attarder un peu plus sur Huron—Bruce. C'est une grande circonscription rurale du sud-ouest de l'Ontario. J'ai mentionné la production de boeuf et de porc. La région est une très grande productrice de céréales, de maïs, de soja, de blé et d'autres denrées spécialisées qui ne sont peut-être pas courantes pour les Canadiens d'un océan à l'autre.

Nous avons le port en eau douce le plus profond à Lake Huron, ce qui ouvre d'immenses possibilités. De grandes quantités de céréales sont débarquées et embarquées à Goderich chaque année, ce qui ouvre d'autres possibilités. Peut-être que l'accord commercial Canada-Honduras ne changerait pas le paysage commercial à Huron—Bruce du jour au lendemain, mais si l'on ajoute l'effet cumulatif de tous les accords commerciaux, cela serait avantageux pour les producteurs agricoles.

Nous avons les plus grands silos-élevateurs intérieurs; ils appartiennent à la coopérative de Hensall.

Je me souviens des élections de 2005. Le prix du maïs tournait alors autour de 2 \$. Les agriculteurs peinaient de bon droit à joindre les deux bouts. Nous avons pris un engagement envers les producteurs, fondé sur ce qu'ils nous avaient dit. Ceux-ci ne voulaient pas gagner leur vie en recevant des chèques par la poste. Ils voulaient gagner leur vie en vendant leurs produits sur le marché. Je suis fier de dire que huit ou neuf ans plus tard, c'est ce qu'ils font. Ce n'est pas seulement en raison des accords commerciaux. Il y a beaucoup d'autres facteurs qui entrent en jeu. Toutefois, les accords commerciaux ont un effet cumulatif et ils ont permis de grandement améliorer la situation des producteurs canadiens.

Nous pouvons suivre l'évolution du prix d'un grand nombre de produits et constater ce qu'il en est maintenant. Nous pouvons aussi constater que la valeur des terres agricoles a augmenté depuis 2005. C'est parce que nous cherchons à créer des débouchés, à réduire les obstacles et à collaborer avec d'autres pays. Nous travaillons avec leurs vétérinaires et leurs agences d'inspection des aliments. Ainsi, en cas de problème lié à une denrée, ils peuvent réagir rapidement tout en sachant que le Canada dispose de mécanismes pour protéger ses exportations de denrées alimentaires. Nous avons fait cela.

• (1725)

Il y a un autre produit dont je n'ai pas encore parlé: le merveilleux bois d'oeuvre de la circonscription de Huron—Bruce. C'est du bois d'érable, de chêne et de cerisier de premier ordre. La qualité des produits est excellente. Il y a aussi du noyer, pour faire du placage ou des planchers de bois franc. Les tarifs douaniers sur ces produits diminueraient. Je crois qu'ils sont de 15 % pour les produits du bois, mais ils diminueront.

Au fur et à mesure que ces tarifs diminueront, nos produits deviendront plus concurrentiels par rapport à ceux des États-Unis et de l'Union européenne. C'est une bonne chose pour la population, pour les producteurs et, assurément, pour les circonscriptions comme la mienne, la circonscription de Huron—Bruce.

Je répondrai volontiers aux questions de l'opposition.

• (1730)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Comme il est 17 h 30, nous n'aurons pas le temps de passer à la période de questions et d'observations. La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE RÈGLEMENT SUR LES MAMMIFÈRES MARINS

M. Greg Kerr (Nova-Ouest, PCC) propose que le projet de loi C-555, Loi concernant le Règlement sur les mammifères marins (permis d'observation pour la pêche du phoque), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Yukon, d'appuyer ce projet de loi. Je sais que le sujet le passionne.

J'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-555, Loi concernant le Règlement sur les mammifères marins (permis d'observation pour la pêche du phoque). Je pense que c'est un projet de loi sensé, qui mérite l'appui de la Chambre.

La modification proposée au Règlement sur les mammifères marins est très simple et va à l'essentiel. Elle vise à augmenter la distance qui doit être maintenue entre les personnes non autorisées et les chasseurs de phoque. Le projet de loi établit la distance sécuritaire à un mille marin au lieu d'un demi-mille marin.

La Chambre devrait appuyer ce projet de loi pour montrer que nous soutenons les activités économiques légitimes des chasseurs de phoque. Nous devrions assurer à ces derniers un environnement de travail le plus sûr possible. Chaque jour passé sur la glace est un jour passé dans un milieu périlleux, et c'est sans compter avec les adversaires de la chasse au phoque qui mettent la vie des chasseurs en danger en nuisant à leur travail.

Ce projet de loi renforcera les dispositions du Règlement sur les mammifères marins portant sur la sécurité et permettra au

Initiatives parlementaires

gouvernement de mieux faire appliquer les exigences qui s'y trouvent. En fait, on cherche ici à confirmer qu'au lieu d'être obligé de faire adopter une loi, le gouverneur en conseil conservera le pouvoir discrétionnaire de modifier le règlement en passant par le processus réglementaire habituel.

Depuis des décennies déjà, de nombreux groupes radicaux veulent mettre fin à la pêche au phoque, mais ce n'est pas une raison pour pénaliser ceux qui veulent légitimement observer les pêcheurs de près. N'importe qui peut demander à Pêches et Océans Canada un permis d'observation de la pêche au phoque — et je tiens à souligner qu'il s'agit d'un permis d'observation, et non d'un permis d'intervention. Les personnes qui ne respecteront pas les conditions associées au permis pourraient recevoir une amende ou se faire arrêter. Heureusement, ces incidents sont très rares.

En fait, le gouvernement peut — et va — refuser d'octroyer un permis à quiconque entend compromettre la pêche au phoque ou nuire d'une quelconque façon aux activités des pêcheurs. Aux termes du règlement, les personnes reconnues coupables d'avoir violé les conditions associées au permis d'observation de la pêche au phoque pourraient, à l'avenir, ne plus y être admissibles.

Certaines personnes ne veulent rien savoir des règles ou des permis. Elles veulent simplement perturber la pêche au phoque. Ce sont d'elles dont nous devons nous occuper.

Nous donnons suite aux éléments qui, selon les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans, posent problème sur le plan de la sécurité. On nous recommande de faire passer la zone tampon de un demi mille nautique à un mille nautique afin que les gens ne puissent pas rompre pas la glace en s'approchant trop près.

Je tiens à rappeler qu'il est déjà arrivé qu'un gros bâtiment ne disposant d'aucun permis se tienne là simplement pour empêcher les chasseurs de phoque de gagner leur vie. Quand ces navires s'approchent des radeaux de glace où se trouvent les pêcheurs — en toute légalité —, ils peuvent rompre la glace de très loin. Le passage de gros navires à moins d'un demi-mille nautique a déjà donné lieu à des situations très dangereuses. Nous ne sommes pas en train de dire que nous pourrions les arrêter pour de bon, mais nous pouvons à tout le moins les forcer de se tenir à distance. C'est ce que permettrait ce projet de loi, et ce que nous demandons.

Cette protection supplémentaire permettrait aux chasseurs de phoque de pouvoir faire leur travail sans craindre d'être dérangés par les navires qui s'approchent trop près de leur zone d'activité.

Nous appuyons pleinement l'industrie légitime de la chasse au phoque. Nous avons toujours soutenu que la chasse au phoque est une activité durable, bien réglementée et dénuée de cruauté. Ce projet de loi ne vise pas à camoufler la chasse au phoque ou à la présenter sous un jour différent. Il ne changerait pas les règles que doivent respecter les observateurs légitimes et titulaires d'un permis. Les tentatives visant à faire croire que ce projet de loi vise à dissimuler les activités de chasseurs de phoque s'inscrivent dans la campagne de désinformation menée depuis quelque temps.

Comme je l'ai dit, le gouvernement appuie sans réserve l'industrie canadienne de la chasse au phoque. Cette industrie existe depuis plus de 300 ans. Le projet de loi permettrait aux chasseurs de phoque de poursuivre en toute sécurité leurs activités qui sous-tendent une industrie cruciale qui existe depuis longtemps.

Initiatives parlementaires

L'industrie canadienne de la chasse au phoque a une main-d'oeuvre très professionnelle, qui entend respecter des normes élevées dans le cadre de ses activités de chasse. Le gouvernement prend les mesures qui s'imposent pour assurer, dans la mesure du possible, la sécurité de ces chasseurs. Nous respectons le droit des gens de se faire une opinion sur n'importe quelle question, mais nous n'accepterons pas que des activités illégales viennent perturber une industrie légitime, comme celle de la chasse au phoque.

• (1735)

Le gouvernement continuera à défendre la chasse au phoque en tant que source importante d'alimentation et de revenus pour les collectivités côtières et inuites. Nous appuyons les milliers de Canadiens qui pratiquent de la chasse au phoque pour subvenir aux besoins de leur famille. Nous défendons les Canadiens qui comptent sur la chasse pour préserver leur culture, leurs traditions, et leur qualité de vie.

J'invite tous les députés à appuyer ce projet de loi afin d'assurer la sécurité de nos chasseurs de phoque.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que je vais appuyer le projet de loi et les mesures qu'il contient.

Lorsque nous avons reçu le projet de loi, nous avons fait preuve de diligence et nous avons communiqué avec les gens de l'industrie, tant ceux qui étaient en faveur de la mesure législative que ceux qui s'y opposaient. Nous leur avons demandé leur avis au sujet du projet de loi, de l'industrie et de ce qui se passe sur le terrain.

Les représentants de l'Association des chasseurs de phoques nous ont dit que le gouvernement ne fait pas respecter la distance d'un demi-mille marin et se demandent donc pourquoi on porterait cette distance à un mille.

Même si j'appuie le principe du projet de loi, j'aimerais que le député me dise sur quels faits il s'est fondé. Alors que le règlement actuel était en vigueur, a-t-on rapporté des incidents, des blessures ou des dommages qui justifieraient que la distance soit augmentée?

M. Greg Kerr: Monsieur le Président, le ministère et la Garde côtière ont commencé à s'inquiéter ces dernières années. Les observateurs qui sont titulaires d'un permis peuvent s'approcher de très près. Ils sont surveillés. Des fonctionnaires surveillent les activités en permanence.

L'incident le plus marquant remonte à il y a plusieurs années. Le bateau d'un groupe environnemental s'était approché de très près et la glace avait commencé à se casser. Les autorités ont alors constaté que la glace pouvait facilement se casser, même à une distance d'un demi-mille nautique. Elles ont alors commencé à se préoccuper sérieusement de la question.

J'ai aussi rencontré des gens de l'industrie et je n'étais pas au courant que certains d'entre eux avaient des réserves au sujet de la surveillance et de l'application du Règlement. Je vais certainement en faire part aux personnes concernées. Je sais cependant qu'ils sont favorables à l'augmentation de la distance, parce que lorsqu'ils sont sur la glace, la dernière chose dont ils veulent avoir à se préoccuper, c'est de voir la glace disparaître sous leurs pieds.

Nous sommes sur la bonne voie. Si d'autres mesures s'imposent ultérieurement, je suis convaincu que nous serons prêts à examiner la question.

M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question brève à mon collègue. Il s'agit d'une question générale au sujet de la chasse au phoque.

Certains opposants de la chasse au phoque diront que les Canadiens n'appuient pas cette activité. Qu'en pense le député?

• (1740)

M. Greg Kerr: Monsieur le Président, j'ai appris beaucoup de choses pendant les travaux d'élaboration de ce projet de loi. Je me suis rendu compte de l'énorme importance que revêt cette industrie pour le Nord et les collectivités dont la survie en dépend, tant au Québec qu'au Canada atlantique. Même dans la région du député, soit la côte de la Colombie-Britannique, on s'intéresse à ce qui se passe dans cette industrie.

De nombreux enjeux sont liés à l'industrie du phoque. Nous nous sommes demandé s'il y avait trop de phoques. La réputation de cette industrie a été ternie il y a quelques décennies. Rappelons-nous des images présentant Paul McCartney et sa femme sur la banquise, un geste très spectaculaire. Soit dit en passant, cette intervention posait en fait un problème de sécurité, mais nous ne nous attarderons pas là-dessus.

Ce que nous disent des Canadiens raisonnables qui ont réfléchi à la question, c'est que, qu'on l'aime ou non, cette industrie légale et légitime procure beaucoup de revenus et de soutien à des familles. Comme cette industrie est là pour rester, les Canadiens souhaitent qu'elle soit protégée convenablement. Personne ne croit qu'il faut tolérer ou appuyer les activités illégales. Il faut donc déployer des efforts supplémentaires pour veiller à ce que les activités illégales soient contrôlées.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, je remercie le député de Nova-Ouest d'avoir présenté ce projet de loi, qui traite d'une question importante pour notre province et notre région de même que pour le Québec et d'autres coins de notre pays.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour parler des raisons pour lesquelles, selon moi, le projet de loi est important et dissipe les mythes et les controverses entourant la chasse au phoque.

Pour les populations côtières de la région de l'Atlantique, du Québec et du Nunavut, la chasse au phoque est un mode de vie traditionnel. À la fin de l'hiver ou au début du printemps, nombre de pêcheurs et d'Autochtones tirent leur gagne-pain de la chasse au phoque. La chasse au phoque dans le golfe est actuellement en cours.

Les Autochtones chassent le phoque depuis plus de 4 000 ans. Nos ancêtres européens et les premiers colons canadiens ont commencé à chasser le phoque au début du XVII^e siècle. Jadis, la chasse au phoque était une façon honorable de gagner sa vie.

À cette époque, le phoque constituait une source de nourriture pour les familles et les populations côtières. Sa peau et sa fourrure servaient à se vêtir, et son huile était utilisée pour le chauffage et l'éclairage. C'est en grande partie encore vrai aujourd'hui. Le phoque reste une source importante de nourriture pour les Inuits et les populations côtières, sa peau et sa fourrure servent à se vêtir, et son huile, riche en oméga-3, est maintenant utilisée pour ses bienfaits sur la santé.

Cependant, un mythe de plus en plus répandu veut que la pratique de la chasse au phoque ne soit ni durable, ni humaine. Or, je crois que, comme n'importe quelle activité de chasse ou de pêche, l'industrie de la chasse au phoque est durable et humaine lorsqu'elle est gérée correctement.

Initiatives parlementaires

Au cours des 40 dernières années, les populations de phoque de l'Atlantique ont connu une augmentation spectaculaire. La population de phoque gris y est trente fois supérieure à ce qu'elle était dans les années 1960, alors que la population de phoque du Groenland a quadruplé depuis le début des années 1970. Aujourd'hui, la population y est estimée à plus de huit millions. Le nombre de prises permises n'en menace donc pas la pérennité.

Toutes les recherches menées par le Collège vétérinaire de l'Atlantique montrent que les méthodes actuelles d'abattage des phoques sont humaines. Des milliers d'heures ont été consacrées à cette étude, et les recherches se poursuivent.

Je vais être clair. Mes collègues néo-démocrates et moi appuyons la chasse pratiquée de façon humaine et considérons toute forme de cruauté envers les animaux totalement inacceptable. Nous continuons de demander au ministère des Pêches et des Océans de surveiller de près la chasse afin de veiller à l'application de tous les règlements relatifs à la sécurité.

Je veux également prendre un moment pour parler de la différence entre la chasse au phoque et l'élimination sélective des phoques. Beaucoup de Canadiens semblent confondre les deux lorsque je leur parle de cette question.

La chasse au phoque contribue à une industrie commerciale. Elle est gérée de façon semblable aux autres types de pêches, notamment la pêche au homard et au poisson de fond. La chasse se déroule chaque année vers la fin de l'hiver, d'ordinaire de février à la fin mars. Le ministère des Pêches et des Océans établit le total des prises admissibles chaque année en fonction de l'approche de précaution et de recherches scientifiques.

L'élimination sélective, par ailleurs, consiste à retirer des animaux dans un but précis. Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans a proposé l'élimination sélective de phoques dans l'espoir de préserver les stocks de morue. On sait que les phoques chassent la morue, et on a formulé l'hypothèse que la réduction de la population de phoques pourrait faciliter le rétablissement des stocks de morue dans le Canada Atlantique.

Cette recommandation a causé bien des remous, et mon bureau a reçu de nombreux appels et courriels de Canadiens inquiets. Soyons clairs. Nous n'appuyons pas cette recommandation. Je crois que toute élimination sélective doit se fonder sur des recherches scientifiques, lesquelles font cruellement défaut dans le présent dossier. Il serait totalement inacceptable de mener une élimination sélective à titre expérimental juste pour voir ce qui arriverait.

Jeff Hutchings, biologiste de la vie marine de renom et professeur à l'Université Dalhousie, a dit ce qui suit lors de son témoignage devant le comité sénatorial:

À mon avis, l'élimination sélective de phoques gris dans le but de rehausser la productivité de la pêche ne serait pas une raison suffisante pour lancer une telle opération, et ce, pour deux raisons. Premièrement, comme je l'ai dit, l'effet d'une telle élimination sélective sur le rétablissement de la morue ou d'autres espèces ne peut être prédit de manière crédible d'un point de vue scientifique. Deuxièmement, tuer délibérément des membres d'une espèce indigène au Canada à cause de la réduction du stock d'une autre espèce indigène, induite par l'homme et en fin de compte causée par des décisions de gestion politiquement opportunistes mais scientifiquement injustifiées, serait difficile à défendre à plusieurs égards.

• (1745)

Il est important de souligner que, 20 ans après l'effondrement des stocks de morue, les Canadiens de l'Atlantique subissent encore les contrecoups de la surpêche. Voilà pourquoi mes collègues néo-démocrates et moi-même appuyons de tout coeur les décisions relatives à la gestion des pêches qui sont fondées sur des données scientifiques. Nous continuerons de demander au gouvernement

conservateur de réduire les compressions qu'il a effectuées dans la recherche scientifique un peu partout au Canada, et plus particulièrement au ministère des Pêches et des Océans, afin que celui-ci puisse remplir son mandat, c'est-à-dire protéger les poissons et leur habitat et gérer adéquatement les pêches.

C'est la nature controversée de la pêche au phoque qui a mené à la présentation de ce projet de loi. La pêche peut s'avérer une occupation dangereuse. Beaucoup trop de pêcheurs périssent en mer chaque année à cause d'un accident ou de la météo. Voilà pourquoi je vais appuyer le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Le projet de loi vise à renforcer le Règlement sur les mammifères marins en augmentant la distance qui doit être maintenue par rapport à toute personne qui pêche le phoque. Tout à l'heure, en posant une question au parrain du projet de loi, je disais qu'on avait beau inscrire la distance qu'on voulait dans le règlement, si personne ne fait appliquer le règlement, ça ne sert à rien. Je sais qu'il y a eu un incident, il y a quelques années. Selon ce qu'on m'a dit, par contre, même si l'industrie se réjouit que l'on augmente ainsi la distance à respecter, elle aimerait que, pour des questions de sécurité, les autorités fassent rigoureusement appliquer les règles qui sont censées protéger les pêcheurs. Ayant moi-même passé la majeure partie de ma carrière à m'occuper de santé et de sécurité au travail, je crois que c'est effectivement le coeur du problème.

En conclusion, je dirai que tous les Canadiens ont le droit de protester et d'exprimer leur opinion. Cela dit, perturber les activités des pêcheurs de phoque est dangereux pour tout le monde. Le projet de loi contribuera à assurer la sécurité des pêcheurs, des employés du ministère, des observateurs et du grand public.

Je suis impatient de renvoyer le projet de loi au comité, afin que nous puissions l'étudier plus en détail au cours des prochaines semaines.

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre moi aussi part au débat. J'ai eu l'occasion de discuter de ce dossier avec notre porte-parole en matière de pêches, le député de Cardigan, qui nous recommande d'appuyer le projet de loi.

Le projet de loi comporte deux éléments particuliers: la proximité des armes à feu et les conséquences de leur utilisation sur la glace.

J'ai grandi dans la ville côtière de Glace Bay. Ma circonscription est essentiellement côtière. Quiconque grandit le long des côtes de la Nouvelle-Écosse sait que la glace représente un danger.

Dans les années 1960, il n'y avait pas beaucoup de terrains de jeux à Glace Bay. C'était une petite ville, mais j'habitais en plus un quartier modeste. J'avais toutefois un immense avantage: l'océan Atlantique était à un jet de pierre de chez moi. L'été, c'était notre piscine. L'automne, à marée montante, nous courions entre les pointes en essayant de ne pas nous faire renverser par les vagues. En mars, les glaces flottantes et les banquises qui atteignaient les côtes de Glace Bay devenaient nos terrains de jeux. Nous marchions dessus, au grand dam de nos parents.

Le député de South Shore—St. Margaret's rentrait probablement chez lui mouillé jusqu'aux genoux. Je me souviens d'avoir reçu mon lot de fessées parce que je m'étais traîné par terre sur la glace. Mais j'étais un enfant de six pieds, alors il n'y avait rien à mon épreuve. Je n'avais pas conscience des dangers que représente la glace, alors j'y ai passé beaucoup de temps avec mes copains. Je serais au bord de la syncope si mes propres enfants faisaient aujourd'hui la même chose.

Initiatives parlementaires

Quand on habite à proximité de l'océan, on s'y connaît en glace et on est conscient des mouvements de la glace. Un changement de direction ou une accélération du vent déplace la glace et ouvre des brèches périlleuses. On peut facilement se retrouver en péril.

On ne peut qu'imaginer les chasseurs de phoques sur la glace et le danger qu'ils courraient si un navire passait à proximité. Le mouvement de la glace mettrait les chasseurs en dangereuse posture.

J'ai aimé les commentaires de mes collègues de Nova-Ouest et de Dartmouth—Cole Harbour, qui nous invitent à dépasser le débat sur la chasse au phoque. La chasse au phoque est une industrie légitime et devrait être traitée comme telle. Ce débat ne porte pas sur la légitimité ou la nécessité de la chasse au phoque. Nous avons dépassé ce débat. Tous les partis à la Chambre soutiennent nos chasseurs de phoque et leur industrie.

J'ai la chance de compter une entreprise progressiste dans ma propre circonscription, Louisbourg Seafoods. Jimmy Kennedy en est propriétaire et Dannie Hansen en est l'administrateur en chef. Ils cherchent des moyens de mieux servir les chasseurs de phoques et d'exploiter l'excellente ressource que constituent les phoques. Leur viande est très riche en protéines. Ils cherchent des façons de transformer le produit pour le commercialiser et lui donner la valeur qu'il mérite.

J'ai eu de la chance depuis que je siège à la Chambre. Au cours des 14 dernières années, j'ai eu l'occasion de siéger au Comité des pêches et des océans. Il y a six ans, avec mon collègue de South Shore—St. Margaret's, qui présidait le comité, et mon collègue de Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, qui était secrétaire parlementaire, j'ai eu l'occasion de faire une sortie sur la glace.

• (1750)

Nous nous sommes rendus en hélicoptère à bord d'un navire de la Garde côtière canadienne, et nous avons pu assister à la chasse. Nous avons emmené des vétérinaires reconnus de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons pu débarquer avec eux sur la glace.

L'étude elle-même était motivée par la chasse au phoque. Il s'agissait de déterminer si les pratiques des chasseurs étaient adéquates.

Ce dont nous avons été témoins et ce que les vétérinaires nous ont affirmé sans aucune ambiguïté nous a permis de conclure avec peu de risque de nous tromper que la chasse n'est pas une pratique cruelle et qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter. Les vétérinaires nous l'ont décrite comme un abattoir sur la glace. Ils nous ont dit que la chasse n'était pas plus cruelle que n'importe quel abattoir au pays. Cette observation est vraiment restée gravée dans mon esprit.

J'ai aussi pu constater les périls qu'affrontent les chasseurs de phoque. Ils sont à la merci des éléments, sur la glace en mouvement. Ils sont exposés à toutes sortes de dangers. Leur agilité sur la glace m'a vraiment impressionné, mais il m'a semblé évident que cette chasse présente des dangers et que ceux qui la pratiquent peuvent difficilement échapper à la peur lorsqu'ils sont à l'oeuvre. La plupart des chasseurs se servaient du hakapik, mais certains étaient munis d'une arme à feu.

Le projet de loi ne porte pas seulement sur la glace et sur le mouvement des glaces. Il prévoit des distances et des mesures de sécurité additionnelles pour ceux qui chassent le phoque avec des armes à feu de grande puissance.

Je me souviens de la conversation au sein du comité, à l'époque. Nous nous demandions s'il fallait prévoir une grande distance entre les observateurs et les chasseurs. Je me souviens de ces discussions

dans le cadre de cette étude, et je pense qu'une recommandation avait alors été formulée.

Le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui m'apparaît plein de bon sens. La loi nous permettrait de créer un environnement de travail plus sûr pour les chasseurs, et les observateurs seraient également mieux protégés. Ces derniers ont tout à fait le droit d'observer pour voir ce que font exactement les chasseurs. Nous reconnaissons et respectons leur droit d'être présents. Mais la loi leur permettrait d'être beaucoup mieux protégés lorsqu'ils se rendent observer la chasse.

Je voudrais que le député et la Chambre sachent que nous souscrivons au principe du projet de loi. Je suis certain que mon collègue, le député de Cardigan, poursuivra sa collaboration avec le député, mais je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour souligner la valeur du projet de loi et manifester mon appui.

• (1755)

M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat et de faire part de l'opinion du gouvernement sur le projet de loi C-555. Je voudrais d'abord féliciter le député de Nova-Ouest, qui représente si bien ses électeurs et qui mène la charge pour protéger toutes les personnes qui participent à la chasse au phoque.

Il est clair que le gouvernement souhaite l'instauration d'une réglementation équitable et applicable. Ce projet de loi, qui propose des modifications au Règlement sur les mammifères marins, est très important parce qu'il concerne la sécurité de toutes les personnes qui participent à la chasse au phoque. C'est pourquoi le gouvernement appuie le projet de loi.

Le Règlement sur les mammifères marins s'applique à la gestion et à la surveillance de la pêche des mammifères marins et des activités connexes au Canada ou dans les eaux de pêche canadiennes. Le projet de loi exige du gouverneur en conseil qu'il modifie le Règlement sur les mammifères marins afin d'augmenter la distance qui doit être maintenue entre quiconque n'est pas titulaire d'un permis d'observation pour la pêche du phoque et toute personne qui pêche le phoque. En fait, on cherche ici à confirmer qu'au lieu d'être obligé de faire adopter une loi, le gouverneur en conseil conservera le pouvoir discrétionnaire de modifier le règlement en passant par le processus réglementaire habituel. Les modifications proposées au règlement augmenteraient d'un demi-mille à un mille marin, la distance que doivent maintenir les observateurs sans permis des personnes pêchant le phoque. C'est un projet de loi assez simple.

Chaque année, la chasse au phoque au Canada attire des observateurs. Des permis d'observation de la pêche au phoque sont fournis aux personnes souhaitant observer la chasse au phoque, si la ministre des Pêches et des Océans estime que la délivrance de ce permis ne perturbera pas la pêche du phoque. Les observateurs titulaires d'un permis pourront continuer, tel qu'ils l'ont fait par le passé, à surveiller la chasse commerciale au phoque au Canada, conformément à la réglementation actuelle et aux conditions de permis connexes. Le gouvernement tente d'établir un juste équilibre entre les droits des observateurs et ceux des chasseurs de phoque, et d'assurer la sécurité de tous.

Initiatives parlementaires

Cette mesure propose une solution au problème que posent les observateurs sans permis, qui peuvent mettre en péril la sécurité des personnes participant à la chasse au phoque. Je tiens à affirmer clairement que les chasseurs de phoques canadiens n'ont rien à cacher au public. Néanmoins, afin qu'il soit possible de réagir plus promptement aux gestes que posent de dangereux activistes — y compris ceux qui ont pour but avoué de perturber la chasse au phoque et qui agissent en conséquence —, ce projet de loi propose de modifier le Règlement sur les mammifères marins de manière à augmenter la distance qui doit être maintenue entre un observateur et les chasseurs de phoque. Ces modifications renforceraient la sécurité de toutes les personnes présentes, dont les chasseurs, les observateurs et les agents des pêches.

Le gouvernement respecte les droits des organismes et des personnes qui veulent exprimer leur opposition à la chasse au phoque. Il ne peut toutefois pas tolérer que des gestes irresponsables mettent en péril la sécurité des chasseurs, des observateurs et de toute autre personne participant à la chasse. La modification proposée vise à renforcer la gestion de la chasse au phoque afin qu'elle demeure sécuritaire, sans cruauté et bien ordonnée, tout en renforçant la sécurité de tous les participants. Cette modification importante améliorerait les activités d'application de la loi et le régime d'octroi des permis d'observation. Grâce à ce projet de loi, les agents d'application de la loi qui travaillent dans des circonstances dangereuses auraient plus de temps pour réagir lorsque se produit un incident comme celui qui est arrivé en 2008.

Au Canada, la chasse au phoque est une activité sans cruauté, durable, menée de façon ouverte et transparente. Le gouvernement demeure déterminé à défendre l'industrie canadienne du phoque et à protéger les communautés côtières rurales. Dans des communautés de l'Atlantique, de l'Est du Québec et du Nord, la chasse au phoque est un mode de vie depuis des centaines d'années. Qu'il s'agisse d'ouvrir de nouveaux marchés ou de protéger des marchés traditionnels, les chasseurs de phoque savent qu'ils peuvent compter sur le gouvernement pour les défendre.

Les modifications proposées s'inscrivent dans un contexte où les communautés qui comptent sur des industries traditionnelles telles que la chasse au phoque ont besoin d'un gouvernement qui est prêt à défendre leurs droits. Au Canada, la chasse au phoque est régie par des normes supérieures à celles de toute autre chasse dans le monde. Malgré cela, l'Union européenne a imposé une interdiction discriminatoire contre les produits du phoque. Le gouvernement continuera de défendre la chasse au phoque au Canada sur toutes les tribunes possibles, y compris auprès de l'Organisation mondiale du commerce. Nous sommes fiers de protéger le mode de vie traditionnel, durable et historique des chasseurs de phoque de l'ensemble de notre grand pays.

● (1800)

Les mesures prises par l'Union européenne ont porté un coup dur aux chasseurs de phoque du Nord, du Québec et du Canada atlantique, à leur famille et au Canada dans son ensemble. Le gouvernement a pris des mesures décisives pour défendre les chasseurs de phoque canadiens à la lumière de l'interdiction très décourageante des produits du phoque par l'Union européenne.

Le gouvernement a déployé des efforts incessants pour montrer à l'Union européenne et à ses États membres la valeur de la chasse au phoque pour les Canadiens. Il a contesté l'interdiction européenne devant l'Organisation mondiale du commerce. Nous avons été très déçus que le comité de l'OMC décide en novembre dernier que l'interdiction pouvait être justifiée pour des raisons de préoccupa-

tions morales du public, et nous avons interjeté appel auprès de l'Organe d'appel de l'OMC.

Les considérations liées au bien-être des animaux sont l'une des principales préoccupations à la base du débat en Europe et du mouvement voulant interdire les produits du phoque. Notre gouvernement est déterminé à appliquer les normes les plus strictes dans le domaine. C'est pourquoi nous avons obtenu les meilleurs conseils scientifiques possibles sur les méthodes de chasse non cruelle et avons adapté nos règlements et critères de délivrance des permis en conséquence.

Cela fait des décennies maintenant que les chasseurs de phoque canadiens font l'objet d'allégations fausses et trompeuses. On prétend notamment que la chasse au phoque procure bien peu d'avantages économiques. C'est faux. On prétend que les Canadiens versent des millions de dollars en subventions et en coûts administratifs pour appuyer une chasse au phoque qui n'est pas rentable. Cela aussi, c'est faux.

Les règlements ont beau être importants, il est tout aussi important de faire remarquer que Pêches et Océans Canada a des programmes de surveillance et de contrôle efficaces dans les zones de chasse au phoque et les localités côtières. Le ministère améliore ses programmes de surveillance sur une base continue pour veiller au respect de la réglementation, qui assure une chasse effectuée sans cruauté dans une perspective de conservation des ressources. Ces mesures devraient dissiper toute notion selon laquelle la chasse est impossible à réglementer et à gérer efficacement. La Garde côtière du Canada, la Gendarmerie royale du Canada et la police provinciale du Québec travaillent de concert avec le personnel compétent de Pêches et Océans pour surveiller la conformité et appliquer la réglementation.

Nous nous portons à la défense du droit des chasseurs de phoque canadiens de gagner leur vie, et nous continuerons de le faire. Il s'agit de protéger toutes les personnes concernées par la chasse au phoque; c'est la bonne chose à faire. J'invite donc tous les députés à se joindre à moi pour appuyer le projet de loi C-555.

● (1805)

M. Ryan Cleary (St. John's-Sud—Mount Pearl, NPD): Monsieur le Président, j'interviens pour appuyer le projet de loi C-555, Loi concernant le Règlement sur les mammifères marins (permis d'observation pour la pêche du phoque), même si ce projet de loi n'est qu'une mesure illusoire, comme le reste des vœux pieux du gouvernement conservateur à propos de la chasse au phoque sur la côte Est. C'est une mesure illusoire, qui donne l'impression que le gouvernement fait quelque chose pour les chasseurs de phoque. Il est honteux de faire croire que le gouvernement défend la chasse au phoque, et illusoire de prétendre qu'il s'est fait le champion de la cause des chasseurs de phoque. Ce projet de loi n'est qu'un tour de passe-passe des conservateurs.

Le projet de loi C-555 augmente la distance, par rapport au lieu de chasse, que doit respecter un observateur, autrement dit quelqu'un qui n'est pas là pour chasser, un contestataire, par exemple. Actuellement, il est interdit aux observateurs non officiels de s'approcher de plus d'un demi-mille nautique de la chasse. Le projet de loi C-555 étend la zone tampon à un mille nautique; elle passe donc d'un demi-mille nautique à un mille nautique.

Cependant, comme la zone tampon d'un demi-mille nautique actuellement en vigueur n'est pas appliquée, cela fait de l'extension à un mille nautique une mesure illusoire. Voilà ce que je veux dire par mesure illusoire. Cela ne signifie rien.

Initiatives parlementaires

Le principe est bon, et mon parti l'approuve. Comment pourrait-il en être autrement? C'est une question de sécurité, en théorie du moins, mais en pratique, cela ne signifie rien. Chez moi, à Terre-Neuve-et-Labrador, les chasseurs de phoque considèrent que c'est une bonne idée, mais ils ne voient pas comment elle pourrait changer quoi que ce soit à la situation actuelle.

Frank Pinhorn, le directeur général de l'Association canadienne des chasseurs de phoque, dit qu'actuellement, les règlements concernant la zone d'un demi-mille ne sont pas appliqués, ce qui est très frustrant. Les conservateurs font passer la zone tampon à un mille. Qui espèrent-ils berner? Personne, de ce côté-ci de la Chambre, ni à Terre-Neuve-et-Labrador. Ils ne vont pas nous berner; alors, à quoi sert ce projet de loi? À rien. C'est une nuisance.

Les conservateurs essaient de diviser le caucus néo-démocrate au sujet de la chasse au phoque, mais il n'y aura pas de division. Les néo-démocrates sont entièrement favorables à une chasse durable et sans cruauté. Voilà notre position; point final, fin de la discussion.

Le rapport de 1985 de la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada citait un pêcheur ou si vous voulez un chasseur de phoque — c'est la même chose — qui se décrivait, il y a 29 ans, comme appartenant à une espèce en danger. Permettez-moi de le citer:

Je suis menacé, mais je me défends. Je survivrai. Je n'accepte pas que les droits des animaux prévalent sur ceux des hommes. Je n'admets pas que des gens prêtent une âme à l'animal alors qu'ils me privent de ma dignité d'homme et de mon droit à mon gagne-pain.

Les chasseurs de phoques et les pêcheurs sont plus menacés que jamais, à l'instar des petits villages isolés de Terre-Neuve-et-Labrador et des pêcheurs commerciaux. Les chasseurs de phoques et les pêcheurs ne font qu'un. Les chasseurs de phoques sont des pêcheurs et vice-versa. Leur gagne-pain est en péril. Leur nombre diminue d'année en année.

J'ai appris que le syndicat des pêcheurs de ma province a sonné l'alarme, car la prise admissible totale de crevettes nordiques risque d'être considérablement réduite. La crevette est l'une des pêches les plus lucratives depuis l'effondrement des stocks de poissons de fond, notamment la morue, au début des années 1990.

Aujourd'hui, l'Atlantic Institute for Market Studies a publié un rapport sur la pêche de la côte Est. Ce rapport reproche au gouvernement de ne pas avoir réformé la gestion des pêches, deux décennies après l'entrée en vigueur du moratoire sur la morue. La pêche à la morue du Nord est interdite depuis 1992, soit 22 ans, et il n'y a toujours pas de plan de rétablissement. Troublant, n'est-ce pas?

Les chasseurs de phoques sont des pêcheurs. Ils ne font qu'un. Quelle mesure prend le gouvernement conservateur? Il augmente, d'un demi-mille à un mille, la distance que doivent maintenir les observateurs de la pêche du phoque. C'est une mascarade, un leurre, une illusion, une farce.

● (1810)

J'ai participé au Jour du phoque sur la Colline au mois de février. Cette journée-là, le gouvernement a réaffirmé son appui à l'égard de la chasse au phoque. Cependant, ce n'est pas en mangeant du pâté de phoque que le gouvernement peut prouver son appui à l'égard de la chasse au phoque, mais en prenant des politiques et des mesures. C'est sous le gouvernement conservateur que les marchés du phoque de la côte Est ont connu le pire effondrement de leur histoire. C'est un fait.

La Russie, le Kazakhstan, le Bélarus, Taiwan, l'Union européenne et tous ses pays membres ont interdit l'importation des produits canadiens du phoque. Le gouvernement conservateur est resté les

bras croisés, se contentant d'exprimer vigoureusement son appui indéfectible à la chasse au phoque. Je pensais que le gouvernement conservateur s'apprêtait à vendre ces produits sur les marchés chinois. Qu'est-ce qui s'est passé? Le gouvernement est silencieux à cet égard.

Le gouvernement conservateur est sur le point de conclure un accord de libre-échange avec l'Union européenne. Si le gouvernement accorde une aussi grande importance à la chasse au phoque qu'il le prétend, pourquoi n'a-t-il pas fait du retrait de l'interdiction une condition ferme dans ses négociations en vue de conclure un accord commercial avec l'Union européenne? Au lieu d'agir ainsi, le gouvernement a accepté de confier cette décision à l'Organisation mondiale du commerce, qui a décidé de maintenir cette interdiction en automne dernier. Le gouvernement interjette appel de cette décision mais, comme je l'ai dit, si cette question lui tenait vraiment à coeur, il aurait fait du retrait de l'interdiction une condition ferme dans ses négociations en vue de conclure un accord commercial avec l'Union européenne, mais il ne l'a pas fait.

Nous sommes plutôt témoins de fausses actions ou de projets de loi frustrants comme celui-ci, qui porte de un demi-mille marin à un mille marin la zone tampon autour de l'endroit où a lieu la chasse, alors que le gouvernement n'arrive même pas à faire respecter la distance d'un demi-mille marin. De nos jours, les chasseurs de phoque sont aussi en danger que les pêcheurs. Leur situation est la même. Il n'y a pas de vision pour la pêche ou la chasse au phoque, pas de plan de relance.

La dernière initiative du gouvernement conservateur à l'égard des pêches de Terre-Neuve-et-Labrador a été l'élimination des exigences minimales en matière de transformation dans le cadre de l'accord commercial avec l'Union européenne. Il s'agit d'un bon accord. La suppression des droits de douane pour les fruits de mer est fabuleuse. Elle est applaudie par tous les milieux de la pêche, mais il faut se demander quelles seront les répercussions de l'élimination des exigences minimales en matière de transformation sur nos pêches et notre industrie de la transformation.

Le gouvernement conservateur ne renonce pas à 280 millions de dollars pour rien, surtout quand il ne fait rien pour les pêches depuis des décennies, si ce n'est sabrer la recherche scientifique, la gestion des pêches et l'application des règlements.

En conclusion, les chasseurs de phoques et les pêcheurs forment un seul groupe. Comme je l'ai mentionné, nous appuyons le projet de loi pour ce qu'il vaut, mais cette mesure ne s'attaque pas aux problèmes sous-jacents de la chasse au phoque ou de la pêche. Ne nous y trompons pas. La volonté de nous battre est encore très forte. La chasse au phoque fait partie de la culture de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle est intimement liée à notre histoire. Elle nous définit. Plus que tout autre remarque désobligeante, y compris les blagues sur les Newfies, les résidents de Terre-Neuve-et-Labrador considèrent les critiques à l'égard de la chasse au phoque comme une attaque directe et personnelle, une attaque qui ne vise pas seulement nous en tant que peuple, mais aussi nos ancêtres et ceux qui vivent dans nos petits ports.

S'en prendre à la chasse au phoque c'est s'en prendre à Terre-Neuve-et-Labrador. Critiquer la chasse au phoque c'est provoquer la bête qui dort dans un Terre-Neuvien. Par ailleurs, il faut aussi dénoncer le fait que le gouvernement tente de nous faire croire qu'il est un défenseur de la chasse au phoque alors que ce n'est pas le cas. S'il élargit la zone tampon, autant se servir à volonté, monsieur le Président.

Initiatives parlementaires

Les conservateurs peuvent se vanter de tout ce qu'ils font pour défendre la chasse au phoque, mais ce qui compte ce sont les mesures prises. Or, il n'y en a aucune.

● (1815)

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national et pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, PCC): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole pour appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire. J'aimerais d'abord donner quelques conseils au député de St. John's-Sud—Mount Pearl.

Je suis un peu surpris. Il arrive à l'occasion que la Chambre soit saisie d'un projet de loi d'initiative parlementaire que tous les partis peuvent appuyer. Habituellement, nous en profitons alors pour féliciter le parrain du projet de loi, ainsi que pour reconnaître les grandes lignes et les points forts du projet de loi. Nous considérons cela comme une occasion de rapprochement avec les députés d'en face, une trêve des hostilités.

J'ai entendu des choses ridicules auparavant, mais jamais de manière aussi manifeste. La question à l'étude est un sujet qui rallie tous les partis. Essayons donc de trouver un moyen de s'entendre plutôt que d'être en désaccord.

Je soupçonne que le député se sent piqué. En tant que nouveau député, il s'est trompé. Il a laissé entendre que la chasse au phoque doit cesser et qu'elle appartient à une époque révolue. Il a complètement négligé de dire que c'est le gagne-pain des citoyens de Terre-Neuve-et-Labrador. Il dit que nous devons tourner la page, que la chasse au phoque, c'est du passé. Je sais qu'il regrette quelque peu ses paroles et essaie de se racheter, alors je lui pardonne. Par contre, je ne lui pardonne pas d'avoir manqué l'occasion de tendre la main à ses collègues d'en face pour faire front commun sur un sujet qui fait l'unanimité.

J'ai présidé pendant quelques années le Comité des pêches. J'y siégeais en compagnie du secrétaire parlementaire et de plusieurs autres députés. Le comité a fait de l'excellent travail, notamment sur la question de la chasse au phoque. En effet, j'ai eu l'honneur de présider le comité à l'époque du rapport sur la chasse au phoque.

Il faut reconnaître quelques faits. D'abord, il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui recommande de doubler la distance à laquelle peuvent se trouver les observateurs non autorisés. La plupart de ces observateurs se trouvent dans des navires, pas sur la banquise. Le *Farley Mowat* a tenté de heurter des chasseurs de phoque dans le golfe du Saint-Laurent. S'il avait réussi, il les aurait probablement tués. C'est de cela qu'il est question. On parle de gens qui risquent leur vie.

J'irais plus loin et je recommanderais au député de Nova-Ouest, qui a présenté ce projet de loi, et au secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches et des Océans d'examiner la distance à laquelle les observateurs titulaires d'un permis peuvent se tenir. Bien franchement, il ne devrait y avoir aucun observateur titulaire d'un permis à l'exception du groupe international de vétérinaires qui sont déjà présents sur la banquise chaque fois qu'une chasse a lieu.

C'est la chasse au gros gibier la plus rigoureusement gérée au monde. Des agents de la GRC sont présents sur la banquise. Il y a des fonctionnaires de Pêches et Océans Canada. Il y a des agents de contrôle des armes à feu. Il y a des fonctionnaires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui s'assurent que les chasseurs de phoque ont suivi les cours sur la manière de savoir si un animal a été tué correctement et sur la façon de le dépouiller. La Garde côtière est là. Les forces aériennes sont là pour surveiller la chasse. C'est la chasse au gros gibier la plus étroitement surveillée au monde.

Il n'y a absolument aucune raison d'autoriser la présence de quiconque n'est pas un vétérinaire accrédité à moins de 300 ou 400 mètres. Plus de 90 % des phoques sont abattus au moyen d'armes à feu. Moins de 10 % d'entre eux sont tués avec un hakapik. Les armes à feu utilisées sont de calibre .222 et .223. Leur balle peut facilement atteindre une cible à 400 ou 500 mètres sur la banquise. C'est la distance à laquelle il faudrait repousser les gens. Le vétérinaire qui connaît le processus et qui est en mesure de constater de quelle façon l'animal meurt, c'est-à-dire de si l'animal a été tué correctement ou non, pourrait se voir accorder un permis spécial pour s'approcher davantage. Cela éviterait bien des problèmes.

● (1820)

J'ai des photos qui m'ont été envoyées par John Levy. Il se trouve près du banc de Georges, à 120 milles au large des côtes. Il pêche le flétan à la palangre et il remonte poisson après poisson. Certaines de ses prises pèsent entre 30 et 40 livres. La peau a été arrachée, le gras mangé et le poisson détruit par les phoques gris.

J'ai travaillé au large de l'île de Sable pendant près d'une décennie dans les années 1980. À cette époque, si on survolait l'île, on pouvait compter les phoques. Il y avait des phoques du Groenland sur la pointe sud-est — je crois que c'était la pointe sud-est et la pointe nord-ouest. Il y avait des phoques gris sur l'autre pointe. On pouvait littéralement les compter.

Aujourd'hui, une trentaine d'années plus tard, il y a 300 000 phoques gris. Les mâles peuvent peser jusqu'à 600 livres.

De quoi les gens qui s'opposent à la chasse au phoque croient-ils que ces animaux se nourrissent? Que croient-ils qu'ils mangent? Ils ne sont pas végétariens, ça je peux vous l'assurer. Ils mangent du poisson.

C'est une question d'équilibre. Bien évidemment, nous ne voulons pas exterminer les phoques. Cependant, il y a moyen de maintenir une chasse durable qui pourrait s'avérer extrêmement lucrative. Ces bêtes sont pleines de graisse et d'huile oméga-3. C'est une huile très précieuse. Il reste à savoir si nous pouvons en commercialiser la viande qui, pour l'instant, est seulement consommée localement. L'huile à elle seule mérite d'être prélevée. C'est une huile saine. Elle est bonne pour les gens. Elle est bonne pour tout le monde.

Il y a quelques autres points que j'aimerais faire valoir. J'aimerais notamment parler des renseignements trompeurs, dont ont parlé d'autres députés. L'Union européenne, qui devrait être un ami, se fie à des renseignements trompeurs. J'ai eu le privilège de me rendre au Parlement européen avec le Comité des pêches. Nous avons fait une présentation au comité de l'environnement du Parlement européen sur la durabilité de la chasse au phoque.

La rencontre a été plutôt acrimonieuse. Nous nous sommes comportés de façon professionnelle, nous avons présenté notre témoignage, mais notre point de vue n'a pas été pris en compte comme il se doit. Cependant, il nous faut l'accepter et passer par-dessus cela.

Initiatives parlementaires

L'autre chose que tous les gouvernements doivent faire, y compris les gouvernements provinciaux, c'est exercer des pressions auprès des Européens. C'est le Parlement de l'Europe qui prend ces décisions à l'heure actuelle, et non les États membres. Nous devons être présents et exercer des pressions au Parlement de l'Europe si nous voulons modifier des règles ou des règlements concernant la chasse au phoque.

Nous pourrions agir unilatéralement, mais nous voulons avoir leur appui lorsque cela se produit, si c'est possible. Si ce ne l'est pas, nous devrions alors aller de l'avant.

Je vais vous donner une idée de l'importance des populations de phoques. Dans les années 1970 et 1980, les personnes naviguant le long de la côte sud de la Nouvelle-Écosse apercevaient parfois un phoque. Ils avaient de bonnes chances de voir une baleine, ils étaient certains de voir un mérrou noir, mais un phoque, c'était moins sûr.

Il y a trois ans, je suis passé par Mahone Bay. Il y avait un phoque sur chaque roche et deux dans l'eau qui attendaient de prendre sa place. Il y en a partout. Il faut limiter la croissance de la population, et il faut le faire de manière responsable, durable et sensée.

C'est possible d'y arriver si les deux côtés de la Chambre se tendent la main sans faire de cette question un enjeu politique. Il s'agit d'un projet de loi important, présenté par un député qui représente une région où se concentre une grande partie des activités de la pêche au Canada. Le projet de loi arrive à point et se fonde sur des motifs valables. Si nous mettons en oeuvre cette mesure, il sera plus facile de contrôler la chasse au phoque et de permettre à notre secteur des pêches de développer son potentiel.

• (1825)

[Français]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Il reste cinq minutes de temps de parole pour l'honorable député de Manicouagan.

M. Jonathan Genest-Jourdain (Manicouagan, NPD): Monsieur le Président, venant rompre avec le caractère hautement abstrait de nombre de matières soumises à l'attention de la Chambre, le présent projet de loi concernant le Règlement sur les mammifères marins atteste le caractère contemporain de pratiques patrimoniales s'inscrivant au quotidien des communautés nordiques au pays.

Quand je dis « hautement abstrait », je fais référence aux effets de tige qui s'observent souvent ici à la Chambre, et je m'adonne moi-même quelquefois à cette pratique. Or le sujet des mammifères marins, les phoques plus spécialement, nous ramène un peu *down to earth*, car c'est une réalité tangible et perceptible au quotidien des communautés nordiques, tellement que le terme « *atshuk* » désignant « phoque » est devenu un nom propre. C'est un nom de personnes. Mon propre cousin s'appelle Atshuk.

Traditionnellement, la communauté innue n'est pas composée de pêcheurs, à tout le moins pas ceux de Uashat. Je sais qu'il y a eu des pêcheurs chez les Mamit Innuat quelquefois. Encore aujourd'hui, cette pratique est pertinente. Toutefois, pour les Innus de Uashat-Maliotenam, c'est simplement du *sight seeing*. Ils vivent au quotidien et savent simplement que les mammifères, dont les phoques, sont présents, puisque le fleuve Saint-Laurent est tout près. Il s'agit d'une population côtière. On est en mesure d'y voir des phoques sur une base quotidienne.

D'ailleurs, mon paternel a un oeil plus avisé que le mien et me dit souvent qu'il a vu un phoque le matin. En fait, on peut parler de phoques ou de blanchons. Plusieurs termes s'appliquent. Je ne suis pas un expert et je vais considérer que ce sont des phoques que l'on

voit. Mon paternel habite face au fleuve, et l'hiver, on voit des phoques sur la glace.

Bien que le texte de loi à l'étude prévoit l'interdiction à quiconque n'est pas titulaire d'un permis d'observation pour la pêche du phoque, délivré par le ministre, de s'approcher à moins d'un mille marin d'une personne qui pêche le phoque, la réalité du terrain témoigne de la promiscuité s'observant entre les populations côtières et certains mammifères marins.

Cette distance d'un mille marin me semble difficile à concevoir, puisque ces mammifères marins vivent à proximité. On peut les apercevoir à l'oeil nu. En lisant le texte du projet de loi soumis à mon attention, je vois bien que cette distance fait référence à une réalité qui est celle des activistes et de l'interférence qu'il peut y avoir avec leurs activités et leurs manifestations.

On n'a pas vu cela dans ma circonscription. Cependant, pour avoir vu des images comme tous les citoyens canadiens, je sais pertinemment que cela peut arriver et mener à des affrontements et à un déploiement sur le terrain qui, à tout le moins, attire l'attention des médias internationaux, on l'a vu avec les Européens.

Bref, ces animaux marins vivent à proximité des humains. Je pense à la baie de Sept-Îles, entre autres. Cette distance d'un mille marin pour l'observation ou le rapprochement avec les humains me semble plus ou moins pertinente, car ces animaux s'approchent tout de même assez des humains.

Il faut comprendre également que la pratique de la chasse et de la pêche du phoque est patrimoniale. Lorsque je disais « patrimonial » au début de mon discours, je faisais référence à la culture. Depuis des milliers d'années, les animaux marins font l'objet de la diète quotidienne de nombreuses communautés.

Comme je le disais aujourd'hui, la dernière fois que ce type d'alimentation et de pratique collective a été soumise à mon attention, c'était chez les Mamit Innuat. Ces gens sont de l'Est, à partir de Natashquan, de ma circonscription. Certaines communautés en font donc un usage extensif sur une base quotidienne, ce qui n'est pas nécessairement le cas de ma propre communauté.

Une lecture, même sommaire, des éléments sous-tendant la nécessité d'implantation de mesures, visant à baliser les distances d'observation des mammifères marins, laisse entrevoir l'occurrence des manoeuvres d'interférence associées aux groupes et manifestants, faisant entre autres preuve d'opposition idéologique à la pêche du phoque.

Je ne suis pas un pêcheur moi-même, mais je sais pertinemment que cette occurrence est présente et que des communautés subsistent et en font un usage extensif. Cela ne fait qu'appuyer ma propre démarche aujourd'hui. Je pense que mes collègues croient également en la pertinence de cette pratique. Nous devons donc appuyer cette pratique, somme toute écologique.

• (1830)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le député disposera de cinq minutes lors de la reprise du débat sur cette question.

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expitée, et l'ordre est reporté au bas de l'ordre des priorités au *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Français]

LE BUDGET

M. François Lapointe (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, NPD): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de revenir ce soir sur une question que j'ai posée le 14 février dernier. Je vais répéter la question.

Les gens de ma région ne le savent que trop bien: la route 185 tue. Cette route est l'une des plus meurtrières au Québec. La phase 3 des travaux, soit le tronçon entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha!, doit se faire. La solution est de compléter la Transcanadienne. Quatre des quatorze milliards de dollars annoncés hier sont dédiés à des infrastructures nationales, mais ces fonds seront distribués au mérite et non pas par équité provinciale.

Le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales peut-il nous dire si le parachèvement de la Transcanadienne, pour sauver des vies, est un projet qui se méritera un accès au fonds pour les infrastructures nationales? J'ai posé la question en février dernier pour qu'après plus d'un an d'attente, on puisse enfin connaître les modalités de ce projet d'infrastructure et les investissements en infrastructure pour la portion du fédéral.

La réponse qu'on m'a donnée était extraordinairement décevante et générique, comme la plupart des réponses de nos amis d'en face. Dans la réponse, on ne faisait pas mention du chiffre 185. À la toute fin, il y avait un petit élément qui pourrait être intéressant. C'était en anglais:

[Traduction]

Nous avons hâte que les municipalités et les provinces nous indiquent quels projets d'infrastructure elles veulent réaliser en priorité [...]

[Français]

Ce soir, je vais tenter d'amener le gouvernement à faire un pas de plus au sujet de ce besoin urgent de ma région. Pas plus tard que le 21 janvier dernier, un jeune homme de 22 ans perdait la vie lors d'un accident sur la route 185. C'est un autre drame qui s'ajoute à une liste déjà beaucoup trop longue. En 10 ans, une centaine de personnes sont décédées sur cette artère.

Chez nous, la conversion de la route 185 en autoroute 85 n'est pas qu'une question d'investissement en infrastructure, c'est aussi une question de sécurité publique.

Ce drame est survenu sur le tronçon entre Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Antonin, un tronçon toujours en attente d'être élargi, par ce qui est appelé « la phase 3 » du projet. Le segment de route entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! est maintenant évalué à plus de 550 millions de dollars. Le fédéral a déjà injecté 320 millions de dollars dans les phases 1 et 2.

Comme je le disais précédemment, il aura fallu trop de temps pour connaître les modalités du nouveau plan fédéral d'infrastructure, ce qui a donné lieu à un jeu de « ce n'est pas moi, c'est lui » entre le fédéral et le provincial. Ce petit jeu ne pouvait que dégoûter les gens de la MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et des Basques. Mes citoyens attendent que cesse ce jeu de ping-pong absurde entre le provincial et le fédéral. Ils veulent simplement une route plus sécuritaire.

Il faut noter que le projet de l'autoroute 85 s'inscrit dans le parachèvement de la Transcanadienne, comme je l'ai expliqué plus

Motion d'ajournement

tôt. Peut-on penser à une infrastructure plus nationale que le parachèvement de la Transcanadienne pour le Canada?

Au nom de trop de familles endeuillées et au nom du gros bon sens, le gouvernement peut-il nous assurer aujourd'hui que la phase 3 de l'autoroute 85 se méritera un accès rapide au fonds pour les infrastructures nationales?

Ce soir, on a la chance de faire cesser le petit jeu de ping-pong et de voir le fédéral faire un pas de plus en confirmant l'accessibilité au projet. Il ne règlera pas tout le dossier, car tout cela devra se terminer par une entente avec le provincial. De ce côté-ci de la Chambre, on est conscients de cela.

Je le répète à mon collègue: le jeu de ping-pong fédéral-provincial doit cesser. Ce soir, je tends une perche à mon collègue. Le simple fait de dire qu'ils conviennent de l'accessibilité au fonds serait déjà une façon convenable et extrêmement appréciée par les gens de ma région de cesser le petit jeu de ping-pong. Mes concitoyens en ont assez. Trop de gens ont souffert. Il faut que ça cesse.

•(1835)

[Traduction]

M. Peter Braid (secrétaire parlementaire pour l'Infrastructure et les Collectivités, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur se concentre d'abord et avant tout sur ce qui compte le plus pour les Canadiens, soit favoriser la création d'emplois et la croissance économique et assurer la prospérité à long terme de notre pays.

Grâce au Plan d'action économique du Canada, au cours des dernières années, notre pays a connu le meilleur rendement économique de tous les pays du G7, tant pendant la récession mondiale que pendant la reprise.

Les faits le prouvent.

Il s'est créé, net, plus d'un million d'emplois au Canada depuis la fin de la récession, en juillet 2009. Pendant cette période, le Canada a affiché la plus forte croissance de l'emploi parmi les pays du G7, et de loin. De plus, les Canadiens ont aussi profité de la plus forte croissance des revenus parmi les pays du G7. Le Canada est le seul pays du G7 à avoir récupéré plus que la totalité des investissements perdus pendant la récession.

Les investissements stables et prévisibles effectués par le gouvernement dans les collectivités à l'échelle du pays ont été l'un des facteurs déterminants de l'excellent rendement économique du Canada. Le gouvernement sait que les investissements dans l'infrastructure publique créent des emplois, favorisent la croissance économique et offrent une qualité de vie élevée aux familles de toutes les villes et collectivités du pays. Sachant qu'il est essentiel de disposer d'une infrastructure publique efficiente pour assurer la prospérité économique et une bonne qualité de vie au Canada, depuis 2006, le gouvernement a fait des investissements importants afin de construire des routes, des ponts, des métros, des voies ferrées et d'autres infrastructures. En fait, dans le cadre du plan Chantiers Canada, un plan d'une valeur de 33 milliards de dollars qui a été lancé en 2007, nous avons appuyé plus de 12 000 projets d'infrastructure au Canada.

Motion d'ajournement

De plus, le Plan d'action économique de 2013 s'appuie sur les investissements sans précédent du gouvernement en matière d'infrastructure en proposant 70 milliards de dollars pour les infrastructures publiques au cours de la prochaine décennie, y compris 53 milliards de dollars pour le nouveau plan Chantiers Canada pour les infrastructures provinciales, territoriales et municipales. C'est l'investissement fédéral le plus long et le plus important de toute l'histoire du Canada dans les infrastructures créatrices d'emplois.

D'ailleurs, le premier ministre et le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales ont récemment révélé des détails importants sur le nouveau plan Chantiers Canada. Il fournira aux municipalités, aux provinces et aux territoires les renseignements dont ils ont besoin pour planifier leurs projets d'infrastructure respectifs. Le nouveau plan appuie des projets axés sur la croissance économique, la création d'emplois et la productivité — notamment des projets de routes, de ponts, de métros, de trains de banlieue et d'infrastructures publiques — pour assurer la prospérité de tous les Canadiens.

Tandis que l'opposition s'entête à ne pas tenir compte de ces questions prioritaires pour les Canadiens, le gouvernement continuera de se concentrer sur leurs priorités en renforçant l'économie, en baissant les impôts et en protégeant les collectivités. C'est exactement ce que nous avons proposé dans le Plan d'action économique de 2014.

Pour conclure, je regrette que le député et ses collègues aient récemment voté contre ces mesures et contre les intérêts des collectivités canadiennes.

[Français]

M. François Lapointe: Monsieur le Président, sommes-nous assez fatigués de l'entendre, celle-là?

J'ai un problème de plus de 550 millions de dollars, j'ai une liste d'une centaine de morts sur une route qui doit être plus sécuritaire et, encore une fois, sans le moindre début d'une petite gêne ou d'un petit sentiment de honte, on finit la présentation de l'autre côté en disant que nous avons voté contre tout cela. Encore une fois, cette réponse est dépourvue même d'une évocation du problème qui est présenté ici ce soir, la route 185, la Transcanadienne. Aucun de ces mots n'est apparu dans la réponse.

Je tendais la perche pour le problème actuellement majeur de la MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et des Basques, qui concerne le fédéral. C'est un tronçon de la Transcanadienne. Je demandais quelque chose d'assez simple. Peut-on se faire confirmer si, dans les milliards de dollars qui viennent d'être annoncés, il y aura la possibilité d'accéder à ces fonds? Cela ne se réglera pas avec 19 ou 30 millions de dollars, mais avec des centaines de millions de dollars. Ce qu'on obtient ce soir, c'est encore une réponse générique. De l'autre bord, c'est un paquet de vendeurs de chars usagés.

• (1840)

[Traduction]

M. Peter Braid: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit dans la réponse que j'ai donnée lors de la période des questions, le gouvernement a mis en place le nouveau plan Chantiers Canada, annoncé dans le budget de 2013. Le premier ministre et le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales ont récemment annoncé d'autres détails et lignes directrices. Ils ont également dit que le processus de demande concernant

le nouveau plan Chantiers Canada sera établi le 31 mars. Ces détails sont dans le plus récent budget.

Pour le moment, les municipalités et les provinces peuvent soumettre des demandes et déterminer leurs priorités en matière d'infrastructure. Nous permettons aux municipalités et aux provinces d'établir leurs priorités et leurs besoins à cet égard. Nous avons hâte de recevoir ces demandes, en l'occurrence celles du Québec.

[Français]

L'INDUSTRIE

M. Jonathan Tremblay (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, NPD): Monsieur le Président, c'est vraiment triste. Mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup fait un excellent travail et il veut travailler pour ses concitoyens. C'est vraiment triste qu'on ne s'en soucie pas et qu'on ne cherche pas à offrir de l'aide aux gens de chez nous.

Malheureusement, chez nous aussi, comme c'est devenu une habitude sous le gouvernement conservateur, une bien mauvaise nouvelle attendait les travailleurs de l'usine General Cable de La Malbaie, le 12 février dernier.

En effet, d'ici un mois exactement, l'usine de fabrication de fils, de câbles et de fibres optiques fermera définitivement ses portes. Comme l'a bien dit M. Couturier, le maire de La Malbaie, c'est une autre bombe qui tombe sur notre région, une région déjà économiquement éprouvée. Ce sera la troisième usine de câble électrique qui fermera au Québec, en cinq ans.

Au cours des dernières années, General Cable a fermé ses usines de Québec et de Saint-Jean-sur-Richelieu. Des emplois ont également été supprimés dans les installations de Saint-Jérôme et de Shawinigan. Malheureusement, la compagnie entend redéployer les contrats vers les États-Unis.

Aujourd'hui, je crois bon d'informer la Chambre que la compagnie General Cable a décroché le contrat pour le câble électrique liant la centrale de Churchill Falls au réseau terre-neuvien. Toutefois, contrairement à ce que la compagnie a laissé croire aux employés, ce câble sera dorénavant produit dans une usine américaine, alors qu'elle procède à la fermeture d'usines canadiennes. C'est assez douteux.

Je dois dire que je partage l'avis des travailleurs et du comité mis en place, voulant qu'on relance l'usine et qu'on poursuive les mêmes activités, ou encore qu'on opte pour un plan B et qu'on transforme l'usine pour un autre genre de production.

Tout est possible. L'expertise des travailleurs est l'une des nombreuses forces qui aideraient à réaliser ce projet. Déjà, avec les mesures draconiennes de l'assurance-emploi qui touchent directement notre coin de pays, on veut tous la relance de cette usine. On veut tous que ça reparte de plus belle et on souhaite tous, bien évidemment, que les travailleurs continuent à vivre convenablement.

Toutefois, est-ce vraiment ce que souhaite le gouvernement actuel? Aucune mesure, aucune aide n'a été apportée à ces gens qui travaillent sans relâche à trouver une solution à cette fermeture. Il est important de noter aussi que des contacts avec les dirigeants de General Cable sont prévus pour discuter de l'acquisition du bâtiment de La Malbaie et de ses équipements.

Comme le disait le préfet Sylvain Tremblay, qui est aussi membre du comité, le gouvernement ne pourrait-il pas intervenir dans ces discussions avec l'entreprise et, ainsi, participer activement à la relance souhaitée par les travailleurs? Il y a plusieurs solutions possibles, mais, malheureusement, c'est encore de l'inaction de la part du gouvernement actuel.

J'imagine que le scénario aurait été différent si, aujourd'hui, on parlait des amis des conservateurs. L'aide aurait sans doute été immédiate. Lors du dernier budget conservateur, le ministre des Finances et le ministre de l'Infrastructure se sont vantés d'avoir une enveloppe d'urgence.

Chez nous, 60 personnes attendent qu'on les aide. C'est une urgence. Un jour, les conservateurs réaliseront-ils que, chaque jour, des régions entières vivent un sentiment d'urgence?

Avant de terminer, j'aimerais noter une seule chose. Cette fermeture, chez nous, n'est pas un cas isolé. Je crois que c'est une insulte aux gens de chez nous de dire qu'une usine qui ferme est un cas isolé.

• (1845)

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire du premier ministre, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et de l'intérêt qu'il porte au développement économique de sa région.

Notre gouvernement est sensible aux défis auxquels sont confrontées les régions du Québec. C'est pourquoi nous mettons concrètement en oeuvre des solutions adaptées au besoin des entreprises et des régions partout au Canada.

La question de mon collègue me permet d'ailleurs de lui rappeler que Développement économique Canada a le mandat de soutenir le développement économique à long terme des régions du Québec.

Notre approche est adaptée aux défis que doivent relever les entreprises et les régions, tout en misant sur les atouts dont elles disposent pour participer pleinement à l'économie.

On s'emploie, entre autres, à appuyer les entreprises du secteur manufacturier, y compris celles de Charlevoix, pour qu'elles soient plus innovantes et compétitives. On appuie également les collectivités dans les efforts de diversification de leur économie. La question de mon collègue me permet de mettre en lumière l'impact direct et concret des investissements réalisés par notre gouvernement au cours de la dernière année. Deux cent quarante-huit millions de dollars, c'est le montant investi par notre gouvernement, par le biais de Développement économique Canada, en 2012-2013, auprès des entreprises et des collectivités québécoises pour appuyer leur développement. Chaque dollar dépensé a engendré des investissements de 2,34 \$.

Nous continuons bien sûr à être présents sur le terrain, à prendre à coeur le développement économique et la vitalité des collectivités, y compris celle de Charlevoix.

Mon collègue conviendra que la MRC de Charlevoix-Est a elle aussi bénéficié des programmes et des initiatives de Développement économique Canada. Ainsi, depuis 2006, plus de 4 millions de dollars ont été consentis pour divers projets dans la MRC Charlevoix-Est. Ceci a généré des investissements totaux de plus

Motion d'ajournement

de 11 millions de dollars. C'est ça être présents sur le terrain et faire une différence concrète.

Les interventions de Développement économique Canada sont alignées avec les priorités du gouvernement du Canada, qui sont l'emploi et l'économie.

Je tiens à rappeler à mon collègue que l'économie canadienne a connu l'une des meilleures performances parmi les pays du G7 au cours de la reprise économique.

Notre gouvernement s'est démarqué de façon positive tant au chapitre de la production qu'à celui de la création d'emplois. Depuis 2009, le nombre d'emplois a augmenté de plus d'un million au pays. Il s'agit là de la plus forte croissance du G7.

Par ailleurs, nous avons confirmé, dans le Plan d'action économique de 2014, la mise en oeuvre du Plan Chantiers Canada avec des investissements de 53 milliards de dollars partout au Canada sur une période de 10 ans.

Il s'agit du plus important engagement fédéral à long terme de toute l'histoire du Canada à l'égard des infrastructures.

Ces investissements créent des emplois et favorisent la croissance économique dans toute les villes et les collectivités du pays.

Je tiens à rassurer mon collègue que Développement économique Canada va continuer à appuyer sans relâche la croissance économique de toutes les régions du Québec, y compris celle de Charlevoix.

M. Jonathan Tremblay: Monsieur le Président, en ce qui concerne l'usine General Cable de la Malbaie, est-ce que le gouvernement entend faire quelque chose, que ce soit sur le plan du financement, de l'accompagnement ou de la discussion avec les dirigeants actuels de l'entreprise pour aider les travailleurs à la relancer?

M. Jacques Gourde: Monsieur le Président, depuis notre arrivée au pouvoir, Développement économique Canada a toujours appuyé la croissance économique dans toutes les régions du Québec. Elle continuera de le faire, cela fait partie de son mandat.

Je tiens d'ailleurs à partager avec mon collègue le bilan des interventions de Développement économique Canada depuis 2006: 4 575 projets appuyés, 2 milliards de dollars versés en contributions, 8 milliards de dollars d'investissements totaux projetés.

Les entreprises que nous avons appuyées ont déclaré que 38 000 emplois ont été créés et 31 000 autres ont été maintenus grâce à l'action et aux gestes de Développement économique Canada.

Nous allons continuer de travailler en collaboration avec les entreprises québécoises, y compris celles de Charlevoix. Nous allons continuer de travailler également avec les représentants des organismes locaux, des autres ministères fédéraux, du gouvernement du Québec, pour diversifier l'économie de Charlevoix.

• (1850)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 50.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 6 mars 2014

AFFAIRES COURANTES		M. Morin (Laurentides—Labelle).....	3594
Les plans et priorités		M. Pacetti.....	3595
M. Clement.....	3579	Mme Groguhé.....	3595
Réponse du gouvernement à des pétitions		M. Albas.....	3595
M. Lukiwski.....	3579	M. Hsu.....	3596
Les délégations interparlementaires		M. Cullen.....	3596
M. Tilson.....	3579	M. Van Loan.....	3597
M. Brown (Leeds—Grenville).....	3579	Le vice-président.....	3598
Les comités de la Chambre		La motion est adoptée.....	3599
Industrie, sciences et technologie		Deuxième lecture	
M. Sweet.....	3579	Projet de loi C-20. Deuxième lecture.....	3599
Pétitions		M. Lunney.....	3599
La conduite avec facultés affaiblies		M. Côté.....	3600
M. Albrecht.....	3579	Mme LeBlanc (LaSalle—Émard).....	3601
Les espèces en péril		M. Dreeshen.....	3601
M. Garrison.....	3579	Mme LeBlanc (LaSalle—Émard).....	3602
La représentation proportionnelle		M. Côté.....	3603
M. Garrison.....	3579	M. Chisholm.....	3603
Les pensions		M. Dreeshen.....	3604
M. Lamoureux.....	3579	M. Casey.....	3604
Questions au <i>Feuilleton</i>		M. Garrison.....	3605
M. Lukiwski.....	3580	M. Angus.....	3606
Questions transformées en ordres de dépôt de documents		M. Ravnat.....	3607
M. Lukiwski.....	3583	M. Braid.....	3607
		M. Côté.....	3608
		Mme Blanchette-Lamothe.....	3609
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
Loi concernant la Première Nation micmaque Qalipu		La Journée internationale de la femme	
Projet de loi C-25 — Motion d'attribution de temps		Mme Mourani.....	3609
M. Van Loan.....	3587	Le virus de la diarrhée épidémique porcine	
Motion.....	3587	M. Schellenberger.....	3609
M. Cullen.....	3587	La Journée internationale de la femme	
M. Valcourt.....	3587	Mme Ayala.....	3610
M. Lamoureux.....	3587	Le Mois de l'histoire des Noirs	
M. Côté.....	3588	M. Seeback.....	3610
M. Sweet.....	3588	La fête du Norouz	
M. Chisholm.....	3588	M. McCallum.....	3610
M. Bélanger.....	3589	Le conseil des clubs philanthropiques de la ville et du district de Cornwall	
Mme LeBlanc (LaSalle—Émard).....	3589	M. Lauzon.....	3610
M. Albrecht.....	3589	L'organisme PLACE Rive-Sud	
M. Christopherson.....	3589	Mme Groguhé.....	3611
M. Cullen.....	3590	La citoyenneté canadienne	
La motion est adoptée.....	3592	M. Shory.....	3611
Loi sur la croissance économique et la prospérité — Canada-Honduras		Le phare de Yarmouth	
Projet de loi C-20 — Motion d'attribution de temps		M. Kerr.....	3611
M. Van Loan.....	3592	L'assurance-emploi	
Motion.....	3592	Mme Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot).....	3611
M. Dewar.....	3592	Les anciens combattants	
M. Lamoureux.....	3593	M. Opitz.....	3611
M. Fast.....	3593		
M. Davies (Vancouver Kingsway).....	3593		
Mme Block.....	3594		
Mme Leslie.....	3594		

La Journée internationale de la femme	
Mme Ashton	3612
Le Nouveau Parti démocratique du Canada	
M. Gourde	3612
Nancy Charest	
M. Scarpaleggia	3612
L'industrie minière	
Mme Block	3612
La réforme démocratique	
Mme Sitsabaiesan	3612
Le journal <i>The Pictou Advocate</i>	
M. Keddy	3613

QUESTIONS ORALES

L'agriculture et l'agroalimentaire	
M. Mulcair	3613
M. Lemieux	3613
M. Mulcair	3613
M. Lemieux	3613
La réforme démocratique	
M. Mulcair	3613
M. Poilievre	3613
M. Mulcair	3614
M. Poilievre	3614
M. Mulcair	3614
M. Poilievre	3614
L'agriculture et l'agroalimentaire	
M. Goodale	3614
M. Lemieux	3614
L'infrastructure	
M. Goodale	3614
M. Lebel	3614
M. Goodale	3614
M. Lebel	3615
La réforme démocratique	
Mme Latendresse	3615
M. Poilievre	3615
Mme Latendresse	3615
M. Poilievre	3615
Mme Charlton	3615
M. Poilievre	3615
Mme Charlton	3615
M. Poilievre	3615
M. Scott	3615
M. Poilievre	3616
L'éthique	
M. Angus	3616
M. Calandra	3616
M. Angus	3616
M. Calandra	3616
M. Boulerice	3616
M. Calandra	3616
M. Boulerice	3616
M. Calandra	3616
La réforme démocratique	
Mme Bennett	3617

M. Poilievre	3617
M. Pacetti	3617
M. Poilievre	3617
M. Simms	3617
M. Poilievre	3617
Les affaires autochtones	
Mme Crowder	3617
M. MacKay	3617
Mme Ashton	3617
M. MacKay	3618
Mme Ashton	3618
M. MacKay	3618
M. Saganash	3618
M. MacKay	3618
Les affaires étrangères	
M. Lizon	3618
M. Baird	3618
L'environnement	
Mme Leslie	3618
Mme Aglukkaq	3619
Les ressources naturelles	
Mme Leslie	3619
M. Oliver	3619
La sécurité publique	
M. Garrison	3619
Mme James	3619
Mme Doré Lefebvre	3619
Mme James	3619
Le transport ferroviaire	
M. Lamoureux	3619
Mme Raitt	3620
La défense nationale	
Mme Murray	3620
M. Nicholson	3620
La protection des consommateurs	
M. Thibeault	3620
M. Flaherty	3620
Mme Papillon	3620
M. Flaherty	3620
Les anciens combattants	
M. Dreeschen	3620
M. Fantino	3620
L'agriculture et l'agroalimentaire	
M. Goodale	3621
Mme Raitt	3621
L'Agence de revenu du Canada	
M. Nantel	3621
Mme Findlay	3621
La santé	
M. Albrecht	3621
Mme Ambrose	3621
Postes Canada	
M. Genest	3621
Mme Raitt	3621

La citoyenneté et l'immigration	
Mme Mourani.....	3621
M. Alexander.....	3622
Recours au Règlement	
Questions orales	
M. MacKay.....	3622
M. Lamoureux.....	3622
M. Flaherty.....	3622
M. Goodale.....	3622
Les travaux de la Chambre	
Mme Turmel.....	3622
M. Van Loan.....	3623

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la croissance économique et la prospérité — Canada-Honduras	
Projet de loi C-20. Deuxième lecture.....	3623
M. Anderson.....	3623
M. Easter.....	3625
M. Sandhu.....	3625
M. Sandhu.....	3626
M. O'Toole.....	3627
M. Lamoureux.....	3627
Mme Borg.....	3628
M. Côté.....	3628
Mme Boutin-Sweet.....	3629
M. Blanchette.....	3629
M. Bellavance.....	3629
M. Hiebert.....	3630
M. Morin (Laurentides—Labelle).....	3631
M. Lamoureux.....	3631
M. Carmichael.....	3632
M. Davies (Vancouver Kingsway).....	3633

M. Albrecht.....	3633
M. Dionne Labelle.....	3634
M. Lamoureux.....	3634
M. Fletcher.....	3636
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona).....	3636
Mme Borg.....	3637
M. Morin (Laurentides—Labelle).....	3637
M. Preston.....	3638
M. Nantel.....	3639
M. Albrecht.....	3639
M. Lobb.....	3639

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Règlement sur les mammifères marins	
M. Kerr.....	3641
Projet de loi C-555. Présentation et première lecture.....	3641
M. Chisholm.....	3642
M. Kamp.....	3642
M. Chisholm.....	3642
M. Cuzner.....	3643
M. Kamp.....	3644
M. Cleary.....	3645
M. Keddy.....	3647
M. Genest-Jourdain.....	3648

MOTION D'AJOURNEMENT

Le budget	
M. Lapointe.....	3649
M. Braid.....	3649
L'industrie	
M. Tremblay.....	3650
M. Gourde.....	3651

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>